This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

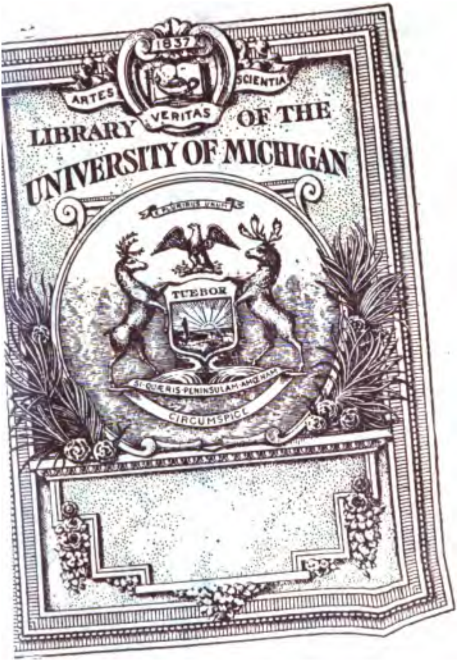
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

AS
161
.T8

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Janvier 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU *MAINE.*

Janvier 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, sur le Quai des Augustins, à la Croix d'Or.

M D CC X X X II.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA CONDAMINE

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. f. le mois, en blanc; & brochés, 16. f.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	14. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	1. v.

vers
dent
chés,

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1732.

ARTICLE I.

VITA ABSCONDITA, SEU speciebus Eucharisticis velata, &c. *C'est-à-dire, Vie de J. C. cachée, ou voilée sous les Espéces Eucharistiques, &c. par S. E. Mgr. Alvare* CIENFUEGOS, *Espagnol, D. L. C. D. J. Cardinal Prêtre du Titre de St. Barthelemi en l'Isle &c. In fol. pages 708 : sans compter une Dissertation préliminaire en forme d'approbation, de 79. pp. une Préface, & deux Index, l'un des passages de*

AS
161
T8

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1732.

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

nemens solides, fondés sur l'Ecriture & sur les principes de la Théologie : nous en rapporterons quelques-uns, sans prétendre que les autres ayent moins de force. . . . 1mt. dit-on, les mérites de J. C. étant d'une valeur infinie, ils doivent avoir toute récompense possible, pourvû que d'ailleurs elle puisse tomber sous le mérite : il doit donc avoir dans l'Eucharistie une vie actuelle & sensitive; puisqu'elle est possible, qu'elle peut être méritée, & qu'elle convient à J. C. Tout ce raisonnement est accompagné d'une sçavante *Dissertation* sur les mérites du Sauveur : & certes on lui a donné pour récompense tout ce qu'il y a de plus grand & de plus sublime : or, la vie Eucharistique est une perfection propre de l'homme; elle est utile, elle est même nécessaire; c'est ce qu'on prouve en toutes maniéres. Pourquoi donc l'auroit-on exceptée de tous les autres dons ? . . 2mt. Indépendamment de tout le mérite libre, la dignité infinie de J. C. exige tous les dons de la grace, & de la nature qui lui conviennent : or, l'usage actif

AS
161
T8

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Janvier 1732.

Dissertation à prouver que J. C. en tant que présent dans l'Eucharistie, a en particulier l'usage de la vûë, de l'oüie, & même d'une certaine puissance *motrice*, qui n'est point opposée au mérite de la foi, ni au libre arbitre du Prêtre qui transporte l'Hostie. Il ne faut point s'étonner d'un tel attachement: tout ce qu'on avancera dans la suite, suppose ce principe.

1^{mt}. donc, quant à la vision, on fait voir que ces paroles de l'Epouse des Cantiques, en parlant de son Epoux, *En ipse stat post parietem nostrum, respiciens per fenestras, prospiciens per Cancellos*, ont été appliquées par les Théologiens, & par S. *Thomas* lui-même à J. C. caché sous les Espéces Eucharistiques: ce morceau est plein d'esprit & de doctrine. On remarque que dans l'ancienne Loi on excluoit du Sacerdoce, les aveugles, les boiteux, &c. que Dieu même rejettoit les victimes défectueuses en ce point: J. C. Prêtre & Victime par excellence, seroit-il donc sans aucun usage de la vûë & des sens? On insiste sur ce que J. C. dans l'Evangile est figuré par ce

Roi, qui visitant ceux qui étoient venus aux nôces de son fils, apperçût qu'un des conviés n'avoit pas la robe nuptiale : Parabole, dit-on, que les Péres ont appliquée au Sauveur, qui examine ainsi ceux qui viennent à la Table Eucharistique. Enfin, outre les preuves nouvelles tirées des apparitions qui se sont faites dans diverses Hosties, & plusieurs autres raisons déja touchées ailleurs, on conclut de ce que le Corps glorieux de J. C. est le principal objet de la vision corporelle des Bienheureux & de la beatitude de leurs corps; on conclut, dis-je, que J. C. lui-même dans l'Eucharistie, a la vision corporelle de son propre Corps.

2^{mt}. Quant à l'exercice actuel du sens de l'oüie, on joint ici plusieurs preuves particuliéres aux générales qu'on a déja apportées. Car 1^{mt}. J. C. en tant qu'homme, seroit-il parfaitement heureux, s'il lui manquoit l'usage d'un tel sens, & s'il ne pouvoit dans le Sacrement entendre par lui-même les paroles de ses bien-aimés ? 2^{mt}. Pourquoi l'Eglise par l'or-

gane du Prêtre parle-t'elle à J. C. dans l'Eucharistie, en s'addressant à lui comme à l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde? Elle suppose donc qu'il entend de l'Eucharistie où il est. Sans cela toutes les priéres, tous les soûpirs addressés au Sauveur dans l'Eucharistie, seroient inutiles. Alors on pourroit insulter aux Chrétiens, comme *Elie* insultoit aux Prêtres de Baal, en leur disant de crier plus haut, pour se faire entendre de leur Dieu. 3^{me}. J. C. en tant qu'il est dans l'Eucharistie, est le Chef de l'Eglise Militante, office qu'il ne peut exercer sans avoir l'usage de l'oüie, aussi-bien que de la vûë: ce qu'on démontre avec toute la solidité possible. Ensuite, des sens externes on tire des conséquences certaines pour les sens internes; d'autant plus que l'usage des premiers se rapporte nécessairement à l'usage des derniers; ainsi nous ne nous y arrêterons pas davantage.

3^{me}. Il y a plus de difficulté sur la puissance *motrice*; & on demande si elle a quelque action par rapport au

Corps de J. C. dans l'Eucharistie ? On convient maintenant que ce Corps est mû, toutes les fois que le Prêtre meut l'Hostie. Mais par qui, & comment ? C'est-ce qui partage les Théologiens. Laissant à part toutes les creuses idées des Scholastiques sur l'union des accidens avec le Corps de J. C., sur la puissance *obédientielle*, sur l'élevation de certains instrumens à un effet surnaturel, &c. l'Eminentissime Auteur soûtient, que c'est la puissance *motrice* de J. C. même, qui comme instrument uni au Verbe, est le principe vital qui produit le mouvement du Corps du Sauveur, tandis que les Espéces sont muës par le Prêtre, ou par quelque autre Agent naturel. On sera surpris de voir l'étenduë avec laquelle il explique & il prouve sa proposition, l'attention qu'il a à se servir de l'autorité de l'Écriture & des Péres, & le soin qu'il se donne pour examiner & combattre les sentimens de ses Adversaires : mais il a voulu montrer à ceux dont le mérite consiste sur tout dans les termes & les vaines subtilités, qu'il n'ignoroit pas tout

cela, & qu'il sçavoit encore quelque chose de plus.

Le voici arrivé à un Article bien plus intéressant, & qui fait tout le sujet de la quatriéme *Dissertation*. Il consiste à montrer que J. C. en tant que présent sacramentellement sur l'Autel, y exerce par lui-même d'une maniére immédiate & active, les fonctions de Grand-Prêtre, aussi réellement qu'il y fait *passivement* l'office de victime non sanglante. Pour cela il suppose & il prouve par toutes sortes d'autorités : 1^{mt}. que J. C. est encore aujourd'hui & pour toûjours Prêtre selon l'ordre de Melchisedec ; & qu'ainsi, de quelque maniére qu'on l'explique, il en exerce actuellement & formellement les fonctions dans le sacrifice de l'Autel : 2^{mt}. qu'il les exerce par son Humanité sainte unie au Verbe ; & cela d'une maniére *pratique* & actuelle, dans un sens propre, quoique d'une façon invisible : 3^{mt}. que par lui-même il concourt à l'essence du sacrifice physiquement, immédiatement, & d'une maniére *vitale*, tant effective qu'affective. Cette der-

niére partie a des Adversaires qui ne veulent qu'une action morale de la part de J. C.; mais on l'établit solidement, & l'on verra avec plaisir la maniére aussi sçavante que neuve, avec laquelle sont expliquées ici les différentes actions de J. C. & du Ministre dans le sacrifice, aussi bien que la nature de ce sacrifice pris en lui-même.

Ce n'est pas du ciel, dit-il, mais de l'Autel même, & en tant qu'il y est sacramentellement présent, que J. C. exerce physiquement & immédiatement par lui-même l'office de Grand-Prêtre dans le sacrifice de la Messe. Voila, ajoûte-t'il, l'assertion qui m'est propre, & qui depuis long-tems est gravée dans mon esprit & dans mon cœur. Aussi ne cherche-t'il point à s'appuyer des Scholastiques qui embroüillent bien des choses; mais il la tire, 1[mt]. de la doctrine de S. Paul sur le Sacerdoce J. C. *Tout Pontife, dit cèt Apôtre,* * *est établi pour offrir des présens & des Hosties; il est donc nécessaire qu'il ait quelque chose à offrir.* Or, J. C. dans le ciel n'a pas réellement

* Hebr. c. 8.

présente,ni à la main, la Victime qui est offerte sur l'Autel, il ne l'a pas, dis-je, prise en tant que Victime propre à être offerte. Tout ce morceau est traité de main de Maître, & les Sçavans ne seront pas rebutés de sa longueur.

Il la prouve, 2^{mt}. par l'autorité des Péres, & sur tout de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Chrysostome, & de Paschase. Tous disent clairement que sur l'Autel même J. C. est vrai Prêtre, & qu'il s'y offre pour nous comme une vraye Victime: or, ces paroles n'ont aucun sens propre & raisonnable, si on n'adopte le sentiment qu'on expose ici.

Il la confirme 3^{mt}. par une foule de raisons Théologiques. L'office de Grand-Prêtre selon l'ordre de Melchisedec est propre de J. C. de la même maniére & dans le même sens, que celui de Victime: mais dans le ciel il ne peut faire l'office de Victime; il ne peut être la chose offerte: c'est donc en tant qu'il est sur l'Autel qu'il offre, & qu'il fait l'office de Prêtre

Souverain. D'ailleurs ne faut-il pas que que le Prêtre & la Victime soient présens l'un à l'autre ? que le Prêtre principal puisse voir & entendre les Assistans pour qui il offre le sacrifice ? Mais que sera-ce, si on fait attention encore que par là on concilie deux sentimens, sur lesquels les Théologiens & les Péres mêmes sont si partagés ? Car au sujet de ces paroles de S. Paul, * *Semper vivens ad interpellendum pro nobis*, les uns veulent que ce ne soit de la part de J. C. qu'une priére *interprêtative*, toute autre ne lui convenant plus dans l'état de sa gloire : les autres veulent que ce soit une priére formelle. Or, ces deux sentimens sont conciliés, en disant que J. C. en tant qu'il vit dans le ciel, ne prie point formellement ; mais qu'en tant qu'il vit dans l'Eucharistie, il produit des actes formels par lesquels il intercéde pour nous auprès de son Pére. Tout ce qu'il expose à ce sujet devroit seul suffire pour engager à penser comme l'Auteur.

Les Théologiens font ici une objec-

* Hebr. c. 7.

tion qu'on a regardée comme insoluble. La voici ; pendant les trois jours que l'Ame de J. C. fut séparée de son Corps, Pierre, ou quelqu'autre Apôtre pouvoit faire le sacrifice perpétuel de la nouvelle alliance, en consacrant du pain selon la forme établie depuis peu par J. C. Or, dit-on, J. C. auroit fait alors l'office de Victime & non pas de Prêtre : & pourtant c'eût été le même sacrifice qu'aujourd'hui ; puisqu'il n'y a qu'un unique sacrifice non sanglant. Mais ce raisonnement n'embarrasse point le sçavant Cardinal. Après avoir montré que l'objection peut également être retorquée contre ceux, qui disent que J. C. ne fait l'office de Grand Prêtre que du haut du ciel, il répond deux choses. 1mt. Que dans cette supposition l'Ame de J. C. eût été présente à l'Autel sous les accidens, non pour animer le Corps & lui servir de forme, mais pour influer physiquement & immédiatement dans l'action du sacrifice. Il cite plusieurs graves Théologiens qui ont adopté cette opinion. 2nt. Et c'est ici son vrai sentiment, que selon

l'institution du sacrifice de la nouvelle Loi, S. Pierre, ni aucun autre Apôtre, n'a pû faire ce sacrifice pendant les trois jours en question; (quoiqu'il en soit de la possibilité d'une consécration, qui auroit mis sur l'Autel le Corps de J. C. sans aucun Sacrificateur :). & il montre que Hugues de S. Victor, Rupert, Durand, Vasquez, plusieurs autres Docteurs, & même S. Thomas, sont ainsi pensé. Il soûtient donc, que le pouvoir de consacrer & de célébrer n'avoit été accordé aux Apôtres, que pour le tems d'après la résurection de Jesus-Christ, afin de ne pas joindre la figure avec la chose figurée. Et c'est dans ce sens que S. Augustin a dit : *Hujus sacrificii caro & sanguis, ante Christi adventum per victimarum similitudinem promittebatur : in Passione Christi, per ipsam veritatem reddebatur : post Ascensionem Christi, per Sacramentum memoriæ celebratur.* De là cette Coûtume tant approuvée par les Péres & les Conciles, de ne point sacrifier le jour même où l'on célébre la Passion du Sauveur; parce qu'on suppose

qu'il n'y a plus de vrai Grand-Prêtre ; & qu'ainsi tout autre Prêtre n'étant que le Vicaire, & non pas le Successeur de J. C. personne ne peut sacrifier. Cela se prouve encore par les paroles mêmes de la consécration : car on ne dit pas *ceci est le Corps de J. C.* mais, *ceci est mon Corps*. C'est donc J. C. qui sacrifie par le ministére extérieur du Prêtre visible : ce Prêtre n'auroit donc pû sacrifier tandis que J. C. étoit mort. En un mot, il n'y avoit point alors d'Homme-Dieu : ainsi point de Souverain Pontifie, point de sacrifice. D'ailleurs, si S. Pierre eût sacrifié il eût donc été le Prêtre principal, & le Successeur de J. C. pour ce sacrifice ? Mais ce sacrifice auroit-il été aussi parfait que celui où J. C. étoit le véritable Pontife ? Rien n'est mieux raisonné, que tout ce qu'on ajoûte ici pour confirmer cette vérité, & pour resoudre toutes les difficultés qu'on y pourroit opposer.

Ce n'est pas là le seul avantage qu'on trouve à admettre la vie actuelle de J. C. dans l'Eucharistie : sans elle la Messe ne fournit point la vraye

idée de ſacrifice ; elle repréſenteroit bien l'Hiſtoire ſanglante du ſacrifice de la Croix, mais on n'y ſacrifieroit aucune Victime. C'eſt le ſujet de la cinquiéme *Diſſertation*. D'abord on y montre, qu'il eſt eſſentiel au ſacrifice proprement dit, & ſur tout à l'Holocauſte, qu'il y ait une immolation, une deſtruction, du moins un changement réel de l'Hoſtie ou de la choſe offerte, changement qui ait raport à la vie de la Victime, ſi elle eſt vivante. Mais comment trouver cela dans le ſacrifice de la Meſſe ? C'eſt ici que paroît toute l'érudition & la force d'eſprit de l'illuſtre Cardinal, appliqué à faire voir l'inſuffiſance & la fauſſeté des ſyſtémes imaginés par ceux, qui nient la vie actuelle, ſenſitive & corporelle de J. C. dans l'Euchariſtie. Selon quelques-uns, un ſacrifice commémoratif & relatif, tel que celui de l'Autel, n'exige de vraye deſtruction, que dans le ſacrifice auquel il ſe rapporte. Mais les Hérétiques en peuvent conclure d'abord, que dans la Meſſe il n'y a aucun vrai ſacrifice, & que c'eſt une pure céré-

monie qui repréſente celui de la Croix. Selon d'autres, la deſtruction du pain & du vin qui s'y fait, ſuffit pour lui donner le nom de vrai ſacrifice. Mais, outre que la deſtruction ne tomberoit pas ſur la véritable Victime, qui eſt J. C. il s'enſuivroit que le pain & le vin ſeroient la Victime même qu'on offre à Dieu, & par laquelle on prétend honorer ſa ſuprême Grandeur : ce qui eſt contraire à la Foi. D'autres ont recours à une eſpéce d'immolation qui ſe fait par les paroles de la conſécration ; car, en vertu de ces paroles, le Corps ſeroit ſéparé du Sang, ſi l'effet n'en étoit d'ailleurs empêché par une concomitance néceſſaire. Mais ſi l'immolation n'eſt pas actuelle, le ſacrifice ne l'eſt donc pas non plus : ce ne ſeroit donc qu'une diſpoſition au ſacrifice, comme ce n'eſt qu'une diſpoſition à la deſtruction. Car, encore une fois, pour un ſacrifice vrai & actuel, il faut une vraye deſtruction, une vraye mort de la Victime. D'autres s'attachent à l'eſpéce de mort civile où J. C. eſt réduit par la conſécration, n'exerçant actuelle-

ment aucune fonction humaine. Mais outre que ce ſentiment ſuppoſe faux, s'il n'y a aucune immolation phyſique, il n'y aura auſſi qu'un ſacrifice moral & myſtique. D'ailleurs, cette maniére d'exiſter ſacramentelle, n'ôte ni ne ſépare rien de la Victime : ainſi, par la conſécration, on mettroit J. C. dans un état où le Sacrement exige qu'il ſoit, mais on ne le ſacrifieroit pas. D'autres, & c'eſt, dit-on, aujourd'hui le ſentiment le plus en vogue, ont recours à la manducation de l'Euchariſtie, par laquelle on détruit la préſence réelle de J. C. ſous les Eſpéces ; mais quoi ! Avant la manducation n'y auroit-il donc qu'un ſacrifice partiel & commencé ? N'eſt-ce pas ouvrir un champ libre aux Luthériens, qui nient la préſence réelle de J. C. avant l'uſage ? D'ailleurs, il paroît que l'action par laquelle le Prêtre s'applique l'Hoſtie conſacrée, n'appartient point à la nature du ſacrifice. Car, 1mt. il eſt certain que J. C. à la Cêne ſacrifia comme Grand-Prêtre, ſelon l'ordre de Melchiſedec ; & il eſt incertain s'il ſe communia lui-

même : car, 2^{mt}. ceux que l'on éléve à l'ordre de Prêtrise, célébrent & sacrifient avec l'Evêque qui les consacre : & cependant ils ne communient pas sous les deux Espéces ; ce qui pourtant dans le sentiment que l'on combat ici, est essentiel au sacrifice : car, 3^{mt}. le précepte de communier n'est pour le célébrant qu'un précepte ecclésiastique : donc, s'il y manquoit, il n'en seroit pas moins le sacrifice institué par J. C : car, 4^{mt}. la Communion est commune au Prêtre & au Laïque : or, peut-on dire que le sacrifice leur soit commun de la même maniére ? Car, 5^{mt}. dans la manducation le Corps & le Sang de J. C. ne perdent rien ; puisqu'il demeure jusqu'à la consommation des Espéces : ce n'est donc point la manducation même qui constitueroit finalement le sacrifice. On omet plusieurs autres raisons aussi solides.

Pourquoi donc n'avoir pas recours à la vie actuelle de J. C. dans le Sacrement, vie si bien prouvée d'ailleurs, & qui par cela seul se prouveroit invinciblement ? Oui, dit le sça-

vant Cardinal, l'immolation réelle de la vie actuelle Eucharistique, est le seul vrai changement physique de la Victime, requis pour constituer l'essence & la raison proprement dite du sacrifice de l'Autel. Car J. C. reçoit par la consécration une vie actuelle, dont il exerce des actes sous les Espéces : or, dans le sacrifice il immole seul, comme Grand-Prêtre, cette vie actuelle, en tant que par sa volonté puissante il suspend tous les actes vitaux & humains, qu'il produisoit un moment auparavant ; jusqu'à ce que par une espéce de résurrection commémorative de sa résurrection glorieuse, & représentée dans la mixtion du Corps & du Sang, il se rende sa premiére vie actuelle, & l'usage libre de toutes ses puissances. Ainsi, J. C. offre à son Pére, comme au souverain Arbitre de la vie & de la mort, son Corps volontairement privé de la vie qu'il possédoit : & tout cela est rendu sensible par les paroles & les actions du Prêtre, qui en ce sens constituent essentiellement, quoiqu'en partie, le sacrifice ; puisqu'il doit être sensible.

Le Ministre est donc un vrai Prêtre, un vrai Sacrificateur, quoiqu'il ne concoure au sacrifice, qu'en tant qu'il le rend extérieurement sensible. Nous ne tirerons pas ici toutes les belles conséquences qui suivent de cette doctrine : on peut, & pour peu qu'on ait de goût pour le vrai, on doit les lire dans l'Auteur même. Il suffira de remarquer, que par là on concilie encore deux sentimens opposés au sujet de ces paroles de la consécration du Calice, *qui pro vobis & pro multis effundetur*. Car elles seront essentielles à la consécration du Calice, non pas en tant qu'elle est Sacrement, & qu'elle opére la conversion du vin au Sang de J. C : mais en tant qu'elle signifie, & le sacrifice de la Croix, qui doit être suffisamment exprimé, & le sacrifice de l'Autel qui commence à s'opérer après l'instant où J. C. a été mis dans un état de vie actuelle. Mais, dira-t'on, la vie substantielle, qui consiste dans l'union de l'ame avec le Corps, n'est point ici immolée : qu'importe, pourvû que la vie formelle & actuelle le soit ? Si l'Ame *informoit le*

Corps de quelque Victime, sans y exercer aucune opération *vitale*, l'immolation de cet animal devroit être mise au rang des sacrifices de choses inanimées. D'ailleurs, dés que la vie formelle & actuelle est ôtée, il y a une immolation, une transmutation réelle : ce qui suffit pour le sacrifice.

Au reste, il ne faut pas croire que ce sentiment soit dénué de preuves solides : 1.mt. outre qu'on refute tous les autres sentimens d'une maniére à surprendre, le sacrifice de l'Autel n'a-t'il pas toûjours été regardé, comme une vraye immolation actuelle ? Or, cela ne se peut faire que de la façon qu'on a exposée : façon qui s'accorde admirablement avec ces paroles de S. Jean, *vidi Agnum tanquam occisum.* Cet Agneau n'est pas mort, parceque son ame reste toûjours unie à son Corps : mais il est comme mort, *tanquam occisus*, parceque toutes ses fonctions vitales sont suspenduës. . . . 2.mt. Le sacrifice de la Croix est le modéle du sacrifice non sanglant de l'Autel ; & celui-ci doit en imiter l'ordre, la suite, & la maniére, au-

tant que cela se peut ; or , J. C. comme Grand-Prêtre, a offert sur la Croix le sacrifice sanglant , d'abord en conservant miraculeusement & par une opération puissante de sa volonté , sa vie humaine & l'union de son Ame avec son Corps , vie qui devoit cesser par la violence des supplices , & puis en suspendant par une autre action positive , cette opération puissante & miraculeuse. Sans cela il n'auroit pas été proprement , positivement , directement Grand-Prêtre & Sacrificateur ; en acceptant simplement la mort, qu'il pouvoit empêcher ; il ne se seroit pas vrayement immolé lui-même : il auroit accepté l'immolation de son humanité , mais il n'y auroit pas concouru ; il n'auroit pas livré son Ame dans toute la rigueur : c'est ce qu'on montre par une infinité de raisonnemens & de conclusions tirées des Textes des Péres à ce sujet ; il faut donc que le sacrifice de l'Autel se passe de la même maniére , quant à ce qui convient au Sacerdoce de J. C : excepté que dans celui-là il s'agissoit de la vie tant substantielle , qu'accidentelle, ou

in actu secundo : & que dans celui-ci il ne s'agit que de la derniére.

Une des plus fortes preuves se tire de l'ancienne Lithurgie des Grecs, Lithurgie qu'ils tiennent de S. Basile, de S. Chrysostome, & même selon quelques-uns, de S. Jacques & de S. Marc. Après la consécration du pain & du vin, le Prêtre invoque le S. Esprit, pour sanctifier ce pain & ce vin, & pour le changer au Corps & au Sang de J. C. :d'ailleurs, presque tous les Péres Grecs, plusieurs Latins, le Rit Mozarabique, & Ethiopien, semblent mettre l'invocation & la priére, comme une partie essentielle de la forme de la consécration. Et cependant l'Eglise tient le contraire ; & les mêmes Péres dans leurs Ouvrages reconnoissent que le Corps de J. C. est mis dans l'Eucharistie par ces seules paroles, *ceci est mon Corps*. Voila une difficulté & une contradiction apparente, à laquelle nôtre Auteur montre qu'on n'a jamais bien satisfait : mais dans son sentiment tout se concilie. Car, dit-il, les Péres Grecs par leur invocation adressée au S. Es-

prit, ont insinué l'espéce de résurrection de J. C. auparavant immolé sur l'Autel par la perte de la vie actuelle, telle qu'on vient de l'expliquer : ils prient cet Esprit Vivificateur de vivifier ce Corps ainsi privé de sa vie actuelle, & qui dans cet état n'est plus propre à opérer tous les effets, qui doivent pourtant resulter du Sacrement. C'est dans ce sens que le Corps du Sauveur, même après la consécration, peut être appellé, comme l'appelle S. Basile, le Type & l'Antype de lui-même, ou pris en tant que résuscitant à une vie glorieuse, ou encore pris en tant que doüé d'une vie actuelle & sensitive. D'ailleurs, n'avons-nous pas dans l'Eglise Latine quelque chose d'équivalent à l'invocation des Grecs après la consécration ? Car, ces paroles du Canon, *supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris* : & encore, *per quem hæc omnia, Domine semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis, & præstas nobis*, ne peuvent bien s'entendre que par la résurrection de J. C. ci-dessus expliquée, résurrection

qui se fait quand on mêle une portion de l'Hostie, avec le Sang du Sauveur. Il ne faut que jetter les yeux sur les différentes Lithurgies qu'on a citées, pour voir qu'elles présentent le même sens : mais il n'est pas étonnant que les Grecs récens ayent erré à ce sujet, faute d'en bien prendre l'esprit ; c'est dommage qu'on ne puisse insérer ici toute cette belle *Dissertation* avec les preuves. Mais comment accorder l'unité du sacrifice de J. C. une fois offert sur la Croix, & tous les jours renouvellé sur l'Autel, avec la diversité *spécifique* qui se trouve dans l'un & dans l'autre, & avec la diversité *numérique* des Espéces, des paroles, des actions, qui constituent le sacrifice non sanglant ? Car, cet Article décidé par S. *Paul*, & par le Concile de Trente, est un abîme où l'on s'est comme perdu jusqu'ici. Nôtre illustre Cardinal s'en tirera à l'aide de ses principes, & il y employe toute la sixiéme *Dissertation*, qui est une des plus curieuses. Voici comme il parle. Il ne faut que lire l'Epître de S. Paul aux Hébreux, pour voir que le Sacer-

doce éternel de J. C. Sacerdoce ſelon l'ordre de Melchiſedec, n'a dû s'exercer que par un ſeul & même ſacrifice ; & qu'il ſeroit contraire à la dignité du Sacrificateur & du ſacrifice, d'en demander un autre pour les péchés : de là il ſemble qu'on doive conclure avec S. *Paul*, que ſi les anciens ſacrifices ont été inſuffiſans, tous les ſacrifices poſtérieurs à celui de la Croix, ſont inutiles. Et cependant il eſt de la Foi, que la Meſſe eſt un vrai ſacrifice. Comment réſoudre cette difficulté ?

Les uns ſoûtiennent, que la pluralité des ſacrifices ne nuit point à celui de la Croix, dés que c'eſt la même Victime. Mais, reprend-t'on ; l'Apôtre parle de l'unité de ſacrifice, comme de l'unité de Victime. De plus, quoique la Victime ſoit la même ſur la Croix, & ſur l'Autel, ſi les actions *ſacrificatives*, étoient *ſpécifiquement* ou même *numériquement* diverſes, les ſacrifices le ſeroient auſſi : or, toute pluralité de ſacrifices combat l'autorité & le raiſonnement de Saint Paul. Et par là tombe l'opinion de ceux qui n'admettent

ici qu'une multiplicité *numérique* de ſacrifices, jointe à l'unité de Victime : car, ſi J. C. eût voulu après ſa réſurrection mourir une ſeconde fois ſur la Croix ; ou bien il eût dérogé au mérite infini de ſon premier ſacrifice, ou bien il en auroit fait un inutile. D'autres veulent que le ſacrifice de la Croix, ſoit le même *numériquement*, pris formellement en raiſon de ſacrifice ; quoique pris matériellement, ils ſoient diſtingués en nombre. Mais, ou toutes les raiſons qu'ils apportent ne prouvent rien, ou elles prouveroient que tous les anciens ſacrifices, ſoit comparés entre eux, ſoit comparés à celui de la Croix & de l'Autel, ſeroient *numériquement* un même ſacrifice d'une unité formelle. D'autres (& c'eſt le plus grand nombre) répondent, que S. Paul n'a parlé que du ſacrifice univerſel, ſatisfactoire, & qui a une fois payé le prix de la rançon du genre humain ; ſacrifice qui a dû être unique : mais qu'il n'a point exclus les ſacrifices qui appliquent en particulier le prix univerſel déja payé, ou les mérites du ſacrifice unique de la Croix; comme il a dû

exclure les ſacrifices qui par eux-mêmes ne ſatisfaiſoient point pour les péchés, ou qui n'appliquoient pas les mérites du ſacrifice de la Croix. Ainſi, ni l'exiſtence, ni la pluralité des ſacrifices, dès-là qu'ils ne font qu'appliquer le mérite univerſel de celui de la Croix, ne répugne, ni à l'autorité, ni au raiſonnement de S. Paul. Mais dés qu'on ſuppoſe une multiplicité quelconque de ſacrifices, cette réponſe ne plaît pas à l'Auteur. Car enfin, les anciens ſacrifices ne faiſoient auſſi qu'appliquer les mérites futurs de la Paſſion de J. C. moyennant la Foi dans le Meſſie : or, cela étant, ou le raiſonnement de S. Paul ne conclut rien de la pluralité des ſacrifices de l'ancienne Loi contre leur excellence ; ou il conclut également contre la pluralité des ſacrifices de la Loi nouvelle ; & par conſéquent contre les ſacrifices de l'Autel, s'ils ſont diſtingués entre-eux, ou même de celui de la Croix. C'eſt ce qu'on montre ici avec une force à laquelle il eſt difficile de réſiſter. De plus, le Sacerdoce dont parle S. Paul, & qu'il éléve

fort au-dessus de celui d'Aaron, est un Sacerdoce selon l'ordre de Melchisedec, & pourtant il ne parle que du sacrifice de la Croix. Or, cependant le Sacerdoce selon l'ordre & le Rit de Melchisedec, regarde particuliérement le sacrifice de l'Autel : il faut donc, ou que l'Apôtre ait mal raisonné, ou que le sacrifice sanglant & non sanglant ne soient différens ni en espéce, ni même en nombre.

Aussi, c'est ce que le Cardinal prétend prouver. Pour cela il faut se rappeller tout ce qu'il a dit dans la précedente *Dissertation*, en parlant du sacrifice de la Messe. Cela posé, il s'explique ainsi. Le sacrifice de la Croix, & le sacrifice de l'Autel, (en tant que celui-ci renferme tous les sacrifices qui se sont faits, ou qui se feront depuis son institution) sont physiquement & réellement un seul & même sacrifice complet, d'une unité *numérique formelle* ; & s'il y a pluralité & distinction, elle n'est que matérielle, & encore dans un certain sens, *secundùm quid*, elle ne tombe sur le sacrifice, qu'en tant qu'il se fait sen-

ſiblement : mais elle n'eſt point formelle ; elle ne tombe ni ſur la forme, qui partout eſt une d'une unité *numérique* ; ni ſur le ſacrifice pris comme ſignifié par les ſignes extérieurs : parceque la Victime & l'immolation eſt partout phyſiquement & réellement la même. Quelle eſt donc cette forme unique, qui conſtituë ici une unité *numérique* ? C'eſt l'Acte interne par lequel J. C. comme Grand-Prêtre, immole ſa propre vie ; ou par lequel il commande la ceſſation de cette vie miraculeuſement conſervée, ſoit ſur la Croix, ſoit ſur l'Autel : de ſorte pourtant que cet acte n'emporte qu'une ſeule fois la privation de la vie, tant ſubſtantielle qu'actuelle, ſur la Croix, & cela d'une maniére ſanglante : au lieu que ſur l'Autel il emporte la privation réïterée de la vie actuelle ſeulement, & par conſéquent d'une maniére non ſanglante. Cet acte eſt toûjours & partout le même, parcequ'il eſt reproduit & repliqué, auſſi-bien que le Corps de J. C ; replication auſſi néceſſaire pour l'unité de ſacrifice, que pour la pré-
 ſence

ſence réelle. C'eſt le même acte d'immolation & de ſacrifice, mais qui a rapport à deux maniéres différentes d'immoler la même Hoſtie, & qui renferme ces deux maniéres de ſacrifier, quoique pour être exécutées dans des tems différens. Produit par J. C. ſur la Croix, il cauſe l'immolation ſanglante qui s'y fait, & il exige l'immolation non ſanglante, qui ſe doit faire dans la ſuite, il la renferme comme devant ſe faire : mais reproduit ſur l'Autel, il cauſe l'immolation non ſanglante qui s'y fait ; & il ſuppoſe, il ſignifie l'immolation ſanglante faite autrefois, il la renferme comme ayant été faite. Or puiſque dans ces deux cas c'eſt le même acte d'immolation de la même Victime, c'eſt donc le même ſacrifice.

Par là S. Paul, auſſi-bien que les Péres qui ont parlé comme lui, ſont expliqués mieux qu'on n'avoit fait juſqu'alors. On le montre ici fort au long. Car ſelon l'Apôtre, le ſacrifice de la Croix eſt ſelon l'ordre de Melchiſedec : or cela n'eſt point abſolument vrai, à moins que ce ne ſoit

formellement & *numériquement* le même que celui de l'Autel. De l'une & de l'autre maniére de sacrifier, il doit donc résulter un seul & même sacrifice réel : ce qui ne se peut faire que dans le sentiment du Cardinal *Cienfuegos*, où, quoique la maniére sensible de sacrifier soit différente, le sacrifice est réellement le même ; & parceque tout ce qui le constituë essentiellement, c'est-à-dire, la Victime & l'action *sacrificative*, se trouve le même ; & parceque cette action qui immole séparément selon un Rit, exige l'immolation selon l'autre Rit. En effet, J. C. par la même action par laquelle il s'est immolé sur la Croix, s'est encore offert pour être perpétuellement immolé sur l'Autel, quoique d'une autre maniére. Ainsi cette même action qui étant sur la Croix une immolation sanglante de la vie substantielle de J. C. exige sa perpétuelle réproduction pour l'immolation non sanglante de la vie actuelle ; & qui étant sur l'Autel une immolation non sanglante de la vie actuelle, suppose & représente l'immolation sanglante

de la vie substantielle ; cette même action, dis-je, constituë la perpétuité & l'unité réelle du Sacerdoce & du sacrifice de J. C.

Non content des autorités alléguées, l'Auteur apporte les raisons les plus solides, pour prouver l'unité réelle & *numérique* de sacrifice dans les deux maniéres de sacrifier, unité qui ne peut se trouver que dans son opinion : & il est difficile de les lire sans être ébranlé. D'ailleurs, il fait voir que plusieurs avant lui ont admis cette unité *numérique*, quoiqu'ils l'ayent mal expliquée ; & qu'ainsi son sentiment, pris quant au fond de l'assertion, n'est pas aussi nouveau qu'on voudroit peut-être le croire, pour avoir droit de le rejetter. Il entre ensuite dans la discussion de tout ce qu'on pourroit objecter : mais il seroit impossible de le rapporter ici. On prie seulement les Théologiens qui liront cet extrait, de ne pas croire ces opinions renversées par les objections qui pourroient leur venir en foule à l'esprit, & de ne point prononcer sans avoir lû les réponses dans le Li-

vre même : on peut assûrer que ce qui leur paroissoit insoluble, sera bientôt éclairci. C'est ce que nous pourrions ajoûter des autres Articles, où l'Auteur a une opinion qui lui est propre. Faut-il attaquer les sentimens des autres ? Les Scholastiques sont forts. Mais s'agit-il de prouver le leur contre celui qu'ils combattent ? Souvent ils sont bien foibles.

On ne sçauroit cependant omettre une conséquence, qui suit immédiatement de tout ce qui a été dit sur le Sacerdoce éternel de J. C. Car, dans le ciel, dit-on, & après la consommation des siécles, il y aura donc un vrai sacrifice, & le même qu'aujourd'hui. Comme cet Article & sa réponse sont le sujet de toute la septiéme *Dissertation*, on ne peut se dispenser de s'y arrêter. Voici donc comme on raisonne. Le Sacerdoce de J. C. doit durer éternellement, en tant que vrayement & proprement Sacerdoce ; or, cela ne peut être sans quelque vrai sacrifice : donc J. C. offrira pendant toute l'éternité un vrai sacrifice. De plus, le sacrifice est l'acte le plus

sublime de la Religion ; & sa premiére & sa principale fin est d'honorer Dieu, & de reconnoître son pouvoir suprême : Dieu aura donc éternellement un sacrifice, & même offert par J. C. ; puisqu'autrement son Sacerdoce finiroit. Cela posé, on reprend ainsi : ce sacrifice éternel ne peut être le même que celui de la Croix, ou de l'Autel ; & par conséquent il en sera réellement distingué. Donc il n'est pas nécessaire que le sacrifice propre du Sacerdoce de J. C. soit unique : mais il peut être différent, selon les divers états de l'Eglise. Donc toute la doctrine établie dans la dispute précedente porte à faux. Les Scholastiques, ajoûte le sçavant Cardinal, ont succombé sous le poids de cette difficulté, qui leur a fait prendre le change.

Pour lui, non seulement il accorde, mais il embrasse de tout son cœur, mais il prouve de toute sa force les deux propositions, qui roulent sur le Sacerdoce & le sacrifice éternel de J. C., tel qu'on l'a exposé. A l'égard des conséquences qu'on en tire, il s'atta-

che d'abord à montrer par l'Ecriture & les Péres, que le ſacrifice Euchariſtique eſt formellement un ſacrifice de loüanges & d'actions de graces, non ſeulement pour le ſacrifice ſanglant de la Croix, mais encore, comme parle S. Chryſoſtome, pour lui-même. Enſuite, voici comme il s'explique. Après la conſommation des ſiécles, il y aura un vrai ſacrifice éternel, que le Souverain grand-Prêtre offrira lui-même. Mais il ne ſera, ni *ſpécifiquement*, ni même *numériquement* diſtingué du ſacrifice de l'Autel, & par conſéquent de celui de la Croix: toute la diſtinction ne ſera que matérielle, & encore en certain ſens, *ſecundùm quid*; ainſi qu'on l'a expoſé en comparant le ſacrifice ſanglant avec le non ſanglant. Mais comment donc ſe fera-t'il? Il ſe fera par la réproduction de ce même acte interne de J.C., par lequel il s'immole maintenant ſur l'Autel, & il s'eſt autrefois immolé ſur la Croix; acte qui conſtituë *formellement* le ſacrifice, & qui étant le même, rend le ſacrifice *formellement* le même. Or, comme dans le ciel ce ſacrifice ne

ſçauroit s'accomplir, ni d'une maniére ſanglante, ni ſous les eſpéces du pain & du vin, il s'y accomplira ſous le Rit de loüanges & d'actions de graces : car cet acte de J. C. a un rapport eſſentiel à ce nouveau Rit de la même façon qu'aux deux autres ; de ſorte qu'il les exige, & qu'il les renferme tous trois.

Mais, dira-t'on, où eſt la Victime ? Où eſt ce changement réel de la vie, qui eſt eſſentiel à un vrai ſacrifice ? Rien de plus clair. L'action *ſacrificative* de J. C. ſuſpendra alors, & pour ces momens de ſacrifice, toute vie actuelle préexiſtente & dépendante du Corps phyſique du Sauveur (à la reſerve pourtant de l'acte de la viſion béatifique qui pourroit être propre de ce Corps) pour ſubſtituer & produire en la place de ces actes détruits, d'autres opérations auſſi dépendantes du Corps, qui toutes tendent à la gloire & à la loüange de Dieu, & à lui rendre d'immortelles actions de graces pour le ſacrifice de la Croix & de l'Autel. Ainſi, dans un certain inſtant toute la vie actuelle &

corporelle, qui d'elle-même subsisteroit éternellement, sera vrayement immolée : ce qui fera un vrai sacrifice de loüanges, *sacrificium laudis*, *formellement* le même que celui de la Croix & de l'Autel, mais sous un Rit différent. Au reste, il ne faut pas être surpris, si l'on fait succéder d'autres opérations *vitales* à celles qui sont détruites ; car, outre que ces opérations sont ce qui constituë la *raison de sensible* nécessaire au sacrifice, & qu'elles sont le Rit particulier de celui-ci ; le propre du sacrifice de loüange est de faire que la victime meure & chante tout à la fois.

Voila le précis le plus exact que nous puissions donner de cette doctrine aussi ingénieuse que solide. Et peut-être cessera-t'on de la trouver étrange, si on examine avec soin toutes les autorités & les raisons, qu'on employe ici pour établir les deux points fondamentaux, d'où elle suit comme nécessairement. L'Auteur ne dissimule point la force des objections, qu'on peut lui faire : mais il y répond avec une force supérieure à celle des dif-

ficultés mêmes. Tout ce que le Lecteur peut desirer de nous en ceci, c'est que nous donnions dans la suite quelque idée du sentiment particulier de S. E. Mgr. le Cardinal CIENFUEGOS, sur l'union qui se fait de J. C. avec le fidéle dans la Communion. C'est le second motif de son Ouvrage.

ARTICLE II.

LETTRES DU P. CASTEL D. L. C. D. J. à M. l'Abbé de SAINT PIERRE, sur la véritable cause primitive & insensible de la pesanteur en général, & de la chûte des corps en particulier.

Voyés les Articles CXX. & CXXI. au mois de Décembre 1731.

TROISIÈME LETTRE.

J'AI, Monsieur, un grand Paradoxe à vous proposer ici. Il n'y a pas moins de quinze ans que je lutte contre son évidence. L'espéce de nécessité où vous m'avés mis de parler clair enfin sur tout ceci, me force de l'a-

dopter désormais en dernier ressort.

J'ai prouvé de mon mieux, & je crois assés passablement qu'entre le ciel & la terre il y a une *hétérogénéité*, *parfaite*, une *immiscibilité insurmontable*, un *divorce éternel*, une *distinction constante*. Je l'ai prouvé, & je ne m'en repens pas. Il est pourtant vrai que nous avons besoin du ciel ou de la matiére céleste dans le sein de l'atmosphére, dans la mer même, pour faire tomber nôtre pierre qui est pesante partout, & dont les parties les plus intérieures, aussi-bien que les plus extérieures du globe entier, sont toûjours pesantes en quelque lieu & situation qu'elles se trouvent.

D'où je conclus, sans balancer désormais, que le ciel parfaitement hétérogéne avec les matiéres terrestres, & incapable de se mêler avec elles, les pénétre néanmoins intimement, & beaucoup plus intimement qu'aucune matiére ne pénétre celle qui lui est le plus homogéne : oui, plus intimement que l'eau ne pénétre le sel, l'eau forte le cuivre, l'eau regale l'or. L'air, l'eau, la terre en sont pleins.

Jovis omnia plena, & une pierre suspenduë au milieu de l'air ou de l'eau, posée sur la terre, ou absorbée dans ses soûterrains les plus profonds, retrouve partout cette matiére céleste pour lui donner la loi, & la repousser vers son centre.

Elle pénétre tout sans se mêler avec rien. On ne peut monter à elle, elle descend par des canaux secrets jusqu'à tout ce qu'il y a de plus bas. Elle n'est pas dans les corps terrestres, elle est dans leurs élémens purs. Elle se communique sans s'allier, pour ne pas se mésallier. Voila le paradoxe. Pour le justifier, je remonte désormais tout-à-fait aux principes les plus insensibles, les plus primitifs; chose que j'avois eû de bonnes raisons pour m'interdire jusqu'ici, quand ce n'eût été que pour me donner le tems de faire plus à coup sûr, une démarche si délicate, où tant d'autres avoient échoüé selon *M. Herman.*

Mais, sans critiquer personne, je rends volontiers, comme je l'ai toûjours fait, justice à tout le monde. C'est en grand Maître que *Descartes* a

diſtingué trois ſortes de matiéres ou de formes générales dans la conſtitution primitive de cet univers : la *matiére ſubtile*, la *matiére globuleuſe*, & la *matiére ſtriée*, ou plûtôt, car je m'en tiens aux penſées de ce grand Homme, bien plus qu'à ſes termes, la *matiére craſſe* de mille formes différentes.

Cette matiére craſſe compoſe la terre, la lune, le ſoleil même, quoiqu'en diſe *Deſcartes*, que je n'ai garde de ſuivre en tout ſervilement, ni près de là. En un mot, elle compoſe tous les corps viſibles les plus céleſtes, tant les étoiles que les planétes. La matiére globuleuſe eſt, ſelon moi, la *vraie matiére céleſte*, & compoſe le ciel qui en eſt très-étroitement plein. La matiére ſubtile brochant ſur le tout, ne compoſe rien & ſe fourre partout. C'eſt *l'eſprit univerſel* des Anciens comme des Modernes, *ſpiritus intùs alit*. Mais la matiére globuleuſe que je regarde pour bien des raiſons profondes, comme le grand chef-d'œuvre de *Deſcartes*, & qui ſeroit parfaite, ſi elle n'étoit point ſi fragile & ſi va-

riable, se fourre aussi un peu partout, étant aussi fort subtile, quoique moins que celle qui porte ce nom & qui l'est infiniment, ou plûtôt infiniment fluide, n'ayant ni consistence, ni forme déterminée dans ses molecules toûjours variables, toûjours en action de varier. Tel est à-peu-près le systéme Cartésien à cet égard.

Mais il faut désormais étendre tout-à-fait nôtre point-de-vûë, & juger des choses par leurs idées de rapport ; & surtout suivre de très-près, à l'aide de la Géométrie, les principes que nous venons d'adopter. *Descartes* en a rompu le fil plus d'une fois, pour s'être trop arrêté aux idées abstraites & aux natures absoluës des choses. Il avoit posé d'excellens fondemens, s'il leur avoit laissé prendre un peu plus de consistence. Il avoit même assés recüeilli tous les matériaux du systéme : &, s'il a manqué le but, ç'a été en le passant, comme il arrive aux personnes d'un génie élevé. De sorte que je n'innoverai pas beaucoup pour produire un systéme assés nouveau. Car, selon *M. Herman*, ce systéme n'est

pas encore trouvé : & voici comme je me flatte d'y avoir été plus heureux.

Toutes choſes ont leurs contraires; & c'eſt par des *actions antagoniſtes* que s'opére tout le mécaniſme de l'univers. Mouvement & repos, action & réaction, *impulſion & répulſion* ſont juſqu'ici tout le jeu de la nature. *Deſcartes* ne parloit guéres que d'impulſion.

Quoiqu'il en ſoit de ce grand homme que je ſuis bien aiſe d'avoir ſuivi d'aſſés près juſques-là, la matiére craſſe de ſoi indifférente à tout, ſe trouve comme balotée entre deux *matiéres antagoniſtes*, qui l'animent & la raniment ſans ceſſe. Le jeu en eſt aſſés fin ; je vous prie, Monſieur, de vous rendre un peu attentif à ce jeu, qui n'a pas été ſi connu, ce me ſemble, juſqu'ici. Lorſqu'une idée, ſur tout une idée ſyſtématique, eſt un peu nouvelle, de quelque heureux génie qu'on ſoit pourvû, on ne la prend pas la premiére fois qu'on la rencontre, & lorſqu'on l'a priſe, il ſe paſſe encore bien du tems avant qu'on la pénétre, & qu'on en ſoit tout-à-fait poſſeſſeur.

La matiére ſubtile, dépoſitaire de tout le mouvement, de toute l'impulſion, de toute l'action de la nature, comme l'a aſſés bien penſé *Deſcartes* : cette matiére ſubtile *pouſſe* la matiére craſſe comme hors de ſa ſphére, en coulant entre ſes molecules qu'elle tâche à ſéparer : la matiére globuleuſe, comme je le penſe, dépoſitaire de tout le repos, de toute la réſiſtance, de toute la réaction, *repouſſe* la matiére craſſe, & la retient autour de ſes divers centres. C'eſt cela ſurtout qui eſt le nœud du ſyſtème. 1°. Que *la matiére ſubtile ſeule agiſſante, pouſſe & pouſſe en dehors, du centre à la circonférence* : 2°. que *la matiére globuleuſe ſeule réagiſſante, repouſſe en dedans, de la circonférence au centre* ; de ſorte qu'à elle ſeule appartienne, comme en propre, tout le ſyſtéme de la peſanteur & de la chûte des corps.

Car la matiére ſubtile s'inſinuant partout, il a falu que la matiére globuleuſe, pour lui faire tête en quelque ſorte, s'inſinuât auſſi partout, afin d'être à portée de modérer la fougue de cette matiére *mobile*, ou

plûtôt *mouvante* & *motrice* : car c'eſt à la matiére ſubtile qu'il appartient d'être mobile plûtôt que mouvante. Elle ſe dérobe même facilement au mouvement de la matiére globuleuſe, & n'eſt mobile que pour lui échaper ; lui donnant très-peu de priſe par ſes ſurfaces raſes & toutes rondes, ſans aucune ſorte d'angles & d'inégalités ; ſans cela la matiére ſubtile eut été mauvaiſe œconome du mouvement dont on l'avoit chargée ; elle eut tout bouleverſé, l'eau avec l'air, l'air avec la terre ; & mis même tout en feu : puiſqu'elle eſt dépoſitaire de tout le feu, lorſqu'elle eſt dépoſitaire de tout le mouvement de la nature. *Ariſtote*, de l'aveu même de *Deſcartes*, n'avoit pas mal défini la *nature*, en diſant qu'elle eſt le *principe du mouvement & du repos*. Et *Deſcartes* avoit bien commencé, lorſqu'il avoit mis le repos en jeu dans le ſyſtéme de l'univers. Il n'a pas cependant ſoûtenu cette idée, & dans le fort du ſyſtéme il n'a guéres connu que le mouvement.

Par exemple, jamais cette raiſon n'influa dans le parti qu'il prit d'ini-

troduire ces merveilleux globules, qui sont le morceau de son systéme le plus neuf, & le plus à lui, l'antiquité la plus éclairée sur tout le reste n'en ayant jamais eû le moindre soupçon. Sa raison pour cette innovation heureuse, fut leur nécessité tout-à-fait indispensable pour le systéme de la lumiére, qu'on a beau tourner & retourner, & qu'on n'expliquera jamais sans un ciel, sans un univers tout plein de globules contigus dans le pur ciel, & entremêlés d'air dans l'air, d'eau dans l'eau, &c. Car tous les corps sont transparens dans leurs derniers molecules comme le très-célébre *M. Newton* l'a bien établi dans son excellent *Traité d'Optique.*

Mais le systéme de la pesanteur étant lié d'aussi près avec celui de la lumiére, que je l'ai prouvé dans mon *Traité de Physique*, c'est là que *Descartes* a passé le but, & multiplié les causes sans nécessité, lorsqu'après avoir expliqué la lumiére par les globules avec tant de succès, il les a laissés là, & s'est jetté dans de nouveaux frais superflus pour expliquer

la pesanteur, qui lui a si mal réüssi; selon *M. Herman*. Aussi ce grand homme faisoit-il consister la lumiére dans un effort inanimé, qui l'empêchoit de voir la liaison immédiate de ces deux grands systémes qui n'en font qu'un.

Ouï, la lumiére & la pesanteur ne sont que les deux revers d'un même & simple systéme. La matiére subtile en pénétrant les corps grossiers, les *pousse*, & par leur moyen pousse les globules du centre à la circonférence. C'est là le mouvement de la lumiére, qui rend les corps plus ou moins lumineux, & le soleil avec les étoiles brillant & éclatant. Mais tout étant plein & en équilibre, ce mouvement est peu étendu, & suivi sur le champ d'un mouvement contraire de *répulsion*. Les globules poussés contre le ciel qui en est tout plein, *repoussent* tout à leur tour, de la circonférence vers le centre, & après avoir répandu la lumiére, concentrent toutes choses par un mouvement centripéte de pesanteur. Et, comme ce mouvement alternatif de pesanteur est très-promt, très-vif & très-peu étendu, si ce n'est dans

ſon effet, la lumiére & la peſanteur n'ont point d'intervale ſenſible.

Ces deux effets, quelque divers qu'ils paroiſſent, partant d'un même principe, vont au même but dans le plan de la nature. La lumiére fait voir les objets : la peſanteur les rend viſibles en les rendant diſtincts & durables. Sans la peſanteur qui tient chaque choſe à ſa place, tout ſeroit broüillé & confus, & le ſeroit par le mouvement même d'élancement centrifuge qui produit la lumiére. On verroit les objets au premier inſtant : au ſecond, les objets ne ſeroient plus viſibles, il n'y auroit plus d'objets.

Mais le paradoxe ſubſiſte, & ce pourroit bien être ce paradoxe qui auroit empêché *Deſcartes* de reconnoître le vrai ſyſtéme de la peſanteur. Il introduiſoit partout les globules ſans difficulté, pour expliquer la lumiére. Quelle apparence de les exclure de partout pour expliquer la peſanteur ? Et comment enfin deux choſes auſſi contradictoires que celles-là, peuvent-elles ſe concilier ? Tout auſſi facilement que deux ſyſtémes auſſi

opposés que le sont en apparence le systéme centrifuge de la lumiére, & le systéme centripéte de la pesanteur.

Je vis un jour le corps d'une pendule tout chargé de mouches. Le dedans en étoit plein comme le dehors. Il y en avoit sur les dens des roües, il y en avoit sur les rayons, & dans tout l'intérieur de leur circonférence. La détente partit, les roües joüérent. Les mouches qui étoient sur les dens des roües & dans les engrainures, y furent prises, & la plûpart écrasées. Plusieurs eurent le tems de partir & furent chassées. Celles qui étoient en dedans des roües, n'eurent point de mal, & ne s'apperçûrent de ce mouvement que par le bruit. C'est là un fait, ou, si vous voulés, un apologue: peu importe.

Il y a bien sûrement deux sortes de pores dans tous les corps: 1°. ceux dont chaque molecule ou atome primitif & élémentaire, est comme percé à jour; & 2°. ceux que laissent dans leur entre-deux ces atomes ou molecules en se réünissant. C'est dans ceux-ci que regne souverainement la

matiére subtile, sans y souffrir de globules, & dans ceux-là la matiére globuleuse, sans y souffrir de matiére subtile, si ce n'est tout au plus pour remplir les interstices, que laissent nécessairement des globules, qui ne sont pas infiniment petits. Il faut dans un systéme que les rangs, les places, les fonctions de chaque chose soient réglées & bien précises, sans y laisser rien de vague & d'indéterminé, ou de hors d'œuvre. Dans le systéme Cartésien la matiére globuleuse après la lumiére, n'étoit bonne à rien, & la matiére subtile n'étoit que trop bonne à tout.

Je ne cesse, Monsieur, de vous prier de bien prendre garde qu'en établissant la matiére subtile pour l'action, & la globuleuse pour la réaction, je prétends les caractériser à demeure & pour tout le systéme : comme en attribuant le systéme de la lumiére à celle-là, & à celle-ci le systéme de la pesanteur. Elles sont aussi caractérisées, l'une par sa parfaite fluidité, & par sa forme changeante & indéterminée, & l'autre par sa du-

reté invincible & par sa sphéricité constante. Voici un quatriéme caractére qui se rapporte à tous les autres. La matiére subtile est entre les molecules des corps, & les tient séparés sans qu'aucune force puisse les réünir, n'y ayant aucun vuide existant ni possible, & la globuleuse est dans les molecules mêmes. Elle leur donne de la consistence & les raffermit contre les efforts trop vifs de la matiére subtile, qui de son côté ne tend qu'à leur donner de la legéreté & du mouvement. C'est comme le poids & le contrepoids, ou le balancier qui modére le jeu.

Le quatriéme caractarére des deux matiéres antagonistes est essentiel : l'apologue des mouches en fait bien sentir le vrai. La matiére globuleuse est *mobile*, & la subtile est *mouvante*. Celle-ci chasse donc celle-là autant qu'il est possible. La seconde a l'avantage de se plier, de se replier, & de s'accommoder à tous les plus petits & les plus irréguliers intervales des molecules crasses. La souplesse dans tous les systémes donne une grande supé-

riorité sur ses adversaires ou ses concurrens ; & la roideur ne réüssit guéres dans le commerce de la vie. La matiére globuleuse, toute céleste, toute pure, ne se plie à rien, & ne fait qu'embarrasser dans les interstices des molecules, empêchant leur mouvement, & celui de la matiére subtile, qui par sa souplesse, & s'aidant des molecules mêmes & de leurs inégalités, chasse facilement ces globules de l'entre-deux des atomes, & les chasseroit de partout, si enfin il ne faloit pas absolument qu'ils fussent quelque part.

Remarqués bien, Monsieur, combien la matiére subtile aidée des angles, pointes, inégalités des molecules crasses, est forte pour chasser ces globules ; & combien ceux-ci par leur figure ronde, polie & rase, sont foibles, désarmés, & sans défense. Mais la grande vertu de ces globules vraiment célestes est de ne pouvoir même pour se défendre, s'accrocher, s'engrainer, ni par conséquent s'allier, s'amalgamer, s'incorporer avec rien de terrestre, d'anguleux, d'inégal,

Si dans un eſpace on agitoit des boules bien rondes avec des corps pleins de pointes, d'inégalités, de crochets ; bien ſûrement ces boules n'y tiendroient pas, ſe debarraſſeroient vîte de tout mêlange en ſe portant vers la circonférence, vers les extrémités, ou bien, s'il ſe pouvoit, elles ſe logeroient dans le dedans même de ces corps. Voici le propre ſyſtéme des globules.

Ils ne ſont pas faits pour la terre, ni pour tous ces combats inteſtins, dont ſont ſans ceſſe animés des corps pleins d'inégalités, tout heriſſés de pointes, & pénétrés d'un feu ardent & ſéditieux. Dés qu'on preſſe un peu ces globules, ils cédent la place. Leur vraye *force* n'eſt proprement qu'une *contre-force* de réſiſtance, d'impénétrabilité, & tout au plus de réaction. C'eſt dans le ciel pur qu'ils ſont bien forts & d'une fermeté à toute épreuve. Chaſſés de partout ils s'y cantonnent, & le rempliſſent en s'y ſerrant d'auſſi près qu'il eſt poſſible. Or, cela arrive ſelon les principes de Géométrie, lorſque les uns ſont ni-

chés dans les angles de contingence des autres ; de sorte que, trois à trois, ils laissent un intervale triangulaire, qui est un *minimum*, c'est-à-dire, le plus petit qu'ils puissent jamais laisser. J'ai démontré cette disposition des globules, pour mon premier coup d'essai, il y a dix à onze ans, dans les *Mémoires de Trevoux*. C'est la premiére chose que j'aye jamais imprimée. Je n'en parlois alors que par rapport à la *refraction de la lumiére*, que je prétendois démontrer par la seule supposition des globules, sans recourir à d'autre fiction.

Dans cette supposition que je trouve l'unique vraye, le ciel est, conformément à l'Ecriture, un vrai *firmament* ; & un rempart impénétrable, contre lequel les astres sont buttés inutilement sans pouvoir le pénétrer, ni y produire d'autre mouvement qu'une *radiation* vive & très-brusque, qui ne détache pas les globules les uns des autres, si ce n'est tout au plus par longues trainées, qui glissent un peu avec effort les unes sur les autres.

Dans l'atmosphére les globules ne sont pas si pressés, si ce n'est dans l'intérieur de chaque molecule d'air, où ils ont la même disposition triangulaire que dans le firmament, & où, pour le dire en passant, il doit y en avoir des milliers, ces globules étant excessivement plus petits que les molecules de la matiére crasse. D'où résulte dans l'air & dans tous les liquides une double propriété tout aussi contradictoire en apparence & paradoxe, que celle des *globules exclus & admis.* On a souvent éprouvé avec surprise, mais je doute qu'on ait jamais sçû expliquer cette contrariété : la voici.

Un petit mouvement ne trouve dans l'air ni dans les autres corps liquides aucune ou presqu'aucune résistance. Un mouvement violent y trouve souvent une résistance insurmontable. Par exemple, le plus petit mouvement divise l'air. Nous nous y remuons nous-mêmes fort librement. Qu'on pousse cet air avec trop d'impétuosité, souvent on n'y réussira pas, & on sera repoussé. On dit;

que, si un canon est trop chargé, le boulet ne va pas à dix pas, & que souvent il trouve l'air si dur & si impénétrable, qu'au sortir du canon il se brise en poudre contre cet air, comme un verre qui heurteroit avec violence contre un marbre. Tous les jours un oiseau par un coup d'aîle vif & rapide, rend l'air ferme & solide pour lui servir de point d'appui, malgré sa fluidité, qui le feroit céder à un coup d'aîle paresseux & indolent. Le coup de rame fait le même effet sur l'eau, lors qu'il est lent ou rapide. Un coup de bâton ferme & bien assené, coupe net la tête d'un pavot sans pouvoir ébranler la tige, qu'un coup médiocre feroit plier. Une bâle de mousquet perce une giroüéte sans l'ébranler.

L'air, comme je viens de l'établir, est composé de deux substances fort différentes, qui exécutent leurs fonctions l'une au milieu de l'autre, comme si chacune étoit la seule. Un petit mouvement n'intéresse que l'air, & comme ses molecules ne s'unissent jamais de si près, qu'elles ne puissent

se rapprocher davantage, il est capable de compression, & en se comprimant il céde sans difficulté. Les globules renfermés dans ces molecules les suivent dans ce mouvement sans le ressentir, comme des boules dont un cofre seroit plein sans l'être trop, suivroient un petit mouvement de ce cofre sans se déranger. Mais si le cofre étoit poussé avec roideur, on entendroit les boules s'entre-heurter ; &, s'il y avoit divers cofres semblables, contigus & percés de trous assés grands, un de ces cofres ne pourroit être ainsi violemment secoüé, sans que toutes les boules des cofres voisins, en ressentissent l'impression.

De même, lorsque l'air est rudement frappé, toute la ligne des globules qui s'étend depuis cet air jusqu'au firmament, en ressent le choc. Et comme ces globules sont déja fort près les uns des autres, ce mouvement les rend contigus, & les uns soutenant les autres, & le firmament ou le ciel les soutenant tous, c'est un mur impénétrable, c'est une barre de fer roide, & d'autant plus roide,

que le choc est plus violent. Rien ne sçauroit la fléchir.

Voici une comparaison que je crois bien juste. Imaginés, Monsieur, un peloton de laine, tout percé d'aiguilles fines, qui n'atteignent pas tout-à-fait d'outre en outre; mais qui n'ayent que l'envelope du peloton qui couvre leurs extrémités. On pousse foiblement ce peloton contre ma main, il avance tout d'une piéce, sans faire sur moi aucune impression. Je ne sens que la laine; j'ignore jusques là qu'il y ait des aiguilles. Mais, si l'on donne sur ce peloton, dans la direction des aiguilles, un coup sec & vif, il ne branlera pas, & les aiguilles feront leur devoir, jusqu'à sortir même tout-à-fait du peloton, & à percer ma main comme des fléches, si j'étois assés sot pour l'y laisser.

De tous les mouvemens brusques, nul n'égale en vivacité celui de la lumiére & celui de la pesanteur. Ils se font sans cesse au milieu de l'air, au milieu de l'eau. On a été souvent surpris que ces deux substances paruſ-

ſent y prendre ſi peu de part ; quoiqu'à la longue on voie bien que la lumiére les intéreſſe un peu. Et on ne doute pas que la matiére céleſte, en portant ſur nos corps terreſtres l'impreſſion de la péſanteur au travers de l'air, ne lui en communique en paſſant ſa bonne part.

Mais enfin, pour venir au fait qui eſt bien avancé par tout ceci, la pierre ſuſpenduë au milieu de l'air, fait effort en tous ſens pour ſe dilater. Cet effort eſt très-vif. Tous les globules environnans le reçoivent, & le tranſmettent juſqu'au ciel qui le ſoûtient & le repouſſe de toutes parts. Or, vous ſentés bien, Monſieur, que d'un côté cette pierre a entre elle & le ciel tout le corps de la terre, qui émouſſe bien l'action ou la réaction des globules, & qui énerve leur fermeté ou leur *firmament*, ſoit en rendant plus longue la ligne de communication de ces globules avec le *firmament*, ſoit même en l'interrompant tout-à-fait, & la mêlant de molecules capables de compreſſion, & plus dans la ligne du centre que dans

toute autre. En un mot, il faut que la loi des homogénes soit gardée. La pierre fuit le côté le plus hétérogéne, & se porte vers le plus homogéne. C'est ainsi que lorsqu'avec la pointe d'une aiguille, on détache une très-petite goutelette d'huile d'une plus grosse goute, & qu'on l'en éloigne à proportion, ou qu'on allonge un peu cette goute, la goutelette revient & la goute reprend sa rondeur. Je vous ferois injure de pousser plus loin les éclaircissemens. Je suis, &c.

Voyés le mois suivant.

ARTICLE III.

RERUM ITALICARUM Scriptores, &c. *C'est-à-dire, Recueil des Ecrivains qui ont travaillé sur l'Histoire d'Italie, depuis l'an* 500. *jusqu'à l'an* 1500, *&c. In folio T. VIII.* pp. 1234. A Milan.

IL ne nous a pas été libre de suivre d'aussi près que nous l'eussions voulu, MM. de la Société Palatine, dans la rapidité de leur course. Ce

huitiéme Tome de leur immense & judicieuse compilation, est dedié à M. le Comte de Dawn, Prince de Théâno, Gouverneur du Milanez; & comprend quinze Articles.

Le premier Auteur qu'on y produit, est *Gerard Maurisio*, Citoyen & Magistrat de Vicence, qui a donné environ cinquante-quatre années de l'Histoire d'*Ezzelin de Romano*, III^e. du nom, un des petits Tyrans d'Italie les plus décriés dans le XIII. siécle. *Maurisio* avoit intérêt à se concilier ses bonnes graces; ainsi, il ne l'en a pas moins comblé d'éloges; lui, son frére *Alberic*, le I. & II. *Ezzelin*, leurs Ancêtres, & toute leur famille. M. *Muratori* appréhende fort, que l'on ne concluë delà; que c'étoit donc un Ecrivain à condamner aux ténébres d'un cabinet, plûtôt que d'illustrer dans sa personne un flatteur abominable, lâche panegyriste du crime & de la tyrannie. Mais il prie de considérer qu'*Ezzelin* III. ne fut véritablement en horreur qu'après la prise de Padoüe, réduit à y cimenter son pouvoir par les plus cruelles exécu-

tions ; qu'il ne manquoit pas auparavant de quelques dehors avantageux, & même de quelques ſemences de vertus;que c'eſt le point de vûë où l'a enviſagé *Maurifio*,l'encenſoir à la main ; & que ſans adulation il a pû y découvrir une juſte matiére à ſes loüanges. M. de *Leibnits* qui en avoit déja publié une édition ſur celle de 1636. enrichie des notes de *Felix Oſio*, avoit fait la même remarque pour ſa juſtification.

Maurifio parle plus au long que perſonne d'un fameux Dominicain, nommé Frére *Jean* de Vicence, homme rare en ces tems-là par ſes talens, & qui l'auroit été dans tous les tems par l'uſage qu'il en a ſçû faire. Sans aucunes armes que celles de la parole, il n'avoit qu'à paroître dans une ville pour en diſpoſer à ſa volonté. Il vint d'abord prêcher la paix à Padoüe, dit *Maurifio* ; & on lui remit généralement tout ce qu'on y avoit d'intérêts à démêler. Il ſe montra dans Tréviſe, & les Tréviſans conſentirent pareillement à tout ce qu'il propoſa. Ce fut la même déférence à *Feltri*, *Belluno*,

Conogliano, *Vicence*, *Verone*, *Mantoüe*, *Brescia*. Il s'y acquit une telle autorité, qu'il ajoûtoit, retranchoit, & corrigeoit absolument, comme il lui plaisoit, aux propositions qui lui étoient présentées. Ayant indiqué Vérone, pour le lieu où la paix devoit se conclure entre ces différentes villes : Evêques & Capitaines, Seigneurs & Magistrats, tous s'y rendirent à son ordre, avec une multitude innombrable de Peuple ; & la plûpart nuds piés par le respect qu'on avoit pour lui. C'étoit peu de les accorder, il les renvoya contens à quelques murmures près ; car ils le regardoient comme un Prophéte. „ Et moi-même, „ continüe *Maurisio*, j'ai entendu de „ la bouche des Fréres Mineurs qui „ préchoient à Vicence, que par ses „ priéres il avoit résuscité dix morts„. Le Pape *Grégoire* IX. l'honoroit, & s'en servoit utilement pour pacifier l'Italie ; mais il s'abstint de prononcer sur les opérations miraculeuses qu'on en racontoit ; & il est vrai que les suites en ternirent un peu l'éclat. Soit que Frére *Jean* ne fût pas inaccessible à

la tentation des grandeurs humaines; soit qu'il crût bonnement, qu'un peu de distinction de ce côté là lui étoit nécessaire pour conserver la tranquilité & l'union, il souhaittoit d'être élevé à la charge de Chef & de Podestat de Vicence, & les Vicentins la lui accordérent. Il en demanda autant aux Véronois pour leur ville, & ils reçûrent sa demande avec une pareille soûmission. Les uns & les autres ne pouvoient lui rendre un plus mauvais service. On lui avoit obéi quand il parloit en Apôtre; on remuá & on conspira contre lui quand il eût changé de profession. Ce fut bien pis de le voir à la tête des troupes, faire des excursions, attaquer des châteaux, & rallumer le premier une guerre qu'il venoit d'éteindre avec un succès qui tenoit du prodige. On se broüilla dans toute la Lombardie malgré ses soins, & l'on se battit à l'ordinaire: ce qui fut attribüé à son ambition, dit *Maurisio*; & au mépris qu'il fit de la parole de Salomon; *ne cherchés point à vous charger de la conduite des autres.* Le nom & les em-

plois de Frére *Jean de Vicence*, reviennent si souvent dans ce volume, qu'il étoit essentiel de nous y arrêter. Pour *Ezzelin*, ce qu'on en lit dans *Maurisio* n'est pas ce qu'il y a de plus intéressant à en dire, quand il n'est pas question d'approfondir & de parcourir certains détails, où tout autre que les gens du païs prennent peu de part. On en trouve de très-curieux sur les familles dans les deux Chroniques Vicentines : l'une d'*Antoine de Godis*, l'autre de *Nicolas Smerego*, retouchées & éclaircies par M. *Joseph Antoine Saffi*, avec cette exactitude à laquelle rien n'échape. Il y fournit aux réviseurs & continuateurs du *Moreri* un Article pour l'*errata*. C'est que par un Anachronisme de deux cens ans, le *Moreri* confond *de Godis*, Auteur de la Chronique, avec un autre de *Godis*, Avocat si célébre, qu'une seule Cause plaidée à Venise en faveur des Juifs, lui valut dix mille écus d'or. M. *Saffi* ne dissimule pas, que la bévûe peut venir d'un Italien même, *Jean Imperiali*, qui semble aussi les confondre dans le *Museum*

Historicum. On doit aux recherches de *Felix Osio*, une Vie assés courte, mais bien remplie. C'est la Vie du Comte *Richard de saint Boniface*, un des Héros de la faction des *Guelphes*, ennemi infatigable d'*Ezzelin*, & des autres Chefs de la faction *Gibeline*, sous *Frideric* II. Il causa plus d'un échec à ce Prince, dont le plus humiliant fut la levée du siége de Parme, en l'année 1248. *Frideric* qui serroit la place avec une armée de soixante mille hommes, se flattoit si fort du succès qu'il avoit refusé de la recevoir à discrétion. Son assûrance diminua la vigilance de ses Officiers, pendant quelques jours d'une maladie qui l'obligeoit à s'éloigner du camp, de deux ou trois milles. Alors le Comte de *St. Boniface*, accompagné du Légat, Grégoire *de Monte Longo*, sortit inopinément de Parme, avec tout son monde, battit les Impériaux, pilla le camp, s'empara des bagages, prit la caisse militaire, & la Couronne même de l'Empereur, & sauva la ville. Ce fut pour le parti de *Frideric* un affoiblissement considérable.

Les monumens qui suivent, nous font voir *Ezzelin de Romano*, supérieur à bien d'autres disgraces, monté, malgré cela, au comble de puissance, où il se maintint pendant neuf années, moins en homme d'un vrai mérite, l'artisan de sa fortune, qu'en bête féroce, le fleau, & l'exécration du genre humain. Pour ne laisser aucun vuide là-dessus, on a extrait du 15e. Livre de l'histoire de Venise, par Laurent *de Monacis*, ce qu'on y a trouvé qui regarde particuliérement *Ezzelin*; & on en a fait comme un abrégé préliminaire des douze Livres des Chroniques, ou Mémoires du Rheteur *Rolandino* de Padoüe, Historien clair, exact, digeré, d'une prudence & d'une fidélité reconnuë, au jugement de *Vossius*, qui est adopté par M. *Muratori*. Son premier but est de raconter ce qui s'est passé d'important dans la Marche Trévisane entre les années 1188. & 1260. Mais Ezzelin y fut si constamment le principal mobile des négociations, des guerres, & de tous les autres mouvemens, qui

lui assûrérent par degrés une domination absoluë, que cette Histoire devient par là l'Histoire de sa Vie, & de son Gouvernement. Il régloit communément l'un & l'autre sur la disposition des planétes, & les chimeriques principes de l'Astrologie judiciaire : foiblesse étonnante, avec autant de force de génie qu'il en témoignoit. Il n'avoit rien découvert que de favorable pour lui dans le thême céleste, à la derniére Campagne, suivant la description détaillée, que *Rolandino* nous en donne. Une chose néanmoins devoit l'effrayer, c'est que le signe du Sagittaire étoit ascendant lorsqu'il partoit : ce qui paroît avoir fait quelque impression sur nôtre Historien, comme un pronostic de la funeste fin qui attendoit le Tyran, blessé, & mort peu après d'un coup de flêche, au passage de l'Adda. Mais il se corrige par une profession déclarée d'incrédulité dans ces matiéres. On nous avertit de tenir pour supposée une Histoire d'*Ezzelin* en Italien, sous le nom de *Pierre Gerardi*. MM. *Sassi* & *Argelati*, ont beaucoup contribüé à

rendre celle-ci la plus correcte & la plus compléte qu'il a été possible. Elle finit par une Liste des Evêques de Padoüe, depuis S. *Prosdocime*, Disciple de S. Pierre ; & trois Tables des Podestats, Consuls & Recteurs de la même ville, mais plus fournies & avec leurs dates. Cela conduit assés avant dans le 14^{e}. siécle ; tems, où les *Lescalas*, celui sur tout qu'on appelloit, *Dominus canis grandis de la scala*, renouvelloient en bien des choses la méchanceté d'*Ezzelin*.

Il s'en faudroit peu qu'on ne mît les Marquis d'*Est* au même rang, s'il n'y avoit beaucoup à rabatre de la fidélité d'un Ecrit intitulé *La petite Chronique de Ferrare*. M. *Muratori* ne manque pas de nous précautionner contre la partialité de l'Auteur, qui avoit vrai-semblablement à y venger quelque querelle personnelle. *La petite Chronique* remonte jusqu'à la fondation de Ferrare, formée, comme l'ancienne Athénes, de quelques Bourgades qu'on nommoit les douze Masses, & que le Pape *Vitalien*, à qui les Empereurs

ſes avoient données, réünit en une ſeule ville. Voila pour le Siége Apoſtolique un premier droit de ſouveraineté qui dormit long-tems. Tout ce qu'on en apprend juſqu'au Pontificat d'*Eugene* III^e^. c'eſt que Ferrare ſe gouvernoit en République, qu'elle acquit des dépendances, qu'elle fut aſſiégée par la Comteſſe *Mathilde*, & entra peut-être par là dans le dénombrement des grands Domaines, que cette généreuſe Bienfaitrice de l'Egliſe de Rome lui légua. Mais l'intérieur n'y étoit pas plus exempt de brigues & de factions que dans les autres Villes. Elle en eut d'opiniâtres entre deux puiſſantes Maiſons, les *Adelards* & les *Sabinguerra*. Celle des Marquis d'*Eſt* principalement recommandable par l'union des cinq fréres, *Azon*, *Boniface*, *Obizon*, *Foulques* & *Albert*, s'en prévalut & jetta de bons fondemens pour ſon élevation prochaine. Peu d'Etats ont eſſuyé des révolutions plus fâcheuſes, & qui ſe ſuiviſſent de plus près. » On m'a raconté, dit l'Auteur, que dans l'eſpa» ce de 40. années les partis s'étoient

» alternativement supplantés jusqu'à
» dix fois ; & qu'ils l'avoient fait
» avec tant d'acharnement, qu'il ne
» restoit dans la Ville au parti vain-
» cu, ni bien, ni meuble, ni retraitte, ni
» sûreté. Les Ferrarois ne pouvoient
» se déterminer au choix de quelque
» Seigneur qui les dominât, mais il
» leur en falloit un. Vous avés à
» remplacer le Marquis *Azon*, dit
» un de ses partisans après sa mort :
» quelque jeune que soit son héritier,
» prenés - le pour maître, ou bien
» nous vous en ferons un de paille ».
Azon d'*Est* leur avoit procuré une situation assés douce, après la défaite de *Taurelle Sabinguerra*, son rival, détenu prisonnier par les Venitiens. Ils ne se plaignoient que de ses exactions : mais ils les payoient volontairement & vivoient tranquilles. *La petite Chronique* ne va pas plus loin qu'*Obizon*, successeur d'*Azon*, vers l'an 1293. C'est une découverte dont M. *Muratori* se sçait très-bon gré, que d'avoir trouvé le vrai pere d'une Histoire d'une juste étenduë, contenant les faits mémorables de l'Empereur

Frideric II. & ceux des deux Rois *Conrad*, & *Mainfroy*, ſes enfans. *Ughelli* l'avoit donnée ſous le tître d'*Anonime* : un nouveau Manuſcrit vient de l'aſſûrer tout récemment à un *Nicolas* de *Jamſilla*, au moins dans ce qu'elle rapporte des trois Princes, juſqu'au commencement de *Mainfroy* ; car on n'ignoroit pas que le reſte appartenoit au *Sabas*, ou *Salla Malaſpina* publié par M. *Baluze*. Le compilateur qui a joint ces deux Ecrivains, ne pouvoit former une Société moins aſſortie. Le ſtile en eſt auſſi différent, que les intérêts en ſont oppoſés. L'un & l'autre laiſſe couler ſa plume, au gré de ſes inclinations ; mais *Jamſilla* Gibelin, eſt plus ſéduiſant, par une maniére d'écrire ſimple, naturelle, ingénieuſe, qui plaît & qui occupe, au lieu que *Malaſpina* ſert très-mal la faction des Guelphes dont il étoit ; tant il fait voir d'animoſité & d'indignation; s'exprimant de plus avec embarras & péſanteur. On ne ſçait même ſi le ſilence du premier au ſujet de *Mainfroy*, n'eſt pas plus injurieux à Mainfroy, que les invectives du ſe-

cond. On ſoupçonne du moins *Jamſilla* de n'être demeuré court dans un champ ſi fertile en grandes choſes, que par la honte qu'il avoit d'en raconter, qui ne ſouffroient ni palliation, ni excuſe.

M. *Muratori* commence ſes obſervations ſur la *Chronique de Vérone* par un magnifique éloge de cette Ville; comme pour la dédommager des avantages qui lui manquent du côté de l'Hiſtoire. Ce qu'il en met ici au jour pour la premiére fois, renfermé en une quarantaine de pages, eſt le monument le plus ancien & le plus authentique qu'on en ait; de l'aveu même des Sçavans de la Province. Bien en prend à l'Auteur qu'il ait voulu inſtruire la poſtérité d'un voyage, qu'il fit à Rome en l'année 1233; c'eſt l'unique endroit qui le faſſe connoître; & d'où l'on ſçache même qu'il ſe nommoit *Pariſio* de *Cereta*, aujourd'hui *Cerea*. Mais cela montre auſſi qu'il n'a pas composé tout l'Ouvrage, qui s'étend juſqu'à l'année 1374. Les exemplaires que l'on en conſerve à Vérone, varient beaucoup, & ne

permettent pas de déterminer, ce qui est précisément de lui, & ce qui n'en est pas. L'objet le plus intéressant, que l'Auteur & le Continuateur nous y présentent, est la maison des *l'Escale*, ou *Scaliger*, Souverains de Vérone. Ce fut une race de Capitaines & de Politiques distingués ; mais qui se détruisit elle-même par la cruauté de ses précautions, pour assûrer la souveraineté à une branche préférablement à l'autre. Parens aussi barbares que les Ottomans, ils furent moins heureux & bientôt ils disparurent tous de dessus la terre.

M. *Murtatori* ne trouve *Parisio da Cereta* en défaut que sur un Article, qui le fait crier bien haut à l'imposture. C'est qu'à l'occasion de la bataille de Modéne en l'année 1249. *Parisio* marque nettement que cette Ville se soûmit aux Boulonnois victorieux. « Il se trompe, réprend le « sçavant Modenois ; jamais Modéne « ne n'a subi le joug de Bologne » ; ce qu'il confirme par l'autorité de *Gérarducci* où il nous renvoye ; sans rien dire du Moine de Padoüe, dont la

Chronique ſuit immédiatement celle de Vérone dans la collection, & qui en rapporte tout autant. Le Moine de Padoüe étoit un Religieux Bénédictin de Ste. Juſtine à Padoüe même, qui s'eſt propoſé à peu près les mêmes choſes que *Rolandino*, moins borné cependant, & plus diverſifié. Il comprend l'intervalle des années 1207, & 1270; ou plûtôt 1260. ſelon les judicieuſes conjectures de M. Joſeph-Antoine *Saſſi*, qui a découvert une différence manifeſte de goût & de compoſition, entre les derniéres années & les précédentes. Le Marquis d'*Eſt*, & le ſanguinaire *Ezzelin* reparoiſſent ici ſur la ſcéne, avec des circonſtances qui ajoûtent bien à ce qu'on en a déja vû. Le Marquis n'offre preſque jamais aux yeux qu'un caractére humain, pacifique, bien faiſant: on jugera des diſpoſitions du Moine de Padoüe à l'égard d'*Ezzelin* par ces traits. *Ecelinus ſatanæ Miniſter, diaboli carnifex, potator humani ſanguinis ſitibundus, inimicus Eccleſiæ, Hæreticorum perfugium, malitiæ ſedulus adinventor*, &c. Encore n'eſt-ce là

que ce qu'on en peut citer en moins de mots. De quelques reproches qu'il le charge, les termes sont toûjours au dessous des actions qui y donnent lieu.

M. *Muratori* ne voit rien de mieux, pour distinguer une Histoire de Sicile déja imprimée au second tome de la Bibliothéque de *Carusio* p. 829. que de la désigner sous le tître d'*Anonyme du Vatican* : puisque les Manuscrits du Vatican sont en effet la seule source, d'où on l'ait tirée sous le Pontificat du Pape *Clement* XI. Les premiéres guerres, & les conquêtes des Normans y sont exactement décrites. Le stile change depuis la mort du Comte *Roger*, jusqu'à l'invasion de *Pierre* d'Arragon. Ce n'est qu'un pur abrégé des événemens, legérement indiqués.

Le *Sabas* ou *Salla Malaspina* de l'édition de Mr. *Baluze*, dont nous avons fait mention, & que MM. de la Société Palatine adoptent tout entier à la suite de l'Anonyme, est de nouveau destiné à remplir ce vuide. Nous en avons marqué les défauts,

qui ne sont pas tels qu'ils doivent arrêter un Lecteur avide de faits. Les six Livres de *Malaspina* en fournissent d'aussi assûrés qu'on en puisse avoir d'un homme de probité; appliqué à éloigner ce qui ne seroit qu'étonnant & extraordinaire, & à n'écrire que ce qu'il a ou vû, ou pû voir, ou entendu de vrai: c'est le témoignage qu'il rend à la droiture de ses intentions, qui mérite bien qu'on lui pardonne un genre de composition, moins retenüe & moins chatiée. Plût à Dieu que nous en eussions beaucoup de pareils, dit M. *Muratori*, » il ne nous resteroit que très-peu à » nous plaindre de la disette des sié» cles d'ignorance ». *Malaspina* avoit de la naissance & des emplois. Il prend dans son Histoire la double qualité de Doyen de *Melito* dans la Calabre citérieure, & de Sécretaire du Pape; & parle de lui-même comme d'une personne qui avoit souvent couru de grands risques sur terre & sur mer. Le but de son travail sont les affaires de Sicile. Il commence en 1250. & finit en 1276. M. *Muratori*

 ne lui

ne lui trouve que trop d'esprit ; mais d'un esprit qui s'envelope & qui s'obscurcit, à force d'art & de contention ; pour penser subtilement & profondément : ne seroit-ce peut-être pas un attrait pour plus d'un Lecteur ?

La même famille des *Malaspini* donne à ce Recüeil un second Historien, distingué de l'autre par le prénom de *Ricardano*. On croit que de cette multitude d'Histoires composées en langue Italienne, la sienne a sur toutes les autres la prérogative de l'antiquité. Quoiqu'il suive de là qu'elle n'a pas certainement celle de l'élégance ; c'est un bonheur, qui devroit passer en France pour un prodige, que les Italiens ne s'y méconnoissent presque point aujourd'hui, & qu'ils ne trouvent à y retoucher qu'un petit nombre d'expressions surannées. Il s'agit néanmoins du XIII. siécle, d'un Auteur contemporain de *Joinville*, & peut-être plus vieux que lui de cinquante à soixante ans.

L'Ouvrage de *Ricardano Malaspini* est l'Histoire de Florence divisée en deux cens vingt-huit Chapitres, avec

les extensions & les digressions qui ne lui sont pas particuliéres à lui seul, On peut bien juger qu'en débutant par *Adam*, *Nemrod*, & la guerre de Troye pour en venir aux premiers établissemens, qui ont peuplé la Toscane, il enfile aveuglément une suite de Fables. A cet égard, les illustres Editeurs l'abandonnent sans peine ; mais ils en font beaucoup de cas à mesure que la narration avance dans les âges plus voisins du nôtre ; & sur tout en ce qui concerne le tems où il vivoit. *Jean Villani*, disent-ils, s'en est approprié quantité d'excellentes choses ; mais en vrai plagiaire qui a poussé l'impudence & l'ingratitude, jusqu'à ne pas nommer une seule fois son Bienfaiteur.

Cette Histoire fut inprimée en 1568. elle l'a encore été plusieurs autres fois, & pour la derniére en 1718. Dans la plûpart de ces éditions on avoit eû un ménagement que M. *Muratori* ne veut pas laisser ignorer au Public. On avoit retranché l'Article des Manuscrits, où il est dit de S. *Thomas d'Aquin*, qu'il

avoit été Bénédictin ; & de plus mort au Monastére de Bosse-neuve, l'an 1274. pendant qu'il alloit au Concile de Lyon, pour y détruire l'Ordre des Carmes. Voila une intention qui étonne si fort dans le S. Docteur ; & qui paroît si éloignée de tout ce qu'on lui connoît de douceur & de charité, que l'Article de *Ricardano* rétabli en sa place par MM. de la Société Palatine, demandoit au moins un léger éclaircissement. M. *Muratori* ne l'a pas refusé à la vérité & à l'édification. Ce qu'il en dit néanmoins, ne va pas à décharger S. *Thomas* du dessein qu'on lui impute ; mais à exposer, comment il a pû avoir ce dessein sans préjudice de sa sainteté. C'étoit une résolution prise dans le Clergé avant ce Concile, d'y procéder à l'extinction de plusieurs Ordres Religieux, à cause de la multitude des Instituts, entre lesquels on ne découvroit pas des différences assés essentielles, ni assés proportionnées aux besoins présens de l'Eglise. Or les Carmes n'étoient pas encore bien connus en Europe : on pouvoit y ré-

vérer la vertu des Particuliers, & ne rien voir dans le Corps, d'où l'on attendît plus d'utilité, que l'on en retiroit des autres Observances. Seroit-ce donc une disposition si condamnable; que S. *Thomas*, consulté peut-être par le Pape, eût en ce cas panché pour la suppression? M. *Muratori* ne sçauroit se le persuader. Le Concile même qui revoqua tous les Ordres Mandians, postérieurs au quatriéme Concile de Latran, & non confirmés ou aprouvés; en laissant les Carmes, avec les Hermites de S. Augustin sur le pié où ils étoient, comme plus anciens, ne le fit que par provision, & en attendant qu'il en eût été réglé autrement. Il leur manquoit aux uns & aux autres, d'avoir rendu sensible le mérite propre de leur forme de vie. Le délai ne fut pas long; l'éclat des exemples, l'importance des services parla pour eux; l'Eglise les combla bien-tôt de ses graces les plus signalées.

On n'a pas daigné réfuter ce qu'ajoûte *Ricardano*, que la mort de S. *Thomas d'Aquin* fût un miracle de la

protection divine sur les Carmes ; & qu'un Religieux de S. François, qui ne leur étoit pas plus favorable, demeura muet devant le Pape, au moment qu'il voulut parler de supprimer l'Ordre ; *quando fu inanzi al detto Papa, ammutolò & non potè parlare.*

Il n'y a pas jusqu'aux Constitutions Synodales les plus simples, & autres Réglemens Ecclésiastiques, dont un Historien, même prophane, ne puisse profiter ; ne fût-ce que pour la connoissance des moeurs. C'est ce qu'on a cherché dans l'impression des deux petits Manuscrits, l'un d'un Concile de la Province de Milan, tenû en 1287. sous l'Archevêque *Othon Visconti* ; l'autre de quelques Statuts donnés à *Lodi* vers le même tems, par un Légat du S. Siége. La derniére Piéce du Recüeil est un mémorial des Podestats de *Regio* en Lombardie, entre les années 1154. & 1290. avec un accompagnement de tout ce que l'Auteur a jugé bon d'extraire, & de ramasser sur les guerres & les autres événemens de ces deux Siécles. Il avoit fait une Histoire générale qu'il commençoit à la

Naissance de JESUS-CHRIST: mais une pareille lecture, pleine de redites & de superfluités, n'auroit été que du tems perdu pour les Lecteurs; on le prend ici où l'on a crû qu'il pouvoit être plus utile, & où lui-même s'applique expressément à toucher l'Histoire de *Regio*, sa patrie. On ignore d'ailleurs qui il étoit; si ce n'est qu'à la maniére dont il s'explique sur l'Ordre de S. François, on conjecture qu'il pouvoit être Franciscain.

M. *Muratori* qui sauve ce monument de l'obscurité, où il pourrissoit dans la Bibliothéque du Duc de Modéne, n'a pû se résoudre à en séparer, je ne sçai quels vers du fameux *Merlin*, qu'il a trouvé joints au Mémorial: pitoyables restes des vielles sottises de nos Péres, comme il l'avoüe: mais dont il a voulu nous communiquer quelque chose, pour nous faire sentir de quel abîme d'ignorance, d'impertinence, & de mauvais goût, nous étions heureusement sortis. Le Mémorial est terminé par une liste des Evêques, & des Abbés de saint

Pierre de Regio, qui peut servir à corriger plusieurs fautes dans l'*Italia Sacra* d'Ughelli.

ARTICLE IV.

THE METHOD OF THE fluxions, &c. *C'est-à-dire, Méthode tant directe qu'inverse des fluxions, dont la premiére partie est une traduction de l'analyse des infiniment petits du célébre Marquis de* l'Hopital, *& la seconde partie est suppléée par le Traducteur, M.* Stone, *Membre de la Société Royale. A Londres chés* Innys 1730. *In* 8°. *la premiére partie de* 238. *pages sans compter les planches & deux préfaces, l'une de l'Auteur, l'autre du Traducteur; & la seconde partie de* 212. *pp. avec des planches aussi.*

IL est surprenant que le Livre de M. *de l'Hopital*, étant un fort bon Livre en son genre, n'ait pas été plûtôt traduit en Anglois. L'Ouvrage étoit imparfait; l'Auteur avoit promis la seconde partie & ne l'avoit pas

donnée : il falloit un Traducteur capable de passer sur cette difficulté, non en laissant l'Ouvrage dans son imperfection, mais en suppléant la partie qui lui manque.

C'est ce que M. *Stone* exécute beaucoup mieux qu'on n'eût pû faire jusqu'ici, le calcul intégral n'étant pas du tems du Marquis *de l'Hopital*, aussi parfait qu'il l'est, depuis que les célébres disputes entre MM. *Nevvton* & *Leibnis*, ont fait sentir la véritable étenduë de ce calcul, que M. *Leibnis* bornoit à la simple intégration d'une grandeur infiniment petite ; mais que M. *Nevvton* a fait voir qui ne pouvoit aller sans l'intégration ou la sommation des séries.

Voila le pié sur lequel le prend ici d'abord M. *Stone* : car nous ne dirons rien de la premiére partie de son Livre, qui n'est qu'une simple traduction d'un Ouvrage assés connu. La premiére section de cette seconde partie, traite donc de la réduction des expressions fractionaires, & des quantités sourdes en séries infinies. Le calcul intégral ne va pas loin, ne va

même presque qu'à des exemples faits à plaisir, sans cette réduction le plus souvent préliminaire.

Le premier Probléme apprend à diviser une quantité *b* connuë par la quantité connuë *a plus x* inconnuë. Cela s'applique aux fractions numériques, à 1 par exemple divisé par 3; en rendant ce dénominateur complexe, 2 *plus* 1.

Le second Probléme est sur les quantités sourdes comme *aa plus xx* réduites aussi en séries infinies. Cela se fait par la formule Newtonienne, ou comme M. *Stone* le fait ici toûjours d'après le grand *Newton*, en extrayant la racine de la grandeur donnée, à la maniére des fractions décimales, par l'addition des chifres, & en continuant jusqu'à ce que la Loi des termes, c'est-à-dire des exposans & des coefficiens se fasse connoître. Cela revient à l'extraction ordinaire des racines composées : car j'extrais la racine *a* du premier terme, puis je quarre *a* & j'ôte ce quarré : il reste *xx* que je divise par le double *2a*, & le quotient *xx* : *2a* est le se-

cond terme de la série radicale, &c. M. *Stone* applique cela à toutes sortes de grandeurs, aux séries mêmes dont il extrait la racine infinie aussi.

Mais comme l'opération s'en abrége par le fameux théoréme de M. *Nevvton* sur ce sujet, l'Auteur donne aussi ce théoréme & l'applique à des exemples de toutes les sortes, simples & surtout composés : car les Géométres aiment, dit-on, les difficultés, & les Anglois surtout ne les évitent pas. Dans ce goût, M. *Stone* quoique rangé, & méthodique, est un peu succint, & renvoye quelquefois pour la démonstration aux *Transactions* ou ailleurs. Telle est la premiére partie ou la partie préliminaire du calcul intégral.

Dans la seconde section il s'agit de trouver les *fluentes* ou *intégrales* de toute expression fluxionaire donnée. Au reste, dans tout le cours de l'Ouvrage, l'Auteur se sert de l'expression & de la caractéristique Angloise, traduisant, comme il convient, *dx* en *x* surmonté d'un point, selon le langage de son Païs. Cette section, après

avoir donné toutes les méthodes d'intégrer des grandeurs entiéres ou fractionaires, complexes ou incomplexes, radicales ou potentielles, de les intégrer exactement ou par approximation, & par des suites infinies, est terminée par la belle méthode de la *mesure modulaire des angles & des rapports* du célébre M. *Roger Cotes*, dans son sçavant Ouvrage posthume de l'*harmonie des mesures.*

La 3^e^. section apprend l'usage de la méthode inverse des fluxions, pour la quadrature des espaces courbes. Il l'applique d'abord au triangle, à la parabole & à toutes sortes de paraboles, exprimées par des équations simples ou composées, aux hyperboles, au cercle, à l'ellipse, à leurs portions, secteurs & segmens, à la courbe des tangentes, à celle des sécantes, à la lunule, à cicloïde, à la cissoïde, à la logarithmique, à la spirale & enfin à la quadratrice.

La 4^e^. section est sur les rectifications des paraboles, des logarithmiques, des spirales, du cercle, de l'ellipse, de l'hyperbole, de la cycloïde,

& de la cissoïde. La 5^{e}. roule sur les cubatures des solides & les quadratures de leurs surfaces. Les cones, cylindres, sphéres, paraboloïdes, hyperboloïdes, &c. vont de suite, & puis viennent leurs surfaces convexes & concaves.

La sixiéme section fait connoître l'usage du calcul intégral, pour trouver le centre de gravité; & la 7^{e}, pour le centre de percussion des figures. La 8^{e}. enfin est un mêlange de Problémes de géométrie & de méchanique.

Par exemple, le 1^{r}. Probléme trouve la courbe, dont la soustangente est égale à la semi-ordonnée. Le 4^{e}. trouve celle, dont la soustangente est invariable. Le 5^{e}. un nombre étant donné en trouve le logarithme. Le 6^{e}. recherche la proportion des tems, qu'un corps employe à descendre par deux plans différemment inclinés. Le 7^{e}. est sur la courbe, dont les espaces égaux sont parcourus en tems égaux. Le 10^{e}. sur le cone tronqué de moindre résistance dans un fluide uniforme. Le 11^{e}. sur la durée du tems

d'un pendule, qui parcourt des arcs de cyloïde. Le 12^{e}. sur les longitudes, &c.

Comme l'histoire des études de M. Stone a quelque chose de fort singulier, voici l'extrait d'une Lettre qu'en a écrite à un Journaliste, un de ses illustres Collégues dans la Société Royale de Londres.

Lettre de M. le C. D. R. au P.C.J.

Le véritable génie surmonte tous les désavantages de la fortune, de la naissance, de l'éducation. M. *Stone* en est un rare exemple : né fils du Jardinier du Duc d'*Argyle*, il parvint à l'âge de 18. ans, sans sçavoir lire ; son pére ne sçavoit pas lui apprendre son métier de cette maniére élevée, qui rend le jardinage & l'agriculture une partie très-utile & très-noble de la Cosmographie & de la Physique.

Par hazard, un domestique ayant appris au jeune *Stone* les Lettres de l'Alphabet, il n'en falut pas d'avantage pour faire éclore son génie & pour le déveloper. Il s'appliqua lui-même, il étudia, il parvint aux connoissances de la plus sublime géométrie, & du calcul, sans maître, sans

conducteur, sans autre guide que le pur génie.

A l'âge de 28. ans il avoit fait tous ces progrès sans être connu, & sans connoître lui-même les prodiges qui se passoient en lui.

Mylord Duc d'*Argyle*, qui joint à toutes les vertus militaires & à tous les sentimens d'un Héros, une connoissance universelle de tout ce qui peut orner & perfectioner l'esprit d'un homme de son rang, se promenant un jour dans son jardin, vit sur l'herbe le fameux Livre du Chevalier Newton en Latin. Il appella quelqu'un pour le ramasser & le reporter dans sa Bibliothéque.

Le jeune Jardinier lui dit que ce Livre lui appartenoit. *A vous*, répondit le Mylord? *Entendés-vous la Géométrie, le Latin, M. Nevvton? J'entends un peu de tout cela*, repliqua *Stone* avec un air de simplicité fondé sur l'ignorance profonde de ses propres talens, & de l'excès de son sçavoir.

Mylord Duc fut très-surpris: mais comme il a le goût de ces scien-

ces, il daigna entrer en converſation avec le nouveau Géométre : il lui fit pluſieurs queſtions, & demeura étonné de la force, de la juſteſſe, & de la candeur de ſes réponſes.

„ Mais comment, dit le Mylord, „ es-tu parvenu à toutes ces connoiſ- „ ſances ? L'autre répond : un domeſ- „ tique m'apprit, il y a dix ans, à li- „ re : a-t'on beſoin de ſçavoir autre „ choſe que les 24. lettres pour ap- „ prendre tout ce qu'on veut „ ? La curioſité du Duc redouble ; il ſoupçonne que les démarches de ce génie merveilleux étoient encore plus ſurprenantes que ſes progrès ; il s'aſſeoit ſur un banc, & lui demande le détail de tout ce qu'il a fait pour devenir habile.

„ J'appris d'abord à lire, dit *Stone* ; les maſſons travailloient alors „ à vôtre maiſon : je m'approchai „ d'eux un jour, & je vis que l'Ar- „ chitecte uſoit d'une régle, d'un „ compas, & qu'il calculoit. Je de- „ mandai ce qu'il faiſoit là, & à quoi „ tout cela étoit bon ; & je compris „ qu'il y avoit une ſcience qu'on ap-

„ pelloit Arithmétique. J'achetai un „ Livre d'Arithmétique, & je l'ap- „ pris.

„ On m'avoit dit qu'il y en avoit „ une autre appellée Géométrie : j'a- „ chetai des Livres, & j'appris la „ Géométrie. Je vis à force de lire „ qu'il y avoit de beaux Livres sur ces „ deux sciences en Latin : j'achetai „ un Dictionaire, & j'appris le La- „ tin. J'appris aussi qu'il y avoit de „ beaux Livres de même espéce en „ François : j'achetai un Dictionaire, „ & j'appris le François. Voila, Mon- „ seigneur, tout ce que j'ai fait, il „ me semble qu'on peut tout appren- „ dre quand on sçait les 24. lettres de „ l'Alphabet „.

Ce récit charma Mylord Duc. Il tira ce génie merveilleux de l'obscurité ; & il le pourvut d'un emploi qui lui laisse tout le tems de s'appliquer aux sciences. Il découvrit en lui le même génie pour la musique, pour la peinture, pour l'architecture, pour toutes les sciences qui dépendent du calcul & des proportions.

J'ai vû le Sr. *Stone*. C'est un homme

d'une ſimplicité admirable. Il ſçait à préſent qu'il ſçait : mais il n'en eſt pas enflé. Il eſt poſſédé d'un amour pur & deſintéreſſé pour la Géométrie. Il ne ſe ſoucie pas de paſſer pour Géométre. Le bel eſprit & la vanité n'ont aucune part aux travaux infinis, qu'il ſubit pour exceller dans ce genre. Il mépriſe auſſi la fortune, & m'a ſollicité vingt fois de prier Milord de lui donner un moindre emploi, qui ne valoit que la moitié de celui qu'il a, afin d'être plus ſolitaire, & moins diſtrait de ſes études favorites. Il découvre quelquesfois, par des méthodes qui lui ſont propres, les mêmes vérités que d'autres ont déja trouvées. Il eſt charmé de voir qu'il n'en eſt pas l'inventeur, & que les hommes ont fait plus de progrès qu'il ne croyoit. Loin d'être plagiaire, il attribuë les ſolutions ingénieuſes & admirables, qu'il donne de certains Problémes, aux indices qu'il en trouve dans les autres, quoiqu'elles n'en découlent que par des conſéquences fort éloignées, &c.

ARTICLE V.

REFLEXIONES MILITARES, &c. *Réflexions Militaires, du Marquis de* Santa-Cruz *de* Marzenado, *Maréchal des Camps & Armées de Sa M. Catholique, & son Ambassadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès de* Soissons, *& auprès de S. M. Très-Chrétienne. Tome XI.* A Paris, *chés* Simon Langlois. *MDCCXXX. In* 4°. *pages* 446.

NOus rendons à M. le Marquis de *Santa-Cruz* le titre, que sa modestie lui fait revendiquer, au lieu de celui-ci, que lui donne la traduction Françoise de ses Réflexions : *Corps Militaire & Politique.* Ce n'est pas que l'Ouvrage entier ne pût avec raison être regardé comme un *Corps de Politique*; puisqu'à tout ce que l'illustre Auteur a écrit jusqu'ici sur l'Art Militaire, il promet d'ajoûter les moyens d'augmenter le commerce de sa nation; commerce si nécessaire

pour fournir à l'entretien des Troupes, sans incommoder les Sujets. L'Ouvrage sera terminé par un *Projet d'Académie Politique*, où les jeunes gens pourront s'instruire de ce qui regarde la science du Ministére, par la conversation, par la pratique & les Livres qu'il indiquera, & qu'il se charge de composer lui-même, ou de traduire, si sa santé répond au zéle qui l'anime pour le service de ses amis, & la gloire de sa nation.

Dans cet onziéme volume des *Réflexions Militaires*, lequel ne contient que le XXI. Livre, divisé en XXIX. Chapitres, M. le Marquis de *Santa-Cruz* propose un nouveau plan d'armée, dont il prétend qu'on tireroit de grands avantages, si l'on vouloit le réduire en pratique. Il ne compose cette armée que de trente mille hommes; sçavoir, 28272. d'Infanterie, & 1728. de Cavalerie; sans y comprendre l'Etat-Major des Régimens, trois Compagnies de gens à pied, les Compagnies de l'Artillerie, celles du Prévôt, des Guides, & des Ouvriers. Ce Seigneur entre dans les plus

grands détails des Officiers, des Soldats, & généralement de toutes les personnes nécessaires dans une armée, & qui conviennent à l'idée qu'il s'est formée ; de leurs armes, de la maniére de s'en servir, soit pour attaquer, soit pour se défendre ; de tout ce qu'il juge le plus propre pour composer, entretenir, & faire agir une armée ; de l'ordonnance de ses Troupes, dans un camp, dans une marche, dans les diverses situations où elle peut se trouver. Il parle de la maniére la plus circonstanciée de l'Artillerie, des bagages, des convois, de la paye des Troupes, de toutes les dépenses nécessaires. Il expose les raisons des changemens, qu'il a crû devoir faire à ce qui a coûtume de se pratiquer ; il fait voir l'utilité de ces changemens, les avantages de son systéme, les épargnes que feroit le Souverain, en le suivant : il prévoit les difficultés qu'on pourroit lui opposer, il y satisfait, il répond à tout. Tout est supputé, calculé avec une précision & une exactitude, à laquelle il paroît qu'il n'y a rien à

ajoûter, & dont on ne peut rien retrancher.

Mais, pour faire voir l'utilité de son nouveau plan, & la facilité de le réduire en pratique ; le sçavant Marquis ne demande au Roi son Maître, qu'un Régiment d'Infanterie, armé de la maniére qu'il propose. Ce ne sont ni les appointemens qu'il sollicite, ni le rang qu'il ambitionne. Après avoir été Colonel près de seize ans, S. M. C. en le faisant Maréchal de Camp, au printems de 1718. lui offrit de donner son Régiment à un de ses fils, s'il en avoit en âge de servir. Etant en suite Inspecteur de l'Infanterie & de la Cavalerie, & Commandant des Troupes de *Sardaigne*, le Roi voulut encore le faire Colonel des Dragons qui furent levés dans cette Isle, quoiqu'il fût déja Maréchal de Camp. Ce Seigneur, préférant à ses intérêts ceux de son Maître, qui auroit pris sur son compte la dépense du Régiment, remercia sa M. de l'emploi qu'elle lui destinoit. M. le Marquis de *Santa-Cruz* offre encore de renoncer aux négotiations glo-

rieuſes dont Sa M. C. l'a honoré. Peut-on douter du motif qui l'engage à demander un Commandement au deſſous de ſon rang, & à le demander ſans aucun intérêt, ſans prétendre aucune récompenſe, & dans la ſeule vûë de prouver par l'expérience & par la pratique l'utilité d'un projet, dans lequel il ne ſe propoſe d'autre avantage que la gloire de ſon Maître, la défenſe de ſa patrie, & d'apprendre à ſes fils le moyen d'y concourir, à ſon exemple, au peril même de la vie?

Il manqueroit quelque choſe au grand Ouvrage des *Réflexions Militaires*, ſi M. le Marquis de *Santa-Cruz* ne parloit dans la ſuite de l'Hôpital de l'Armée, des trains & du chariage de l'Artillerie & des vivres, des Milices des villes, leſquelles feront d'une grande utilité, & de peu de dépenſe, des Troupes de mer, des moyens d'entretenir autant de Matelots qu'il plaira au Roi; de maniére que le Païs, ſans en être incommodé, n'en ſera que plus peuplé: & c'eſt ce qu'il promet d'ajoûter aux volumes

précédens. Pour rendre plus sensibles ses nouvelles idées sur la guerre, l'illustre Auteur a fait graver en grand volume, & sur de très-belles planches, tous les plans & les figures qui ont rapport à ce volume XI. Il n'a rien omis pour les rendre utiles, & pour en faciliter l'intelligence & l'usage.

ARTICLE VI.

ESSAY SUR L'ESPRIT, ses divers caractéres, & ses différentes opérations, divisé en six Discours. A Paris *chés André* Cailleau, *Place du Pont St. Michel, &c.* 1731. *Vol. in* 12. *pp.* 416.

UN tître si modeste ne doit que prévenir heureusement en faveur de l'Ouvrage. L'Auteur déclare ne l'avoir entrepris que par une espéce de mutinerie. Indigné qu'on apliquât tous les jours la qualité d'homme d'esprit, ou de femme d'esprit à des personnes de sa connoissance, dont il portoit un jugement fort différent; il

commença, dit-il, à se demander compte des idées qu'il avoit de l'esprit ; ne fût-ce que pour découvrir qui avoit tort, ou des Panégiristes, ou du Censeur. Il ne comprenoit pas que l'esprit pût être si commun, & le nombre des gens raisonnables si resserré ; accoûtumé d'ailleurs à penser assés avantageusement de ses talens, il ne souffroit pas volontiers que l'on prodigât à la multitude un bien, qu'il se flattoit d'avoir spécialement en partage entre lui & très-peu d'autres. Le dépit & la vanité concoururent ainsi à lui faire tenter des découvertes, dans ce qu'il appelle lui-même la région des idées ; mais il le fit en homme, qui n'y étoit pas étranger. Quelque commerce néanmoins qu'il eût déja lié avec ceux qui y tiennent les premiers rangs, les grands noms de *Descartes*, de *Malebranche*, de *Locke*, ne le rassuroient pas : beaucoup plus ; il s'en défia : il regarda ces génies sublimes comme autant d'habiles & d'agréables séducteurs, aussi capables de l'enchanter que de l'instruire : & puisqu'il cherchoit à connoître l'es-

prit, il résolut de ne prendre pour maître & pour guide que l'esprit même. Ce parti n'étoit pas encore absolument sans danger. L'esprit le plus épuré, à ce qu'on imagine, ou le plus dégagé du joug de l'autorité, n'en est souvent sujet qu'à plus d'illusions. Mais nôtre Auteur n'apperçevoit & ne concevoit rien de mieux. Il s'appliqua à pénétrer ce que c'est que penser, & ce qu'il faut pour penser juste, noblement, conformément à la vérité : il examina dans les idées ce qui en fait la fausseté, & ce qu'il y a de moyens de les ramener au vrai. » Pour cet effet, dit-il, je » me suis suivi depuis mon enfance » jusqu'à l'âge de raison ; (réminiscence assés difficile au commun des » hommes.) J'ai reconnu que mes » idées s'entreproduisent & qu'elles » s'entredétruisent successivement : » l'attention & la réflexion perpétuelle à mes mouvemens, m'ont parû » les seuls freins que je puisse opposer » à leur legéreté. Après les avoir considerées dans leur abstraction &

» comme isolées, je les ai combinées
» avec les expressions ; & les suivant
» du plus près que j'ai pû dans les ef-
» fets de leurs liaisons, j'ai trouvé
» que je ne m'étois pas gendarmé mal
» à propos, contre l'usage ordinaire
» de donner de l'esprit à tout le mon-
» de ; & j'ai reconnu qu'il ne pouvoit
» être que très-rare, pris dans le vrai
» sens que ce mot doit recevoir ».

L'Auteur pour fruit de ses méditations, en revient enfin à rendre hommage aux lumiéres de ces Personnages illustres, dont il avoit crû pouvoir aisément se passer pour ne consulter que les siennes ; mais en même tems que par sa propre capacité il rentre dans les principes qu'il en avoit déja appris, il donne à ces mêmes principes une étenduë, que d'ordinaire on ne leur donne pas : il en fait des applications assés neuves pour qu'on ne puisse lui refuser le mérite de l'invention : son stile n'est rien moins qu'uniforme ; & il n'a pas dû l'être. Tantôt tout occupé des sublimités & de précisions, il perce si avant dans les profondeurs du raison-

nement, qu'il faut l'étudier pour l'entendre, & que même alors on ne l'entend pas sans quelque contention. Tantôt pour égayer ou diversifier son sujet, il rabat sur des objets moins sérieux ; il répand élégamment les images, il séme utilement les moralités ; mais en tout cela, il demande des Lecteurs un peu Philosophes.

L'Ouvrage est divisé en six Discours. Le premier, *sur la nature du véritable esprit*, l'Auteur le définit, *le talent de penser juste & de s'exprimer de même.*

Le 2d. Discours, *sur les causes de la fausseté de l'esprit*; & il appelle *esprit faux*, celui qui a des idées opposées à l'essence de son sujet.

3me. Discours ; *le bel esprit.* Mais au lieu d'une notion simple qu'on attend ici avec avidité, on trouve une multitude de notions préambulaires, *toutes supposées nécessaires à la formation & à la dénomination du bel esprit.* » C'est, dit-il, l'assemblage des idées » les plus nettes & les plus justes, les » plus grandes & les plus étendües, » les plus vives & les plus brillantes,

„ dont un objet puisse être & embras-
„ sé & proposé, le tout soûtenu de la
„ diction la plus claire, la plus élé-
„ gante & la plus noble „. Que de noms à rayer du tableau des beaux esprits, si ce n'est qu'à ces titres, qu'on est en droit de s'en arroger la qualité ! L'Auteur avec cette magnifique description, n'a-t'il pas craint de révolter contre lui tout ce qui fait nombre dans la République des Lettres ?

4e. Discours, *sur le bon esprit considéré dans son idée métaphorique*. Par ces termes il entend, *la raison même que la réflexion & l'étude ont éclairée, & qui en conséquence juge sainement des objets qui se présentent.*

5e, *sur le bon esprit considéré comme une vertu civile*. De tous les caractéres d'esprits, il n'y en a certainement pas de plus estimable que celui-ci, parcequ'il n'y en a pas qui nous intéresse par des endroits plus solides : mais est-il pour cela le plus désiré & le plus recherché ? L'Auteur le définit, *cette heureuse disposition qui dans toutes les occasions de la vie nous fait prendre le parti de la sagesse & de la raison*. Il en

traite fort au long ; & peut être trop au long par rapport au méchanisme du tempérament, pour des gens toûjours subtils, & toûjours féconds en mauvaises excuses. En cas d'abus néanmoins, il n'y a qu'à le suivre dans ce qu'il dit bientôt après des opérations libres. Epoux, parens, amis, alliés, associés de quelque espéce qu'ils soient, y trouveront tous un bon correctif.

Il finit par un 6e Discours, *sur l'esprit superficiel*, désignant par là, *celui qui n'a que les premières idées d'un sujet*, d'où il arrive, qu'il n'en embrasse & n'en peut *exprimer que l'écorce*. Ce Discours instruit plus qu'aucun autre du systême de l'Auteur, par une recapitulation fort exacte qu'il y fait de ses principes & de sa méthode.

ARTICLE VII.

RECUEIL DE PIECES d'Histoire & de Littérature. In 12. Tome premier, pp. 240. A Paris chés Chaubert à l'entrée du Quai des Augustins 1731.

VOici de quoi satisfaire une sorte de Public ; qui ne lit guéres que pour se recréér, & qui cherche néanmoins dans la lecture quelque chose de plus solide qu'une simple recréation. L'Auteur qui est dans le goût des compilations, n'en veut ni de tout-à-fait sçavantes, ni de purement badines : il prend un milieu. Son ambition, dit-il, va principalement » à mériter le suffrage des per- » sonnes polies, qui sans mépriser le » sçavant & sans courir après le frivo- » le, estiment ce qui peut plaire à » l'esprit, ou instruire sans causer du » dégoût.

Plein d'heureux préjugés sur le génie & les maniéres des Anglois, qu'il témoigne avoir étudiées, il souhaiteroit que son Recüeil pût ressembler aux Ouvrages si connus en Angleterre, sous le nom d'*Essays* ou de *Miscellanées*. Ce sont, comme il s'en explique, d'excellentes collections » où » régne une utile & ingénieuse varié- » té. On y trouve des points d'Histoi- » re curieusement traités, des allégo-

„ ries fines qui cachent une morale „ judicieuse, des réflexions d'un tour „ libre & original, des critiques sensées d'Ouvrages célébres. Les Auteurs de semblables Recüeils ne peuvent manquer de plaire par cette „ aimable variété à une nation portée „ au changement ; au lieu que parmi „ nous, on ne soulage l'inconstance, „ continüe-t'il, qu'en inventant de „ nouvelles façons de se mettre. En „ Angleterre on la dévoüe à un plus „ noble usage, je veux dire, au plaisir de l'esprit ; & on l'exerce utilement en lisant ces Ouvrages, que „ j'appellerois volontiers les heureux „ caprices de l'esprit humain ; & où „ les réflexions politiques contrastent „ avec un ingénieux badinage la fiction avec l'Histoire, &c „.

Il est aisé sur ce peu de paroles de juger du stile & du tour d'esprit, qui seroit particulier à l'Auteur, s'il en venoit un jour jusqu'à répandre ses productions même après avoir recüeilli celles des autres. On y voit qu'il pense fortement ; qu'il a l'expression hardie & brillante ; mais que pour don-

ner trop à la profondeur des réflexions, il n'eſt pas exempt de quelque irrégularité & de quelque embarras.

La premiére des Piéces, dont il compoſe ce volume, eſt une Lettre ſur la nouvelle édition des œuvres de M. l'Abbé *de S^t. Réal*. On s'y plaint de l'infidélité des Editeurs, qui l'ont frauduleuſement groſſie par un mélange d'Ecrits, où M. de S^t. *Réal* n'a aucune part. Il ſont, dit-on, la plûpart de M. le Marquis de la B. . . . Gentilhomme d'Avignon : & on les indique. Il y en a auſſi de M. de *Villefort*, comme la *Vie d'Octavie*.

Une Piéce véritable qui manque à l'édition & qui trouve ici ſa place, c'eſt le *panégyrique de la Régence de Madame Royale Marie Jeanne-Baptiſte de Savoie, prononcé dans l'Académie de Turin le 13. May 1680. veille de la Majorité de S. A. R.* Ce diſcours eſt d'un genre d'éloquence vif, délicat, ſublime : il préſente des peintures achevées, & caractériſe parfaitement M. l'Abbé de S^t. *Réal*.

Ce qui ſuit ſous le tître de *Réflexions nouvelles de M. de la R. . .* fait

sentir beaucoup de naturel & de finesse. La matiére en est prise de ces sept Articles : la confiance ; la différence des esprits, les goûts, la société, la conversation, le faux, l'air & les maniéres. „ Bien que la sincérité & „ la confiance, dit l'Auteur, ayent „ du rapport, elles sont néanmoins „ différentes en plusieurs choses. La „ sincérité est une ouverture de cœur, „ qui nous montre tels que nous som„ mes ; c'est un amour de la vérité ; „ une répugnance à se déguiser, un „ desir de se dédomager de ses dé„ fauts, ou de les diminuer, même „ par le mérite de les avoüer. La con„ fiance ne nous laisse pas tant de li„ berté, ses régles sont plus étroites : „ elle demande plus de prudence & „ de retenüe ; & nous ne sommes pas „ toûjours libres d'en disposer. . . La „ confiance plaît toûjouss à celui qui „ la reçoit : c'est un tribut que nous „ payons à son mérite, c'est un dépôt „ que l'on commet à sa foi ; ce sont „ des gages qui lui donnent des droits „ sur nous. . . . On se confie le plus „ souvent par vanité, par envie de

„ parler, par le desir de s'attirer la „ confiance des autres, & pour faire „ un échange des secrets. Il y a des „ personnes qui peuvent avoir raison „ de se fier en nous, vers qui nous „ n'aurions pas raison d'avoir la mê- „ me conduite. On s'acquite avec „ ceux-ci, en les payant de legéres „ confidences. Il y en a d'autres dont „ la fidélité nous est connüe, qui ne „ ménagent rien avec nous ; & à qui „ on peut se confier par choix, & par „ estime. On ne doit leur cacher rien „ de ce qui ne regarde que nous, se „ montrer à eux toûjours vrais dans „ nos défauts même ; se faire une loi „ de ne leur jamais faire de demi- „ confidences ; elles embarassent toû- „ jours ceux qui les font, & ne con- „ tentent jamais ceux qui les reçoi- „ vent. . . . . On a souvent besoin de „ force & de prudence, pour oppo- „ ser à la tyrannie de quelques amis, „ qui veulent tout sçavoir de nous. „ Il y a des circonstances qui ne sont „ pas de leur jurisdiction ; s'ils s'en „ plaignent, on doit souffrir leurs „ plaintes & s'en justifier avec dou-

„ ceur; mais s'ils demeurent injustes, „ on doit sacrifier leur amitié à son „ devoir „.

L'Article *de la différence des esprits* & celui *des goûts* démêlent fort exactement tant de qualités diverses, sur lesquelles il n'est pas facile d'avoir des principes fixes, qui empêchent de les confondre ; ou ce qui est encore plus ordinaire, de n'y mettre que des distinctions frivoles, & de pur caprice. Celui *de la société* & celui *de la conversation*, renferment des régles sages qui feroient le plus ferme lien, & l'agrément du commerce, si l'on avoit l'attention & le courage de s'y soûmettre : l'Article *du faux* est humiliant à la nature humaine, en ce que on y pose pour base ; qu'il n'y a presque partout que fausseté, & que mécompte : & celui *de l'air, & des maniéres*, est mortifiant pour quiconque force ou abandonne ce qui lui est propre & naturel, veut paroître ce qu'il n'est pas, & tombe certainement par là dans le ridicule.

On s'étonnera peut-être de trouver pour quatriéme Piéce, un Ou-

vrage ou un projet d'Ouvrage aussi considérable que l'*Histoire du Mahométisme* en trois parties : l'Ecrivain à qui on la doit, a jugé ses recherches là dessus d'autant plus nécessaires, que la plûpart des Historiens Chrétiens, à qui on s'en rapporte, en ont été selon lui mal informés, entre autres *Cédrenus* & *Langius Calcondyle*, les deux principaux guides que *Baronius* a suivis. Il ne compte pas davantage sur *Anastase*, *Zonare*, & les autres Auteurs de l'Histoire Bizantine, non plus que sur l'Espagnol *Isidorus Pacensis*. Pour éviter les ignorances & les bévües qu'il leur reproche, il s'est transporté jusqu'aux sources que le Païs même de *Mahomet* lui a ouvertes : *Elmacin Albujacer* traduit en Latin par *Erpenius* en 1625 ; *Albufaraje* donné par *Pocock* en 1650 : *Eutychius* ou *les Annales d'Alexandrie* du même *Pocock*, *la Geographia nubiensis* & son appendix, le *Chronicon Orientale* imprimé au Louvre en 1631, les *Memoires d'Abraham Echellensis*, M. *Berthelot*, le P. *Marraci*, & principalement la Vie de Mahomet écrite par *Ismaël*

Abulfeda, Prince de *Homach* en 1300, & traduite récemment par M. *Gaignier*. Il déclare avoir aussi beaucoup profité de l'Histoire Orientale d'*Hottinger*, édition de 1660, & de la lecture de l'*Alcoran* même : sur quoi il fait trois choses : 1ᵐᵗ. il donne l'Histoire de la vie de Mahomet, de l'établissement, & du progrès de sa secte. 2ᵐᵗ. Il marque les fautes,& les fables principales, où d'autres sont tombés à ce sujet. 3ᵐᵗ. Il montre en peu de mots la fausseté de la Religion Mahométane.

Il développe assés nettement dans la premiére partie, quoique fort concise, toute la politique de Mahomet, & les facilités qu'il a eûës pour s'avancer ; mais il y rejette aussi-bien que *Grotius*, ce qu'on a osé publier comme un acte de convention faite la quatriéme année de l'Hegire, entre *Mahomet* & les Chrétiens, *Pactiones initæ inter Muhammedem & fidei Christianæ Cultores*.

Il n'épargne dans la seconde partie, ni la fiction du Pigeon instruit par le fameux Prophéte à lui venir parler,

ni celle du tombeau suspendu en l'air, non à la Méque, mais à Médine, où il est mort, & où il est inhumé sans aucune distinction qu'un gros treillis de fer autour du cercueil; ni quelques autres points plus sérieux : comme le combat donné contre l'Empereur *Heraclius*, & la prise de Damas. Jamais *Mahomet* n'a vû *Heraclius*; & il n'est point sorti d'Arabie.

Le but de la troisiéme partie n'est point de détromper les Mahométans, gens grossiers & incapables de se rendre à toute autre impression qu'à celle des sens; elle ne tend pas même à repousser le paralléle impie; & les vains raisonnemens des libertins, adversaires méprisables qu'il faut seulement convaincre de leur ignorance profonde en fait de Religion, dit l'Historien, ou devant qui l'on ne doit qu'imiter le silence de Jesus-Christ devant Herode. On ne s'y propose que d'édifier le fidéle, l'affermir dans sa Foi, & le mettre en état d'en rendre raison. Tout y roule sur le principe, qu'après la révélation de Jesus-Christ, il est contraire à l'un &

à l'autre Teſtament, & à la Tradition entiére, d'attendre une autre révélation & une autre Loi.

La cinquiéme des Piéces que l'Auteur a inſérées dans ſon Recüeil, doit paſſer pour une de celles qu'il goûte davantage, puiſqu'elle eſt tirée de ces ingénieux *Eſſais* ou *Miſcellanées* d'Angleterre, dont il a ſi fort relevé l'excellence. Ce ſont des *remarques ſur l'adminiſtration des Finances parmi les Romains.* On y entreprend de montrer que Rome fut redevable de ſa puiſſance à une ſage diſpenſation de ſes revenus; & que la diſſipation de ces mêmes revenus entraîna ſa ruïne. Cela conduit à un enchaînement de faits cités en preuve, & forme une Hiſtoire ſuivie des Finances de la République, & de l'Empire, dont le détail n'eſt en ſoi ni moins curieux, ni moins intereſſant que celui de leurs guerres, & de leurs triomphes. Les Romains viſoient à la gloire, mais ils n'avoient garde de s'en contenter; ils comprenoient au contraire qu'une gloire infructueuſe ne ſe ſoûtenoit pas long-tems. Pendant qu'ils rempliſſoient

leur trésor de richesses immenses, ils ne continuoient ordinairement la guerre, & ne poussoient leurs expéditions qu'aux dépens du nouvel ennemi qu'ils avoient en tête ; ou si quelquefois ils étoient obligés aux avances, ils ne tardoient pas à s'en faire payer. *Bellum se ipsum alet*, dit un jour *Porcius Cato* en renvoyant les pourvoyeurs venus de Rome en Espagne pour la subsistance de l'armée ; & cette parole étoit au fond une maxime de politique commune à tous les Généraux. ,, Vous payerés vingt-quatre millions ,, pour les frais de la guerre, dit *Sci-* ,, *pion* aux Ambassadeurs d'*Antiochus*, ,, sçavoir huit cens mille livres qui ,, seront comptées sur le champ, qua- ,, tre millions après que la paix aura ,, été ratifiée, & un million six cens ,, mille livres tous les ans pendant ,, douze années consécutives ,,. Ces exemples reviennent partout. C'étoit le moyen de rendre inépuisable celui des deux trésors, qui étoit destiné aux besoins journaliers de l'Etat, & de ne toucher jamais, ou que très-rarement à celui qu'on appelloit *aurum*

Vicesimarium établi sur la vente des Esclaves, & qui étoit réservé pour les plus grandes nécessités. Ainsi l'abondance fleurit à Rome, tant que les Particuliers y furent fidéles à remettre inviolablement au trésor public, le fruit de leurs conquêtes; mais la corruption gagna; le prétexte de justice dans les partis autorisa l'esprit de propriété, & la fureur des guerres civiles fit attenter sans scrupule à la sûreté du dépôt. Il y eût un autre fonds sous les Empereurs que le trésor public; ce fut le fisc: le premier, *Ærarium*, comprenoit les revenus de la République: le second, *Fiscus*, renfermoit le patrimoine & les acquets du Souvérain regnant. L'un fut plus ou moins respecté, l'autre plus ou moins ménagé, selon la différence des bons & des mauvais Princes; & comme la prodigalité alla si loin sous quelques-uns qu'on y eût recours à des impôts, & à des exactions exorbitantes, il arriva deux maux; le désordre des Troupes & l'établissement des Provinces: de là l'invasion des Barbares, leurs accroissemens, & enfin la

décadence & la ruïne de l'ancienne Rome. Ces remarques sont toûchées sçavamment. Le point précis de l'administration n'offre pas néanmoins une discussion aussi approfondie, ni aussi circonstantiée, que le tître le promet.

On examine dans une sixiéme Piéce ce que le Pape *Zacharie* eût de part à la déposition du Roi *Childeric*. Quelques-uns, comme les Péres *le Cointe*, *du Bois*, & *Alexandre* nient absolument le fait : d'autres tels que *Baronius* & *Bellarmin*, n'en demeurent pas à en soûtenir la réalité ; ils veulent qu'à cet égard *Zacharie* ait agi d'autorité absoluë & de sa pleine puissance. On tombe également ici sur les uns & sur les autres. On prouve que le Pape *Zacharie* a été consulté, mais on n'attache rien de plus à sa réponse que la voie de Conseil ou de décision.

Le tître de la Piéce suivante, qui est la septiéme, frappe & effarouche d'abord. On y met en question : *si la grandeur temporelle de l'Eglise n'est point contraire à la Loi de Dieu & aux*

maximes des tems Apostoliques. Triste disposition des gens du siécle, pour qui il est difficile que l'Eglise puisse jamais prendre un extérieur qui leur plaise. „ Si elle est pauvre, dit l'Au„ teur, ils la méprisent. Si elle pa„ roît riche, ils l'accusent d'ambi„ tion, d'avarice, de vaine gloire. „ Car pour les Hérétiques, qui trou„ vent dans la puissance temporelle „ des Papes, & des Evêques, un obs„ tacle à leurs entreprises, leurs dé„ clamations ne doivent ni toucher, „ ni surprendre „. Cette dissertation comprend trois propositions.

1.^{mt}. Que le Sacerdoce n'est point incompatible avec les grandeurs & les souverainetés temporelles. 2.^{mt}. Que l'esprit & les maximes de tems Apostoliques ne condamnent point la possession des richesses dans les premiers Ministres de l'Eglise. 3.^{mt}. Que les Pasteurs les plus saints & les plus éclairés jusqu'à S. *Grégoire*, tems encore révéré par les Hérétiques, ont fait voir par leurs Ecrits & par leur exemple, que l'Eglise pouvoit posséder les plus grands biens. Il y a sur

chacun de ces points, & beaucoup à exposer, & beaucoup à réfuter. Si l'Auteur ne convertit pas, ce ne sera ni faute de raisonnemens, ni faute d'autorités, ni faute de justesse & de force dans l'un & dans l'autre.

Une huitiéme & derniére Piéce composée en 1700. a pour objet, la maniére de compter par siécles, & en particulier s'il faut placer le commencement d'un nouveau siécle à la centiéme année, ou à la cent-uniéme. Après quelques traits d'érudition sur la notion & sur la mesure du siécle, & sur les jeux séculaires des Romains ; on en rapporte qui sont décisifs pour établir, que c'est la centiéme année qui termine le siécle expirant ; & la cent-uniéme qui en commence un nouveau. Il n'est rien tel que de fournir quelque ouverture à un sçavant, & surtout à un sçavant antiquaire. Ses Mémoires sont prêts, ses collections digerées. Il a dequoi répandre l'abondance sur les sujets les plus minces, & grossir les volumes.

Tout ce Recüeil vaut assés par lui-même, pour n'avoir pas eû besoin

qu'on l'élevât sur la ruïne des Journaux. Que ce soit mauvaise humeur, sévérité de Critique, ou querelle personnelle qui irrite l'Auteur contre tout Journal en général; il ne tient pas à lui que ceux qui s'y appliquent, ne changent de profession, & ne tournent entiérement à la composition des *Recüeils*. L'un & l'autre genre d'Ouvrage a son prix dans le monde Littéraire; tant pis des deux côtés pour qui s'écarte du vrai but. Le Public est son juge. L'Auteur se plaint que dans les Journaux *on trouve des extraits de Livres connus*: mais où connus? Combien peu de gens sçauroient en un Païs, ce qu'on imprime dans un autre? Qui entendroit parler à Rome ou à Venise d'un *Recüeil de Piéces* publié à Paris, si tout le monde pensoit des Journaux, ce que l'Auteur du nouveau Recüeil en veut faire penser?

ARTICLE VIII.

DE INITIO METROPOLEOS Ecclesiasticæ Coloniæ Augustæ

Agrippinensium, Disquisitio, &c. *Dissertation sur le tems auquel le Siége Episcopal de* Cologne *a commencé à être Métropole. A* Cologne, *aux dépens de* Jean Engelert. MDCCXXXI. In 4°. *Pagg.* 32.

DAns l'Article CII. du mois d'*Octobre* dernier, nous avons rapporté le sentiment de M. *Roderique*, qui prétend que la ville de *Cologne* n'a été érigée en Métropole Ecclésiastique, qu'en 745, par le Pape *Zacharie*. Nous avertimes en même tems qu'un nouvel Auteur avoit pris le parti du Pére *Martene*, contre M. *Roderique*, & soûtenoit l'antiquité de la Métropole de *Cologne*. Nous promimes de rendre compte de son Ouvrage, lorsqu'il seroit venu jusqu'à nous. C'est pour satisfaire à cet engagement, que nous allons donner le précis de la *Dissertation*, qui fait le sujet de cet Article.

L'Anonyme l'a réduite à ces deux propositions: 1°. la dignité Archiépiscopale a commencé dans l'Eglise

de *Cologne*, avec S. *Materne* son premier Evêque, envoyé par S^t. *Pierre*.

2^e. Cette dignité fut renouvellée au milieu du VIII. siécle, après avoir été obscurcie & suspenduë par les guerres & les désordres, qui avoient rempli l'état de troubles & de confusion. Il prouve ce qu'il avance, par trois argumens. Le premier se tire de la Lettre même du Pape *Zacharie*, qui sert de fondement au sentiment de ses Adversaires. Le second a pour principe la discipline Apostolique dans l'établissement des Métropoles. La possession, & l'usage que les Evêques de *Cologne* ont fait des droits des Métropolitains, avant le tems de S. *Boniface*, fournit la derniére preuve. L'Opinion que je combats, dit l'Auteur de cette Dissertation, a pour unique, ou du moins pour principal appui, cet argument négatif: *les Auteurs contemporains ne parlent point de ce titre de Métropolitain, ils ne le donnent pas aux Evêques de* Cologne, *ces Evêques eux-mêmes ne le prennent pas: donc ils ne l'avoient pas avant le tems que nous marquons*. Argument aveugle, reprend

l'Anonyme, & qui n'a de force, que lors que le sentiment contraire est destitué de preuves positives. Mais voïons ce qu'il y oppose, & suivons-le dans ses raisonnemens.

Commençons par rapporter les paroles de la Lettre de *Zacharie* à S. *Boniface*, que chacun explique à sa façon, & tourne à son avantage. Les Princes François avoient demandé au Souverain Pontife pour l'Eglise de *Cologne* le titre de Métropole, en faveur de *Boniface*. *Zacharie* répond: *De civitate namque illa quæ nuper Agrippina vocabatur, nunc verò Colonia, juxta petitionem Francorum, per nostræ autoritatis præceptum nomini tuo METROPOLIM CONFIRMAVIMUS, & tuæ sanctitati direximus pro futuris temporibus EJUSDEM ECCLESIÆ METROPOLITANÆ STABILITATEM*. Nous avons dit au mois d'Octobre, page 1711, le sens que M. *Roderique* donnoit à ce texte. Nous le voïons, s'écrie l'Auteur de la nouvelle Dissertation; *Zacharie* CONFIRME la Métropole de *Cologne*: cette ville étoit donc déja Métropoli-

 taine;

taine ; nous connoissons le *Confirmateur*, qu'on nous nomme l'*Instituteur* : qui jamais s'avisa de dire qu'on puisse confirmer un établissement, qui n'a point encore subsisté ? L'Anonyme réfute ensuite les évasions de ses Adversaires ; c'est-à-dire, de *Gelenius*, du P. *Charles de S. Paul*, Feüillant, & de M. *Roderique*. Selon le premier, S. *Boniface* n'étoit pas Archevêque, mais Légat du S. Siége, avec pouvoir d'établir *Agilolfe* Evêque. Rapporter cette explication, c'est, dit nôtre Auteur, la réfuter suffisamment. Le tître de Métropolitain, reprend M. *Roderique*, étoit un tître personnel, & non local, attaché, non pas à une ville, mais à la personne du S. Archevêque, qui le porta d'abord à *Cologne* en 745, & trois ans après, à *Mayence*. Mais la Lettre de *Zacharie* ne dit pas cela ; elle dit même tout le contraire. De quoi s'agissoit-il ? De la ville, ou de la personne ? De la ville, sans doute. *De civitate illa*. Qu'avoit-on demandé au Pape ? Qu'il confirmât le tître, à la personne, ou à la ville ? *De civitate illa*. . . *Metro-*

polim confirmavimus. La réponse fait connoître la demande, & bannit toute incertitude. Les autres réflexions de l'Auteur n'ajoûtent rien à celles-ci, & paroissent assés inutiles.

Mais enfin, qui a donc donné lieu aux fausses interprétations, que nous venons de rapporter ? C'est, remarque l'Anonyme, la Lettre de S. *Boniface* au Pape *Zacharie*, dans laquelle le S. Archevêque lui dit que depuis LX, ou LXXX ans la Religion en *France* est deshonorée, avilie, dans le trouble & dans la confusion; & que depuis ce tems-là les François n'ont point tenu de Concile, & n'ont point eu d'Archevêque. *Franci enim, ut seniores dicunt, plusquam per tempus octoginta annorum Synodum non fecerunt, nec Archiepiscopum habuerunt*. D'où M. *Roderique* tire cette conclusion *Raginfroi*, alors Evêque de *Cologne*, n'étoit donc pas Métropolitain, ou Archevêque, mais simplement Evêque. De ces paroles là mêmes l'Adversaire de M. *Roderique* tire une conséquence directement contraire. Depuis LXXX ans, dit-il, les François n'avoient point eu

d'Archevêque ; ils en avoient donc avant ce tems-là, pendant plus de six cens ans. Les Gaules étoient pleines d'Evêques ; & peut-on douter qu'il n'y eut parmi eux plusieurs Archevêques ? Le P. *Charles de S. Paul* reconnoît, même avant le regne du Grand *Constantin*, non seulement des Archevêques, mais encore des Primats, à *Arles*, à *Lyon*, à *Sens*, & à *Treves*. Plusieurs Métropolitains assemblés à *Cologne*, au milieu du IV. siécle, déposérent *Euphrate*, Evêque de cette ville. Si ce Concile étoit véritable, il s'en suivroit de tout cela, qu'il y avoit des Archevêques dans les Gaules, ou, si l'on veut, des Métropolitains, bien long-tems avant le VIII. siécle : mais cela ne prouve rien pour la ville de *Cologne*. Encore les Evêques de ce Concile ne prennent-ils pas le titre d'Archevêques : aussi est-il bien plus récent. Mais n'est-ce pas encore là l'Argument négatif, que nôtre Auteur combat à toute occasion ? Pour ce qui est de l'Ecrivain qu'il cite en cet endroit, il reconnoît lui-même que son témoignage n'est pas d'un

grand poids ; & la réflexion qu'il fait à ce sujet, est remarquable : „ Gil-„ les, quoique Moine d'*Orval*, a dit „ une fois la vérité, & pour le coup „ il a raison, de nommer *Euphrate*, „ Archevêque de *Cologne*„. C'est donc une chose bien singuliére, qu'un Moine d'*Orval* ait dit une fois la vérité. Reste seulement à prouver qu'il l'a dite en cette occasion, en faisant *Euphrate*, Archevêque de *Cologne*, dès le IV. siécle ; car c'est justement ce que nient ceux que la Dissertation combat. On conviendra sans peine, que les paroles de S. *Boniface* ne doivent pas être prises à la Lettre, & que, durant les LXXX. ans dont il parle, il y eut en *France* & des Conciles & des Archevêques. On voit par la Lettre même, que c'est une hyperbole, qui signifie simplement que les Loix Canoniques étoient méprisées, & que les Evêchés étoient donnés à des Laïques qui en faisoient l'objet de leur cupidité, ou à des Clercs qui y cherchoient de quoi satisfaire à leurs débauches. Mais que s'ensuit-il de là, pour la Métropole de *Cologne* ?

Venons au ſecond Argument : il eſt tiré de la régle établie par les Apôtres, & par le S. Eſprit même, ſelon laquelle les Métropoles civiles, ont été pareillement Métropoles Eccléſiaſtiques ; l'Auteur le prouve par induction. Les Apôtres, dit-il, n'étoient pas de ſimples Evêques ; ils étoient Métropolitains : ceux qu'ils établiſſoient pour gouverner & fonder des Egliſes, avec pouvoir d'y ordonner des Evêques, joüiſſoient de la même prérogative. Tel fut S. *Materne*, envoyé par S. *Pierre*, pour prêcher l'Evangile aux *Friſons*, & aux *Turingiens*. *Cologne* étoit une ville des plus conſidérables de la *Germanie*. S. *Materne* y fixa ſon ſiége : il fut donc Archevêque, & Métropolitain de *Cologne*. C'eſt à M. *Roderique* de répondre à ce raiſonnement, s'il le juge à propos. L'Anonyme ne diſſimule pas que le Martyrologe Romain, de l'édition de *Baronius*, place S. *Materne* à *Treves* : mais il lui oppoſe *Bollandus* & *Henſchenius*, & prouve par le Martyrologe d'*Uſuard*, & par la poſſeſſion de ſes Reliques, qu'il fut Arche-

vêque de *Cologne*. Au ſouvenir de ce ſacré dépôt, l'Enthouſiaſme poëtique ſaiſit nôtre Auteur; il ne peut ſe refuſer à l'attrait qui l'invite à célébrer les loüanges de ſon Saint; & ſes vers marquent au moins ſa piété & ſon zéle pour le premier Apôtre de ſon Païs.

Selon *Sulpice Sevère*, la Foi s'eſt répanduë plus tard au delà des *Alpes*, que ne le ſuppoſe la Diſſertation que nous examinons. Mais on lui oppoſe un témoignage de S. *Irénée*, que l'on fait beaucoup valoir. Ce Saint qui vivoit deux ſiécles avant *Sulpice Sevére*, vante la Foi des Egliſes établies dans la *Germanie*, parmi les *Ibériens*, les *Celtes*, &c. Ces Egliſes étoient donc fondées dés le ſecond ſiécle. Celà ne conclut encore rien pour le tems des Apôtres, ni pour S. *Materne*, qu'on ſuppoſe envoyé par S. *Pierre* même.

Si ce Saint a été Archevêque de *Cologne*, ſes Succeſſeurs l'auront été ſans doute. Mais comme l'Hiſtoire des premiers ſiécles eſt fort ignorée, l'Auteur paſſe au IV. ſiécle, & prouve que depuis ce tems-là, *Cologne* a été

Métropole civile ; & que par conséquent, suivant son principe, elle a été honorée de la même dignité dans l'Ordre Ecclésiastique. Mais la ville de *Capoüe*, disent *Gélénius* & M. *Roderique*, Métropole civile, n'avoit pas ce rang dans la Hiérarchie. La raison de cette différence, répond l'Anonyme, c'est que l'Evêque de *Capoüe* étoit immédiatement soumis à la Métropole de *Rome*.

Les Evêques de *Cologne* ont exercé les fonctions des Métropolitains ; ils ont consacré leurs Suffragans, & ont fait la visite de leurs Eglises. C'est la troisiéme proposition de nôtre Auteur, & son troisiéme argument. Il prouve ainsi la premiére Partie. S. *Cunibert*, vers l'an DCLX, donna pour Evêque à l'Eglise de Mastricht saint *Théodard*, & le consacra. C'est ce que témoignent les deux anciens Auteurs de la Vie de S. *Cunibert*. Ce que l'on objecte contre ce fait, ne paroît pas d'un grand poids : aussi nôtre Ecrivain en fait-il fort peu de cas. Il ne laisse pas d'y répondre, pour ne rien négliger dans la défense de sa cause. Reste à

faire voir que les Evêques de *Cologne* ont visité, en qualité de Métropolitains, le Diocése de quelque Suffragant. Or c'est ce que témoignent les Historiens des Saints *Séverin*, *Evergisle*, & *Cunibert*, à l'égard du Diocése de *Tongres* : & il faut convenir que leur seul récit, & la maniére dont ils parlent de ces visites, excluent tous les subterfuges de *Gélénius*. Ainsi, si ces Ecrivains n'ont pas accommodé l'Histoire de leurs Saints, aux usages de leurs tems, il demeurera prouvé que, dés le IV. siécle, auquel vivoit S. *Séverin*, l'Evêque de Cologne exerçoit les fonctions de Métropolitain.

Cependant M. *Roderique* ne se rend pas encore. Le Pape *Zacharie*, dit-il, nomme S. *Agilolfe*, Successeur de S. *Boniface*, simplement Evêque, & même un des derniers parmi les Evêques : il ne donne aussi que cette qualité aux Prédécesseurs de S. *Agilolfe* : donc,&c. L'Anonyme fait voir par des exemples semblables, qu'anciennement la qualité d'Evêque étoit commune aux Métropolitains, & aux Suf-

fragans, & qu'on n'obſervoit pas toûjours ſi réguliérement les rangs des Siéges, qui diſtinguoient les Prélats. Les autres difficultés de M. *Roderique* ne lui coutent guéres plus à réſoudre ; &, s'il n'a pas entiérement démontré ce qu'il s'étoit propoſé, il a certainement fait ce qu'on pouvoit attendre d'un homme d'eſprit, habile & éclairé ; &, tout bien examiné, on demeure convaincu, qu'il eſt pour le moins auſſi bien fondé à faire remonter l'antiquité de la Métropole de *Cologne* au-delà du huitiéme ſiécle, que ſes Adverſaires à la fixer au tems de ſaint *Boniface.*

ARTICLE IX.

LETTRES EDIFIANTES & curieuſes, écrites des Miſſions étrangéres par quelques Miſſionnaires D. L. C. D. J. XX. Recüeil. In 12 *pp.* 449. *A* Paris chés *Nicolas* le Clerc, *ruë de la Bouclerie, & chés P. G.* le Mercier *fils, ruë St. Jacques*, 1731.

CE nouveau Recüeil ne remplit pas moins bien toute l'étenduë de son titre, que les précédens. Outre l'Epître dédicatoire qui sert de Préface, & d'une Préface historique comme dans tous les autres, on y trouve quatre Lettres écrites de la Chine, une de la Loüysane, trois de la Guyane, & deux de S^t. Domingue.

Nous avons annoncé dans nos *Nouvelles Littéraires* du moins de Juin de l'année derniére (p. 1112.) le tremblement de terre, qui en 1730. a fait de si grands ravages à la Chine; mais nous n'en sçavions pas encore toutes les circonstances: le Pére *du Halde*, dans son Epître dédicatoire, les a recüeillies avec soin de plusieurs Lettres, qu'il a reçûës de *Pekin*. Ce que quelques-uns ont trouvé de plus singulier dans ce tremblement, c'est qu'il n'a pas été égal dans la ligne qu'il a parcouruë, ayant fait de grands ravages dans des endroits de cette ligne, ne s'étant fait sentir dans d'autres que legérement, & ayant repris après ces intervales toutes ses forces. La raison

en est assés plausible : les feux souterrains, qui sont les véritables causes des tremblemens de terre, ne trouvent pas toûjours la même matiére ou la même quantité de cette matiére, ni une aussi grande compression ou une résistance égale. La ligne que ce tremblement paroît avoir suivie, est Nord-Oüest & Sud-Est. D'abord les maisons étoient élevées perpendiculairement ; puis on les voyoit pancher au Sud-Est ; ensuite elles étoient subitement ramenées au Nord-Oüest, enfin elles tomboient. Ce sont-là de ces funestes jeux de la nature, dont le tonnerre nous fournit des exemples pour le moins aussi variés, & dont on n'est pas fort embarrassé aujourd'hui à expliquer les causes physiques.

Ce terrible fleau a été précédé & accompagné d'inondations de riviéres & de refoulemens de marée, qui ont causé les plus grands désordres. Quelque naturels que puissent être absolument ces événemens, toutes les nations s'accordent d'ordinaire à les regarder comme des châtimens du Ciel. Lorsque la premiére secousse se

fit sentir, l'Empereur se prosterna d'abord contre terre, & éleva les yeux & les mains au Ciel; il publia ensuite un Edit, où il attribuë ces effets de la colére divine à ses offenses, & au peu de soin qu'il a apporté au Gouvernement de ses Etats. Il eut peut-être rencontré plus juste, s'il eut reconnu que Dieu le frappoit pour la persécution, dont son Eglise est affligée dans l'Empire. Quelques traits marqués d'une Providence particuliére sur les Missionnaires & sur les Chrétiens, ont au moins dû faire sentir, que c'étoit moins contre eux que contre les Idolâtres, que le bras vengeur de Dieu étoit armé. On verra ces particularités avec édification dans la lettre du P. *du Halde*.

Mais si le Monarque Chinois n'a pas connu, d'où venoit le coup qui le frappoit, il a du moins paru fort sensible à l'affliction de son Peuple, & il a d'abord ouvert ses trésors pour soulager ceux, qui avoient le plus souffert, & dont les besoins étoient plus pressans. Les Missionnaires même ont eu part à ses libéralités.

Sur la fin de cette lettre le P. *du Halde* annonce pour la ſeconde fois un grand Ouvrage, auquel il travaille depuis quelques années, & qui contiendra en 2. ou 3. volumes *in folio* une Deſcription Géographique, Hiſtorique, Politique, & Phyſique de l'Empire de la Chine, de la Tartarie Chinoiſe, du Thibet, & de la Corée. Cet Ouvrage ſi intéreſſant par lui-même, ſera encore enrichi de ces belles Cartes, que le feu Empereur *Canghi*, a fait dreſſer avec tant de ſoin, & de ſi prodigieuſes dépenſes par neuf Jéſuites Mathématiciens; & d'un grand nombre d'Eſtampes & de Figures. l'Auteur promet d'en donner inceſſamment le plan, qu'il dreſſera en forme de table, afin que le Public ſoit inſtruit dans le plus grand détail, des matiéres qui doivent y entrer.

Lettres de la Chine. La premiére Lettre, qui eſt du P. *Parennin*, nous apprend la ſuite de la perſécution, que ſouffre depuis pluſieurs années pour la Foi, toute une Branche de la Maiſon Impériale. Un des Princes qui la compoſoit, eſt mort dans ſa priſon le 13. *Janvier* 1732.

de Novembre 1727. Plusieurs extraits de Lettres que la Princesse son Epouse a écrites à ce sujet, retracent à nôtre siécle tout le zéle & tout le courage des *Natalies* & des *Perpétues*. Aussi cette Princesse a-t'elle, comme ces Héroïnes chrétiennes, l'honneur de confesser JESUS-CHRÎT dans le fers.

La seconde lettre est à peu près dans le même genre. Le P. *Dentrecolles* y rapporte ce qu'il a vû de plus singulier, parmi les Chrétiens qui sont sous sa conduite : & comme les autres Ouvriers Apostoliques ont apparemment les mêmes sujets de consolation, il y a tout lieu de bien espérer pour des fidéles, qui sçavent faire un si saint usage des épreuves, où Dieu permet que leur foi soit mise. Au reste, la pratique des plus sublimes vertus dans des Néophytes, un tems de persécution, une Eglise naissante ; tout cela, selon la parole de JESUS-CRÎT, semble demander des miracles : au moins y seroient-ils fort à leur place. Il paroît que la Chrétienté de la Chine a quelque part, aux promesses du Sauveur du monde

sûr cet Article. Les Lecteurs en pourront juger par eux-mêmes.

Dans la 3^e^. lettre le P. *Dentrecolles* parle de la maniére, dont les Chinois font les fleurs artificielles. Les Européens, dit-il, les prennent d'abord pour des fleurs naturelles; & après avoir été avertis, ils ont encore bien de la peine à croire, que l'art puisse si bien imiter la nature : mais on doit moins attribuer, selon lui, cette perfection à l'industrie des Ouvriers, qu'à la matiére qu'ils employent à ces ouvrages. Il convient pourtant que les Chinois manient la soye avec beaucoup d'adresse, & qu'ils sçavent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feüilles de papier. Ces fleurs ainsi peintes, continue-t'il, » ressemblent assés à ces » beaux colifichets, qui nous viennent » de Bourges. . . . . . Nous en présentames autrefois à l'Empereur *Cangbi*, qui nous montra en même- » tems celles qui se font à la Chine : » elles étoient travaillées finement ; » cependant il fit plus de cas des nôtres, à cause du poli de la soye, & » de la vivacité des couleurs ».

Les fleurs artificielles, dont il est ici question, ne sont faites, ni de soye, ni d'aucune sorte de toile ou de papier : un roseau ou une espéce de cannes en fournit la matiére. Le P. *Dentrecolles* pense que cet arbrisseau, que les Chinois nomment *Tong-tsao*, pourroit se trouver en France ; & il ne tiendra pas à lui que nos Herboristes n'en fassent la découverte, si sa conjecture est juste. Il croît, dit l'Herbier Chinois, dans des fonds ombragés, sur les montagnes, & dans les bois. Ses feüilles ressemblent au *Pi ma*, c'est-à-dire, à celles du *Riccin* ou *Palma Christi*. Il s'éléve à la hauteur de plus d'une brasse : le contour de sa tige est de plusieurs pouces ; & elle est divisée comme celle du *Bambou*, par divers nœuds éloignés quelque fois d'un pied & demi l'un de l'autre : on en trouve de la grosseur du poingt. Le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche, très-legére ; & cependant assés unie, & agréable à la vûë : on en fait des ornemens pour les personnes du sexe.

» Avant que d'avoir consulté l'Her-

» bier Chinois, dit le P. *Dentrecolles*,
» je m'étois imaginé, sur ce que j'a-
» vois entendu dire, que le *Tong-*
» *tsao* pourroit bien être la même
» chose que la plante appellée *Papy-*
» *rus*, qui croît dans des marais &
» dans des fossés autour du Nil à la
» hauteur de six coudées, & dont les
» anciens tiroient la moëlle renfermée
» dans la tige, & en faisoient une es-
» péce de boüillie, d'où ensuite ils le-
» voient des feüilles propres à écrire :
» c'est qu'en effet on pouvoit faire le
» même usage de la moëlle qu'on me
» montroit, & qu'on tire de cette
» moëlle du *Tong-tsao* une espéce de
» feüille, qu'on prend d'abord pour
» du papier ; mais ces feüilles sont
» tout-à-fait différentes de celles du
» *Papyrus* : ils ne conviennent ensem-
» ble, qu'en ce que leurs parties li-
» gneuses sont également inflamma-
» bles ».

Les Médecins Chinois disent que le *Tong-tsao* est apéritif, laxatif, propre à ouvrir les pores, & à ôter les obstructions. « Ces vertus médicina-
» les, ajoûte le P. *Dentrecolles*, qu'on

» attribuë au *Tong-tſao*, le feront peut-
» être regarder comme une eſpéce de
» ſureau plus moëlleux. C'eſt une idée
» qui peut ſervir à la découverte que
» je propoſe. On lit dans le Diction-
» naire des Arts, qu'au rapport de
» *Mathiole*, il croît dans les lieux ma-
» récageux un petit arbriſſeau, qu'-
» on nomme ſureau de marais, dont
» les verges ſont noüées, & reſſem-
» blent à celles du ſureau ; qu'au de-
» dans il y a une moëlle blanche, &
» que la matiére de ſon bois eſt frêle.
» Je vois en tout cela bien des rap-
» ports ».

Si jamais on fait en Europe la dé-
couverte d'un arbriſſeau ſemblable à
celui, qui fournit aux Chinois la ma-
tiére dont ils font leurs fleurs artifi-
cielles, il ne ſera pas difficile aux
Ouvriers Européens, d'imiter, & mê-
me de ſurpaſſer l'adreſſe Chinoiſe
dans cette ſorte de travail. Ils pour-
ront s'inſtruire dans cette Lettre, de
la maniére de préparer la moëlle de
cet arbriſſeau, pour la rendre propre
aux bouquets artificiels, c'eſt-à-dire,
de réduire les bâtons de cette moëlle

en feüilles minces & déliées; d'y appliquer les couleurs, d'y donner le vernis; & de s'en servir pour imiter les fruits, & les petits insectes qui s'y attachent, en quoi les Chinois excellent.

La 4e. Lettre, qui est aussi du P. *Dentrecolles*, traite de l'insertion ou inoculation de la petite vérole, que l'Auteur nous assûre être en usage à la Chine depuis un siécle. Le terme, dont les Chinois se servent pour signifier cette opération, est *Tchung-teou*: *Tchung*, signifie *semer*; *Teou* la petite vérole & un *pois à manger* sans aucune différence de prononciation. Le caractére en est aussi le même pour le fonds, à cela près qu'on y a joint à côté le signe propre de la maladie.

Un Médecin Chinois qui vivoit, il y a environ cent ans, se récrie fort contre l'usage de semer ainsi la petite vérole; & il faut avoüer que puisqu'après l'avoir eüë de cette façon, on est encore exposé à l'avoir, & que plusieurs enfans à qui on l'a ainsi donnée, en sont morts, on ne voit pas comment on peut justifier cet usage.

& donner une maladie mortelle à un enfant qui se porte bien. » Le moyen le plus sûr, ajoûte le Docteur » Chinois, pour les conserver (les en» fans) c'est le soin qu'ont les parens » de pratiquer constamment la vertu. » Aussi dans la priére qui se fait à » l'Esprit, qu'on croit présider à la » petite vérole, on dit de lui : il suit » exactement ce que le Ciel a réglé » touchant le commencement, le pro» grès, & l'issüë de la maladie ; & » tout ce qui arrive à cet égard, c'est » précisément ce qu'on s'est attiré ; car » les vertus & les vices d'un pére & » d'une mére sont alors pesés, & c'est » ce qui détermine le bon ou le mau» vais succès ; en sorte même qu'il va» rie, selon que les parens viennent à » changer, ou pour le bien, ou pour » le mal. Voilà ce que j'appelle un se» cret salutaire aux enfans ».

Cette morale ne donneroit pas une fort grande idée de l'habileté de cet Auteur, si on ne sçavoit que tous les Médecins Chinois sont grands moralisteurs, sans préjudice pourtant de leur science, qui n'est pas aussi mé-

diocre qu'on le croit communément en Europe. Après cette morale, le Médecin Chinois vient à la maniére de traiter la petite vérole. Il y a un Proverbe populaire, qui dit : *affamés la rougeole, rassasiés la petite vérole*, que nôtre Docteur réfute. » Ce Pro-
» verbe, dit-il, est faux & dangereux.
» Gardés au contraire une grande
» diette pour la petite vérole, surtout
» les trois premiers jours que la fiévre
» se fait sentir. La nature en agira
» mieux pour pousser le venin au-de-
» hors. Que si l'on prescrivoit au ma-
» lade durant dix ou quinze jours un
» jeûne trop rigoureux, il s'affoibli-
» roit extraordinairement ; & l'on au-
» roit bien de la peine à le sauver.
» Ainsi n'y condamnés pas les jeunes
» gens : contentés-vous de les défen-
» dre du froid & du vent ; modérés
» leur appétit ; permettés-leur l'usage
» du ris clair, sur-tout aprés que la
» fiévre sera considérablement dimi-
» nuée. C'est principalement, lors-
» que le mal ne s'est pas tout-à-fait
» déclaré par la fiévre, qu'il faut
» apporter le plus de soin & d'atten-

tion ». L'usage de semer ainsi la petite vérole, étoit tout nouveau à la Chine, lorsque ce Médecin s'élevoit avec tant de force contre cette méthode. Il changeroit peut-être de sentiment, s'il vivoit aujourd'hui, dit le P. *Dentrecolles*, à qui il paroît que cent ans de possession donneroit une grande autorité, dans l'esprit du Docteur, à cette méthode trop hazardeuse.

Comme ce fut peu de tems avant la conquête de la Chine par les Tartares, que l'usage de la petite vérole artificielle eut cours dans cet Empire; le P. *Dentrecolles* conclut de cette époque, que cette invention a pris naissance chés les Chinois. Quelques Anglois croyent que les Grecs de Constantinople ont tiré, des païs de la mer Caspienne, le secret de l'inoculation, comme il a passé de Constantinople en Angleterre : sur quoi on pourroit penser que les Chinois le tiendroient aussi de la même source, par le moyen des caravanes des Marchands Arméniens, qui vont à la Chine par la Tartarie. Mais outre que « cette conjecture, dit le P. *Dentrecolles*, prou-

„ veroit également que c'est de la „ Chine, que ce secret a passé chés les „ Habitans des environs de la Mer „ Caspienne : un préjugé qui montre „ que cette nouveauté ne s'est pas in- „ troduite à la Chine par la Tartarie; „ c'est que les Tartares ont absolu- „ ment ignoré cette méthode de se- „ mer la petite vérole..... Ils regar- „ dent cette maladie comme une es- „ péce de peste ; & dés que quelqu'- „ un d'eux en est atteint, il est aban- „ donné de tout le monde, & n'a „ guéres de ressource que dans la bon- „ té de son tempérament „. Ce qui achéve de détruire cette conjecture, c'est que si les Tartares ont changé de systéme sur ce point, ils le doivent à l'Empereur régnant, qui en 1724. envoya des Médecins du Palais en Tartarie, pour y mettre cette méthode en pratique, & procurer la petite vérole aux enfans. On assûre de plus que l'exécution en a été heureuse ; & comme cette méthode a réussi également dans toute l'étenduë de l'Empire de la Chine, qui a tous les climats de l'Europe, il paroît vray-semblable

qu'elle pourroit être employée avec le même ſuccès, dans les divers Royaumes de l'Europe; ſi ſon utilité étoit une fois bien reconnuë.

Il y a pluſieurs maniéres de ſemer la petite vérole : ce ſont des ſecrets, que leurs Auteurs ont grand ſoin de ne pas communiquer. Outre ce qu'il en couta au Miſſionnaire pour avoir les trois recettes, dont il nous a fait part, on lui fit encore promettre de n'en point parler à la Chine. Nous nous diſpenſons de parler de ces recettes, qui ne ſont nullement ſuſceptibles d'un extrait, & qu'il ſeroit trop long de tranſcrire ici. Elles ſont une preuve que la méthode de ſemer la petite vérole, n'eſt pas une invention ſi nouvelle à la Chine; puiſqu'on y a ainſi réfléchi, & qu'on a travaillé à la perfectionner en pluſieurs maniéres. Les Médecins Chinois conviennent, que la petite vérole artificielle eſt de la même eſpéce que la naturelle; qu'elle eſt ſujette aux mêmes ſymptômes, que le venin ſort au même tems; & que les puſtules ſont ſemblables pour la figure, pour la nature de la matiére,

& pour le tems nécessaire à sa maturité. Aussi ne dit-on point de l'inoculation Chinoise, comme on l'a dit de la Grecque, que les pustules venuës par artifice ne sont pas propres à semer ou à insérer de nouveau la petite vérole. Mais sur quoi fondé, peut-on prétendre qu'une telle maladie, qu'on procure par artifice, est plus bénigne & moins dangereuse, que quand elle vient naturellement; & qu'il n'y a plus qu'à aider la nature, qui pour l'ordinaire se purge bien plus doucement, quand elle se purge d'elle-même, que quand on est obligé de la provoquer par des purgatifs?

Après avoir marqué dans le plus grand détail, tout ce qui regarde la petite vérole artificiéle, le P. *Dentrecolles* nous donne deux autres recettes, qu'on lui a assûré être propres, non seulement à prévenir les accidens fâcheux de cette maladie; mais encore à en préserver pour toute la vie. Si ces préservatifs étoient spécifiques, ils seroient d'un grand usage en Europe. Il est du moins à souhaiter que nos Médecins les examinent, & l'on ne

court aucun risque à les éprouver. Car à la saignée près, que les Médecins Chinois ne connoissent pas, il y a de grands rapports entre la maniére, dont ils traitent cette maladie, & ce qui se pratique parmi nous. Du reste, ils sont persuadés que la petite vérole a été connuë dés les premiers tems, que l'enfant en apporte le principe du sein de sa mere; & que des causes occasionnelles en avancent, retardent, ou arrêtent entiérement l'effet. Mais comment cette legére portion de ferment, reste-t'elle si long-tems sans action dans la masse du sang, ou en quelque autre réservoir que ce soit, sur tout dans un âge si tendre & si susceptible d'impression? Comment ce levain n'est-il, ni attenué, ni dissipé à la longue après des fiévres si ardentes & de si violentes crises, qui ont dû renouveller les humeurs, les alcalis, les acides, les soulfres du sang, & tous les principes de vie & de santé, d'où résulte un nouveau tempérament? C'est sur quoi le curieux Missionnaire paroît avoir en vain cherché des éclaircisse-

mens dans les Livres Chinois. Après tout, on pourroit faire les mêmes difficultés sur les maladies périodiques, telle qu'est par exemple l'épilepsie, dont le principe ne sçauroit être qu'un levain, qui fermente dans le sang & dans les humeurs à certains tems.

Au reste, les Médecins Chinois, si l'on en croit le P. *Dentrecolles*, ne méritent point le mépris, où il paroît qu'ils sont parmi nous. Ils ne changent point de pratiques ni de modes, & leurs aphorismes sont très-anciens. Lorsque les Livres Classiques de la nation, furent brûlés 228. ans avant J. C. par ordre d'un de leurs Empereurs; les Livres de Médecine furent exceptés & préservés de l'incendie. L'Esculape de la Chine, si l'on peut s'exprimer ainsi, est de plusieurs siécles plus ancien que celui de la Gréce, & que la Gréce même.

Pour ne rien laisser à desirer sur la matiére, qui fait le sujet de cette lettre, l'Auteur la finit par une explication des diverses drogues, dont il est parlé dans les recettes que nous avons indiquées. Nous y renvoyons le Lec-

teur, qui y trouvera des choſes très-curieuſes & d'une grande utilité. Il verra peut-être auſſi avec plaiſir, les raiſons qu'apporte le Miſſionnaire, pour prouver que la méthode Chinoiſe de ſemer la petite vérole, a de grands avantages ſur l'inoculation Angloiſe. Mais fût-elle encore plus parfaite, la meilleure choſe que puiſſe faire un peuple ſi ſage, c'eſt d'imiter nos voiſins qui ont abandonné cet uſage.

Nous parlerons des autres Lettres, qui compoſent ce vingtiéme Recüeil, dans un ſecond Extrait.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

PHILOSOPHIE. ELOQUENCE. DROIT.

DE LONDRES. *L'Abrégé des Ouvrages Philoſophiques* du Chevalier BACON que l'on imprime, a été rédigé par M. SAW, Abbréviateur ci-devant de M. BOYLE. *Rogeri* BACON *Ordinis* MINORUM *Opus*

MAJUS *ad Clementem IV. Pontificem Romanum.* Ce sont les recherches & les découvertes, que le docte Cordelier eut ordre de la part du Pape de communiquer à sa Sainteté, & défense de la part de ses Supérieurs de les communiquer au Public.

DE CAMBRIDGE. M. DE MONTENEY, Membre de nôtre Collége, a donné une nouvelle édition en Grec, & une traduction Latine faite par lui de quatre Oraisons de DEMOSTHENE, qui sont la premiére *Philippique* & les trois premiéres Olynthiaques. Il y a joint à ses propres notes, celles qu'il a tirées de *Libanius*, de *Wolfius*, de M. *de Toureil* & de M. l'Abbé *Dolivet*.

DE DIJON. Les *Décisions* du Parlement de Dole, nouvellement imprimées par les soins de M. GRIVEL *de Perigny*, arriére petit fils de l'Auteur, sont augmentées de 21. Décisions, de trois Consultations, & de plusieurs Observations sur les 151. premiéres Décisions des Editions d'Anvers & de Genéve; on a été aidé par les Manuscrits de M. GRIVEL, Auteur, qui mourut en 1624.

ARTS.

DE PARIS. M. le C. de C. a promis une *Histoire de la Gravûre*, enrichie de tout ce qu'il a pû recüeillir par beaucoup de recherches, touchant la vie des Graveurs & leurs Ouvrages, dont il donnera le Catalogue. Cette promesse se lit dans une lettre de Mr. M. le fils sur *Leonard de Vinci*, écrite à M. le C. de C. & imprimée chés *Mariete* à la suite du Recüeil de Testes de caractéres & de charges, dessinées par *Leonard de Vinci*, & gravées par M. le C. de C. On trouve en cette lettre tout ce qui peut être sçû sur ce Peintre, né en 1443. au Château de Vinci, qui est situé dans le Val d'Arno près de Florence, & tout ce qui regarde ses Ouvrages.

DE PARIS. „ Train de carrosse „ inversable, par conséquent moins „ dangereux, & pour être porté aussi „ doucement que dans un batteau, „ beaucoup plus en seureté, sur le„ quel on y pourra lire, même écrire „ & s'entretenir sans être interrompu

» par le bruit que les roües causent en
» roulant sur le pavé, quoiqu'on ail-
» le aussi vîte que sur les carrosses or-
» dinaires. Par M. Duguet, Ingé-
» nieur.

Les roües qui servent actuellement, quoique très-utiles, ont pourtant des défauts très-dangereux lorsqu'elles roulent sur le pavé, qui à cause de son inégalité, les oblige de rouler toûjours en sautillant. Outre que ce sautillement continuel oblige de faire le train & le corps du carrosse plus forts pour y résister, il faut encore suspendre le corps, y ajoûter une quantité de fers qui rendent tout cet assemblage très-pesant, ce qui ébranle le pavé. Les essieux d'un autre côté, qui sont sujets à casser par cet ébranlement continuel, ajoûtent encore un poids de plusieurs quintaux, qui se fait très-rudement sentir, lorsque les carrosses montent sur un plan incliné plus ou moins selon l'inclination du plan.

Ce ne sont pas là les seuls défauts des roües : leur propre pesanteur, lorsqu'elles montent, est un surcroît de

difficulté pour les chevaux, parcequ'ils portent la moitié de tout le fardeau, quand ils montent sur un plan dont la ligne est entre la perpendiculaire & l'horisontale, que les Géométres apellent la diagonale. D'ailleurs, les roües étant faites de bois, sont sujettes à la pourriture, & il arrive souvent que les rayes des roües étant parvenuës à un certain degré de pourriture imprévoïable, elles se brisent, & tout tombe en grand danger de faire périr ceux qui sont dans le carrosse. Ces accidens n'arrivent que trop souvent, pour n'être pas obligé de s'en garantir, lors qu'il est possible.

Les Hollandois considerant le fracas, que les roües causent par la destruction des plans où elles passent, en y faisant de profondes ornières, considerant aussi la dépense qu'elles obligent de faire & la peine des chevaux, lors qu'ils sont obligés de monter les plans inclinés, en ont secoüé le joug en appliquant le corps du carrosse sur des traînaux, de même que nous voïons traîner ici les balots de marchan-

dise, ce qui doit être de très-mauvaise grace à l'œil.

La figure du train qui rend le carrosse inversable, est une sorte de traîneau de nouvelle invention ; sur lequel le corps du carrosse est élevé à la même hauteur du pavé, que ceux dont on se sert actuellement ; & l'on y peut donner tel ornement que l'on voudra, en faisant travailler les Ouvriers qui en ont le goût.

Le corps du carrosse & le train ne font ensemble qu'un seul & même corps ; c'est pourquoi les chevaux qui le traîneront, n'auront pas plus de peine qu'aux carrosses ordinaires sur le pavé de niveau ; & ils en auront moins en montant qu'avec les autres, à cause de la legéreté de ces nouvelles voitures & de la pesanteur des carrosses ordinaires, qui avec leur train pésent au moins le triple ; & que les frotemens ne sont que par rapport à la pression ou à la pesanteur.

Un plan incliné sur lequel il a été appliqué une portion de représentation de pavé, a fait connoître la difference qu'il y a entre rouler & traîner.

en faisant monter un modéle dans les mesures convenables sur ce plan incliné, par un poids qui le traîne plus facilement en montant, que lors que ce modéle monte avec les roües.

Les cochers qui sont assis sur les petites roües, qui sautillent encore plus fort que les grandes, gouverneront ces voitures beaucoup plus à leur aise; les laquais seront aussi portés plus doucement: ainsi on peut conclure que les maîtres & leurs domestiques seront plus en seureté sur ces nouvelles voitures, que sur celles de l'ordinaire; & avec beaucoup plus de commodité.

Le Roi, les Propriétaires des maisons, & le Public, ont intérêt que ces nouvelles voitures soient en usage dans Paris, dont le pavé humecté toute l'année convient à ce tirage.

L'intérêt du Roi s'y trouve par rapport au roulage, qui ébranle le pavé qu'il ne faudroit par renouveller aussi souvent: celui des propriétaires des maisons, à cause que cet ébranlement peut endomager les fondemens de leurs batimens: le Public y trouve

aussi son avantage par rapport au bruit du roulage, & au danger qu'il y a lors qu'un carrosse tombe, pour ceux qui passent à côté, soit qu'un des essieux casse, ou une des roües.

On peut encore ajoûter à l'avantage de ces nouvelles voitures, que lors que les chevaux prennent le mors aux dents, ceux qui y seront portés, pourront sortir hors du carrosse; sans courir le même danger du funeste accident qui est arrivé à Madame la Présidente *de la Chaise*, & à bien d'autres personnes de distinction, qui ont péri faute de l'usage de ces voitures.

De Paris. M. *de la Richardiere* a inventé trois pratiques qui perfectionnent l'horlogerie. Par la premiére de ces inventions on évite de percer les cadrans, qui le sont toûjours au moins dans deux endroits; & par une machine solide & de très-peu d'ouvrage, sans roües, pignons, corde, ni chaîne, l'arbre qui reçoit la clef pour monter la pendule, se trouve aussi éloigné du cadran qu'on le peut desirer, sans que le plus ou le moins de détachement cause plus d'ouvrage, n'

change ce moïen en aucune autre forme. Ainsi il ôte d'abord la difformité qui se trouve dans les cadrans percés ; il délivre de l'incommodité d'attendre, pour monter la pendule, que les aiguilles qui se trouvent souvent sur ces trous, ayent passé plus loin. Ce moïen se pratique également à l'égard des pendules, qui n'ont qu'un ressort pour les deux mouvemens.

Seconde découverte. M. *de la Richardiere* sans roües, sans pignons, sans cordes ni chaînes, fixe la portée des grands ressorts à un point déterminé ; de sorte que l'on ne peut les outrer ni les porter à leur plus haut degré, quelque effort qu'on fasse en les montant. Par là on est affranchi du danger de casser les ressorts, & on est d'ailleurs toûjours assûré de monter la pendule, pour l'espace de tems pour lequel elle aura été faite, sans aucun doute & sans hésiter.

Le troisiéme secret est une répétition du tirage de pendule, à demi-quarts, réduit à une seule & simple roüe divisée en vingt, avec un seul pignon servant au rateau. M. *de la*

Richardiere supprime la fusée, pour remédier à l'effort préjudiciable qu'elle fait faire entre le rateau & son pignon aux répétitions ordinaires. Ce moïen est simple & infaillible ; & prévenant le tirage d'un intervale suffisant, il n'expose point au mécompte. Les piéces qui composent ce tirage, se placent sans démonter la cage & dans un instant.

L'Auteur fait aussi qu'avec l'aiguille des heures, on transpose tout d'un coup le limaçon à l'heure desirée, sans être obligé, lors qu'il s'en trouve éloigné, de faire faire à l'aiguille des minutes plusieurs fois le tour du Cadran. Il donnera encore la maniére d'une roüe en rocher, & son ancre d'une façon extraordinaire, où l'échapement se fait égal.

Sa demeure est rüe de la vieille Bouclerie, chés M. Gissey, *Imprimeur à l'arbre de Gessé.*

De Paris, La gloire des Académies établies & la preuve de leur utilité, c'est qu'à leur imitation il s'en érige de nouvelles par rapport à d'autres objets, que celui qu'elles ont

faisi. Perfectionner par la voie principalement de l'expérience & de l'observation, l'art ou la pratique de la Chirurgie, est un but si singulier, si intéressant, d'une si vaste étenduë, si propre à exciter & soûtenir l'émulation, qu'il méritoit lui seul qu'une Académie en fît toute son occupation & son étude : & c'est l'entreprise d'une *Académie de Chirurgie*, instituée nouvellement, en cette ville sous la protection du Roi, assemblée pour la premiére fois à la Salle de S. Côme, le 18. Décembre 1731 ; composée de de dix Académiciens libres & soixante ordinaires. Les Statuts paroissent imprimés sous le titre de *Réglement* in 4°. pages 8. Dans les Mémoires qui se liront aux assemblées les mardis depuis deux heures après midi jusques à quatre heures ; on traitera des *maladies* chirurgicales, des *opérations* capables de procurer l'avancement de la guérison, de l'effet des *remédes* topiques dont on aura fait usage, surtout, lorsque ces maladies auront été extraordinaires ; ces remédes, particuliers ; & ces opérations, nouvelles.

Et parcequ'il n'est rien de plus utile dans les Sociétés Académiques, pour y entretenir l'esprit de l'institution, que l'application assiduë de tous les Membres à la composition d'un ouvrage, qui soit le fonds d'un travail commun : cette Compagnie se propose de donner une *Histoire compléte de la Chirurgie*, qui contienne „ non seu- „ lement toutes les pratiques ancien- „ nes, mais encore l'origine de toutes „ celles qu'on leur a substituées, & les „ raisons de préference qui les ont fait „ adopter „. Déja l'on travaille à dresser un Catalogue de tous les Livres anciens & modernes, dont les extraits serviront à l'exécution de ce dessein. Pour connoître toutes les forces de cette Société, dont le Président & Inspecteur né doit toûjours être celui qui est le premier Chirurgien du Roi, aujourd'hui M. *Marêchal*; on doit sçavoir que l'Académie aura soin de *s'associer* ceux de la profession, qui s'y distingueront le plus dans le Roïaume & même parmi les Etrangers ; elle regarde aussi comme *Adjoints* les maîtres Chirurgiens, qui ne sont point

du nombre des 70 : elle les invite à mettre par écrit les Obſervations de Chirurgie, qui leur paroîtront importantes,& les apporter à l'aſſemblée, où ils auront ſéance chaque fois qu'ils produiront un pareil travail ; leurs Ouvrages avec leurs noms ſeront publiés parmi ceux de l'Académie : car l'Académie publiera chaque année, en entier ou par extrait, les Piéces qui auront paru dignes de cet honneur ; elle propoſera auſſi chaque année à tous les Chirurgiens de l'Europe, qui ne ſont pas de ſon Corps, ou des 60, un prix d'une Médaille d'or de deux cens francs, qui ſera donnée à celui qui aura fait le meilleur Mémoire, ſur une queſtion importante de Chirurgie. Par exemple, la queſtion ſur laquelle les Mémoires doivent être fournis cette année, en François ou en Latin, avant le premier jour du mois d'Octobre, eſt celle-ci : *Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes ? Dans l'une & l'autre maniére d'opérer, quels ſont* les *cas où il faut préferer le cautére à l'inſtrument tranchant.*

& quelles sont les raisons de préference ? Les Auteurs feront remettre leurs Mémoires à M. *Morand*, Sécretaire de cette Académie ; il est aussi associé dans l'Académie Roïale des Sciences à Paris & Membre de celle de Londres. Les 70. présentés par M. *Maréchal* ont été choisis par le Roi pour former cette Société académique. Lorsqu'une place sera vacante, Sa Majesté à laquelle l'Académie aura proposé six maîtres Chirurgiens de Paris, des plus zélés pour la perfection de l'art & les exercices académiques, la remplira par son choix. Il sera de même proposé 3. Académiciens pour chacun des 6. offices chaque année. Ces offices sont ceux de Directeur, Vice-directeur, Sécretaire, Académicien chargé des correspondances au dehors, Académicien chargé de faire les extraits, & le Trésorier. Les Officiers sont aujourd'hui M. *Petit*, Directeur, M. *Malaval*, Vice-directeur, M. *Morand*, Sécretaire ; M. *Le Dran*, chargé des correspondances, M. *Garengeot*, chargé des ex-

traits, M. *Bourgeois* fils, Trésorier. Leurs fonctions & tous les autres points de discipline sont exactement marqués dans le Réglement.

De Paris. *Le Bombardier François*, ou *nouvelle méthode de jetter les bombes avec précision*. L'Auteur est M. Belidor, Commissaire ordinaire de l'Artillerie, Professeur Roïal de Mathématiques aux Ecôles du même Corps, Membre des Académies Roïales des Sciences en Angleterre & en Prusse, Correspondant de celle de Paris. Dés la premiére partie de l'Ouvrage tout le dessein est exécuté : elle présente la table de toutes les différentes élévations, qu'il faut donner aux mortiers pour jetter des bombes à une distance proposée. On y trouve de plus un *Discours* pour en faciliter l'usage, avec des *Réflexions* sur la cause des accidens qui surviennent dans l'exécution, & sur la maniére de les corriger. La seconde partie contient l'essai d'une théorie sur la *poudre à canon* : un *traité* des feux d'artifice les plus en usage à la guerre : un autre

traité pour ceux qui se font dans les réjoüissances publiques. De l'Imprimerie Roïale.

De Paris. M. Rameau vient de publier une *Dissertation* dans le genre, qui le rend si célébre. Il y traite *des différentes méthodes d'accompagnement pour le clavecin, ou pour l'orgue*; & il en propose une *nouvelle* dont il donne le plan. Elle est *établie*, cette méthode, *sur une méchanique des doigts que fournit la succession fondamentale de l'harmonie.* L'avantage est qu'à *l'aide de cette méchanique on peut devenir sçavant compositeur & habile accompagnateur, même sans sçavoir lire la musique.* Cette *Dissertation* qui contient 64 pages in 4°. se vend trois livres *à la Régle d'or* ruë S. Honoré, & *à la Croix d'or* ruë du Roule.

De Londres. M. Wrist a donné dans ses *Observations* en deux volumes in 4°. ornés de 40. planches, ce qui s'est présenté à lui de plus curieux en ouvrages de peinture, de sculpture, & d'architecture dans le voïage de France & d'Italie, qu'il fit en 1720, 21, & 22. avec Mylord

PARKER, fils du Comte de MACCLESFIELD.

DE ROME. Les *Vies des Peintres, Sculpteurs & Architectes modernes*. Par M. l'Abbé PASCOLI. Tome 1. in 4°. On y trouve les vies de 40. Maîtres habiles; le reste paroîtra bientôt dans un second volume. Plusieurs de ces hommes distingués étant morts, depuis que M. BALDINUCCI a imprimé dans un pareil Ouvrage leur Histoire, M. PASCOLI peut y avoir ajoûté de nouvelles particularités de leur vie.

DE PARIS. M. ROYLLET, expert Ecrivain juré, a donné au Public *Les nouveaux principes de l'art d'écrire; ou, la vraie Méthode pour y exceller*; divisée en deux parties. La premiére s'exécute par demandes & par réponses: & la 2e. en six tables. Chés Alexis *Mesnier* ruë S. Séverin; au Soleil d'or. *In folio* 1731.

DE LUNEBOURG. *Vitriarius illustratus*. Le 4e. Tome est imprimé; & il paroît. L'Auteur est feu M. PSEFFINGER.

DE LEIPSICK. M. Benjamain HEDERICH est l'Auteur de plusieurs

Dissertations sur l'*Architecture* tant civile que militaire. Le Recüeil se vend chés *Cleditsch*.

MATHÉMATIQUE. PHYSIQUE.

DE LONDRES. *Systéme d'Astronomie.* M. LONG qui le publie, en a écarté tout ce qui pourroit arrêter les personnes peu instruites des Mathématiques. In 4°. grand nombre de planches, grand papier, guinée & demie, Edition pour les seuls souscripteurs.

DE BERLIN. M. KIRCH a donné diverses Observations. Un Ouvrage latin de 80. pages in 4°. en contient sur les *immersions* & émersions des Satellites de Jupiter; sur la différence des méridiens de Paris, Berlin, Petersbourg, qu'il détermine; sur l'éclipse totale de la Lune le 9. Août 1729; sur une éclipse de *Venus* par la Lune aussi en 1729. le 19. Septembre depuis deux heures jusques à trois heures après midi; contre le nouveau systéme du P. Jacques *Alexandre* Bénédictin, qui fait tourner la terre au-

tour de la Lune ; & sur l'Aurore Boréale.

De Cambridge. On a par M. Trevisar *Sectionum conicarum elementa methodo facillima demonstrata in usum juventutis Academicæ.* In 4°.

De Zurich. La 3e. édition de la Physique de M. Scheuchzer, écrite en Allemand, est considérablement augmentée & se publie.

De Dresde. M. *Jean-Frideric* Bachstrohm, l'un des traducteurs de la Bible en langue Turque à Constantinople, a donné pour échantillon d'un systéme entier de Philosophie qu'il promet, une brochure intitulée : *Exercitatio sive specimen de causa gravitatis ; cui adjuncta sunt nonnulla de originibus rerum tanquam fundamenta Physices nova Antatheistica.*

TABLE
DES ARTICLES.

Article I. VIta abscondita. . . . . *Vie de J. C. cachée, ou voilée sous les Espéces Eucharistiques, &c.* p. 5

Art. II. *Troisiéme Lettre du P.* Castel *sur la véritable cause primitive & insensible de la pesanteur, &c.* p. 57

Art. III. Rerum Italicarum Scriptores. . . . *Recüeil des Ecrivains qui ont travaillé sur l'Histoire d'Italie, &c.* p. 79

Art. IV. The Method, &c. *Méthode tant directe qu'inverse des fluxions, &c.* p. 103

Art. V. Reflexiones Militares, &c. *Réflexions de M. le Marquis de* Santa-Cruz, &c. p. 114

Art. VI. *Essay sur l'Esprit, &c.* p. 119

Art. VII. *Recüeil de Piéces d'Histoire & de Littérature.* p. 125

Art. VIII. De initio Metropoleos, &c. *Dissertation sur le tems auquel le Siége Episcopal de Cologne a commencé à être Métropole, &c.* p. 141

Art. IX. *Lettres édifiantes & curieuses, &c.* p. 153

Train de Carrosse inversable, &c. p. 174

Inventions nouvelles pour perfectionner l'horlogerie, &c. p. 179

Etablissement d'une Académie de Chirurgie, &c. p. 181

TABLE DES ARTICLES.

Art. X. *Nouvelles Littéraires.* p. 172
D'Italie. *De Rome.* p. 188
D'Allemagne. *De Lunebourg.* *Ibid.*
De Leipsick. *Ibid.*
De Berlin. p. 189
De Zurich. p. 190
De Dresde. *Ibid.*
D'Angleterre. *De Londres.* pp. 172. 187. 189
De Cambridge. pp. 173 190
De France. *De Paris.* pp. 174 179. 181. 186. 187. 188
De Dijon. p. 173

FIN DE LA TABLE.

On donnera de trois en trois mois les Tables des Matiéres & des Auteurs pour chaque trimestre, parceque la coûtume est de faire relier trois mois en un même volume. On travaille à d'autres Tables, qui regardent tout l'Ouvrage.

Janvier 1732.

De l'Imprimerie de Claude Perrot.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. *à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le* DUC DU MAINE.

Février 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	2. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Fevrier 1732.

ARTICLE XI.

VITA ABSCONDITA, SEU speciebus Eucharisticis velata, &c. *C'est-à-dire, Vie de J. C. cachée, ou voilée sous les Espéces Eucharistiques, &c. par S. E. Mgr. Alvare* CIENFUEGOS, *Espagnol, D. L. C. D. J. Cardinal Prêtre du Titre de St. Barthelemi en l'Isle, &c. In fol. pages 708 : sans compter une Dissertation préliminaire en forme d'approbation, de 79. pp. une Préface, & deux Index, l'un des passages de*

l'Ecriture cités dans l'Ouvrage, l'autre des choses principales. A Rome. 1728.

Voyés l'Article premier au mois précédent.

On a déja fait remarquer dans l'autre Extrait, que le second, & peut-être même le principal but de M. le Cardinal *Cienfuegos* dans son Ouvrage, est d'examiner quelle est, & en quoi consiste l'union qui se fait par l'Eucharistie entre J. C. & celui qui le reçoit dignement. C'est ce qui fait la matiére des *Dissertations* VIII. & IX. Ce seul Article occupe près de 200. pag. Ainsi tout ce que nous pouvons faire ici, c'est d'en toucher l'essentiel. On ne peut doûter, dit l'illustre Auteur, qu'il n'y ait une union très-étroite entre J. C. & les fidéles qui le reçoivent. Ces paroles du Sauveur, Joan. 6. *qui manducat meam Carnem & bibit meum Sanguinem, in me manet & ego in illo*; sont trop formelles; & tous les Péres & les Docteurs en convien-

ment. Cette union doit même être le premier & principal effet du Sacrement : mais quelle est-elle ?

La plûpart des Théologiens n'ont admis qu'une union affective & mystique, par la foi & par l'amour, qui vient de ce que l'Eucharistie, outre l'augmentation de la grace sanctifiante, donne des secours actuels pour entretenir & pour augmenter, l'amour de Dieu dans nos cœurs ; mais si cela est, il n'y a donc point ici de lien particulier entre J. C. & celui qui le reçoit, qui ne soit aussi produit par la réception de tout autre Sacrement *des vivans* ; puisque par ces Sacremens on reçoit des graces actuelles, avec l'augmentation de la charité & de la grace sanctifiante : & il ne sert de rien de dire, que l'Eucharistie donne tout cela par maniére de nourriture de l'ame ; car ou cette nutrition ne produit aucun lien réel, & la difficulté reste ; ou elle en produit un, & alors il ne peut être purement affectif & moral, puisqu'il seroit commun aux autres Sacremens. On ne se contente pas ici de termes. Les Sacremens d'Eucha-

riſtie & de confirmation étant *ſpécifiquement* différens, ils doivent avoir des effets *ſpécifiquement* divers, ce qui n'arrive point dans ce ſentiment. On en trouvera ici bien des raiſons ſolides, auſquelles peut-être on n'avoit point aſſés penſé.

D'autres, après quelques SS. Péres, ont admis pour premier & principal effet de l'Euchariſtie, une union réelle & ſubſtantielle de la Chair de J. C. avec la chair de celui qui le reçoit dignement ; d'où réſulte une union morale & myſtique, quand le Corps de J. C. ceſſe par la deſtruction des eſpéces d'être préſent ; c'eſt-à-dire, une union qui perſévére moralement, quand elle ceſſe phyſiquement. Mais de quelque comparaiſon que l'on ſe ſerve ici, cette union ne plaît point au ſçavant Cardinal. Car 1^{mt}. elle paſſe trop vîte pour pouvoir répondre à ces paroles de J. C. *in me manet & ego in illo*. 2^{mt}. Si cette union conſiſte dans une perception *vitale* de la préſence de J. C. ; elle n'eſt qu'affective ; ſi elle concourt à la production des actes *vitaux*, elle ne s'expli-

que point. 3^{me}. Outre que selon de très-graves Docteurs, cette union corporelle est indigne de la Majesté du Sacrement, elle ne sanctifie point par elle-même ; elle est moins noble que l'union par la grace ; & par conséquent elle ne sçauroit être le principal effet du Sacrement. 4^{me}. En un mot, on prétend la démontrer impossible, & on renverse toutes les maniéres dont on a coûtume de l'expliquer, soit qu'elle soit physique, soit qu'elle soit purement matérielle. On admirera combien ici & par tout ailleurs, l'Auteur est au fait de tous les sentimens Théologiques, & l'érudition dont son Ouvrage est rempli.

Il faut donc trouver une autre opinion ; mais on ne la propose qu'avec une extréme modestie. On suppose avec les Théologiens, que pour une *assumption* proprement dite (terme de l'école qu'il est difficile de rendre autrement, mais que les Scholastiques entendront bien) il ne suffit pas précisément d'admettre une union du moteur avec le mobile ; mais qu'il faut une union avec ce mobile, comme

représentant, ou devant représenter le moteur ; ainsi un globe céleste, qui seroit mû par un Ange, ne pourroit être dit pris par *assumption* (*assumptus*) parceque l'Ange ne se sert pas de lui pour manifester les propriétés de sa nature propre. On suppose encore, qu'une ame séparée & bienheureuse, sur-tout un Ange, peut prendre un corps par voye d'*Assumption*, du moins par miracle : ainsi cela peut convenir à l'ame de J. C. ou séparée positivement de son propre Corps, comme elle l'a été après la Passion, ou même conçûë en tant que, quoique unie à son propre Corps, elle peut pourtant avoir une autre manière d'exister dans un autre Corps, non pas à la vérité, *en l'informant* & en se l'unissant en unité de *suppôt*, mais en se l'unissant comme un moteur s'unit à un mobile pour se manifester par lui. On prouve ceci par plusieurs exemples & plusieurs raisonnemens, dont il résulte que l'Ame de J. C. unie hypostatiquement au Verbe, peut prendre par voie d'*Assumption* un Corps animé par une Ame libre ; sans que les opérations

fibres de ce Corps ainsi animé empêchent la représentation nécessaire à cette *Assumption*, puisque au contraire ses opérations *vitales* peuvent devenir par là si sublimes, quelles fassent connoître une union transformative avec J. C. qui se manifeste alors par cet homme comme par un instrument docile à sa volonté, quoique libre. C'est ainsi que St. *Paul* a dit, *vivo ego, jam non ego, vivit verè in me Christus:* & encore, *ut & vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.* On suppose enfin, que pour cette sorte d'*Assumption*, il faut une union réelle entre le moteur & le mobile, de quelque façon qu'on l'explique, pourvû que ce ne soit pas une union semblable à celle du Verbe avec la nature humaine, ou de l'ame avec le corps. Tout ceci posé, voici comme on explique l'union de J. C. avec le Chrétien qui le reçoit dignement.

Quand par la destruction des espéces le Corps de J. C. cesse d'exister dans l'estomach de celui qui l'a reçû, l'Ame de J. C. ne cesse pas d'y exister; mais elle s'unit avec le Chrétien

par la voie d'*Assumption* qu'on a expliquée : ou plûtôt le Verbe divin, par le moyen de cette Ame qui lui est unie, s'unit lui-même avec ce Juste orné antécédemment de l'augmentation de la grace sanctifiante, produite par la réception même de l'Eucharistie ; l'Ame de J. C. unit donc à soi l'ame du Juste avec toutes ses puissances, pour les mouvoir & les gouverner, pour exprimer par là les actions saintes, & la Vie même de J. C. & pour donner par ce moyen aux actions de l'homme, une dignité supérieure à celle qu'elles acquiérent par la grace sanctifiante. C'est là l'effet premier & principal de l'Eucharistie, en tant qu'elle différe des autres Sacremens des vivans. Or cette union réelle avec le Juste, & propre du Verbe agissant par l'Ame de J. C. est de soi perpétuelle, quoique l'homme la perde par un péché mortel, ainsi qu'il est vrai de le dire de la grace sanctifiante. Que si elle est une fois perduë, elle ne s'acquiert pas de nouveau par la pénitence, comme la grace sanctifiante ; mais il faut une nouvelle

Communion pour la produire de nouveau. Et voilà pourquoi l'Eucharistie est appellée une extension de l'Incarnation.

Pour prouver ce sentiment, on a recours aux plus solides autorités. 1^m^. dit-on, ces paroles de J. C. *in me manet, & ego in illo*, ne sçauroient se vérifier à la Lettre, ni par la seule présence réelle du Corps & du Sang de J. C. sous les espéces, puisqu'elle est passagére, & que d'ailleurs elle ne fait point une *immanence* mutuelle; ni par la grace sanctifiante; puisque c'est un effet commun aux autres Sacremens, & que pour le plus excellent Sacrement, il faut un effet plus excellent. Certainement, comme les paroles par lesquelles J. C. promet de se donner en nourriture, marquent sa présence réelle dans l'Eucharistie: aussi celles par lesquelles il promet de demeurer toûjours avec celui qui le reçoit, marquent une permanence réelle & dans un vrai sens. Or elle ne peut être telle quant au Corps de J. C. puisqu'il cesse: on tire cette vérité des textes des S^ts^. *Cyrille* d'Ale-

xandrie, *Hilaire*, *Chrysostome*, *Irenée*, *Augustin*. Sur-tout ces fameuses paroles du dernier, qui ont fait tant de difficulté, Tr. 20. in Joann. *Hoc est ergo manducare illam escam, & illum bibere potum, in Christo manere, & Christum in se manentem habere: ac per hoc qui non manet in Christo, & in quo non manet Christus, procul dubio non manducat spiritualiter carnem ejus, nec bibit ejus sanguinem, licèt carnaliter & visibiliter premat dentibus Sacramentum*; ces paroles, dis-je, deviennent claires. C'est que dans un homme bien disposé, la manducation corporelle devient spirituelle, par l'union de l'ame de J. C. avec l'ame du fidéle: car on montre encore, que l'union dont il est parlé dans le Passage déja cité, ne peut s'appliquer, ni à la Divinité comme existant d'une façon spéciale dans le Juste, ni au Verbe seul séparé de l'ame de J. C. ni à toute l'humanité du Sauveur.

2^{mt}. Ce n'est, dit-on, que dans cette opinion qu'on peut donner un vrai sens à ces autres paroles de J. C. dans S. Jean: *Sicut misit me vivens*

Pater, & ego vivo propter Patrem; & qui manducat me, & ipse vivet propter me. Car ou bien on entend cette comparaison dans le sens de la vie de J. C. pris selon ses deux natures; & alors elle suppose une union réelle, physique & permanente; autrement il faudroit dire avec les Ariens, que l'unité du Fils & du Pére ne seroit qu'affective: ou bien on l'entend de la vie divine que le Verbe reçoit du Pére par la génération éternelle; & alors, si celui qui communie, ne vivoit pas immédiatement de la vie même de J. C. mais seulement de la vie de la grace; les Ariens auroient raison de se servir de ces paroles contre la *consubstantialité* du Verbe; & les Péres pour leur répondre avoient tort de recourir à une union réelle de J. C. avec celui qui le reçoit. Rien n'est plus docte que la maniére, dont on éclaircit ici cette dispute contre les Ariens, & surtout que l'usage qu'on fait des Argumens de S. *Hilaire*, Argumens qui ne prouvent rien, ou qui prouvent l'opinion qu'on établit ici. Il faut lire tout ce morceau, pour bien connoî-

tre tout le prix de ces recherches.

3.^me^. Que veulent dire ces autres paroles, *nisi manducaveritis carnem Filii hominis & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis?* Pour avoir la vie de la grace, l'Eucharistie n'est pas nécessaire de nécessité de moyen, ni en effet, ni en desir, *in voto*. C'est le commun sentiment, & on prétend le démontrer ici contre ceux qui penseroient le contraire. Il s'agit donc d'une autre vie, qui est la vie même de J. C. produite par l'union ou l'*assumption*, qu'on a expliquée plus haut, & pour laquelle la Communion est de nécessité de moyen. Car enfin, il ne s'agit pas non plus d'une nécessité de pur précepte, ce que l'on montre par des raisons qui paroissent sans replique; d'autant plus que les enfans & les fous sont incapables de précepte; & que les paroles du Sauveur ne souffrent aucune exception.

4.^m^. Après plusieurs autres Passages bien favorables à ce sentiment, quoiqu'on puisse leur donner d'autres interprétations moins propres, on a

recours à l'autorité des Péres. On avoüe qu'ils n'ont pas enseigné cette doctrine en termes exprès; mais on montre que *S. Hilaire*, *S. Chrystome*, *S. Cyprien*, *S. Denis*, *Theophilacte*, *S. Thomas*, *Hugues* de S. Victor, *S. Augustin*, & plusieurs autres; mais sur-tout *S. Grégoire* de Nysse, ou ne disent rien du tout, ou n'ont point eû d'autre pensée que celle de nôtre profond Cardinal.

A l'autorité succédent les raisons. Elles sont tirées de l'amour de J. C. dans l'Eucharistie, qui ne seroit pas un amour souvérain, le plus grand des amours, ainsi que parlent les Péres & les Conciles, s'il ne produisoit quelque union réelle & permanente de l'ame de J. C. avec celui qui le reçoit: de l'idée de l'Eucharistie, qui sans cela ne seroit pas dans un sens propre & rigoureux une extension de l'Incarnation: de la fin de l'Eucharistie qui doit être la nourriture spirituelle de nos ames, nourriture par laquelle J. C. change en lui-même ceux qui le reçoivent, comme parlent les Péres, & sur-tout S. *Augustin*; ce qui

ne se peut faire sans que l'ame de J. C. unisse à elle celui qui le reçoit, comme on s'unit une nourriture naturelle que l'on prend. On donne beaucoup d'étenduë à tous ces raisonnemens, & nous sommes fachés de ne pouvoir entrer dans ce beau détail ; mais nous ne pouvons nous dispenser de toucher une autre preuve bien solide. L'Eucharistie, dit-on, nous donne un droit spécial à la Résurrection & à la gloire de nos corps, aussi-bien qu'à la béatitude de l'ame : on ne peut lire les termes de l'Ecriture, des Péres & des Docteurs sans en être convaincu ; mais puisque la Résurrection glorieuse est dûë au corps à raison de la béatitude de son ame, que cette béatitude est dûë à la persévérance dans la grace sanctifiante, & que d'ailleurs cette grace s'acquiert par les autres Sacremens, quel est donc & sur quoi est fondé ce droit nouveau à la Résurrection, & à la gloire, qui est propre de l'Eucharistie & que les Péres appellent le germe de l'immortalité ? On rapporte ici & on réfute les explications ordinaires des

Théologiens. Car, ajoûte-t'on, qu'on examine bien les expressions de l'Ecriture & des Péres, elles n'ont aucun sens réel & solide, sans cette union réelle & permanente de l'ame de J. C. unie au Verbe avec celui qui reçoit dignement l'Eucharistie. Par là ce fidéle a en effet un gage réel, un droit physique & divin, une semence de la Résurrection corporelle & de la béatitude essentielle, droit fondé sur ce que le débiteur est uni au créancier. Omettons plusieurs autres raisons soûtenües d'exemples en faveur de cette doctrine, pour dire quelque chose des objections qu'on peut y opposer. Le Lecteur nous pardonnera bien de nous arrêter aux principales ; car on ne finiroit point, si on vouloit relever tout ce qu'un esprit rempli de chicanes métaphysiques, ou prévenu pour ce qu'il a crû jusqu'alors, peut imaginer contre un sentiment, qui souvent n'a point d'autre défaut que le malheur de lui déplaire.

1me, on dit : il est impossible que l'ame de J. C. soit unie à son Corps naturel, soit dans le ciel, soit en mille

autres endroits ſous les eſpéces Euchariſtiques, & que cependant elle exiſte quelque part ailleurs, ſéparée réellement du même corps : car être unie & n'être pas unie au même corps, ſont deux attributs abſolus, indépendans du lieu, & d'ailleurs contradictoires. On pourroit répondre avec de grands Théologiens, que la diverſité des lieux ôteroit ici la contradiction ; parceque quoique ces deux attributs ſoient abſolus en eux-mêmes, ils exiſtent pourtant dans le lieu. On fait voir que *Scot*, *Suarès*, & *S. Thomas* lui-même qu'on avoit objecté ici, ont été de cette opinion à l'égard de toutes les propriétés, qui conviennent à un ſujet par comparaiſon aux corps *extrinſéques* ; mais pour ne rien dire de controverſé, on donne une autre réponſe plus déciſive. Car, il eſt de foi que l'humanité de J. C. n'eſt pas par-tout où eſt le Verbe : il n'y a donc aucune contradiction à ce que le Verbe divin ſoit hypoſtatiquement uni à l'humanité dans le ciel & ſur l'Autel, & que hors de là il n'y ſoit pas uni. On n'a qu'à faire l'application à la

doctrine que l'on vient d'exposer.

Mais 2^{mt}, le corps mystique de J. C. cesse donc d'être mystique pour devenir son corps réel ? Non, car l'idée de mystique s'accorde très-bien avec la présence réelle de la chose ou de la personne, par rapport à laquelle un corps est appellé mystique. Ainsi, quoique l'ame de J. C. soit unie au fidéle, ce fidéle est toûjours corps mystique ; sur-tout parceque l'Ame de J. C. ne lui est point unie par une union naturelle, mais par une union divine, comme un moteur d'un ordre surnaturel : elle ne l'*informe* pas, mais elle le meut, comme une forme assistante d'une espéce toute particuliére.

Mais 3^{me}, qu'y a-t'il, qu'un Juste, auquel l'ame de J. C. est déja unie, acquierre par une seconde Communion ? Il acquiert une union plus étroite de cette ame de J. C. qui est en lui. Il est vrai qu'ici le plus ou le moins ne s'explique pas aussi aisément, que le plus ou le moins par rapport à l'*intension* de la grace sanctifiante : on le conçevra pourtant, si

on fait attention que l'*assumption* dont il est ici question, ne se fait pas précisément par l'union du moteur avec le mobile, mais par l'union du moteur, comme étant ou devant être représenté. Or, plus il y a de disposition d'amour actuel & de ferveur dans l'homme, plus il devient capable de représenter J. C. qui s'unit à lui, & de recevoir pour cela une vertu physique plus abondante de la part de l'ame même du Sauveur.

Mais 4^{me}, quand ce Juste a commis un péché mortel, & qu'ensuite il recouvre la grace sanctifiante par la pénitence, recouvre-t'il aussi son union avec J. C.? On peut, dit le sçavant Cardinal, l'affirmer ou le nier sans conséquence: on peut l'affirmer, parcequ'en supposant dans ce Pénitent un droit à tous les biens qu'il a perdus, on suppose aussi en lui le droit à l'union dont il s'agit, ce qui n'empêche pas que cette union ne soit toûjours un fruit de l'Eucharistie; puisqu'on ne suppose qu'elle revient, que parceque l'Eucharistie l'a produite. On se déclare pourtant pour la néga-

ſive, & on montre que cela ne nuit point à la reviviſcence des mérites, parceque cette union n'eſt, ni un mérite, ni une choſe acquiſe par les mérites.

Mais enfin, le moteur doit opérer dans le corps qu'il s'eſt uni ; & cependant l'ame de J. C. ne peut opérer librement dans le corps myſtique auquel elle s'unit ; ſeulement elle fait qu'il opére. On répond que quand le corps, qui eſt pris par voïe d'*aſſumption*, eſt vivant & libre d'ailleurs, le moteur qui s'y unit doit ſeulement le mouvoir à opérer dans l'ordre ſurnaturel, & opérer avec lui en *influant* dans les actions propres à repréſenter le moteur.

Après avoir ainſi ſatisfait à tout, S. E. prend encore ſon vol plus haut, pour examiner ſi l'union déja expliquée de l'ame de J. C. avec celui qui le reçoit, durera éternellement dans le ciel ; & quels fruits elle y produiroit. C'eſt le ſujet de toute la IX. & derniére *Diſſertation*. Sur cela il établit trois propoſitions.

1re. *Propoſition*. L'union précieuſe

avec l'ame de J. C. dont on a parlé jusqu'ici, durera éternellement dans le ciel, si à l'heure de la mort elle s'est trouvée dans le Chrétien. Car, quoique cette union soit le principal effet & la fin prochaine de l'Eucharistie, elle se rapporte à la vie éternelle comme derniére fin. Ceci se prouve 1^{mt}, par les endroits où J. C. promet à ceux, qui mangent sa Chair & qui boivent son Sang, la résurrection des corps, qu'ils auront en eux la vie éternelle, & qu'ils demeureront en lui comme lui en eux, d'une *permanence* semblable à celle qui se trouve entre les personnes adorables de la S^{te}. Trinité. 2^{mt}, parceque la fin prochaine de cette union est une espéce de transformation de l'homme en Jesus-Christ, transformation qui ne doit être nulle part plus réelle & plus parfaite que dans le ciel. 3^{mt}, parceque devant y avoir dans la béatitude quelque chose de spécial, qui reléve ceux qui ont approché de la table Eucharistique, & qui les distingue des autres; on ne peut imaginer rien de plus convenable, ni de plus excellent que

cette union. 4^mt, parceque sans cela on ne peut vérifier, comme il faut, ces paroles de J. C. *celui qui mange ma Chair & qui boit mon Sang, a la vie éternelle, & je le ressusciterai au dernier jour.* En effet la résurrection est dûë aux autres Justes, à raison de la grace sanctifiante, & de la béatitude de leurs ames. Or, dire que la promesse du Sauveur s'accomplit par un nouveau droit à une résurrection, qui est déja dûë, n'est-ce pas se moquer, & donner lieu aux Sacramentaires de railler une union réelle, qui n'auroit point d'autre utilité? D'ailleurs, en quel sens les Anciens qui n'ont mangé que la manne, sont-ils morts, qui ne convienne aussi à ceux qui communient? Et en quel sens ceux-ci vivent-ils, qui ne convienne aussi à ceux-là?

Ainsi, outre un nouveau droit à la résurrection des corps avec leurs ames propres, il y aura une résurrection spéciale des corps avec l'ame de J. C. unie au Verbe, telle qu'on l'a expliquée, & qui ne sera que pour ceux qui ont communié dignement; résurrection d'un ordre supérieur & divin.

quoiqu'elle suppose & renferme l'autre. Voila la vie que n'auront point ceux qui n'ont mangé que la manne, vie attachée à la réception de l'Eucharistie. *S. Augustin* & *S. Thomas* ont connu, ils ont même expliqué cette différence & cette résurrection toute divine; quoiqu'ils n'en ayent pas parlé d'une maniére si claire.

2^de^ *Proposition*. De cette union intime de l'ame de J. C. avec l'ame du Bienheureux, résulte dans celle-ci la même vision béatifique, la même *numériquement*, par laquelle l'ame de J. C. voit Dieu: de sorte pourtant que cette vision est plus claire, & en un plus grand degré d'*intension* dans l'ame de J. C. comme elle est aussi inégale dans les différens Bienheureux, selon l'inégalité de leurs dispositions & de leurs mérites. Or, à raison de cette *identité* de vision, les Bienheureux reçoivent *ex opere operato*, une augmentation de gloire qu'ils n'auroient point sans cela, & que n'ont point ceux, qui avec des mérites égaux, n'ont pas cependant communié. On ne finiroit point, si on vouloit

rapporter toutes les autorités & les raisons, qu'on allégue ici en preuve. Sur-tout on se fonde beaucoup sur ces paroles de J. C. *sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter Patrem, & qui manducat me, vivet propter me.* Car J. C. compare l'unité de sa propre vie & de la vie de celui qui le mange, avec l'unité de la vie qui lui est commune avec son Pére, entant que Fils de Dieu: & d'ailleurs la vie de Dieu n'est rien autre chose, qu'un acte de vision & d'amour terminé à lui-même. Ainsi la vision par laquelle l'ame de J. C. vit dans le ciel, doit se repliquer avec cette ame dans tous ceux qui ont reçû dignement l'Eucharistie. On fait encore valoir ces paroles de S. Paul, *vita vestra abscondita est cum Christo in Deo: cùm verò Christus apparuerit vita vestra, tunc & vos apparebitis cum ipso in gloria.* Car, comment J. C. pourroit-il dans un sens propre & exact, être appellé *nôtre vie* dans la gloire, si son ame ne nous étoit intimement unie, & si la vision de cette ame (ce qui est formellement sa vie heureuse) n-

nous étoit infuſe ſelon divers degrés, à raiſon de nos divers mérites ?

Mais, dira-t'on, ſi les Bienheureux qui ont communié, ont un certain degré & un certain excès de gloire *ex opere operato*, outre celui qui eſt dû au mérite; degré, excès qui n'eſt point accordé aux autres: comment eſt-il vrai que Dieu rendra à chacun ſelon ſes mérites, & cela dans toute la rigueur de la juſtice ? Un grand Saint, par exemple, avec plus de mérites, mais qui n'auroit point communié, ne ſeroit donc pas plus élevé dans la gloire, qu'un autre qui avec moins de mérites auroit reçû l'Euchariſtie ? Or cela eſt abſurde & contraire à toute la Théologie. Donc, &c. L'objection eſt ſpécieuſe; mais voici ce qu'on y répond.

1mt. Les Théologiens après les Péres, enſeignent, que Dieu récompenſe toûjours au-delà du mérite, ſans que cet excès qui vient de ſa libéralité nuiſe à la juſtice, par laquelle il diſtribuë la gloire ſelon les mérites. On peut donc ſans bleſſer cette juſtice, admettre quelque excès de gloire au-

cordé au Bienheureux, à raiſon de ſon union avec J. C. La juſtice dans la diſtribution conſiſte, en ce que le mérite obtienne une récompenſe proportionnée, en ſorte qu'à un moindre mérite on ne donne point un prix égal à tître de dette & de païement ; mais elle n'exige point, qu'on ne donne rien par de-là, ou par libéralité pure, ou à raiſon de quelque autre tître ſpécial. Ainſi J. C. auroit droit de dire alors à ceux qui ſe plaindroient, *mon ami, vous fais-je tort? Eſt-ce que vôtre œil eſt mauvais, parceque je ſuis bon?*

2^mt. Quand les Théologiens traitent de la diverſité des récompenſes, ils comparent ſeulement les mérites propres & perſonnels des Bienheureux entre-eux ; & en cela ils ont raiſon. Mais l'excès de gloire dont il s'agit ici, ſe tire de l'union réelle de l'ame de J. C., de l'*identité numérique* de la viſion béatifique, & par conſéquent des mérites de J.C. & de la promeſſe faite à ceux qui communient dignement ; en cela ni la juſtice, ni le droit des mérites propres ne ſont léſés. De là

3^{me}. on peut raisonner ainsi : partout où il y a un mérite équivalent, auquel répond un certain degré de gloire, quoiqu'il n'y ait aucun mérite formel ; non seulement on ne fait aucune injustice en donnant ce degré de gloire, tandis qu'on le refuse à un autre destitué de ce mérite équivalent, quoique d'ailleurs égal en mérite formel : mais encore ce seroit injustement qu'on ne le lui donneroit pas. Car enfin, à un droit étroit, on doit en rigueur une récompense aussi-bien qu'à un mérite condigne, & il peut y avoir un droit étroit, où il n'y a qu'un mérite équivalent, à raison par exemple d'une promesse ou d'un décret de Dieu. Or dans un Bienheureux qui a reçû l'Eucharistie, il y a par rapport à ce degré de gloire un mérite équivalent, qui ne se trouve point dans un autre qui a d'ailleurs un égal mérite formel, sçavoir l'union réelle & permanente de l'ame de J. C. avec ce Juste, la promesse qui lui a été faite de la vie éternelle, l'*identité numérique* de la vision par laquelle l'humanité de J. C. voit

la Divinité. Donc, &c. Ce raisonnement est d'autant plus convaincant que la gloire est dûë, non seulement à tître de mérites & de combats, mais encore à tître d'héritage & de filiation, comme l'on le voit dans les enfans qui meurent après le baptéme.

3ᵉ *Proposition*. La clarté glorieuse du corps d'un Bienheureux qui a communié, non seulement dérive de l'immense océan de lumiére, qui se forme dans le Corps de J. C. nôtre Chef, ce qui est commun à tous les Saints; mais encore elle est formellement celle de J. C. même repliquée dans ce Bienheureux, mais inégale selon la diverse mésure de la béatitude essentielle. Quiconque aura bien pénétré les deux autres propositions, n'aura point de peine à convenir de celle-ci.

Il ne reste qu'une difficulté contre tout cet Ouvrage. Cette doctrine, peut-on dire, est toute nouvelle; on ne la trouve, ni dans l'Ecriture, ni dans les Conciles, ni dans les Péres; aucun Théologien ne l'a enseignée, & cependant il s'agit d'une matiére importante, du plus grand

des Sacremens : n'y a t'il point ici de témérité ? A cela le sçavant Cardinal donne en finissant plusieurs réponses : sçavoir.

1^mt^. Que sa doctrine est fondée sur l'Ecriture par des conséquences & des raisonnemens légitimes ; & que d'ailleurs on en trouve des traces bien marquées dans les Péres, comme il l'a fait voir.

2^mt^. Que les Péres & les Docteurs ont toûjours supposé que dans l'Eucharistie, il y avoit beaucoup d'autres Mystéres, que ceux qui ont déja été découverts ; & qu'ainsi c'étoit aux Théologiens à les découvrir. En effet, puisque dans tous les siécles on y a découvert des secrets peu connus aux siécles précédens, doit-on trouver mauvais qu'aujourd'hui on en propose encore d'autres, dés qu'ils sont dignes de ce Mystére, qu'ils augmentent la Foi & l'amour, & que loin d'être contraires aux Dogmes décidés, ils expliquent mieux qu'on n'avoit fait, les textes de l'Ecriture & des Péres.

3^mt^. Que tous ces reproches affectés

de nouveauté, qu'on fait indifférem-ment à tous ceux qui disent quelque chose de plus que les autres, prouvent souvent la paresse ou la jalousie d'un esprit peu fertile; (ce sont les termes exprès de *Richard* de S. Victor) que d'ailleurs le Mystére de l'Eucharistie étant selon la pensée d'un grand Docteur, la nouveauté de toutes les nouveautés, *omnium novitatum novitas*, on aura toûjours à dire quelque chose de nouveau en cette matiére.

4^{me}. Que tandis qu'il a professé la Théologie, il a marché sur les traces des Scholastiques, parcequ'il le falloit; mais que quand il s'agit de faire imprimer, il faut dire du neuf, ou se tenir en repos. Il n'y a point de pestes publiques plus insuportables, que ces faiseurs de Livres qui ne font que ressasser mille fois ce qu'on trouve par tout ailleurs: & c'est ici qu'on peut bien s'écrier avec Horace:

O imitatores servum pecus....
Libera per vacuum posui vestigia Princeps,
Non aliena meo pressi pede.

5^{me}. Qu'il ne sert de rien de dire

que ces ſentimens, s'ils étoient bons, n'auroient pas été inconnus à tant de grands hommes, qui nous ont précédé : car, comme dit S. *Jean Damaſcene*, les diſciples & les ſimples trouvent quelquefois ce qui étoit caché aux maîtres & aux ſages.

6^{mt}. Que ſi l'explication qu'il donne de ce Myſtére, paroît dure à pluſieurs, ſon inſtitution a auſſi paru dure aux Diſciples mêmes de J. C. . . . *durus eſt hic ſermo, & quis poterit audire ?* Qu'ainſi il ne s'étonne pas des plaintes & des critiques, pourvû que ſa bonne volonté & ſes droites intentions plaiſent à Dieu qui les connoît, & qu'il ſoûmette, comme il le fait, tout ſon Ouvrage au jugement infaillible de l'Egliſe, prêt au moindre ſigne de cette part de brûler en un inſtant ce qui lui a coûté tant de ſoins.

7^{mt}. Enfin, qu'on prenne garde qu'en voulant l'attaquer, on n'attaque la gloire & la vie de J. C. dans ſon Sacrement : car alors, à l'exemple du fils de *Créſus*, qui voioit un ſoldat pourſuivre le Roi l'épée à la main, & à qui l'amour ôta tout-à-coup

l'empêchement naturel de sa langue, il s'écriera : ô homme, prenés garde de tuer Crésus ! *O homo, cave Cresum interficias !*

ARTICLE XII.

LETTRES DU P. CASTEL *D. L. C. D. J. à M. l'Abbé de* SAINT PIERRE, *sur la véritable cause primitive & insensible de la pesanteur en général, & de la chûte des corps en particulier.*

Voyés les Articles CXX. & CXXI. au mois de Décembre 1731. & II. au mois de Janvier 1732.

QUATRIÉME LETTRE.

JE vous en ai trop dit, Monsieur, pour m'arrêter en si beau chemin. Mais il est vrai que, lorsque je pense que ce qui me reste à vous dire, est marqué à un certain coin de nouveauté, je sens une secréte répugnance à le dire. Car, quoiqu'on en pense, je n'aime pas plus la nouveauté qu'un autre : &, s'il n'y avoit quinze &

près de vingt ans que je laisse la chose vieillir pour moi, & se meurir pour le Public, rien ne seroit capable de m'arracher une espéce de secret, qui est de tout ce systéme le seul morceau que je n'ai point laissé transpirer jusqu'ici. Car, pour tout le reste vous en avés vû des traces ou des semences assés dévelopées dans mon *Traité de Physique*. Voici dequoi il s'agit: mais, après cela, je n'en sçais pas davantage, & vous pourrés juger du systême en entier.

C'est sur la constitution primitive & mécanique des corps grossiers, & sur la structure des premiéres molecules que tombe la nouveauté de mon idée. Est-elle si nouvelle cette idée? Je ne le voudrois pas, je ne le crois pas. *Descartes* à la vérité figuroit ses premiers atomes en *stries* ou en *vis*: cela n'est fondé sur rien. Les Cartésiens avec plus de raison les conçoivent d'après *Epicure*, *Democrite*, ou *Leucipe*, de toutes sortes de figures, inégales, raboteuses, rameuses, hérissées: parceque n'ayant pas plus de consistence que les globules, elles sont,

ſelon eux, les débris, les fragmens des corps, & doivent par conſéquent reſſembler à de la limaille de fer, d'acier, de cuivre; à de la rapure, à de la ſcieure de bois; à des déchirures de cuir, de linge, &c.

Ôtés à cette idée deux petits inconvéniens que j'y trouve, vous rencontrerés auſſi-tôt la miènne. Ces inconveniens ſont 1°. l'irrégularité vague & indéterminée de ces molecules, 2°. l'air de hazard qui regne dans leur formation. Que dans les fragmens de bois, de terre, qui ſe font entre nos mains, ou à nôtre occaſion, il y ait mille irrégularités & une eſpéce de hazard relativement à nous, je n'en ſuis pas ſurpris. Mais, qu'il y ait tout cela dans des molecules inſenſibles, primitives, élémentaires, fondamentales, d'où dépend eſſentiellement la conſtitution & la forme de l'univers; dans des molecules auſquelles l'irrégularité de nos mouvemens ne ſçauroit atteindre, & qui ſont toutes eſſentiellement de la main & de la façon de Dieu, je ne ſçaurois me le perſuader....

Fevrier 1732.

En formant ces élemens, Dieu suivoit son idée & exécutoit son dessein. Il vouloit faire non un monde quelconque, mais un tel monde, composé de tels & de tels corps, d'un tel Soleil, d'une telle Lune, d'un tel Jupiter, qui eût tant de tels satellites, qui eussent tels & tels mouvemens; d'une terre & d'une telle terre, qui eût tant & de tels élemens, tant & de telle eau, tant & de tel air, &c. qui portât tels animaux, tels arbres, tels fruits; susceptibles de telles propriétés, de tels mouvemens, de tels phénoménes. Or, tout cela dépend immédiatement de la nature précise, & de la forme géométrique même des parties élémentaires, & tout-à-fait primitives de ces corps : aussi essentiellement & plus sans doute que le jeu d'une montre, ou de toute autre machine, dépend de la structure des rouës, du nombre des dens, & de toutes les autres piéces qui la composent.

Dieu ne peut rien donner au hazard. Un horloger habile ne le peut pas, comment Dieu le pourroit-il? Une matiére indéfiniment molle &

indéterminément figurée, telle que *Descartes* & *Malebranche* l'admettent, ne peut servir à rien de déterminé & de précis, ne peut même servir à rien du tout. Dieu a donc, dés le commencement, par sa toute-puissante sagesse, en vûë d'un dessein fixe & arrêté, il a formé immédiatement lui-même toutes les molecules, tous les atomes élémentaires des corps, & il les a formés de telle ou de telle grandeur, grosseur, longueur, largeur, épaisseur; & cela à perpétuité, & pour autant de tems que le monde doit durer selon son bon plaisir; & par conséquent il les a faits solides & inaltérables, sans les abandoner à aucune sorte de vicissitude & de hazard. *Donnés-moi de la matiére & du mouvement, je ferai un Monde.* C'est un homme qui a parlé ainsi: le croiroit-on? Sans doute: c'est-là le discours d'un homme. Dieu y a mis un peu plus de façon; & après avoir créé la matiére, ou en la créant, il lui a donné une premiére forme insensible, convenable à la forme sensible qu'il vouloit

que ce monde prît & conservât jusqu'à la fin.

Or, ces molecules étant l'ouvrage de Dieu, toute inégalité, toute bizarrerie de figure doit disparoître. Ce n'est qu'en faveur du hazard, de la façon, que les Cartésiens ont admis ces irrégularités. Dés qu'ils voudront bien convenir que Dieu même en a été l'artisan, je m'assûre qu'ils ne balanceront pas à proscrire tous les caprices, qu'ils n'ont jamais eû garde de lui attribuer.

Pour ce qui est de leur idée de molecules hérissées & anguleuses, elle est géométrique, elle est belle, dés quelle est réguliére. Ils ont encore une idée qui est belle, qui est profonde, qui est que l'univers entier est comme une montre, & que la plûpart des corps sont comme des montres ; mais des montres bien faites & bien réguliéres, ainsi qu'il convient à l'ouvrage de Dieu.

Sur tout cela je prends mon parti. Les piéces d'une montre sont des roües ; & c'est par ces roües & par

des mouvemens circulaires, que de toutes nos machines diverses les montres sont tout ce qu'il y a de plus ressemblant à l'univers, & qui mérite le mieux de lui donner son nom. Ai-je raison de le penser ? Ai-je tort de le dire ? Peut-être ne l'ai-je qu'imaginé ? Que fait-on ? Les molecules des corps grossiers pourroient bien n'être que de jolies petites roües, façonnées à peu près comme celles d'une horloge.

Différence essentielle pourtant : les roües d'une horloge sont plates ; ce ne sont que des cercles qui ne peuvent tourner que d'un ou de deux sens, autour d'un essieu déterminé. Nos molecules doivent être globuleuses, sphériques, armées de dens de toutes parts, comme l'envelope d'une chataigne, ou la peau d'un hérisson ; capables de s'engrainer & de tourner de tous sens autour de tous leurs diamétres.

Parlons clair enfin : je conçois donc les premiéres molecules solides des corps terrestres, lunaires & autres, les molecules de l'air, de l'eau

de la terre &c. comme des globes percés à jour, évuidés en dedans, & armés sur toute leur surface de pointes, de dens ou de vannes, égales & réguliéres dans chaque molecule de même espéce, mais diversifiées de bien des maniéres dans les diverses substances : en sorte que celles d'air soient toutes d'une façon, celles d'eau d'une autre, celles de terre d'une autre, celles des substances lunaires d'une autre, celles des solaires d'une autre, telles qu'avec le tems je pourrai les définir, conformément aux phénoménes & à ce qu'on connoît de la nature des choses.

Par exemple en concevant les molecules de terre plus massives, c'est-à-dire, plus grosses ou moins évuidées en dedans que celles d'eau, & celles-ci plus que celles d'air; concevant de plus les dens ou les vannes de l'air plus longues, plus larges ou plus plates que celles d'eau ou de terre; concevant même celles d'eau plus courtes & moins serrées que celles de terre, &c.; on aura une idée de la grande élassticité de l'air jointe à sa gran-

de legéreté & à ſa tranſparence, de la fluidité de l'eau ſans beaucoup d'élasſticité, avec une legéreté & une tranſparence médiocres, de la grande cohéſion & dureté de la terre jointe avec ſa grande peſanteur, & ſon peu de tranſparence. Mais tout cela n'eſt que jetté en-paſſant.

A quoi je m'en tiens, c'eſt à l'idée générale de roües dentées ou à vannes; idée qui ne laiſſe pas d'avoir ſa ſolidité, & ſur-tout beaucoup de ſimplicité & de régularité, & qui s'ajuſte mieux au jeu général & aux divers jeux particuliers de la nature, que je ne ſçaurois vous le dire dans une Lettre que je me hâte de finir.

D'abord par cela ſeul tous les corps deviennent de véritables machines, de véritables montres, & quelque choſe de bien ſupérieur à nos montres. Ce ſont des aſſemblages réguliers faits à loiſir par la nature même ſur mille deſſeins généraux & particuliers, d'une multitude innombrable de très-petites roües diverſes, de terre, d'eau, de ſels, d'air, d'huile, &c., engrainées avec un art infini, & que la

matiére ſubtile dont le courant les ſuſpend & les fixe même, fait tourner continuellement d'un mouvement concerté, régulier, capable de produire par un vrai mécaniſme tous les phénoménes dont ces corps ſont les agens, les uns d'une façon, les autres d'une autre, comme les diverſes machines artificielles produiſent divers effets, comme les diverſes horloges ont diverſes ſonneries. Je demande aux Cartéſiens qui veulent que tout ſoit machine & mécaniſme, ſi ce n'eſt pas là dans le fond, ſi non ce qu'ils ont dit, du moins ce qu'ils ont voulu dire ?

Pour contenter tout le monde, & puiſque j'y ſuis, j'ajoûterai en faveur des Chymiſtes, que leurs élemens, leur eſprit, leur ſoulfre, &c. ont pour molecules de petites montres, qui venant à ſe mêler, forment des montres plus compoſées ; & qu'un corps ſenſible eſt le réſultat de pluſieurs machines réünies en une ſeule, dont le jeu général réſulte du jeu particulier de toutes ces machines accordées enſemble. Je ne fais qu'indiquer tout ceci.

Fevrier 1732.

Or, des roües ainsi engrainées, font un grand effort pour se désengrainer & se chasser mutuellement. Car, si lorsqu'une montre sonne l'heure, & que toutes les roües sont dans un mouvement vif, l'essieu qui les fixe, étoit anéanti, & que la caisse qui contient tout, fût anéantie aussi, on verroit ces roües partir & se repousser à plus de vingt pas l'une de l'autre. Il est aisé de calculer cet effort qui doit être différent dans les diverses roües, & plus grand à proportion que les roües ont plus de masse, & des dens plus longues, plus larges, & en plus grand nombre. Sur ce pied les globules célestes n'ont aucune force d'action, & ne font que résister par leur masse & leur impénétrabilité.

Suivant ces principes, il est aisé de rendre raison de l'*homogénéïté*, & de l'*hétérogénéïté* des corps. Deux corps sont homogénes lorsqu'ils sont composés de roües semalables, proportionées, & faciles à s'engrainer : & ils sont hétérogénes lorsqu'il y a une disproportion de roües, qui ne sont pas faites en quelque sorte les unes po

les autres, & qui ne peuvent s'engrainer ni se concerter à un même jeu, au moins sans se démonter ou sans changer de nature.

Quelquefois l'hétérogénéïté est telle entre des corps liquides qui se mêlent sans pouvoir s'allier, qu'il en arrive en effet une espéce de mêlée plûtôt qu'un mêlange. Il se fait un choc violent de roües qui ne peuvent s'engrainer, & qui se désengrainent même, dans ce combat, de celles, ausquelles elles étoient jusques là paisiblement assujéties. Dans ce moment de désengrainement, la matiére subtile s'empare tout-à-fait de ces roües déchaînées, les fait piroüeter avec fureur, comme lorsque la détente d'une montre a tout-à-fait manqué. La matiére crasse ainsi balotée occupe un plus grand espace, se gonfle, boüillonne, s'échauffe, petille, fume, quelquefois s'enflame. C'est là une fermentation.

Tout est bouleversé : la matiére globuleuse même se met de la partie, & se jette pour le coup entre les molecules, & même entre leurs dens qui

ne ſont plus engrainées. Deux cauſes la font accourir, 1°, ſa mobilité ; elle coule naturellement dans tout eſpace qui s'aggrandit : 2°. La rarefaction même de cet eſpace en condenſe un autre, d'où la matiére globuleuſe eſt chaſsée. Mais ſouvenons-nous que cette matiére eſt l'antagoniſte de la matiére ſubtile, qu'elle eſt dépoſitaire du repos & de la paix, comme l'autre l'eſt de la guerre & du mouvement, & qu'ainſi elle ne vient là que pour y ramener l'ordre, l'union & le concert.

Les globes ainſi jettés en abondance au milieu des roües, en modérent l'impétuoſité, les embarraſſent, leur donnent lieu de ſe raprocher, & peu à peu de former de nouveaux engrainemens & des corps tout nouveaux. C'eſt ainſi que la fermentation eſt ſuivie de coagulation, d'amalgamation, d'union, de nouvelle génération, de précipitation, par la médiation de la matiére céleſte ; comme la guerre eſt ſuivie de la paix entre les Princes, par la médiation de quelque ami neutre & déſintéreſſé, que le ciel ſuſcite

pour le bien commun. Ce Principe s'étend, &, si je ne me trompe, il donne lieu à une mécanique & à une Physique géométrique toute nouvelle.

Mais il s'agit ici de la pesanteur, & je veux finir. C'est bien ici que nous voyons distinctement desormais, que la pierre tombe par son propre mécanisme, & par un vrai mécanisme fondé sur une structure vraiment mécanique. C'est une montre composée d'une infinité d'infiniment petites roües, qui font à chaque instant effort pour se débander, du centre vers la circonférence. Cet effort est soutenu & repoussé par les globules environnans, & mieux sans difficulté par ceux qui sont au dessus, soit parcequ'ils y sont en plus grand nombre, soit parcequ'ils appuyent sur le *firmament*, qui est au dessus de l'atmosphére, & qui en est tout plein, à la réserve tout au plus de quelque mêlange d'éther, &c. Cela est facile : voici quelque détail de phénoménes.

1°. La *chûte perpendiculaire & centrale*, qui est le grand écüeil des systémes modernes, ne peut être autre

dans celui-ci, comme vous le voyés assés.

2°. La *figure ramassée & ronde* du globe entier, en est une suite immédiate & nécessaire. Ceux qui pour expliquer l'une, ont besoin de supposer l'autre, supposent l'état de la question.

3°. Ils supposent même tout, s'ils ne débroüillent le *Cahos*. La terre étant brisée en lambeaux, ou même dissipée en vapeurs & en exhalaisons, broüillée & confondüe avec la matiére céleste, se rassembleroit, se ramasseroit, s'arrondiroit autour d'un centre. Les petites roües chasseroient les globules & en seroient repoussées à leur tour. Les filous chassés des villes se réunissent fort naturellement dans les forêts. Une goûte d'huile broüillée dans un plein bassin d'eau, s'en dégage & reprend sa rondeur. Une pierre qui s'éléve dans l'air ou dans l'eau, est un commencement de cahos; sa chûte en est le discernement.

4°. *L'acceleration*, tout-à-fait inexplicable dans les autres systémes, s'explique très - démonstrativement

dans celui-ci. Dans ceux-là la matiére extérieure qui pousse le corps, ne sçauroit l'atteindre pour lui donner un second & un troisiéme coup, après lui avoir donné le premier. Ici le corps a toûjours en lui-même sa force ; & son effort se renouvelle à tous les instans.

5°. L'objection du célébre *M. Boerhaave* renverse les autres systémes, & confirme celui-ci. Un globe creux de cuivre doit, selon son raisonnement appliqué à ces systémes, ou plûtôt à ces hypothéses, peser autant qu'un globe solide. Ici la force de la pesanteur est toute intérieure & inhérante ; elle résulte de l'effort général que font tous les molecules d'un corps pour se chasser & s'étendre, & les globules qui soûtiennent cet effort & le repoussent, agissent ou reagissent sur chaque molecule qu'ils pénétrent très-intimement.

6°. Le plomb calciné en perdant de son volume & de sa substance, a acquis un nouveau degré de pesanteur. Le feu a bandé son ressort, & mis les petites roües qui lui restent, dans un grand mouvement. Il contient beaucoup de particules de feu, disent

ceux qui veulent par la maſſe de ce feu ſuppléer à celle des parties exhalées. Si cela eſt, ces particules de feu ſont bien plus propres par leur mouvement que par leur maſſe, à augmenter le poids d'un corps.

7°. La maſſe contribuë cependant à la peſanteur, par la même raiſon qu'elle contribuë au mouvement, dont la force dépend de la maſſe & de la vîteſſe. Ainſi, il eſt probable que les molecules de terre ſont plus maſſives que celles d'eau, & celles-ci plus que celles d'air. Car, du reſte, un volume de terre eſt plus maſſif qu'un pareil volume d'eau, & celui-ci plus qu'un volume d'air.

8°. Le feu fait une exception. J'ai démontré, j'oſe dire ſans replique, qu'il eſt non ſeulement peſant, mais le plus peſant de tous les corps. C'eſt dans mon *Traité de Phyſique* que je l'ai démontré. Or, ce n'eſt pas par ſa maſſe que le feu eſt ſi peſant : c'eſt par ſon mouvement ou ſa vîteſſe, qui lui faiſant repouſſer les globules avec le plus de force, fait auſſi qu'il en eſt le plus repouſſé, &

obligé de se tenir le plus éloigné du ciel, au-dessous de l'air, de l'eau, de la terre, & dans le centre même du globe.

C'est par accident & par une *interruption de l'équilibre primitif*, comme je l'ai fait voir dans l'Ouvrage cité, que le feu a cette pesanteur. Car, à le bien prendre, le feu, l'élément du feu n'est autre que la matiére subtile, laquelle indifférente à tout, se répand par tout, pénétre tout; tend même naturellement du centre à la circonférence, comme il convient à tout corps en mouvement, qui cherche à se dégager & à se mettre en liberté. Mais où l'un perd, il faut que l'autre gagne lorsque tout est compté, pesé, mesuré.

Un *systême de liberté*, supérieur à tout le mécanisme, suspend celui de la pesanteur, & introduit le *systême antagoniste d'une legéreté* accidentelle. La terre s'éléve, si non totalement, du moins en bien des endroits, au-dessus de l'eau, & l'eau au dessus, ou au milieu de l'air. Ce soulévement n'a rien de mécanique, & je défie tous les *Spinosa* de l'expliquer par au-

cune loi de la matiére. Dieu ſeul, dès le commencement, a pû faire & a fait ce dérangement utile aux plantes & aux animaux. Il ſe fait donc un échange de propriétés entre la matiére craſſe & la matiére ſubtile : celle-ci prend la peſanteur que perd celle-là, comme celle-là prend la legéreté que perd celle-ci.

Mais en ſuſpendant les natures des choſes, Dieu ne les a point détruites. Chacun de ces élémens tend à reprendre ſa place & ſes fonctions ; &, s'il n'y réüſſit qu'en partie & jamais en entier, c'eſt que le *ſyſtéme ſupérieur d'une liberté divine & humaine*, ſubſiſte, & en diſcernant le cahos, l'empêche de revenir. Je ne parle point énigme pour vous, Monſieur, qui avés lû & médité le *Traité* en queſtion, dont voila enfin le *mot* & la *clef*.

J'appelle tout cela un *ſyſtéme*, & je crois que c'en eſt un. Mais ce terme eſt équivoque, & je vous prie de ne pas le confondre avec celui d'hypothéſe. Ce n'eſt point du tout une hypothéſe que j'ai prétendu vous donner là. Si je l'avois voulu donner ſur

ce pied, j'aurois pû le faire il y a quinze ou vingt ans. Je ne débroüillois pas alors assés la contradiction apparente des *globules exclus & admis*, & il n'y a guéres que douze ou quinze ans que je tiens l'idée des petites roües. Mais aujourd'hui je crois ne rien supposer dont je ne rende ou ne puisse rendre raison *à priori*, sans être obligé d'admettre aucun nouveau principe, & en me contentant de déveloper ceux-ci à mesure que vos objections & les objections raisonnables des *Philosophes*, c'est-à-dire, des *sincéres & sages amateurs du vrai*, me donneront lieu de faire ce dévelopement. Je suis, &c.

ARTICLE XIII.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE Meaux, avec des Notes ou dissertations, & les Piéces justificatives. Par Dom Toussaint du Plessis, *Bénédictin de la Congrégation de S^t. Maur. In-4°. 2. vol. A Paris chés Julien Michel* Gandoüin, *Quai de Conty; & Pierre François* Giffart, *rüe S. Jacques. MDCCXXXI.*

Fevrier 1732.

ON lit dans la *Préface* que „ l'on „ voyoit avec peine, qu'aucun „ Ecrivain n'avoit donné l'Hiſtoire „ particuliére du Diocéſe de Meaux, „ fertile en événemens, illuſtre par „ l'antiquité des Monaſtéres qu'il ren„ ferme, & par le grand nombre de „ Saints qu'il a donnés à l'Egliſe ; re„ commandable par les grands Evê„ ques qui l'ont gouverné, célébre „ enfin par la naiſſance du Calviniſ„ me en France & par les troubles de „ la ligue „. L'Auteur ne prétend pas ſans doute que ce ſoit ici un titre d'honneur pour le Diocéſe de Meaux, d'avoir été comme le berceau du Calviniſme & de la ligue ; mais il déſigne, en parlant ainſi, un morceau des plus intéreſſans de cette Hiſtoire, & qu'il a le mieux touché. Monſeigneur le Cardinal de Biſſy forma le projet de l'Ouvrage, & en commit l'exécution à D. Touſſaint *du Pleſſis*, initié aux Hiſtoires particuliéres par l'Hiſtoire de *Couſſy*, qu'il a miſe au jour.

Le premier ſoin de l'Auteur a été de ſe fournir de bons matériaux pour

l'édifice qu'il entreprenoit ; il en indique les ſources dans ſa *Préface.* Outre un aſſés grand nombre de Livres imprimés, qu'on voit cités à la marge & qu'il lui a fallu parcourir, le ſçavant Cardinal ſous les auſpices duquel il travailloit, commença par lui mettre en main la clef de ſon chartrier ; & à l'ombre d'une ſi puiſſante protection, les Archives du Chapître, de toutes les Abbayes, & de toutes les Communautés du Diocéſe, lui furent ouvertes.

Il avouë néanmoins, qu'il n'attendoit pas de là une recolte fort abondante, n'ignorant pas que la ville Capitale & le Diocéſe de Meaux ont ſouffert divers ravages, & des incendies en différens ſiécles, où preſque tous les anciens tîtres & monumens hiſtoriques ont péri : à peine pouvoit-on ſe flatter d'en pouvoir recouvrer un ſeul ; cependant, ajoûte l'Auteur, tout n'a pas été perdu. Il reſte encore dans les Archives du Diocéſe pluſieurs tîtres de conſéquence & de la prémiére main ; & au défaut de quelques-uns de ces tîtres originaux, on

a conſervé des copies détachées qui les repréſentent.

Nôtre Auteur a eû encore recours à des Egliſes étrangéres, qui ont eû des relations, ſoit de dépendance ou de ſupériorité avec l'Egliſe de Meaux. Il n'a pas même négligé les traditions locales : car, quoiqu'il s'y mêle ſouvent bien des fables, il eſt du devoir d'un Hiſtorien attentif, de démêler ce qu'il y a de vrai d'avec ce qu'il y a de fabuleux dans ces Mémoires particuliers. On n'a pas, pourſuit l'Auteur, le même inconvénient à craindre des recherches de quelques Sçavans, qui ont conſacré leurs veilles à illuſtrer les Antiquités de leur Province, ou qui ont écrit dans le temps ce qui ſe paſſoit ſous leurs yeux. Ces Mémoires ſont ordinairemeut plus fidéles, plus exacts, & plus judicieux que les autres.

Le Diocéſe de Meaux en a fourni quatre de cette eſpéce ; les Mémoires de *Lenfant*, ceux de *Janvier*, ceux de M^r^. *le Dieu*, & ceux de M. *Phelipeaux*. Cependant on n'accuſera pas ici nôtre Auteur de s'être épuiſé en

loüanges au sujet de ces 4. Sçavans, dont le travail, comme il le reconnoît lui-même, a servi de base & de fondement au sien; il les traite même avec assés de rigueur.

„ Nicolas *Lenfant* étoit Procureur „ au Siége Présidial de Meaux, pen- „ dant les guerres du Calvinisme & „ de la ligue, & n'est mort qu'après „ l'an 1607. Il eut quelque part aux „ troubles qui agitérent le Royaume „ dans ces tems funestes: il a écrit „ jour par jour avec impartialité, ce „ qui se passoit alors de considérable „ à l'avantage de l'un & l'autre parti „ dans toute l'étenduë du Diocése „. Son impartialité doit être un peu suspecte à moins qu'on n'en ait d'ailleurs de bons garans. Quoiqu'il en soit, l'original de son Manuscrit ne paroît plus; on assûre qu'il y en a une copie exacte dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. *Faron* de Meaux; c'est celle qu'on a suivi dans cette Histoire.

Pierre *Janvier* étoit fils d'un Médecin de Meaux. Il naquit le 20. Juin 1618. & est mort Curé de S. *Thibaut* proche l'Abbaye de S. *Faron*. On con-

ſerve dans ce Monaſtére ſept volumes *in folio* manuſcrits, preſque tous de ſa main, & de ſa compoſition, ſur l'hiſtoire de la ville & du Diocéſe de Meaux. C'eſt un fatras énorme de bonnes, & de mauvaiſes choſes, dit Dom *Touſſaint*, qui laiſſe dire le reſte par M. *le Dieu*. Celui-ci fait un caractére très-odieux de *Pierre Janvier*. On en jugera par ces traits ; „ cet homme, „ dit-il, aimoit la lecture & l'Hiſtoi-„ re ; mais il n'a jamais rien ſçû exac-„ tement ; ſon eſprit broüillon & toû-„ jours paſſionné étant incapable de „ prendre aucune idée juſte, ni de ſe „ faire aucun ordre. Avec un corps „ puiſſant, une forte ſanté, une tête „ de fer, & un grand loiſir, il a fait „ des recüeils immenſes dans une con-„ fuſion, où l'on ne voit goute. . . . „ Le pis eſt, ajoûte M. *le Dieu*, que „ cet eſprit dur & violent, cet hom-„ me mordant & médiſant, ne ſe „ poſſédoit pas quand il avoit une fois „ échaufé ſa bile, non ſeulement dans „ l'entretien, mais même étant dans „ ſon cabinet : là, il prenoit de ſang „ froid ſa plume trempée de fiel, po

„ tracer des calomnies noires & des „ injures atroces, contre toutes ſortes „ de perſonnes, ſans épargner ni rang, „ ni caractére, ni dignité; il a répan- „ du ſes traits perçans en mille en- „ droits de ſes recüeils „. On conclut, que c'eſt avec raiſon qu'il a été mépriſé des Evêques de Meaux, du Chapître, & des Abbés & Religieux de S. *Faron*; „ parceque c'étoit un fou, un „ original, &c. ayant ſeulement la „ mémoire garnie de beaucoup de „ faits hiſtoriques, & de toutes les „ médiſances de ſon ſiécle „. Le P. *Dupleſſis* ajoûte à ce portrait pour dernier coup de pinceau, l'Epitaphe, où ce perſonnage s'eſt peint lui-même au naturel. La voici telle qu'on l'a trouvée écrite de ſa main parmi ſes papiers.

Ci giſt le bon Prêtre *Janvier*
Des *Nouvelliſtes* le premier;
Paſteur, ou perpetuel Vicaire;
Sçavant & curieux Antiquaire;
D'Almanachs agréable Auteur;
Entre les Peintres Inventeur;
L'Ennemi déclaré des Moines;

L'Antagoniste des Chanoines ;
Le fleau des Bénédictins ;
Le bon ami des Capucins ;
Le plus fécond de tous les Poëtes.
Si de ses bons amis vous êtes ;
Faites en son nom un rondeau ;
Et priés Dieu sur son tombeau.

Entre les Originaux du nouvel Historien, après Pierre *Janvier* vient M. *le Dieu* lui-même, dont à la vérité, on épargne plus la mémoire qu'il n'a épargné celle de son Prédécesseur. Cependant en qualité d'Ecrivain, il n'est guéres plus ménagé. Après lui avoir fait la justice de reconnoître, qu'il a beaucoup travaillé à éclaircir l'histoire & les antiquités du Diocése, & que généralement parlant, il y a du profit à faire dans ses recherches, on ajoûte que la confusion qu'il reproche à *Janvier*, n'est presque rien encore en comparaison de celle, qu'on trouve dans ses propres papiers. Ce ne sont que des broüillons, sans ordre, sans méthode, sans suite & sans liaison. M. *le Dieu* n'est pas encore ici sans reproche, au sujet d'un ar-

Ouvrage auquel il a eû quelque part, c'eſt le nouveau *Miſſel* de Meaux. Il fut chargé d'en revoir les épreuves; mais il ajoûta de ſon autorité privée des *Amen* pour le Peuple ou pour le répondant, non ſeulement aux oraiſons de l'ordinaire de la Meſſe & du Canon, mais encore aux paroles de la Conſécration & de la Communion du Prêtre; il expliqua auſſi dans les Rubriques qui traitent de la Meſſe haute ces paroles *ſubmiſſâ voce* par celles-ci, *id eſt ſine cantu*. Monſeigneur le Cardinal *de Biſſy* condamna ces additions par un Mandement public du 22. Janvier 1710., comme autant de nouveautés contraires à l'uſage immémorial, non ſeulement du Diocéſe de Meaux & de tous ceux de la Métropole; mais encore à celui de l'Egliſe univerſelle, & qui tendoient à favoriſer la pratique de ceux, qui récitent le Canon de la Meſſe à voix haute. Le Reviſeur en conçût tant de chagrin qu'il en mourût, dit l'Hiſtoire, le 7 d'Octobre 1713.

Entre les Auteurs conſultés pour la compoſition de l'Ouvrage, dont nous

tirons ce que nous venons de dire ; Jean *Phelipeaux* eſt celui pour qui Dom *Dupleſſis* marque ici le plus d'eſtime. Il étoit d'Angers, Docteur, Grand-Vicaire, Chanoine & Official de Meaux, Tréſorier de la même Egliſe : il eſt mort le 3. Juillet 1708. il avoit été Précepteur de M. *Boſſuet*, aujourd'hui Evêque de Troye, avec qui il fut envoïé à Rome par feu M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux, dans le tems du fameux démêlé de ce Prélat avec M. de *Fenelon*, Archevêque de Cambray. On a de lui un Journal de ce qui s'eſt paſſé à Rome au ſujet de cette affaire, & cet Ouvrage eſt demeuré Manuſcrit entre les mains de ſon neveu, jeune Avocat du Parlement de Paris, qui en eſt encore aujourd'hui le dépoſitaire. Nôtre Hiſtorien déclare que ce n'eſt point là, où il a puiſé tout ce qu'on trouvera de nouveau dans cette Hiſtoire ſur cette célébre conteſtation. „ Le neveu, dit-il, jaloux des productions d'un oncle, dont la mémoire „ lui eſt toûjours chere, les conſerve „ précieuſement pour lui ſeul : mais

„ (ajoûte-t'on) dans une affaire qui „ s'est passée de nôtre tems, & où tant „ de monde a pris part, la vérité s'of„ fre à nous de plus d'un endroit ; il „ seroit difficile qu'il n'y eût qu'une „ seule & unique voie de s'en assûrer. „ Indépendamment de ce *Journal*, dit „ l'Historien, le Lecteur n'aura pas „ de peine à s'appercevoir que je parle „ en homme instruit. Et si au lieu de „ l'Histoire de *Meaux*, où il semble „ qu'on ne doive avoir des yeux que „ pour M. *Bossuet*, il eût fallu travail„ ler à celle de M. *de Fenelon*, j'étois „ en état d'écrire avec moins de réser„ ve „. Le nouvel Historien dit encore, que s'il a parû écrire avec beaucoup de complaisance sur la soumission de M. *de Cambray*,& sur tout ce qu'il a rapporté de ce Prélat, il l'a fait sans affectation, & sans vouloir relever en cela son mérite au préjudice de feu M. de Meaux : cette Déclaration n'a pas empêché que D. *Toussaint* n'ait été relevé sur ce morceau de son Histoire, par M. l'Abbé *de S. André*, Vicaire Général à Meaux, dans un Ecrit public. Pour revenir avec l'Hist-

torien à M. *Phelipeaux*, qui a donné une Chronique, ou si l'on veut une Histoire des Evêques de Meaux, continuée jusqu'à la mort de M. de *Ligny*; on assûre que cet Ouvrage est travaillé avec beaucoup d'exactitude, & pouvoit faire honneur à son Auteur, si on l'eût imprimé tel qu'il est. Mais c'est un Ouvrage Latin, & qui d'ailleurs ne renferme que la vie des Evêques. A cela près on reconnoît que cette Histoire est très-bonne, & quoiqu'on s'en soit écarté quelquefois, elle a été d'une grande utilité au nouvel Historien. Nous avons suivi le R. P. Dom *Duplessis* dans tout ce détail, parcequ'il appartient à l'Histoire Littéraire, & qu'il contient des particularités sur des Auteurs. Arrivé au corps de l'Histoire, Dom *Toussaint* la partage en cinq Livres. Le premier s'étend depuis la naissance du Christianisme dans le territoire de Meaux, jusqu'au Pontificat de S. *Gilbert*, & renferme un espace de 750 ans. Le 2^{d}. commence à S. *Gilbert* & est conduit jusqu'au Pontificat d'*Anseau*, ou au cinquiéme Concile de Meaux tenu en

Fevrier 1732.

1204. ce qui fait un espace de 200 ans. Le 3e. Livre s'étend depuis la mort d'*Anseau*, ou depuis le Pontificat de *Geofroy* de *Tressy*, jusqu'à celui de Guillaume *Briçonnet*, pendant l'espace de plus de 300. ans. Le 4e. renferme tout ce qui s'est passé de considérable dans le Diocése, depuis les premiers mouvemens du Calvinisme, jusqu'aux derniers troubles de la ligue, en commençant à Guillaume *Briçonnet*, & s'étend jusqu'à l'Episcopat de Jean de *Vieupont* : l'espace est de 100. ans ou environ. Enfin le 5e. & dernier Livre comprend tout le tems, qui s'est écoulé depuis le commencement du dix-septiéme siécle, jusqu'à présent.

Le P. *Duplessis* a mis en marge des Sommaires qui indiquent la matiére principale de chaque endroit. Ces *Sommaires* rassemblés sont comme l'analyse de tout l'Ouvrage, & pour la commodité des Lecteurs on les a effectivement réunis à la fin de la *Préface* ; mais l'Auteur n'a pas crû devoir charger ces mêmes marges de la note Chronologique des années. Il

etoit seul que ces sortes de notes sont réservées à ceux, qui écrivent par forme d'annales. Il y supplée en quelque sorte par une Table Chronologique, que l'on trouvera à la fin du premier volume. Les années en cette Histoire commencent au premier Janvier & finissent au dernier Décembre, sans égard à l'ancien stile de les compter d'une Pâque à la Pâque suivante.

A ce corps d'Histoire l'Auteur a joint divers Catalogues des Evêques, des Doyens, des Généraux d'Ordre, des Abbés & des Abbesses du Diocése; & pour un plus grand éclaircissement de certains points de l'Histoire, qui demandoient quelque discussion, on trouve à la fin du premier volume des notes ou des dissertations séparées.

Le 2d. volume contient les Piéces justificatives au nombre de plus de 750. Ce sont des actes ou des extraits de Titres qu'il falloit donner, dit l'Historien, parcequ'il n'est plus permis aux Auteurs (ce qui, ce semble, leur fait peu d'honneur) de rien

avancer que la preuve à la main ; d'un autre côté ces gros recüeils de Piéces ne sont destinés que pour un certain nombre de Lecteurs peu étendu, de sorte qu'il devroit être libre d'acheter les Histoires sans cet accessoire. On n'a pas crû aussi que l'Histoire d'une Eglise particuliére dût être séparée des Statuts Synodaux de la même Eglise. C'est là, comme le remarque judicieusement nôtre Auteur, que l'on peut s'instruire à fonds de la discipline ancienne & moderne d'un Diocése ; & ce sont aussi les traces de cette discipline, qu'un grand nombre de Lecteurs cherchent dans une Histoire Ecclésiastique. On donne donc encore ici tous ces Statuts sous le même tître de *Synodicon Meldense*. Enfin, le second volume est terminé par un poüillé des Benefices du Diocése, le plus exact qu'il a été possible de faire, & tel qu'il en faudroit, dans un Recüeil nouveau, pour chaque Diocése du Royaume. Tels sont les aggrandissemens de l'Histoire, qui jusqu'à present nous a retenus dans ses dehors. *Voyés l'Article suivant.*

Fevrier 1732.

ARTICLE XIV.

HISTOIRE DE L'EGLISE de Meaux, &c.

Suite de l'Article précédent.

A L'ouverture du premier Livre, on a une notice exacte de la situation & de l'étenduë du Diocése de Meaux, lequel renferme une partie de la Brie, & de l'Isle de France. Il est borné au septentrion par les Diocéses de Senlis & de Soissons ; à l'Orient par le même Diocése de Soissons & par celui de Troïe ; au midi par le Diocése de Sens, & au couchant par celui de Paris. La ville Episcopale, qui n'est qu'à dix petites liües à l'Orient de Paris, en remontant un peu vers le Nord, tient un rang considérable entre les anciennes villes de France. Il est vrai que *César* dans ses *Commentaires*, n'en fait aucune mention, sur quoi l'on conjecture que de son tems les Peuples de Meaux faisoient encore partie de ceux de Paris ; mais *Strabon* qui vivoit peu de tems

après *César*, & après lui, *Pline* & *Ptolomée* distinguent d'un nom particulier la ville & les Peuples de *Meaux*.

Cette ville est divisée en deux parties, dont l'une regarde le septentrion, & l'autre le midi. La premiére retient le nom de ville, & la 2e. s'appelle le *Marché*. Celle-ci fait aujourd'hui comme une seconde ville, depuis qu'un Comte de Champagne jugea à propos de les séparer, en détournant le cours de la Marne.

On fixe ici l'époque de l'établissement de la Religion dans le territoire de Meaux, au tems de la Prédication de S. *Denis* 1er. Evêque de Paris; c'est-à-dire, vers le milieu du 3e. siécle. Car on tient, dit nôtre Auteur, que le Peuple de Meaux & celui de Paris ne faisoient en ce tems-là qu'un même Peuple; & qu'ils sont redevables l'un & l'autre de la connoissance de l'Evangile à S. *Denis*. Ce ne fut que vers l'an 375. que les Peuples de Meaux furent détachés de ceux de Paris, pour former un Diocése distinct, & indépendant du premier. Saint

Sainctin en fut alors établi premier Evêque ; mais comme tous ces points demandent une discussion particuliére, ils sont examinés dans une *Dissertation* à part, qu'on renvoye avec plusieurs autres de même nature à la fin de ce premier volume.

Pour ce qui est de S. *Sainctin*, qu'on met à la tête de ceux qui ont gouverné l'Eglise particuliére de Meaux, on honore sa mémoire à Meaux le 11e. d'Octobre. L'Historien souhaiteroit, dit-il, pouvoir entrer dans le détail de ses actions ; mais il avouë de bonne foi qu'il n'y a aucun fond à faire sur les actes que nous avons de ce S. Evêque ; on ignore le tems précis de sa mort : D. *Toussaint* ne croit pas qu'on puisse douter avec M. de *Tillemont*, qu'elle ne soit arrivée à Meaux, & non pas à Verdun. La raison qu'il en apporte, prise du lieu où est bâtie l'Eglise de ce Saint à Meaux, ne paroîtra peut-être pas tout-à-fait convaincante.

La Chapelle qui fut élevée sur le tombeau du S. Prélat dans *le Marché de Meaux*, ne fut d'abord qu'un

ſimple Oratoire de dévotion. Il s'en forma dans la ſuite une petite Abbaïe, qui fut donnée vers le milieu du neuviéme ſiécle à un nommé *Vandelmar* par *Hubert*, Evêque de Meaux. Ce *Vandelmar* étoit diſciple de *Hilduin*, Abbé de S. Denis. On le ſoupçonne, dit-on, d'avoir fabriqué lui-même la Lettre attribuée à *Hincmar*, Archevêque de Reims, où ſe trouve l'hiſtoire fabuleuſe de S. *Sainctin*. Au reſte cette ancienne petite Abbaïe n'eſt plus aujourd'hui, qu'une ſimple Egliſe Collégiale & Paroiſſiale, compoſée de 12. Prébendes.

Après ſaint *Sainctin* on comptoit au neuviéme ſiécle dix-neuf Evêques de Meaux, juſqu'à S. *Faron*. On donne ici leurs noms ; & dans ce nombre on fait ſur-tout mention d'un S. *Antonin*, dont on aſſûre que le culte n'eſt guéres moins ancien dans l'Egliſe de Meaux que celui de S. *Sainctin*. On n'oſe cependant aſſûrer qu'il ait gouverné cette Egliſe en qualité d'Evêque. Après lui vient ſaint *Rigomer* ou Rigomé. Un Auteur du douziéme ſiécle, le fait natif du territoire de

Meaux, & loüe beaucoup sa fermeté contre les ennemis de l'Eglise : c'est tout ce qu'on dit de ce Saint, dont la Fête se célébre le 28. de Mai. S. *Medouée* autre Evêque de Meaux assista à un Concile d'Orleans, tenu en 549. &, au 2^d^. Concile de Paris l'an 555. il étoit contemporain de S. *Lubin*, Evêque de Chartres.

Baudoald, aussi Evêque de Meaux, étoit ami de *Fortunat* de Poitiers, qui loüe dans ses vers la bonté de cœur de ce S. Prélat, sa grande pieté, son éclatant sçavoir, enfin la fidélité avec laquelle il pratiquoit la Loi du Seigneur. *Gondoad* précéda immédiatement S. *Faron* dans le Siége Episcopal de Meaux, qu'il occupoit en 614. lorsqu'il donna le voile de la Religion à S^te^. *Fare*; & en 625. lorsqu'il assista au Grand Concile qui fut assemblé cette même année à Reims, où l'on se rendit de tous les endroits de la monarchie Françoise.

Quant à S. *Walbert* nommé faussement entre les Evêques de Meaux; le nouvel Historien le retranche absolument de ce nombre; & il prouve

dans sa note 8e. qu'il ne fut jamais qu'Abbé du Luxeüil, qu'il succéda dans ce Monastére à S. *Eustase* dix ans après la mort de S. *Colomban*, & qu'il le gouverna pendant 40. ans, sçavoir depuis l'an 625. jusqu'en 665. Or, ajoûte-t'on, pendant tout ce tems-là même S. *Faron* a rempli le Siége Episcopal de Meaux.

Avant que de passer au tems de l'Episcopat de S. *Faron*, on fait ici mention des deux Saintes, qui ont illustré le Diocése de Meaux par l'éclat de leurs vertus, & qui ont donné naissance à deux célébres Monastéres, dont l'un subsiste encore dans presque toute son ancienne splendeur. L'une de ces saintes Vierges est Ste. *Céline*, qui vivoit sous le Regne de Childeric, pére du grand *Clovis*, c'est-à-dire, environ l'an 470. On croit qu'elle étoit de la ville même de Meaux, ou des environs; que sa famille tenoit un rang considérable parmi la noblesse du Païs; & qu'elle avoit été élevée d'une maniére fort chrétienne. Elle se trouvoit en âge d'être mariée, & étoit même déja fiancée à un jeune

homme du lieu, lorſque ſainte *Geneviéve* vint à Meaux, où ſa ſainteté étoit en grande vénération. *Celine* n'eut pas plûtôt apris ſon arrivée, qu'elle accourut à elle, & que renonçant à ſes premiers engagemens; elle lui demanda l'habit dont la Sainte avoit coûtume de revêtir les Vierges, qui ſe conſacroient à Dieu ſous ſa conduite. Le jeune homme à qui *Celine* avoit été accordée, ayant ſçû ce qui s'étoit paſſé, ſe tranſporta auſſitôt à Meaux, la vengeance dans le cœur. *Geneviéve* auprès de qui *Celine* s'étoit retirée pendant ſon ſéjour à Meaux, ſe refugia dans l'Egliſe avec elle, & Dieu, dit-on, qui voulut favoriſer un deſſein dont il étoit l'Auteur, permit que la porte du Baptiſtére s'ouvrit d'elle-même, & par ce moïen ces deux ſaintes Vierges trouvérent ſur le champ l'azile, qu'elles cherchoient contre la violence d'un amant furieux & paſſionné.

On prétend que c'eſt là le premier miracle dont Dieu ait honoré l'Egliſe de Meaux. On aſſûre que ſainte *Geneviéve* en a fait pluſieurs autres dans le

territoire de cette ville, soit de son vivant, soit après sa mort. On en rapporte ici quelques-uns de fort circonstantiés, qui se firent sur-tout dans la translation de ses Réliques à Paris, au neuviéme siécle, pour les préserver de la fureur des Normans.

Cent-cinquante ans ou environ après sainte *Céline*, parût dans le Diocése de Meaux une sainte *Fare*, nouveau miracle de sainteté, dit nôtre Historien. Elle devint dans la suite Fondatrice & premiére Abbesse de la célébre Abbaïe de *Faremoustier*. Ce fut l'Evêque *Gondoald* qui connoissant son éminente vertu l'établit, toute jeune qu'elle étoit encore, mere & maîtresse d'un grand nombre de saintes Vierges, que son exemple & l'éclat de sa sainteté attirérent auprès d'elle. Ce S^t. Prélat monta sur le Siége de Meaux vers l'an 626. il fonda l'Abbaïe de sainte Croix qui porte aujourd'hui son nom, & mourut le 28. d'Octobre 672. Son corps repose dans son Abbaïe : on peut lire en cette Histoire les principaux actes de sa Vie. On rapporte au Pontificat de S. *Faron*, la

fondation de la célébre Abbaïe de *Joüarre* au Diocése de Meaux, qui précéda de plusieurs années celle de S. *Faron*. On la rapporte communément à l'an de J. C. 630. Elle reconnoît pour sa premiére Abbesse sainte *Thelechilde*, qui paroît l'avoir gouvernée jusque vers l'an 660, on cite sur cela D. *Mabillon*; puis on ajoûte „ la „ vie cachée qu'elle menoit en Dieu, „ éclatoit si peu au dehors, que le „ détail en est demeuré inconnu à la „ postérité; mais l'inscription qui fut „ mise sur son cercüeil peu de tems „ après sa mort, & qui subsiste enco„ re aujourd'hui presque entiére, nous „ apprend qu'elle étoit d'une illustre „ naissance „.

Ce qui contribua le plus à la gloire de l'Abbaïe naissante de *Joüarre*, fut d'avoir élevé dans son sein deux Vierges illustres, sainte *Bertile* & la vénérable *Etherie*, qui meritérent peu de tems aprés d'être établies Abbesses, l'une de *Chelles*, & l'autre de N. Dame de Soissons. On met ici un abrégé de leur Vie, qui donne une haute idée de leur sagesse & de leurs insignes

vertus. Il y avoit environ 9. cens ans que le corps de ces Saintes & de quelques autres reposoient dans deux chapelles de *Joüarre*, lorsqu'ils furent levés de terre pour être transportés dans la grande Eglise de l'Abbaïe. La cérémonie se fit avec solemnité le 13. d'Octobre 1627. en présence de la Reine *Marie de Medicis*, mere du Roi Loüis XIII. par Philippe de *Cospean*, alors Evêque de Nantes, & qui le fut depuis de Lisieux.

Vers l'an 634. fut fondée l'Abbaïe de *Rebais* dans le Diocése de Meaux, S. *Aile*, Moine de Luxeüil, illustre par sa naissance & plus encore par ses vertus, en fut établi premier Abbé. St. *Gilbert* après lui avoir succédé à *Rebais*, fonda les Abbaïes de *Jumiége*, de *Nermoustier*, de *Pavilli*, de *Montivilliers*, & de S. *Benoît de Quincy*. Saint *Rieul*, aussi son disciple, monta sur le Siége Archiépiscopal de Reims, & donna naissance à l'Abbaïe d'*Orbais*, Diocése de Soissons, sous la conduite de *Leudmar* sorti de *Rebais* comme lui. Dans la suite on vit encore briller à *Rebais* S. *Gautier*, premier Abbé

de S. *Martin* de Pontoiſe ; l'Abbé *Warin*, Profés de Corbie en Picardie, qui fut en même tems Abbé de la nouvelle Corbie en Saxe ; le célébre Abbé *Noël*, Chancellier de France, ſous le Roi Loüis le jeune.

Entre les Saints qui illuſtrérent le Diocéſe de Meaux du tems de S. *Faron*, il n'en eſt point de plus renommé ſoit pour l'étenduë de ſon culte, ſoit pour la multitude de miracles qui s'operérent par ſon interceſſion, que ſaint *Fiacre* : il étoit venu d'Irlande & ſelon quelques autres, il étoit fils d'*Eugéne*, Roi d'Ecoſſe ; il paſſa en France pour y mener une vie érémitique, & fixa ſa demeure dans le territoire de Meaux. Là le nouvel Anachoréte s'appliqua à bêcher la terre, & il vécut des travaux de ſes mains. Il bâtit un Oratoire qu'il dédia à la S^te. Vierge : il y paſſoit en priéres une grande partie du jour, & de la nuit : plein de tendreſſe & de charité pour les paſſans, il leur apprêtoit à manger de ſes propres mains, & leur donnoit le couvert : ſouvent il les guériſſoit dans leurs infirmités corporelles :

mais l'entrée de ſon Hermitage étoit interdite aux femmes ; il s'en tenoit ſur ce ſujet à la ſévérité de la Régle de S. *Colomban*. Cette coûtume eſt encore aujourd'hui reſpectée ; les Dames chrétiennes s'abſtiennent religieuſement de mettre le pié dans l'intérieur de la Chapelle, où il fut inhumé ; celles qui plus hardies que les autres ont voulu franchir les bornes qui leur étoient preſcrites, en ont été punies ſur le champ. On en rapporte ici un exemple : en 1623. une femme du fauxbourg S. Germain à Paris, s'imaginant qu'il étoit au deſſous d'elle de s'aſſujettir à la Loi commune, entra tête levée dans la Chapelle ; auſſitôt frappée comme d'un coup de foudre, elle devint folle & furieuſe. La feuë Reine *Anne* d'Autriche, de pieuſe mémoire, avoit trop de Religion pour ſe croire permis ce que les Saints n'approuvent pas : elle alla en 1641. rendre ſes hommages au tombeau du Saint : elle s'y confondit dans la foule des Pelerins : elle ſe proſterna de loin, & offrit humblement ſa priére ; & quelque privilége qu'elle ſçût être

attaché à la Majesté Roïale, la religieuse Princesse s'abstint d'entrer dans ce Sanctuaire. Après cette courte digression, on poursuit la Vie de S. *Fiacre*, jusqu'à sa mort. On parle du culte qu'on lui rend & qui s'est étendu, non seulement dans toutes les Provinces de France, mais même jusqu'en Italie, où l'on a vû dans ces derniers tems une nouvelle Eglise, érigée en l'honneur du S. Anachoréte par la piété des Ducs de Toscane, dans l'enceinte d'une de leurs Maisons de plaisance, pour laquelle ils ont demandé des Reliques du Saint, & en ont obtenu premiérement de la Reine Marie de Médicis en 1627, & ensuite de feu M. *Bossuet*, Evêque de Meaux en 1695.

S. *Fiacre*, selon les Historiens dont on a extrait ici les principaux actes de sa vie, eût une sœur nommée *Syre*, qui passa en France à l'exemple de son frére, & qui embrassa comme lui l'état Monastique. L'Abbaïe de *Faremoustier*, qui se glorifie de l'avoir élevée dans son sein, en fait la Fête le 23. d'Octobre.

L'Auteur de cette Histoire nous fait une peinture affreuse de l'état déplorable de l'Eglise de France au VII^e. siécle, qu'il appelle un siécle de fer, où la puissance désordonnée des Maires du Palais usurpateurs de la puissance souveraine, assujétissoit nos Rois mêmes à leur volonté. Les guerres intestines & étrangéres mettoient le feu aux quatre coins du Royaume : la licence des Peuples poussée à l'excès, n'étoit plus retenuë par le frein de la Religion, tout étoit débordé dans l'Eglise & dans l'Etat. Au milieu de ce débordement affreux, le Diocése de Meaux se ressentit comme les autres de la corruption générale. *Boniface*, Archevêque de Mayence, en a tracé un tableau en racourci, que l'Auteur présente d'après ce Saint. On voit ensuite les célébres conversions d'*Oger*, surnommé faussement *le Danois*, & de *Roger*, Officier de l'Empereur *Lothaire* I^er. Suivent après cela les deux premiers *Conciles* de Meaux, dont on rapporte les Canons, & l'on reléve l'erreur de quelques Théolo-

giens au ſujet du premier Concile tenu dans cette ville.

Au 2^d^. Livre de cette Hiſtoire, l'on préſente d'abord l'état de l'Egliſe de Meaux ſur la fin du X^me^. ſiécle & au tems de S. *Gilbert*. Ce fut ſous le Pontificat de ce Saint, que les Chanoines s'ennuïant de vivre en Communauté ſous la direction de leur Evêque, il fallut en venir à un partage des biens de l'Evêché entre-eux & les Evêques ; & ce partage, dit nôtre Auteur, qui rendit chacun maître, & libre poſſeſſeur de ſon revenu, fit inſenſiblement évanoüir l'ancienne vie cléricale. On ne voit guéres dans tout le cours de ce ſecond Livre, que des érections de nouvelles Abbaïes, ou des Prieurés qui ſe formérent, du démembrement, que l'on fit des anciens Monaſtéres, ſous les différens Evêques qui gouvernérent ſucceſſivement l'Egliſe de Meaux, juſqu'à l'élection de Geofroi de *Treſſy*, que l'on compte pour le 16^e^. Evêque de cette Egliſe, qui fut élevé ſur ce Siége l'an 1208.

Avant ce tems-là deux célébres Monaſtéres du Diocéſe de Meaux,

sçavoir, *Joüarre* & *Rebais*, commencérent soûs le Pontificat de Burchard à se prétendre exempts de la Jurisdiction de l'Ordinaire. Le Prélat pour maintenir les droits de son Eglise, s'opposa avec fermeté à cette prétention; l'Auteur envoie le détail de cette querelle au Livre suivant, pour passer à un événement d'une autre nature, qui fit un grand éclat dans l'Eglise de France. *Thomas de Villeneuve*, Prieur de l'Abbaïe de S. Victor de Paris, fut assassiné le Dimanche 19. de Septembre 1133. auprès de Gournai sur Marne, comme il revenoit de Chelles, par les neveux de *Thibaud*, Archidiacre de Paris. *Geofroi*, Evêque de Chartres & Légat du S. Siége, manda aussi-tôt, à la sollicitation de l'Evêque de Paris, aux Archevêques de Reims, de Roüen, de Tours & à leurs Suffragans, de se rendre à *Joüarre* pour juger cette affaire. *Hugues*, Evêque de Grenoble, & les Chartreux en écrivirent aux Péres du Concile, & S. Bernard de son côté agit fortement auprès du Pape.

Les Prélats frappérent d'excommu-

nication les meurtriers, & *Innocent* II. confirma la Sentence. Cependant, comme il la trouva encore trop moderée, il défendit de célébrer les divins Offices en quelque lieu que se trouvassent ces assassins, & prononça l'anathéme contre quiconque leur donneroit azile, ou agiroit en leur faveur.

Entre diverses fondations d'Abbaïes qui furent faites en ce tems-là au Diocése de Meaux, on fait une mention spéciale de celle de *Juilli*, rapportée à l'année 1182. sous l'Episcopat de *Simon* 1er. du nom. Dans les derniers tems elle a été soustraite à la Congrégation des Réguliers de sainte *Geneviéve*, pour être unie à celles des Péres de l'Oratoire. Ils y doivent entretenir un Collége pour l'éducation Catholique de la jeunesse. M. *Seguier* étoit Evêque de Meaux dans le tems que cette union fut faite : il n'y consentit qu'aux conditions suivantes : 1mt. que l'Evêque de Meaux joüira dans cette Maison de toutes jurisdictions, droit de correction, & de visite : 2mt. qu'il y exercera toutes

les fonctions Epiſcopales : 3^mt. que ſes PP. de l'Oratoire tiendront Séminaire à *Juilli*, ſi l'Evêque le juge à propos : 4^mt. qu'ils y recevront les Ordinans à leurs frais 15. jours avant l'ordination : 5^mt. qu'ils y acquiteront l'Office divin : 6^mt. qu'ils y nourriront *gratis* deux Séminariſtes au choix de l'Evêque ou de ſon Grand Vicaire.

En l'année qui ſuivit l'érection de *Juilli* en Abbaïe, *Alberic* II. Comte de *Dammartin*, *Mathilde* ſon épouſe, & *Renaud*, Comte de Bologne leur fils, confirmérent la donation du Prieuré de *Dammartin*, que ſes Prédéceſſeurs avoient faite aux Chanoines Réguliers de S. *Martin* aux Bois, Diocéſe de Beauvais, dés l'an 1113. Il y avoit un Prieur-Curé à *Dammartin*, & ſix autres Chanoines, qui lui ſervoient de Vicaires. Ces Seigneurs avoient accordé des droits & des priviléges conſidérables au Prieur.

L'Abbaïe *de S. Martin* aux Bois poſſéde encore dans le Diocéſe de Meaux quelques autres Prieurés-Cures, & ce ſont les Jéſuites du Collége de LOÜIS LE GRAND à Paris, qui nomment

à toutes les Cures aussi-bien qu'à celle de Dammartin, depuis l'union qui a été faite à ce Collége de la Mense Abbatiale de *S. Martin* aux Bois, par Bulle du 20. Mai 1677. & par Lettres Patentes du mois d'Août 1679.

Nous finirons l'extrait des deux premiers Livres de cette Histoire, par quelques traits de la Vie des SS. *Felix de Valois* & S. *Jean de Matha*, Fondateurs de l'Ordre de la S^te^. Trinité pour la redemption des Captifs, Ordre né dans le Diocése de Meaux, & confirmé par une Bulle autentique du Pape *Innocent III.* en date du 17 Décembre de l'année 1198. L'Historien en donne ici un Abrégé assés étendu, dont nous nous contenterons de recueillir quelques articles.

Ce fut sous le Pontificat d'*Anseau*, Parisien, de famille noble, qui succéda à *Simon* I. & est compté le 60^e^. Evêque de Meaux, que parurent deux illustres Solitaires, *Jean de Matha* & *Felix de Valois*. Celui-ci que quelques-uns croient avoir été de l'ancienne Maison de *Crepy* ou de *Valois*, & que d'autres croient n'avoir eû ce surnom

qu'à cause du long séjour qu'il fit dans ce canton, étoit né le 19. Avril, l'an 1127. Prévenu dès sa plus tendre jeunesse de la grace du Seigneur, il s'étoit retiré dans les Bois de *Cerfroi*, entre *Gandelu* & *la Ferté-Milon*; là il s'étoit pratiqué un Ermitage composé d'une celulle, & d'un petit Oratoire, où il se livroit à toutes les rigueurs de la pénitence, d'une maniére qui n'étoit connuë que de Dieu seul. Le S. Ermite esperoit de mourir dans l'obscurité de cet état, lorsque la Providence qui avoit d'autres desseins sur lui, conduisit dans sa solitude celui qu'elle devoit lui associer, pour les faire paroître au grand jour.

C'étoit le B. *Jean de Matha*, né au mois de Juin 1160. dans le bourg de *Faucon* aux extrémités de la Provence, & baptisé le jour de la nativité de S. Jean, dont on lui donna le nom. Ses parens, qui n'étoient pas moins distingués par leur vertu que par leur noblesse, prirent un soin tout particulier de le faire élever dans la piété. On voit ici le caractére aimable du jeune de *Matha* dans son enfance, &

la maniére dont Dieu le conduisit comme par degré, aux plus sublimes vertus dès sa tendre jeunesse. Après avoir fait ses premiéres études à Aix en Provence, avec tout le succès qu'on pouvoit attendre d'un génie heureux, & né pour les sciences; son pére, qui connoissoit toutes ses belles dispositions, l'envoïa étudier les sciences à Paris. Il parut avec distinction dans l'Université, où l'on lui fit prendre les degrés ordinaires; & malgré la répugnance qu'il avoit pour toutes sortes d'honneurs, il reçût enfin le bonnet de Docteur dans la Faculté de Théologie. Sa modestie en souffrit; mais l'obligation qui lui fut imposée vers le même tems, de prendre l'Ordre de Prêtrise, fit encore connoître d'une maniére bien plus éclatante, la profondeur de son humilité. Dieu voulut accompagner d'une faveur singuliére, non seulement son ordination, mais encore la célébration de sa premiére Messe. Il l'a dit dans la Chapelle de l'Evêché: l'Evêque *Maurice* de *Sully*, les Abbés de S. *Victor* & de sainte *Geneviéve*, & le Recteur de

l'Université y assistérent. Dans ce jour de graces & de bénédictions, Dieu commença à lui faire connoître la vocation particuliére, qu'il devoit lui donner pour travailler à délivrer ses fréres de la servitude des Infidéles. On voit ici comment *Jean de Matha* s'associa à S. *Felix* dans ce généreux dessein; & comment par une inspiration particuliére du ciel, ils entreprirent ensemble le voïage de Rome, où ils furent reçûs du Pape *Innocent* III. comme deux Anges que Dieu lui adressoit. L'Evêque de Paris, *Eudes de Sully*, & l'Abbé de S. *Victor*, furent chargés de la part de ce grand Pontife, de leur tracer une Régle pour la Rédemption des Captifs. On rapporte ici tous les Statuts de ce nouvel Ordre, qui furent approuvés par le S. Pére, à quelque changement près qu'il y fit. Tout cela est exposé dans un assés grand détail : on y marque les diverses modifications qui ont été faites à la premiére Régle par les Papes *Honorius* III. Clement IV. & Adrien VI. On n'oublie pas la réforme des Trinitaires déchaussés, établis

en Eſpagne par une Bulle de Clement VIII. du 20. d'Août 1599.

A peine les deux Fondateurs eurent-ils obtenu la confirmation de leur nouvel Inſtitut, & la Régle qu'ils devoient ſuivre, qu'ils revinrent en France comblés de bénédictions : ils allérent ſe préſenter au Roi *Philippe Auguſte*, qui ſur le récit de ce qui s'étoit paſſé à Rome, agréa l'établiſſement de leur Ordre dans ſon Roïaume, il le favoriſa même par ſes largeſſes autant que par ſon autorité : *Marguerite de Blois*, leur donna en même tems vingt arpens de bois, & d'autres biens dépendans de la Seigneurie de *Gandelu*, à condition de faire ratifier cette donation par les héritiers de Hugue d'*Oiſy*, Vicomte de Meaux ſon premier mari. Cette Princeſſe étoit alors mariée en ſecondes nôces à *Othon* 1er. Comte de la haute Bourgogne. Les vingt arpens de bois donnés par cette Comteſſe, paroiſſent être le lieu même, où les deux SS. Solitaires avoient demeuré quelque tems, & il porte encore aujourd'hui le nom de champ des Ermites. Car le Monaſtére

de *Cerfroi*, qui est la maison Chef d'Ordre, qu'ils bâtirent à leur retour de Rome, fut construite à demi-lieüe ou environ de leur premiére habitation.

Plusieurs autres Seigneurs signalérent leur libéralité envers cette Maison; on nomme entre autres, les Seigneurs de la maison de *Chatillon*, & en particulier *Gaucher de Chatillon*, Connétable de France; Philippe 2d. Seigneur de *Nanteüil*, & d'autres de cette maison issuë de celle de *Crepy* en Valois; on met encore au nombre des insignes bienfacteurs du Monastére de Cerfroi, *Thibaud* VII. Comte de Champagne, *Alphonse*, Comte de Poitiers & de Toulouse, l'un des fils du Roi S. Loüis; les Seigneurs des *Barres*, Mathieu, Seigneur d'*Oisi* & de *Monmirel*, Isabeau de *Monmorenci*, femme de Jean de Chatillon, laquelle y choisit sa sépulture; & enfin Marguerite de *Luxembourg*, femme d'Anne de *Monmorenci*, Connétable de France.

Le B. *Jean de Matha*, afin d'accomplir le principal devoir de sa vocation, fit divers voïages à Maroc & à Tunis,

pour la Rédemption des Captifs, qui gémissoient sous la dure servitude des Mahométans. Sa vie y fut souvent en danger, & sa personne exposée aux plus affreux tourmens. ce fut après un de ces voïages en Barbarie, qu'épuisé de fatigues & de travaux immenses, joints à de continuelles austérités qu'il ne discontinua jamais, il se vit obligé de demeurer à Rome le reste de ses jours, pendant que son Collégue S. *Felix de Valois* travailloit avec succès à la propagation de son Ordre en France. Il lui procura vers ce même tems une maison dans Paris, située au quartier de l'Université proche la ruë S. Jacques, en un lieu où étoit déja une Chapelle dédiée sous le nom de S. Maturin. Et c'est de là que le nom de *Maturins* a été donné par toute la France aux Religieux si respectés de l'Ordre de la sainte Trinité, ou de la Rédemption des Captifs. Le B. *Felix* mourut peu de tems après le 4^e. de Novembre de l'an 1212. âgé de quatre-vingt-cinq ans & sept mois, dans la solitude de *Cerfroi*, où il fut inhumé.

S. *Jean de Matha*, ne survêcut à S. *Felix* que d'un an & six semaines. Il passa les derniéres années de sa vie dans Rome, à visiter les prisonniers, à consoler les malades & à les assister, à soulager les pauvres dans leurs besoins, & à annoncer la parole de Dieu au Peuple. Ces derniers travaux l'épuisérent entiérement, & le consumérent comme une victime, dont le long sacrifice ne finissoit que par le feu de sa charité. C'est ainsi que s'en exprime nôtre Historien. Il mourut en 1213. le 17. Décembre, suivant la plus commune opinion, quoique d'autres ayent reculé le tems de sa mort au 17. du même mois de l'année suivante. On finit ici la vie de ces deux Saints par le culte Religieux dont l'Eglise honore leur mémoire. Dans un autre Extrait, on rendra compte des trois derniers Livres, qui renferment des événemens d'une toute autre conséquence, & bien plus dignes de l'attention du Public, que tout ce que nous avons eu à représenter jusqu'ici.

ARTICLE XV.

LETTRE SUR LE VERITABLE Auteur de l'explication de la Fontaine de Fontestorbe, *donnée sous le nom du P.* Planque, *de l'Oratoire. A Montpellier, chés François* Rochard. 1731. *Brochure in 8°. de 12. pages.*

CEtte Lettre est adressée à l'illustre M. DE BON, si connu & si estimé des Sçavans. Le point qu'on se propose d'y éclaircir, pique d'autant plus la curiosité, que le fait est récent, & que le Public est intéressé à ne pas se laisser imposer sur le nom des vrais Auteurs. Voici le sujet & l'occasion de ce Procès Littéraire. En 1709. M. *Astruc* donna à la Société Roïale des Sciences de Montpellier, deux Mémoires sur les Fontaines, qui ont une espéce de flux & de reflux, & en parriculier sur celle de *Fontestorbe* dans le Comté de Foix. On observe dans le premier Mémoire, que la Fontaine de *Fontestorbe*, après avoir

coulé huit ou neuf mois de l'année avec beaucoup d'égalité & sans interruption, n'a qu'un cours intermittant & alternatif pendant les trois ou quatre mois de sécheresse : de sorte qu'alors elle baisse insensiblement pendant 36. minutes, ou environ, jusqu'à cesser même de couler ; on la voit ensuite croître peu à peu durant 32. min, & lorsqu'elle est parvenuë à une certaine hauteur, elle jette une grande quantité d'eau, & baisse bientôt après ; ce qui se réïtére avec une grande régularité & sans discontinuation, jusqu'à ce que les pluïes fassent cesser, ou cachent par leur abondance ce jeu de la nature. Dans le second Mémoire, M. *Astruc* entreprend de découvrir les causes physiques de ce phénoméne. 1^{mt}. Il admet dans l'intérieur de la Fontaine deux bassins l'un au dessus de l'autre, qui communiquent ensemble par un siphon renversé, dont la plus longue branche répond au bassin inférieur. 2^{mt}. Il établit au dessous de la principale ouverture, différentes issuës secrétes, par où le bassin inférieur se vuide dans

le lit, où coulent les eaux de la Fontaine. Telle eſt l'explication ingénieuſe, dont perſonne n'avoit encore oſé diſputer à M. *Aſtruc* d'être l'Auteur.

Mais l'année derniére 1731. on publia à Toulouſe une petite Brochure, ſous le titre d'*Obſervations ſur la Fontaine de Fonteſtorbe, accompagnées de l'explication de tout ce qu'elle a de remarquable, par le P.* PLANQUE *de l'Oratoire, de la Société des Sciences de Toulouſe, tirées des Régiſtres de cette Société.* Or cet Ouvrage contient les mêmes choſes, que les Mémoires de M. *Aſtruc.* On reconnoit les Obſervations données en 1709. par M. *Aſtruc*, dans celles qui ſont aujourd'hui publiées comme nouvelles, ſous le nom du P. *Planque.* L'explication moderne ne différe en rien de l'ancienne : mêmes principes, même application de ces principes, mêmes faits allégués de part & d'autre. En un mot, ces deux Ouvrages ſont en tout ſemblables, au ſtile près ; ou plûtôt, ils ne ſont différens qu'autant qu'un extrait peut l'être de l'Ouvrage même, ſur lequel il a été fait. On peut encore ajoûter

cette autre différence ; c'eſt que les Mémoires de M. *Aſtruc* ſont manuſcrits, & que les Obſervations du P. *Planque* viennent d'être imprimées.

Voilà l'expoſition du fait : ſur quoi l'on demande, quel eſt le véritable Auteur de ces *Obſervations*, &c. Eſt-ce M. *Aſtruc*, ou le P. *Planque* ? Lequel des deux a imité, ou copié, ou adopté les découvertes de l'autre ? Et tel eſt le point précis de la diſpute, que l'Auteur de cette Lettre examine & diſpute avec beaucoup d'art. Il convient d'abord que M. *Aſtruc* eſt à couvert de tout reproche de ce côté-là, & que les préjugés ſont tout entiers contre le P. *Planque*. Mais ajoûte-t'il, les préjugés ne ſuffiſent pas pour décider la queſtion. Que le P. Planque ait pû copier cette Diſſertation d'après un autre ; que cela ſoit même très-vrai-ſemblable, il ne s'enſuit pas qu'il l'ait fait. Car, „ ce qui „ prouve préciſément qu'une choſe „ peut être, prouve auſſi par là-même, qu'elle peut n'être pas ; & ce „ qui n'eſt que vraiſemblable, peut „ abſolument être faux „. L'Auteur

commence ici à découvrir ſon deſſein, & l'on voit par ce peu de paroles, qu'il prétend juſtifier le P. *Planque*, du vol littéraire, dont il eſt accuſé. Il a, dit-il, „ des raiſons convain-„ cantes, pour prouver que ce R. Pé-„ re n'eſt pas un vil copiſte, qui ne ſe „ pare que des dépoüilles d'autrui, & „ que c'eſt à bon droit qu'il prend le „ titre d'Auteur „. Sans prendre parti dans cette diſpute, nous allons expoſer les raiſons de l'anonyme en faveur du P. *Planque*, afin de mettre le Public en état de porter ſon jugement.

1ere. *Raiſon.* Le P. *Planque*, dit nôtre Auteur, „ eſt d'une Congré-„ gation lettrée, & fait profeſſion de „ morale ſévére : donc il connoît l'in-„ juſtice d'un vol littéraire ; donc il „ n'aura pas voulu l'autoriſer par ſon „ exemple „.

2e. *Raiſon.* Le Pére *Planque* „ eſt „ plein de ſentimens d'honneur, en-„ nemi des équivoques & des reſtric-„ tions mentales ; à plus forte raiſon „ des menſonges : donc il ne ſe ſera „ pas donné pour Auteur d'un ſyſté-„ me qu'il auroit copié „.

3^e. *Raiſon.* » Les Obſervations ra-
» portées par M. *Aſtruc*, ſont conci-
» ſes & néanmoins fort détaillées ; el-
» les ont été faites à ſa priére par une
» perſonne intelligente, qui étoit ac-
» tuellement ſur les lieux, &c. ....
» Or celles du P. *Planque* ne ſont pas
» de ce caractére : donc il n'eſt pas
» un copiſte de M. *Aſtruc* ».

4^e. *Raiſon.* » Le ſtile de M. *Aſtruc*
» eſt peu orné, mais judicieux & ſans
» faſte ; il ne craint pas d'avoüer, que
» l'idée qu'il a ſur la cauſe des mer-
» veilles de cette Fontaine, *n'eſt pas*
» *nouvelle* ; & que *dans l'application*
» *qu'il en fait, il n'y a de lui que le*
» *détail, ou l'explication des cas particu-*
» *liers*... Le ſtile du P. *Planque* eſt au
» contraire un ſtile leger, poli, mais
» qui ne cherche pas les ornemens de
» la modeſtie. Par-tout il donne ſes
» idées pour toutes neuves.... Il an-
» nonce ſon explication comme une
» découverte, qu'on n'avoit pas oſé
» eſperer : donc le P. *Planque* n'a pas
» imité M. *Aſtruc*, bien loin d'avoir
» été ſon copiſte ».

5^e. *Raiſon.* » Le P. *Planque* donne

» la description d'une machine ingé-
»nieuse, qui imite tout ce qu'il y a
» de plus singulier dans la Fontaine
» de *Fontestorbe*. M. *Astruc* se conten-
» te de donner une figure, qui repré-
» sente l'intérieur de la Fontaine. On
» y voit à la vérité toutes les parties
» principales de la machine du P.
» *Planque*; mais elles n'y sont pas dis-
» posées en forme de machine. Donc
» le P. *Planque* a beaucoup ajoûté à
» l'explication de M. *Astruc* ».

6^{e}. *Raison*. M. *Astruc* avoit ajoûté à ses Observations son calcul, » sur » la quantité d'eau que donne la Fon- » taine, & sur le calibre des tuyaux » qui la versent. . . . Il avoit recher- » ché la cause de l'égalité, du moins » apparente, du cours de cette Fon- » taine, tant dans les mois qu'il est al- » ternatif, que dans ceux où il ne » souffre point d'interruption ». Or le Pére *Planque* n'a rien calculé ni recherché: donc, &c.

Si ces raisons ne persuadent pas également tout le monde, ou ne sont pas suffisantes pour fermer la bouche à la malignité; on peut attendre, &

l'Auteur nous y renvoye, les raisons que le P. *Planque* ne manquera pas de donner lui-même pour sa justification, & qui seront sans doute les meilleures.

Article XVI.

LES ORAISONS DE CICERON: *traduites en François sur la nouvelle édition de Hollande de* 1724. *avec des remarques par* M. de Villefore. *A Paris, chés Pierre* Gandouin, *Quai des Augustins* 1731. 8. *Vol. in* 12. *Tome* 1. *pp.* 404. *Tom.* 2. *pp.* 446. *Tom.* 3. *pp.* 398. *Tom.* 4. *pp.* 382. *Tom.* 5. *pp.* 359. *Tom.* 6. *pp.* 397. *Tom.* 7. *pp.* 403. *Tom.* 8. *pp.* 450.

IL n'est peut-être point d'homme illustre, dont on parle tant que de Ciceron: mais peut-être aussi n'en est-il point qui soit moins connu. Le bruit qu'ont fait ses Œuvres, l'étude nécessaire & souvent superficielle qu'on en fait dans la jeunesse, une réputation de près de deux mille ans, les

disputes mêmes des Ecrivains qui l'élévent ou le dépriment suivant leur goût, laissent dans tous les esprits je ne sçais quelle impression, qu'on n'efface pas aisément; mais aussi qu'on ne peut bien développer. Ce n'est pas que plusieurs sçavans hommes n'aïent travaillé à nous en donner une idée moins confuse. Tous les Historiens de Rome contemporains ou postérieurs, ont fait du Consulat de *Ciceron* un morceau considérable de leurs Annales. *Quintilien* & ceux qui ont traité de l'éloquence, nous l'ont peint comme le modéle des Orateurs. *Plutarque* a rédigé en un corps, les traits qu'il a recüeilli des Ecrivains qui l'ont précédé. Enfin pour ne pas entrer dans un détail ennuyeux, Sebastien *Corrade*, & François *Fabrice*, ont écrit la vie de *Ciceron*, d'une maniére plus circonstanciée & plus exacte que *Plutarque*. Il semble même que ces Commentateurs historiques se seroient accordés à faire revivre *Ciceron* d'âge en âge, pour en transmettre le tableau à la postérité la plus reculée. Avant eux son affranchi *Tiron* avoit

fait un assemblage de diverses particularités de cette Histoire, Ouvrage que l'injure des tems nous a malheureusement ravi. Mais de tous ces Peintres, *Ciceron* est celui qui s'est le mieux peint; ses Œuvres, surtout ses Oraisons, sont en quelque sorte l'histoire de son esprit & de son tems, histoire vivante où l'on le voit penser, parler, agir & renaître éternellement. Toutefois ce tableau devenoit presque inutile pour le grand nombre, & pour le dire sans détour, il manquoit une traduction totale en François des harangues de Ciceron, dans un siécle où la traduction des bons Livres anciens commence à devenir aussi nécessaire, qu'elle est préjudiciable à l'antiquité, si ce n'est qu'elle conserve le goût de revenir un jour aux sources mêmes.

Comme personne n'avoit eû jusqu'ici le courage & la constance d'exécuter cette laborieuse entreprise, on peut regarder la traduction de M. *Villefore* comme un Ouvrage unique en son espéce. Cet Auteur à qui le Public doit, outre d'autres Ouvrages,

le fruit d'un travail qui avoit effraïé les plus constans Traducteurs, expose dans une *Préface* fort bien tournée l'étenduë de son entreprise, & les principes qu'il a crû devoir suivre pour l'exécution.

Il distingue deux sortes de Discours qui forment son Recüeil, sçavoir des harangues sur les affaires d'Etat, & des causes particulieres; cette derniére espéce est celle où Ciceron s'exerça d'abord assés long-tems, parcequ'il ne pouvoit, suivant les Loix, parler sur les affaires d'Etat, avant que d'être entré en Magistrature. Il s'en faut bien que nous aïons toutes les Oraisons des deux sortes. Les cinquante-neuf qui nous restent, & qu'on a traduites, en sont devenuës d'autant plus précieuses, non seulement à cause des beautés de l'éloquence Latine, qui y sont étalées & qu'elles nous conservent; mais encore parcequ'elles contiennent des traits circonstanciés de tout ce qui s'est passé de plus mémorable durant la vie de Ciceron.

M. de *Villefore* développe ensuite avec beaucoup de discernement, les

difficultés presqu'insurmontables d'une traduction universelle de ces Ouvrages. Les Anciens se faisoient entendre à demi-mot à leurs Contemporains. Ce n'est plus aujourd'hui cela : & malheureusement c'est aux interprétes, que le Lecteur a l'injustice de s'en prendre, lorsqu'il n'entre pas tout d'un coup dans la pensée d'un ancien. Outre l'embarras du choix dans la diversité des leçons, il faut encore rendre non seulement la pensée, mais l'esprit & le tour de l'original : „ on „ sçait par expérience que tout ce que „ nous lisons, nous présente à la fois „ deux différentes idées ; celle de la „ pensée de l'Auteur, & celle de son „ caractére personnel ; & si ces deux „ idées ne se démêlent pas toûjours „ avec précision, elles ne manquent „ pourtant jamais de faire leur im- „ pression séparément. Ce n'est pas „ ici le lieu d'étendre cette remarque : „ mais quoiqu'il en soit, quand il s'a- „ git de lectures où la forme intéresse „ plus que la matiére, on doit être „ moins curieux de sçavoir à fonds les „ choses qui sont traitées, que de

„ bien connoître celui qui les trait
„ parceque c'est dans l'étude de
„ talens que l'on s'instruit. Il nous
„ aujourd'hui fort indifférent, qu'a
„ tre fois *Verrés* ait été un grand Co
„ cussionnaire, que l'on ait fait *M*
„ *rena*, Consul, que *Balbus* ait été r
„ connu Citoïen Romain ; mais c'e
„ pour nous un plaisir solide de su
„ vre l'Orateur dans toutes les situ
„ tions de ses Discours, de nous él
„ ver avec lui quand il s'éléve, d
„ voir se retracer dans nos esprits l
„ images de toutes ces passions noble
„ qui l'animoient quand il parlo
„ pour la défense de ses amis, o
„ pour l'intérêt de sa patrie. Or, to
„ cela nous est soustrait, quand l
„ mêmes tours & les mêmes figur
„ de l'original ne reparoissent poi
„ dans la traduction. Plus elle s'élo
„ gne de cette imitation dont je parl
„ plus elle est froide & insipide ; &
„ quelque correction, quelqu'agr
„ ment qu'elle ait d'ailleurs, c'est d
„ l'élégance en pure perte „.

L'Auteur ajoûte encore avec un
modestie bien rare, que toutes c

maximes sont autant de Loix qu'il s'impose à lui-même, & qu'ainsi il se reconnoît répréhensible autant de fois qu'il ne les aura pas suivies. On ne sçauroit trop loüer un procédé si franc dans un Ecrivain. Il ne manque pas de se conformer à la lettre à ces régles : ses expressions & ses tours rendent les expressions & les tours de Ciceron. Mais ne pourroit-on point objecter, qu'une attention si exacte à représenter littéralement l'original, met quelquefois le Traducteur en danger de faire parler Ciceron un peu trop Latin en François ? Ce seroit à Ciceron lui-même à en juger, s'il revenoit au monde. En général on peut croire qu'il vaut mieux, excès pour excès, pécher un peu de ce côté-là que de l'autre : & c'est ce que l'Auteur confirme par des exemples, qui vont à autoriser la sévérité de ses maximes, ou du moins la nécessité de ne pas s'écarter beaucoup de leurs bornes étroites. Car il fait voir des fautes réelles dans des Traducteurs illustres, qui se sont fort éloignés de ces bornes, dans la traduction de quelques Orai-

sons de Ciceron. Les méprises de M. d'*Ablancourt* entr'autres, sont très-bien relevées; mais ce qu'il y a de plus frappant dans quelques-uns de ces Ouvrages, d'ailleurs si estimables; c'est que Ciceron y parle autant de sortes de langages, qu'il a de Traducteurs différens, & qu'il parle plûtôt celui des interprétes que le sien.

Calprenede & Juba parlent du même ton.

C'est ainsi que M. de *Toureil* avec des talens supérieurs, avoit d'abord déguisé *Demosthéne* au point que M. *Racine* s'écrioit en l'écoutant: *ah! le bourreau! je gage qu'il va donner de l'esprit à Demosthéne.* Ce n'est pas que M. de V. en relevant les fautes de ses Devanciers, ne rende justice à leur mérite. Il proteste même qu'il auroit souhaité que M^rs^. de *Maucroix* & d'*Olivet* eussent fait l'Ouvrage qu'il donne aujourd'hui; mais il est entré parfaitement dans les vûës de ce dernier; en bannissant toute affectation, & en s'efforçant d'entrer dans la vraïe maniére de son original. Nous en donnerons quelques morceaux pour essai.

après que nous aurons rendû compte de la conduite du Traducteur. Il s'est servi de la derniére édition de Hollande, parcequ'elle renferme les variantes & les gloses. Il a traduit à la lettre certaines expressions qui sont purement Latines, comme *Péres conscripts*, *Tribuns*, *Questeurs*, &c. Cela a plus de noblesse, & d'ailleurs ces termes sont consacrés par le bel usage. A l'égard des injures il en a usé de même : ce qui peut sembler hardi. Car, il paroît bien dur d'entendre Ciceron traiter en François *Verrés*, *Pison* & *Antoine*, de brutaux, de bêtes féroces, de bourreaux, &c., & cela dans le noble usage du Barreau. La raison de M. de V. c'est que, „ si à la place „ de ces violentes invectives, il avoit „ substitué des équivalens plus mesu„ rés, il auroit eû des égards pour „ nôtre délicatesse, mais qu'il n'au„ roit pas traduit son original. Il „ ajoûte que, si quelqu'un sçait des „ termes plus moderés, pour expri„ mer en François, *helluo*, *bellua*, „ *carnifex*, il déclare franchement „ qu'il n'en sçait pas „. Cette raison

ne seroit-elle point plus éblouïssante que solide ? N'en seroit-il point des injures comme des modes ? Et ne pourroit-on pas dire qu'en tous les siécles polis & dans l'usage noble, le sens commun ayant été le même, les injures ont eû le même rapport avec les oreilles délicates, malgré la diversité des termes ? En effet prenons nos bons Auteurs François de cinquante à cinquante ans, nous trouverons les modes des injures changées, sans qu'assûrément les oreilles de demi-siécle en demi-siécle en ayent été offensées. On écoutoit sans en être blessé, les termes d'*impudent* & d'*effronté* que *Rotrou* met si souvent dans la bouche de ses Princesses. *Corneille* en a substitué d'autres, & *Racine* d'autres aussi, sans que *le sentiment public* en ait été plus ou moins offensé dans un tems que dans l'autre. Or, en remontant ainsi de siécle en siécle jusqu'à Ciceron, ou même jusqu'à Homére, ne pourroit-on pas faire entrevoir que ce *sentiment public* a toûjours été le même par rapport aux injures : qu'elles n'ont parû grossiéres qu'à mesure qu'elles ont été prostituées,

pour ainsi dire, par la lie du peuple; que celles qu'on a substituées ont fait la même impression sur les esprits, que celles qu'on avoit proscrites; parceque qu'elles devenoient trop triviales; qu'au fonds c'étoient les mêmes idées & les mêmes impressions causées par différens termes; qu'enfin le changement de ces termes injurieux n'en faisoit pas plus dans l'esprit, que la substitution de quelques expressions nouvelles à des mots surannés. Homére deviendroit par là excusable avec ses injures de *visage de Chien*, de *cœur de Cerf* & *d'yvrogne:* & Ciceron ne le seroit pas moins avec ses *belluo*, *bellua*, *carnifex*, &c.; parceque leur langue ne sçauroit vieillir à nôtre égard. Mais il n'en seroit pas moins vrai, qu'on leur feroit tort de traduire leurs injures par des injures qui ont vieilli pour nous. Bien plus, injures pour injures, ne peut-on point dire que les nôtres (j'entens celles de la belle espéce) valent bien celles des siécles passés? Certainement celles que le Théatre a ennoblies, comme *monstre*, *lâche*, *perfide*, *barbare*, *cruël*, *parjure*, *ingrat*, &c. à les bien

peſer, à les comparer poids pour poids avec les anciennes, & à les prendre dans toute l'étenduë de leur ſignification, formeroient une idée fort mépriſable du ſujet à qui elles s'adreſſent, ſi l'on ne diſoit que ce ſont des termes reçûs, que la paſſion enfante, & que les Auditeurs ſçavent évaluer : en un mot, que c'eſt un ſtile de nation qui s'entend par la nation, un ſtile qu'un étranger n'entendroit pas de même, parce qu'il l'entendroit trop littéralement, & que par conſéquent il ne pourroit le rendre dans ſa langue que par des équivalens : mais ce doute qu'on propoſe ici, nous a déja mené trop loin ; & il en réſulte plûtôt un éloge de l'attention ſcrupuleuſe de M. de V. à bien rendre ſon Auteur, qu'une critique de ſa conduite ; & puiſque l'idée de la traduction en général n'eſt pas encore bien éclaircie, à plus forte raiſon celle de la traduction des injures ne ſçauroit l'être. Tout ce qu'on peut conclure, c'eſt que celui-là approche le plus du vrai, qui donne à ſon Auteur (comme M. de V. a eſſaïé de le faire) un air plus appro-

chant du siécle & du tour d'esprit de l'original.

M. de *Villefore* a même balancé, s'il ne seroit pas mieux de faire tutaïer Ciceron dans quelques endroits plus pathétiques. Mais il n'a pas crû que cela pût réussir en prose; & il a mieux aimé abandonner en cela quelques Traducteurs, qui lui ont parû l'avoir fait assés heureusement, que de suivre une pratique qui lui a semblé » trop étrangére aux usages du Bar» reau; & même avoir je ne sçais » quoi de bas, qui dégrade un peu » celui qui s'en sert ». Qui sçait si un jour le tutaïement ne s'ennoblira pas, & ne deviendra pas à la mode dans la prose noble, comme il l'est dans la Poësie héroïque?

Pour l'évaluation des Sesterces, & pour la maniére de compter par Calendes, Ides, Nones, &c. l'Auteur a pris le bon parti, qui est de suivre, la méthode la plus ordinaire d'une part, & de l'autre la plus capable de rendre son Orateur bien intelligible, en variant le texte & les notes, selon ce qui lui a paru plus convenable

à la clarté & à l'éloquence, sans chercher à rendre épineux dans des harangues, ce qui ne l'est que trop par soi-même. Il a aussi assorti les notes au texte pour l'explication des autres usages anciens, en sorte qu'on pût lire Ciceron sans être arrêté ; & c'est tout ce qu'on peut exiger d'un Traducteur, qui a du goût, & qui ne veut pas surcharger son Ouvrage d'inutilités.

De là, l'Auteur passe à la justification des défauts, qu'on reproche à Ciceron : 1^{mt}. d'être trop diffus, c'est le stile Asiatique. Il y répond par un passage de Pline le jeune (*Lett.* 20. *à Tacite*) „ il seroit ridicule de prendre „ pour régle la délicatesse de ceux, qui „ lisent plûtôt pour s'amuser que pour „ s'instruire. L'un est frappé d'une „ raison, l'autre d'une autre. Il faut „ contenter les différentes dispositions „ des hommes. La plus belle Orai„ son de Ciceron est la plus longue „. Ce seroit encore ici le lieu d'un autre doute ou probléme non décidé, qui est de sçavoir, lequel vaut mieux d'un stile concis, où jamais une pensée ne

s'offre une seconde fois sous un autre jour, ou bien du stile un peu Asiatique dans lequel l'Ecrivain échafaude, (comme dit *Montagne*) s'étend, se replie sur lui-même, & reproduit plusieurs fois la même idée déguisée, afin de l'inculquer dans les esprits. Le succès de l'éloquence paroît *décider* en faveur du second. Il semble que le cœur humain veüille être importuné, afin d'être persuadé, & non pas simplement amusé, semblable à ces Grands de difficile accès dont on n'arrache les graces que par l'importunité. Si cela est; on reviendra toûjours à la maniére de Ciceron & de Demosthéne, pour le grand usage de l'éloquence *utile*; & l'on s'en tiendra à la maniére méthodique & composée pour l'éloquence de parade & de montre.

2.mt. L'Auteur n'insiste pas beaucoup sur la défense de Ciceron comme Poëte. Il est pourtant certain que la Poësie fit d'abord ses délices; qu'il composa étant fort jeune un petit Poëme *de Glaucus*, qui s'est conservé jusqu'au tems de Plutarque, puis un autre sur *Marius* (*l. 1. de divinat. ini-*

tio) dont *Mutius Scævola* l'Augure avoit prédit qu'il seroit immortel ; (fausse prophétie ;) qu'enfin il s'acquit beaucoup de réputation en ce genre, où peu de gens réüssissoient alors ; & que s'il ne devint pas excellent Poëte, il fit du moins servir la poësie à l'éloquence, & contraignit pour ainsi dire, les Muses à rendre un Orateur inimitable.

3me. M. V. s'efforce de faire l'Apologie de Ciceron, sur les défauts personnels qu'on lui reproche. Sur la poltronnerie il le disculpe parfaitement ; & quels traits en effet de grandeur d'ame & de bravoure héroïque, ne remarque-t'on pas dans Ciceron ? Il est vrai pourtant qu'il faut distinguer cette bravoure. Ce n'est point une valeur guerriére ; il paroît que le *cedant arma Togæ* étoit une maxime innée dans Ciceron. Il vivoit en Philosophe dans un camp, & il étoit plus fait pour tonner au Barreau, ou pour méditer dans le secret, que pour commander les armées : mais aussi en fait de valeur consulaire, & de bravoure de cabinet, il en donne tant de preu-

ves qu'il faudroit être de bien mauvaise humeur, ou le connoître bien peu, pour le traiter de poltron.

4^me^. En revanche de cette apologie M. de V. pour marquer son peu de partialité à l'égard de Ciceron, ne lui fait pas trop de grace sur un fait dont on ne l'accuse pas communément, & qui vaut la peine d'être rappellé aux Lecteurs. » Tout le monde, » dit-il, l'a regardé comme le meilleur » & le plus ardent Citoyen, que sa » Patrie ait jamais eû. Cependant peu » s'en faut que je ne lui attribuë la » ruïne entiére de la République; & » voici comme j'en juge: il haïssoit » avec assés de justice *Pison* & *Gabinius*, qui devant leur Consulat à » l'instigation de *Clodius*, l'avoient » persécuté violemment, & contraint » même d'aller en exil; à son retour » les voïant devenus Gouverneurs de » Provinces en Syrie & en Macédoine, » il le souffrit impatiemment & ne » manqua pas l'occasion qui s'offrit » à sa vengeance. Le Sénat ayant deux » Provinces à décerner pour les deux » Consuls, qui devoient sortir d'exer-

„ cice après leur année ; on délibe-
„ ra sur celle qu'il leur faudroit assi-
„ gner : quand ce fut à Ciceron d'o-
„ piner, il prononça son Oraison *des*
„ *Provinces Consulaires*, dans laquel-
„ le il ne conclut pas seulement à ré-
„ voquer Pison & Gabinius ; mais à
„ continuer César dans le Gouverne-
„ ment des Gaules. Car ne s'agissant
„ que des deux Provinces, dés que la
„ Syrie & la Macédoine étoient va-
„ cantes, les deux Consuls sortant de
„ charge étoient pourvûs ; & les deux
„ Gaules étoient toûjours sous le Gou-
„ vernement de César. Ciceron prou-
„ va si fortement qu'il étoit nécessai-
„ re de l'y continuer, & de révoquer
„ les deux autres, que conformément
„ à son avis le Sénat donna son Dé-
„ cret. Or, de sçavoir si dans cette oc-
„ casion, Ciceron en opinant se con-
„ duisit par des vûës désinteressées,
„ ou par son ressentiment personnel ;
„ c'est ce qu'il n'est pas aisé à démê-
„ ler. Toûjours il est bien certain,
„ que César demeurant dans son
„ Gouvernement, devint si puissant,
„ que Rome ne fut plus en état de

» s'oppoſer à tous ſes projets. Voilà » par où Ciceron ſeroit l'Auteur de » tous les malheurs de la République, » non pour y avoir contribué de deſ- » ſein prémédité ; mais pour avoir » plus écouté ſa paſſion que l'intérêt » de l'Etat ; & je ne vois pas trop com- » ment le juſtifier. Car un Politique » auſſi pénétrant que lui, devoit pré- » voir ce qu'un homme du caractére » de César, que dès ſa jeuneſſe Sylla » qualifioit un ſecond Marius, étoit » capable de vouloir & de faire avec » une grande armée entiérement dé- » voüée à ſes deſirs ; ſur-tout ſe voïant » au delà & en deçà des Alpes, maître » abſolu dans les deux Provinces *les* » plus propres à ſervir ſon ambition » & les plus fatales aux Romains ».

5me. A l'égard de la vanité qu'on attribuë à Ciceron, l'Auteur eſt moins heureux à l'en défendre, qu'il ne l'a été à l'attaquer ſur le fait précédent. Car l'Orateur a beau dire » on ne » m'entend parler de moi que quand » on m'y contraint ; & ce que j'en dis, » eſt moins pour me glorifier de ce » que j'ai fait, que pour deſavoüer

„ ce que faussement on m'impute.
„ Peut-on répondre à des calomnies
„ sans faire son éloge „ ? Ces raisons & plusieurs autres que l'Auteur allégue ingénieusement, ne justifieront jamais la lettre de Ciceron à Luceïus, où il le prie si bassement de faire bien l'éloge de son Consulat. Aussi M. de V. ajoûte-t'il, qu'il craint fort de ne point réussir davantage dans cette justification que M. l'Abbé de Saint Réal ; & qu'il ne l'a entreprise que pour combattre un sentiment, qui prévenant trop plusieurs personnes, leur ôte le goût de quantité de beaux endroits des Oraisons de Ciceron. Véritablement ce seroit une injustice de se prévaloir contre l'Orateur des défauts de l'homme, surtout l'Orateur étant tel au sentiment de Quintilien, qu'on ne doit se croire avancé dans l'étude du bon goût, qu'à mesure qu'on se plaît à le lire.

L'Auteur n'a point entrepris de parallele entre Demosthéne & Ciceron, parcequ'il croit cette matiére trop rebattuë : en récompense il nous donne un morceau curieux de la vie de Cice-

ton, dans son Avertissement à l'entrée du 5e. Tome, pour servir de clef à l'intelligence de plusieurs discours sur des affaires d'Etat. Ces deux préfaces sont bien capables de faire honneur à l'Auteur. Il est tems de donner quelque idée de sa traduction, & nous ne pouvons faire mieux que d'en produire quelques morceaux.

En voici un qui se présente au hazard, tiré de l'Oraison pour Milon T. 7. p. 207. « Mais avant que de com-
» mencer à parler de ce qui est pro-
» prement l'état de la question, il faut,
» ce me semble, réfuter ce que souvent
» ont fait valoir les adversaires dans
» le Sénat, & les mal intentionnés
» dans les assemblées, & les accusa-
» teurs un peu auparavant, afin que
» tout sujet de surprise étant levé,
» vous puissiés voir évidemment le
» point essentiel que vous avés à juger.
» Ils soûtiennent qu'un homme qui
» confesse d'en avoir tué un autre, il
» ne lui est plus permis de voir le
» jour : mais dans quelle ville ces in-
» sensés avancent-ils une pareille ma-
» xime ? C'est dans celle où l'on a vû

» rendre le premier jugement, tou-
» chant le sort de ce vaillant Horace,
» qui dans les Comices du Peuple Ro-
» main, lors même que Rome n'étoit
» pas encore libre, fut délivré du sup-
» plice, quoiqu'il confessât que de sa
» propre main il avoit tué sa sœur.
» Est-il un homme qui ne sçache que
» lorsque l'on informe sur le meurtre
» de quelqu'un, ou l'accusé nie abso-
» lument de l'avoir fait, ou il soû-
» tient qu'il a eû raison de le faire ?
» Autrement vous devriés regarder
» comme fou Scipion l'Africain, qui
» dans une harangue étant séditieu-
» sement interrogé par C. Carbon,
» Tribun du Peuple, sur ce qu'il pen-
» soit de la mort de l'aîné Gracchus,
» répondit qu'il lui paroissoit avoir été
» tué légitimement. Car s'il y avoit
» du crime à donner la mort à des
» Citoïens scélerats, il faudroit croi-
» re criminels, & *Servilius*, & *Nasica*,
» & *Opimius*, & *Marius*, & tout le
» Sénat avec moi quand j'étois Con-
» sul. Aussi M. ce n'est pas sans su-
» jets, que d'habiles gens ont instruit
» la postérité sur cela, même dans des

„ récits fabuleux, où l'on voit un fils
„ qui pour venger la mort de son pé-
„ re, ayant tué sa mere qui l'avoit fait
„ mourir, fut dans le partage des opi-
„ nions délivré de la mort, par une
„ Sentence, non seulement divine,
„ mais renduë par la plus sage de tou-
„ tes les Déesses „.

Autre endroit tiré de la seconde Philippique. *Tom.* 8. *p.* 6. „ Remar-
„ qués la stupidité du personnage, ou
„ pour mieux dire sa bêtise; car voici
„ ses paroles. *Brutus que je nomme par*
„ *honneur, tenant son poignard ensan-*
„ *glanté, nomma Ciceron d'une voix*
„ *haute, d'où l'on doit comprendre qu'-*
„ *il étoit complice.* Vous m'appellés
„ donc un scélerat, moi que vous
„ soupçonnés de n'avoir pas ignoré
„ la chose, & celui qui montre &
„ fait briller son poignard, vous le
„ nommés par honneur! s'il y a tant
„ d'extravagance dans les termes, com-
„ bien plus y en a-t'il dans la pensée?
„ Etablissés donc pour une bonne fois,
„ merveilleux Consul, comment vous
„ voulés qualifier l'action de *Brutus*,
„ de *Domitius*, de *Trebonius*, & des

» autres. Cuvés vôtre vin, dissipés-
» en toutes les vapeurs : faut-il ap-
» procher des flambeaux pour vous
» réveiller, & vous tirer de l'assou-
» pissement où vous êtes sur une af-
» faire de cette importance ? Et ne
» comprendrés-vous jamais que vous
» avés à régler, si les Auteurs de cet
» évenement sont des assassins ou des
» défenseurs de la liberté ? Faites un
» moment d'attention, & raisonnés
» pour un instant comme un homme
» qui n'est pas yvre. Moi qui suis l'a-
» mi des Citoïens comme je l'avoüe,
» & leur complice comme vous m'en
» accusés, je n'y vois point de milieu ;
» je déclare hautement que s'ils ne
» sont pas libérateurs du Peuple Ro-
» main, & les conservateurs de la Re-
» publique, ils sont pires que des
» meurtriers, que des assassins, & mê-
» me que des parricides, puisqu'il est
» plus atroce de tuer le pére de la Pa-
» trie que son propre pére. Eh bien,
» homme sage & prudent, que dites-
» vous ? Si ce sont des parricides,
» pourquoi devant le Sénat & devant
» tout le Peuple, les nommés - vous

„ toûjours par honneur ? Pourquoi
„ Brutus selon vôtre rapport est-il af-
„ franchi de la Loi, s'il est plus de
„ dix jours absent ? Pourquoi les jeux
„ d'Appollon ont-ils été célébrés si
„ honorablement pour lui ? Pourquoi
„ a-t'on assigné des Provinces à Brutus
„ & Cassius? Pourquoi a-t'on augmen-
„ té le nombre de leurs Questeurs ?
„ Pourquoi celui de leurs Lieutenans?
„ Tout cela pourtant, c'est vôtre ou-
„ vrage; ils ne sont donc point des
„ assassins: ils sont donc des libéra-
„ teurs, même selon vous, puisqu'il
„ n'y a point de milieu. Qu'est-ce
„ que c'est ? Vous trouvés-vous em-
„ barrassé ? Peut-être n'entendés-vous
„ pas trop bien ce qu'on éclaircit le
„ mieux ? Voilà néanmoins à quoi se
„ réduit mon raisonnement: puisque
„ vous ne leur imputés point de cri-
„ me, vous les avés donc jugé dignes
„ de récompense; ainsi je me rétrac-
„ te de ce que je disois, & je leur
„ écrirai qu'en cas qu'on leur deman-
„ de, si ce que vous me reprochés est
„ vrai, ils ne le nient à personne. Je
„ craindrois ou qu'il ne fût malhon-

„ nête pour eux de m'avoir caché leur „ dessein, ou qu'il ne fût honteux „ pour moi d'avoir refusé d'y prendre „ part. Car, que s'est-il jamais fait de „ plus grand, Dieux immortels! non „ seulement dans Rome, mais sur la „ terre! Quelle action plus glorieuse „ & plus digne d'une éternelle mé- „ moire! C'est donc avec ces vaillans „ hommes que vous me renfermés „ dans la confédération de ce grand „ projet, comme dans le cheval de „ Troye, je ne m'y oppose pas „.

On voit par ce peu de traits, que M. de Villefore a suivi les principes de la traduction, qu'il s'est formés pour rendre non seulement les pensées, mais le tour & les expressions mêmes de Ciceron : & c'est la justice que lui rend le Public.

ARTICLE XVII.

MEDITATIONS SUR l'Evangile, Ouvrage posthume de Messire Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, &c. In 12. 4. Volumes. 1731. A Paris, chés P. J. Mariette, rue St. Jacques.

Lettre sur cet Ouvrage addressée aux Auteurs des Mémoires de Trevoux.

MM.

Je vous suis bien obligé de l'honneur que vous m'avés fait d'insérer dans vos *Mémoires* du mois de Juin 1731. mes Remarques sur les *Elévations par feu M. Bossuet, &c.* Comme elles ont été assés bien reçûës du Public, j'ose me flatter que vous voudrés bien me permettre de vous communiquer celles, que je viens de faire sur un autre Ouvrage, qui paroît depuis peu sous le nom du même Prélat, & qui a pour tître : *Méditations sur l'Evangile, &c.*

En opposant les propositions du Livre des *Elévations* à la doctrine & aux propositions des Ouvrages certains de feu M. *Bossuet*, j'ai fait voir que cet Ouvrage ne peut être attribué à ce Prélat, sans le mettre en contradiction avec lui-même ; en suivant le même plan je vais montrer que les *Médita-*

tions sur l'Evangile ne peuvent être regardées comme son pur Ouvrage. Cette maniére de procéder est aussi propre à convaincre, qu'elle est simple & naturelle.

I.

Je commence par l'endroit qui m'a le plus frappé, dont je mettrai ici l'extrait tout simple, tiré du 4^e^. Tome pag. 427. *& suiv.* L'Auteur fait dire à l'ame Chrêtienne : „ faites moi „ trouver cet acte, ô mon Dieu ! . . . „ C'est l'acte d'abandon. Car cet ac„ te livre tout l'homme à Dieu. . . . „ p. 428. Tout vous est abandonné, „ ô Seigneur ! Faites-en ce que vous „ voulés, ô mon Dieu ! Je vous aban„ donne ma vie, & non seulement „ celle que je méne en captivité & en „ exil sur la terre ; mais encore ma „ vie dans l'*éternité*. Je vous aban„ donne *mon salut*. ... p. 429. Je m'a„ bandonne à vous, ô mon Dieu . . . „ à vos *décrets* éternels connus & *in„ connus* pour m'y conformer ... p. „ 430. Il n'y a qu'à cette justice qui

„ punit les crimes que je ne veux pas
„ m'abandonner ; car ce seroit *m'a-*
„ *bandonner à la damnation* que je mé-
„ rite : & néanmoins, Seigneur, elle
„ est sainte cette justice . . . & ne doit
„ pas être privée de son *Sacrifice*. Il
„ faut donc aussi m'y abandonner „.

Remarque. Ceux qui ont lû *les* Ecrits de feu M. *Bossuet* contre le Quiétisme, reconnoîtront sans peine qu'il n'y a rien de moins conforme à ses véritables sentimens, que cet endroit de l'Ouvrage posthume. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'ouvrir son Instruction sur les états d'Oraison, on y trouve des sentimens tout opposés à ce qu'on vient de lire. „ C'est
„ ici, dit-il, (*Instr. sur les états d'O-*
„ *raiss. pagg.* 98. 99. *Edit.* 1697. *chés*
„ *Anisson*) que l'on tombe manifes-
„ tement dans ce déréglement étrange
„ & si justement reproché aux nou-
„ veaux mystiques, qui est sous pré-
„ texte de *s'abandonner aux volontés*
„ *inconnuës de Dieu*, de mépriser cel-
„ les qu'il nous a révélées . . . Ils font
„ sur ces volontés *inconnuës* de Dieu
„ des *actes* qu'il ne leur demande pas.

„ comme *sur leur réprobation* ... Il n'y „ a rien de *moins conforme* à la volon- „ té de Dieu que *cet abandon à sa dam-* „ *nation éternelle* „. Et encore (*Ibid. pagg.* 113. 114.) „ Dieu n'exige des „ hommes aucun consentement à leur „ perte, quoique *justement* résoluë par „ un irrévocable Décret ; au contrai- „ re il *nous défend* expressément d'e- „ xercer sur ce sujet là aucun acte de „ volonté ... mais nos mystiques mé- „ prisent ces régles invariables de la „ sagesse divine, & nous avons oüi de „ leur bouche cette *étonnante* parole : „ *elle entre* (cette ame prétenduë par- „ faite) dans les intérêts de la *justice* „ de Dieu, consentant de tout son „ cœur à tout ce qu'elle fera d'elle, „ soit pour le tems, soit pour l'*éterni-* „ *té* „. Et encore (*Ibid. pag.* 442.) „ Dieu ne nous demande *aucuns actes* „ de résignation aux *Décrets* qui re- „ garderoient la réprobation ; mais „ plûtôt ; .. Il *nous le défend* „.

On trouve les mêmes sentimens dans un autre Ouvrage de ce Prélat sur la même matiére, où il dit (*Pré-face sur l'Instr. Past. donnée à Cambrai*

„ *le* 15. *Septemb.* 1697. *pagg.* xxix.
„ *&* xxx. *dans un Recüeil intitulé :*
„ *Divers Ecrits, &c. Edit. de* 1697.
„ *chés Anisson.*) „ Il ne falloit pas se
„ servir de cet exemple pour me faire
„ admettre avec l'Auteur le sacrifice
„ absolu, & le simple *acquiescement*
„ *à sa juste réprobation* & condamna-
„ tion, dont *je n'ai jamais parlé qu'-*
„ *avec horreur.* Après cela, sans exa-
„ miner davantage, si l'Auteur est
„ bien d'accord avec lui-même dans
„ ses Articles vrais ou faux, il ne
„ peut plus excuser *ses desirs généraux*
„ *sur toutes les volontés de Dieu que*
„ *nous ne connoissons pas.* Il se trompe
„ s'il croit se sauver en disant, *que la*
„ *volonté de permission n'est jamais nôtre*
„ *régle.* Car le Décret de la damna-
„ tion des particuliers, qui est positif
„ après la prévision de l'impénitence
„ finale, n'en sera pas moins compris
„ parmi les *volontés inconnuës*, pour
„ lesquelles on nous inspire des desirs.
„ Et sans examiner davantage tou-
„ tes les excuses qu'apporte l'Auteur
„ à une proposition *si étrange & si in-*
„ *oüie*, il suffit qu'elles soient détrui-

„ tes par les effets, puisqu'on voit les
„ ames prétenduës parfaites acquies-
„ cer effectivement à leur damnation
„ & sacrifier leur salut : ce qui ne
„ peut avoir d'autre fondement qu'-
„ *une fausse conformité* à la volonté de
„ Dieu, & *un zéle aussi faux pour sa*
„ *justice* „.

Je ne puis m'empêcher de rapporter encore ici, ce que dit ce Prélat dans un autre Ecrit sur quelques passages tirés des Ecrits de saint *François* de *Sales*, qu'on lui objectoit en faveur des nouveaux mystiques. „ La grande
„ faute est, dit-il, (3.^e. *Ecrit ou Mém.*
„ *de M. l'Ev. de Meaux sur les passa-*
„ *ges de S. F. de Sales pag.* 78.) de
„ faire introduire la résignation à ce
„ Saint par rapport au salut éternel,
„ en sorte qu'on se résigne à être dam-
„ né ; ce qui seroit *une erreur dans la*
„ *Foi*.... Quand donc on fait dire au
„ Saint, par rapport à la béatitude &
„ au salut éternel, que la *résignation*
„ *a des desirs mais soûmis*, pour insi-
„ nuer qu'on se soumette & qu'on se
„ résigne à la perte de son salut, on
„ impose au Saint ; & la résignation

„ qu'on lui fait introduire contre sa „ pensée, ne peut être excusée d'*er-* „ *reur en la Foi* „.

Je laisse au Lecteur à faire là dessus ses réflexions, & je passe au second Article qui sera encore sur la même matiére.

I I.

Après que l'ame a fait cet acte d'abandon, l'Auteur lui dit pagg. 434. & 435. du même Tome : „ avec cet „ acte .... ne soyés en peine de rien .... „ le dirai-je? oui je le dirai: ne soyés „ point en peine de vos pechés mê- „ mes ; parceque cet acte, s'il est bien „ fait, les emporte tous . . . . p. 441. „ Te voila donc, ame chrêtienne ! „ rappellée *à ton origine*, c'est-à-dire, „ à ton Baptême . . . p. 442. Il n'y a „ donc plus rien à craindre pour ceux „ qui feront cet acte avec toute la „ perfection que Dieu y demande : il „ n'y a plus rien à craindre, ni pé- „ chés passés, ni supplice, ni puni- „ tion. Tout disparoit devant cet „ acte ; qui enferme par conséquent „ toute la vertu de la contrition, &

„ celle du Sacrement de Pénitence „
„ dont elle emporte le vœu „.

Remarque. Si feu M. *Bossuet* avoit été dans les sentimens, qu'on lui attribuë dans cet Ouvrage posthume ; comment auroit-il pû dire aux mystiques qu'il combattoit : (*Instr. sur les Etats d'Orais. pagg.* 170. 171.) „ On
„ ne peut donner de bon sens à tous
„ ces excès, qui obligent à répéter
„ cent & cent fois, *que toute proprié-*
„ *té*, & avec la propriété *toute la ma-*
„ *lignité de l'homme* . . . . est détruite ;
„ en sorte que l'ame épurée comme si
„ elle avoit passé par le Purgatoire,
„ est conduite *à la pureté de la créa-*
„ *tion*, ou, comme l'on dit ailleurs,
„ *elle parvient ... à la simplicité & unité*
„ *en laquelle elle a été créée*, qui est pré-
„ cisément la même doctrine, avec
„ presque la même expression de *Mo-*
„ *linos*, lorsqu'il a dit aux endroits
„ déja cités, qu'on revient *à sa pre-*
„ *miére origine*, *& à l'heureuse inno-*
„ *cence que nos premiers Péres ont per-*
„ *duë* „.

Comment M. *Bossuet* auroit-il pû leur reprocher, que leur abandon di-

minuoit l'horreur du péché ? „ De tel-
„ les ames „ dit ce Prélat, (*Ibid. pag.*
„ 115.) en approchant du confes-
„ sional, *au lieu du regret & d'un ac-*
„ *te de contrition qu'elles avoient ac-*
„ *coûtumé de faire*, n'ont plus à ce
„ qu'elles disent, *qu'un amour doux*
„ *& tranquille qui s'empare de leur*
„ *cœur* ; & toute la vivacité de la
„ componction, avec les douces lar-
„ mes de la pénitence, demeure à ja-
„ mais éteinte „.

Comment enfin, en parlant du Livre qui a pour tître : *Explication des maximes des Saints, &c.* auroit-il pû dire : (*Préf. sur l'Instr. Past. donnée à Cambrai le 15. Septenb. 1697. pag. CCXXVI.*) „ Je ne puis m'empêcher
„ de relever ce qui regarde le sacrifice
„ du salut, parceque *cette erreur* en-
„ traîne la condamnation de tout le
„ Livre qui aboutit là „. Et ne doit-on pas conclure de ce dernier passage, que tout ce que feu M. *Bossuet* a écrit contre ce Livre, aboutit à prouver que cet endroit de l'ouvrage posthume, où la même erreur est établie, n'est pas de lui.

Fevrier 1732.

III.

On trouve dans ces Méditations, des passages de la Sainte Ecriture, dont la traduction ne peut être attribuée à feu M. *Bossuet*; par exemple, ce passage de S. Luc, ch. 21. v. 36: *vigilate itaque omni tempore orantes ut digni habeamini fugere ista omnia*, est ainsi traduit: *veillés donc, & priés en tout tems, afin d'être rendus dignes d'éviter ces choses.* Tom. 2. pag. 149.

Remarque. M. *Bossuet* dans sa seconde Instruction contre la traduction du Nouveau Testament par M. *Simon*, reprend cet Auteur d'avoir traduit ces mots: *ut digni habeamini fugere*, par ceux-ci: *afin que vous puissiés éviter*, & soûtient que le Grec porte comme la vulgate: *afin que vous soyés jugés dignes*; il falloit donc, continuë ce Prélat, (2^e. *Instruct.* pagg. 64. & 65.) „ mettre dans le texte „ comme dans la note, *afin que vous* „ *soyés jugés dignes*; autrement, afin „ que vous méritiés: & non pas déci- „ der que ce mot signifie simplement

„ en ce lieu-ci, *vous puissiés* „. Et il ajoûte : „ l'Auteur ôte à l'Eglise un „ passage formel de l'Evangile pour „ établir le mérite „. Feu M. *Bossuet* qui n'a pû contrevenir à la Loi qu'il a imposée à M. *Simon*, convient qu'il n'y a point de différence entre le texte Grec & la version vulgate ; or la vulgate porte : *ut digni habeamini*, & non pas : *ut digni efficiamini* ; & en traduisant : *afin d'être rendus dignes*, c'est traduire comme s'il y avoit dans la vulgate *efficiamini*. Si par cette traduction l'on n'ôte pas à l'*Eglise un passage formel de l'Evangile pour établir le mérite*, du moins on l'affoiblit ; c'est ce que feu M. *Bossuet* étoit bien éloigné de faire.

IV.

Ces paroles de l'Epître de S. Paul aux Hébreux c. 13. v. 4. : *honorabile connubium in omnibus*, sont ainsi traduites : *Le mariage est saint, & honorable entre tous.* Tom. 2. pag. 447.

Remarque. Il y a dans le texte Grec τίμιος ὁ γάμος ἐν πᾶσι, ce qui est con-

forme à la version vulgate ; mais *Beze* a mis dans sa traduction Latine : *honorabile est inter quosvis conjugium* ; ce que Genéve a traduit : *honorable est le mariage entre tous.* On sçait pourquoi ces Hérétiques ont ainsi traduit ce passage, & *Beze* s'en explique fort clairement dans sa note où il dit : „ Quelques efforts que fassent ces dé„ fenseurs du célibat, ils ne réüssiront „ jamais à tourner ce passage de fa„ çon, qu'on n'y apperçoive pas la „ tirannie diabolique de la Loi du cé„ libat. *Quocumque se vertant isti cœ„ libatûs defensores, nunquam hunc lo„ cum ita torquere poterunt, ut non „ appareat diabolica legis cœlibatûs ti„ rannis* „. Feu M. *Bossuet* n'avoit garde d'adopter une traduction si favorable au mariage des Prêtres & des Religieux, lui qui reproche aux Protestans (*Hist. des Var. Tom.* 1. *L.* 2. *pagg.* 55. *&* 56. *Edit. de* 1717.) que „ c'étoit une des maximes de la nou„ velle Réforme, que les vœux étoient „ une pratique judaïque, & qu'il n'y „ en avoit point qui obligeât moins „ que celui de la chasteté. L'Electeur

„ *Frederic*, continuë ce Prélat, laissoit dire ces choses à Luther, mais „ il n'eût pû digerer qu'il en fût venu „ à l'effet. Il n'avoit que du mépris „ pour les Prêtres & les Religieux, „ qui se marioient au préjudice des „ Canons, & d'une discipline révérée „ dans tous les siécles „. Ce *Prélat* pour montrer la cause du progrès soudain de la prétenduë Réforme dit, (*Ibid. L. 7. pag.* 382.) „ les Prêtres „ sont déchargés de la continence; „ les Moines de tous leurs vœux . . . „ on prêchoit une doctrine plus libre, „ & *qui*, comme dit M. Burnet, *traçoit un chemin simple & aisé pour aller au Ciel*. Des Loix si commodes „ trouvoient une facile exécution. „ De *seize mille* Ecclésiastiques dont „ le Clergé d'Angleterre étoit composé, M. Burnet nous raconte que *les trois quarts* renoncérent à leur célibat du tems d'Edoüard, c'est-à-dire, en cinq ou six ans; & on faisoit de bons réformés de ces mauvais Ecclésiastiques, qui renonçoient à leurs vœux „. Si feu M. Bossuet avoit eu besoin de guides pour

traduire ce paſſage de l'Ecriture, il auroit, ſans doute, préféré à *Beze* & à Genéve le Pére *Amelote*, & le Pére *Bouhours*, dont les traductions ont mérité ſon éloge, & paſſent en effet pour les plus exactes. Le premier a traduit : *Que le mariage ſoit honorable en toutes choſes.* Le ſecond : *Qu'en toutes choſes on ſe comporte avec honnêteté dans le mariage.*

V

Ce paſſage de S. Marc c. 14. ℣. 7. *Semper enim pauperes habetis vobiſcum, & cùm volueritis, poteſtis illis benefacere, me autem non ſemper habetis*, eſt ainſi traduit, Tom. 1er. pagg. 228. & 229. „*Vous aurés toûjours des* „*pauvres avec vous*, dit Jeſus..., on „pouvoit toûjours faire ces ſortes de „biens aux pauvres, diſoit le Sau„veur : *mais pour lui on n'auroit pas* „*toûjours ſon Corps préſent.*

Remarque. Il n'y a point de texte de l'Ecriture, ſur lequel les Calviniſtes ayent plus inſiſté que ſur celui-ci, pour nier la préſence réelle du Corps

de Jesus-Chrît dans l'Eucharistie; mais voyant que ce texte consideré, soit dans l'original qui porte ἔχετε, soit dans la vulgate qui traduit à la lettre *habetis*, ne leur étoit pas favorable, ils ont pris le parti, pour en imposer aux simples & aux ignorans, de le falsifier en mettant *habebitis* au futur, au lieu de *habetis*, qui est le mot de la vulgate. C'est pourquoi *Beze* a traduit : *Semper enim pauperes* habebitis *vobiscum, me autem non semper* habebitis. Les Réformés de Genéve l'ont suivi, & ont mis : *Vous aurés toûjours les pauvres avec vous, mais vous ne m'aurés pas toûjours.* Ces traducteurs de Genéve, pour faire connoître quel étoit leur but, ont mis à la marge : *Jesus-Chrît n'est plus avec nous pour l'honorer par pompe extérieure.* Peut-on plus visiblement favoriser l'erreur des Calvinistes, qu'en faisant dire à Nôtre Seigneur *que pour lui on n'auroit pàs toûjours son Corps présent.* Cette traduction n'est donc point de feu M. de Meaux, qui a fait des Livres entiers pour réfuter l'erreur des Calvinistes contre la présence rélle.

Fevrier 1732.

V I.

Chaque Méditation a un tître; mais il y a plusieurs de ces tîtres qui ne quadrent pas avec le corps de la Méditation. J'en citerai seulement pour exemple, quatre tirés du 4e. Tome.

I. Celui de la Méditation du CXXXIX. jour pag. 187: *Les élûs sont tirés du monde par le Pére. Joan.* XVII. 6.

Dans le corps de cette Méditation pagg. 189. & 190. on dit: „ Il est „ vrai qu'il parle ici des Apôtres, que „ le Pére a donnés au fils par cette „ grace singuliére de l'Apostolat; mais „ cela est vrai, de tous ceux que le „ Pére a donnés au fils en qualité de „ de fidéles „.

II. Celui de la Méditation du CXLIIIe. jour pag. 202: *Jesus prie pour eux* (les XI. Apôtres) *& pour les élus. Joan. XVII. 9. 10.*

Dans le corps de la Méditation pp. 203. & 204. il est dit que Jesus-Chrît „ priant ici principalement pour la „ formation de son corps mystique,

„ qui eſt ſon Egliſe, il commence par „ prier pour ceux qui en devoient être „ après lui les fondateurs par la pré„ dication : & il prie enſuite, *pour* „ *ceux, qui devoient croire par leur* „ *parole* „.

III. Celui de la Méditation du CLVI^e^. jour p. 266. : *Jeſus prie pour tous les élûs qu'ils ſoient un.* Joan. XVII. 20.

Cette Méditation commence par les paroles de l'Evangile de S. Jean, ch. 17. v. 20. *Je ne prie pas ſeulement pour eux : mais pour ceux qui croiront en moi, par leur parole.* A quoi l'Auteur de la Méditation ajoûte : „ heureux Chrétiens ! Jeſus-Chrît vous a *tous* en vûë dans cette priére „.

IV. Celui de la Méditation du CLXI^e^. jour pag. 294. : *Gloire de Jeſus. Il veut que les élûs y ſoient avec lui.* Joan. XVII. 24.

Cette Méditation commence par ce verſet 24. du 17^e^. chapitre de S^t^. Jean : *Mon Pére, je veux que là où je ſuis, ceux que vous m'avés donnés, y ſoient auſſi avec moi : afin qu'ils voyent la gloire que vous m'avés donnée ;*

 parce

parceque vous m'avés aimé, avant l'établissement du monde. Sur quoi l'Auteur fait cette réflexion pag. 296. „ *Je veux* : & c'est une chose admi„rable, que ce soit en faisant pour „ *nous* la demande la plus importan„te, que J. C. aie parlé de cette sor„te. *Je veux, mon Pére, que là où* „ *je suis*, dans vôtre gloire éternelle : „ *ceux que vous m'avés donnés* : les „ Apôtres dont il a dit : *ils étoient à* „ *vous, & vous me les avés donnés : &* „ *ceux qui devoient croire par leurs pa*„*roles* : qui n'auroient pas crû, si son „ Pére ne les lui avoit aussi donnés : „ *Je veux*, dis-je, *que tous ceux-là*, „ *soient là, où je suis* „.

Remarque. D'où vient dans ces tîtres cette restriction aux *élûs*, d'un bienfait que dans les Méditations Jesus-Chrît étend à *tous les fidéles* selon l'Ecriture ? N'est - ce pas une preuve évidente que ces tîtres sont d'une main, & les Méditations d'une autre ; & que feu M. Bossuet n'est pas l'Auteur de tout son Livre posthume ?

V I I.

On lit à la page 187. du 1er. Tom. „ ô Chrêtien . . . tu es le Disciple de „ de celui qui . . . a mis sa gloire à „ racheter *ses élûs*, par la perte de sa „ vie . . „.

Remarque. On ne peut donner à cette proposition un autre sens qu'à la 32e. du P. Quesnel : *assujétissement volontaire & médicinal de Jesus-Chrît... de se livrer à la mort afin de délivrer pour jamais par son Sang les aînés, c'est-à-dire, les élûs, de la main de l'Ange exterminateur.* Et par conséquent elle insinuë, comme celle du *P. Quesnel*, que Jesus-Chrît n'est mort pour le salut éternel d'aucun des réprouvés.

Ceux qui regardent l'Ecrit intitulé faussement, *Jûstification des Réflexions sur le nouveau Testament, &c.* comme un Ecrit qui soit, sans altération de feu M. *Bossuet*, ne sçauroient le concilier avec cet endroit des *Méditations* ; car dans cet Ecrit on dit, . 25. pag. 100. „ il n'y a bien assû-

„ rément aucun des fidéles, qui ne
„ doive croire avec une ferme foi que
„ Dieu veut le sauver, & que Jesus-
„ Chrît a versé *tout son Sang pour son*
„ *salut*. C'est la foi expressément dé-
„ terminée par la Constitution d'In-
„ nocent X. „. Et encore p. 101. Ces
„ deux grands Saints (S. Cyprien &
„ S. Augustin) d'un commun accord
„ nous ont laissé pour constant, que
„ Jesus-Christ a donné son Sang pour
„ rendre le Paradis, c'est-à-dire, le
„ *salut éternel* à cette partie de sa fa-
„ mille, qui est damnée avec Satan
„ & avec ses Anges „.

Ce Prélat répondant au Ministre Paul *Ferry*, qui accusoit les Catholiques de n'avoir point de confiance aux mérites de Jesus-Chrît, dit, (*Réfut. des erreurs contenuës dans le Catéchisme du S*r*. Paul Ferry, Edit. de 1729. pag. 84. & suivantes.*) „ En
„ consolant les malades, après leur
„ avoir administré les Saints Sacre-
„ mens, la pieuse tradition de l'Egli-
„ se ordonne qu'on leur mette la croix
„ à la main . . . & afin de leur rele-
„ ver le courage, nous animons la

„ cérémonie par cette pieuſe exhorta-
„ tion : mon ami . . . il ne reſte plus
„ qu'à vous réſigner du tout entre les
„ bras de ſa bonté & miſéricorde,
„ (de Dieu) ſans plus penſer à au-
„ tre choſe qu'à la mort & paſſion de
„ *Nôtre* Sauveur & Redempteur Je-
„ ſus-Chriſt, de laquelle je vous pré-
„ ſente la figure . . . afin qu'en vo-
„ yant ce vénérable ſignal, il vous
„ ſouvienne de ce qu'il a ſouffert à
„ l'arbre de la croix *pour vous*, & de
„ la charité immenſe qu'il *vous* a por-
„ té j'uſqu'à l'effuſion de la derniére
„ goûte de ſon très-précieux ſang :
„ élevés donc les yeux de l'eſprit, &
„ méditès ici *vôtre* Sauveur ayant . . .
„ le Corps & les Membres du tout en-
„ ſanglantés *pour vous racheter & ſau-*
„ *ver* „.

Si feu M. *Boſſuet* avoit été dans les ſentimens, qu'on lui prête dans cet endroit des *Méditations*, il auroit dû changer cette exhortation & dire à ſon malade *pour lui relever le courage*, & le bien conſoler : *mon ami, élevés donc les yeux de l'eſprit & méditès ici le Sauveur* des élûs *ayant le Corps &*

les Membres du tout ensanglantés pour les *racheter & sauver*. On verra encore dans la remarque suivante l'opposition de cette proposition à la doctrine constante de ce Prélat.

Voyés l'Article suivant.

Article XVIII.

MEDITATIONS SUR l'Evangile, &c.

Suite de l'Article précédent.

VIII.

A La page 356. du 4e. Tome l'Auteur dit : „ tous ceux pour „ qui il (Jesus-Chrît) a demandé „ certains effets, les recevront. Ils auront , dis-je, la foi, la persévérance dans le bien, & la parfaite délivrance du mal, si Jesus-Chrît le „ demande „.

Remarque. Dire que tous ceux-là recevront la foi, la persévérance dans le bien, & la parfaite délivrance du mal, si Jesus-Chrît le demande, c'est

dire d'après Jansénius (*Lib.* 3. *de grat. Christ. c.* 21.) que „ c'est une „ nécessité que le Sang & la mort de „ Jesus-Chrît soient profitables à ce„ lui, pour lequel il a répandu son „ sang & offert sa mort . . . qu'on „ parvient à la foi, ou à la justifica„ tion, ou à la persévérance finale & „ au salut, selon que Jesus - Chrît a „ offert sa mort, pour nous procu„ rer ou la foi, ou la justification, „ ou la persévérance finale & le sa„ lut „. C'est dire avec le même Auteur que „ Jesus - Chrît n'a non plus „ prié son Pére pour le salut éternel „ des réprouvés, que pour celui des „ démons „. C'est donc tout ce qu'il y a de plus impie dans la doctrine de Jansénius, qu'on veut faire adopter à feu M. *Bossuet*; on ne fera que des efforts inutiles. Ce Prélat est si éloigné de soûtenir cette erreur, qu'en parlant de Jesus - Chrît mourant, il dit (*Politiq; de l'Ecriture Part.* 1. *pagg.* 43. & 44. *Edit. de* 1709. *in* 12.) „ Il fut fidéle & affectionné jus„ qu'à la fin à sa patrie quoiqu'ingra„ te, & à ses cruels Citoyens qui ne

„ ſongeoient qu'à ſe raſſaſier de ſon „ ſang . . . il ſçavoit que ſa mort de- „ voit être le ſalut de ces ingrats Ci- „ toyens, s'ils euſſent fait pénitence ; „ c'eſt pourquoi *il pria pour eux en* „ *particulier*, juſque ſur la croix où „ ils l'avoient attaché . . . ainſi il ver- „ ſa ſon Sang avec *un regard particu-* „ *lier pour ſa nation*, & en offrant ce „ grand ſacrifice qui devoit faire l'ex- „ piation de tout l'Univers, il voulut „ que l'amour de la patrie y trouvât „ ſa place „.

On ne peut voir une oppoſition plus marquée, que celle qui ſe trouve entre ces deux Ouvrages attribués au même Prélat. Dans l'un on dit que *tous ceux pour qui Jeſus-Chrît a demandé certains effets, les recevront,* qu'*ils auront la foi, la perſévérance dans le bien, & la parfaite délivrance du mal ſi Jeſus-Chrît le demande:* Dans l'autre on dit que Jeſus-Chriſt *offrant ce grand ſacrifice qui devoit faire l'expiation de tout l'Univers*, a verſé *ſon ſang avec un regard particulier pour ſa nation*; qu'il a prié *en particulier pour* les *cruels Citoyens* de ſon *in-*

grate patrie. Cependant combien de ces ingrats Citoyens, qui n'ont jamais reçû ni la parfaite délivrance du mal, ni la persévérance dans le bien, ni même la foi ?

Mais quand on n'auroit pas cet Ouvrage, qui n'a parû que quelques années après la mort de M. *Bossuet* ; ce Prélat dans les Ecrits qu'il nous a donnés lui-même, ne dit-il pas clairement (*Etats d'Oraif. pag.* 95.) que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* ? Que (*Ib. pp.* 210.211) *Cassien en expliquant cette demande de l'Oraison Dominicale : vôtre volonté soit faite, remarque que la volonté de Dieu est que tous les hommes soient sauvés* ? Il s'explique encore dans le même Ouvrage d'une maniére à ne laisser aucun lieu à la plus subtile chicane : *veila donc*, dit-il (*Ibid.* p. 281.) *deux vérités constantes ; l'une, que Dieu veut que nous soyons tous sauvés ; & l'autre, qu'il le veut d'une vraie volonté*.

Pour se convaincre que la proposition des *Méditations* est supposée à feu M. *Bossuet*, il suffit de faire sur

ces derniers textes, qui sont certainement de lui, ce raisonnement court & simple : Jesus-Chrît a demandé le salut de tous ceux, pour la rédemption desquels il a répandu son Sang, cela est clair & avoüé des Protestans mêmes ; Jesus-Chrît a répandu son Sang pour le salut de tous ceux que Dieu veut sauver d'une vraïe volonté, cela est encore incontestable : or M. *Bossuet* dit que Dieu veut d'une vraïe volonté que tous les hommes soient sauvés : donc Jesus-Chrît a demandé le salut de tous les hommes ; c'est encore une conséquence nécessaire ; cependant tous les hommes ne seront pas sauvés. Il reste à conclure que la proposition des *Méditations*, qui dit que *tous ceux pour qui Jesus-Chrît a demandé de certains effets, les recevront*, & qu'*ils auront la foi, la persévérance dans le bien, & la parfaite délivrance du mal, si Jesus-Chrît la demande*, n'est pas de feu M. *Bossuet*.

IX.

On lit dans le 3e. Tome pag. 320.

126. Tom. 2^{d}. ce paſſage de S. Mathieu : *les élûs, s'il se peut, seront induits à erreur*, fait cette réflexion : „ *s'il se peut* : cela donc ne ſe peut „ pas . . . ô conduite miſéricordieuſe „ & toute - puiſſante, qui empêchés „ vos élûs de *pouvoir* périr „.

Remarque. Dans l'Ecrit préliminaire pagg. 58. & 59. en faiſant alluſion à cet endroit des *Méditations*, on dit : „ ce tout que le Pére a donné „ au Fils . . . que le Fils tire à lui par „ la vertu de ſa croix, & dont aucun „ ne peut périr; parceque la main „ toute-puiſſante qui les a donnés les „ ſoutient, & les empêche de *pou-* „ *voir* périr „.

En diſant que les élûs ne peuvent périr parceque la *conduite miséricordieuse & toute-puissante de Dieu les empêche de pouvoir périr*, on établit, que les élûs ſont ſauvés néceſſairement & par des moïens néceſſaires, auſquels ne pouvant pas réſiſter, ils n'ont point le pouvoir de périr. Ce principe renverſe deux dogmes de foi, dont le premier eſt que l'homme eſt libre & ſes actions morales exemptes de

ſimple néceſſité ; le 2ᵈ. que la gloire eſt donnée à tître de juſtice & de récompenſe. Montrer donc que ces deux points ſont clairement établis dans les Ecrits,qui ſont conſtamment de feu M. *Boſſuet*, c'eſt faire voir que cet endroit des *Méditations* n'eſt pas de lui. Or, jamais perſonne ne s'eſt expliqué ſur la liberté de l'homme plus clairement que feu M. *Boſſuet* : „ nous croïons en l'homme, dit ce „ ſçavant Prélat *dans la Réfut. de Ferry pp.* 231. & 232, le libre arbitre de „ la volonté, par lequel il peut choi- „ ſir le bien & le mal. Nôtre foi eſt „ ſi clairement fondée ſur les Ecritu- „ res, qu'il eſt impoſſible de la con- „ tredire : *j'appelle à témoin le Ciel, & „ la terre*, diſoit Moïſe aux Iſraëlites, „ *que je vous ai propoſé la vie & la „ mort, la bénédiction & la malédic- „ tion. Choiſiſſés donc la vie afin que „ vous viviés*. De là vient que l'anti- „ quité Chrêtienne a crû d'un conſen- „ tement unanime le libre arbitre de „ nos volontés, ſans que perſonne s'y „ ſoit oppoſé que les Hérétiques „. Et encore *p.* 243. „ Il eſt véritable

que la *conduite miséricordieuse & toute-puissante* qui les soûtient, les empêche *de pouvoir périr*, est supposé à feu M. *Bossuet*; car si les élûs n'ont point le pouvoir de périr, ils n'ont pas celui de résister à la grace, & par conséquent il n'y a point en eux de liberté; or où il n'y a point de liberté, il n'y a point de mérite, & où il n'y a point de mérite, il n'y a point de récompense.

Il est vrai que dans *Jansénius* on trouve des passages assés conformes à cet endroit des Méditations, par exemple *Tom.* 3. *L.* 9. *Ch.* 25. *Quis non videt voluntatem Dei efficacissimam de assequendo intento fine causam esse cur talia ad convertendas voluntates eligat instrumenta, ut* non possint *resistere*? Et ailleurs (*comment. sur le v.* 27. *du ch.* 10. *de S. Jean*) *Oves meæ, id est, prædestinati, & mihi ad salvandum dati .... non peribunt in æternum ... sic enim eis dabitur vita æterna ut* ne quidem *per proprium velle ab eâ excidere* possint. Mais, de cette conformité des deux textes, je conclus que cet endroit des Médi-

tations n'est pas de feu M. *Bossuet*, parcequ'il est certain que ce Prélat ne copioit pas *Jansénius*.

X I.

On lit au 3e. Tom. pp. 316. 317. & 318. „ Qu'est-ce qui fait croire à „ saint Pierre, qu'il pouvoit ce qu'il „ ne pouvoit pas : si ce n'est qu'il le „ vouloit, . . . en effet : en cette oc- „ casion qu'étoit-ce que pouvoir, si- „ non vouloir ? Il aimoit Jesus-Christ „ jusqu'à vouloir mourir avec lui, s'il „ étoit besoin, & il croïoit qu'il le „ pouvoit, parcequ'il le vouloit de cet- „ te sorte ... quand il s'agit de prendre „ la résolution de marcher après Je- „ sus-Chrît, de l'imiter, de le suivre ; „ pouvoir, c'est vouloir : mais c'est „ vouloir *fortement*, c'est vouloir *in-* „ *vinciblement*, . . . la volonté de S. „ Pierre n'en étoit pas encore à ce de- „ gré : & c'est pourquoi Jesus-Christ „ lui dit, qu'il ne pouvoit pas ce qu'- „ il ne vouloit pas encore assés : & lui, „ au lieu de sentir qu'*une volonté foi-* „ *ble ne peut rien*, & qu'elle cesse, „ pour ainsi parler, d'être volonté

„ dans une tentation qui la passe : di- „ soit hardiment, qu'il pouvoit, tout „ ce qu'il sentoit qu'il vouloit, & „ qu'il vouloit *avec force* jusqu'à un „ certain point ; mais non pas jusqu'- „ au point qu'il falloit pour accom- „ plir sa promesse. C'est pourquoi Je- „ sus-Chrît lui disoit non pas simple- „ ment *vous ne pouvés pas* : mais *vous* „ *ne pouvés pas me suivre* maintenant : „ & il ajoûtoit : *vous me suivrés un* „ *jour* qui étoit lui dire, . . . vous ne „ le pouvés pas *encore*, parceque vô- „ tre volonté est *foible* : mais vous le „ pourrés, quand vous aurés reçû une „ volonté *assés forte*. S. Pierre étoit „ juste „.

Remarque. Si, *quand il s'agit de prendre la résolution de marcher après Jesus-Chrît*, de l'imiter, de le suivre, & par conséquent quand il s'agit de le confesser, *pouvoir c'est vouloir*, & vouloir *fortement*, vouloir *invinciblement* ; saint Pierre, qui n'a pas voulu *invinciblement* confesser Jesus-Chrît, puisqu'en effet il l'a renié, n'avoit pas le pouvoir de le confesser, cela est clair. Si S. Pierre ne pouvoit pas,

parceque *sa volonté n'étoit pas encore à ce degré*, c'est-à-dire, au point de *vouloir invinciblement* ; si, quoiqu'il voulût *avec force*, il ne pouvoit pas encore, parcequ'il n'avoit pas *reçû une volonté assés forte* ; si enfin, il ne pouvoit pas, parceque sa volonté étoit *foible* & qu'*une volonté foible ne peut rien*, S. Pierre qui *aimoit Jesus-Chrît jusqu'à vouloir mourir avec lui s'il étoit besoin* ; S. Pierre qui *étoit juste*, étoit dans une impuissance réelle & actuelle de confesser Jesus-Chrît, cela est encore évident ; on établit donc en cet endroit des *Méditations* que (1) *quelques Commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent & s'efforcent de les accomplir, selon les forces qu'ils ont présentes, & que la grace leur manque par laquelle ils soient rendus possibles.* On établit qu'on voit (2) *un juste en la personne de S. Pierre, à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, a manqué*

(1) 1re. Prop. de Jansénius. (2) 2de. Prop. de Mr. Arnauld condamnée par la Sorbonne.

dans une occasion, où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.

On ne reconnoît point ici la doctrine de feu M. *Bossuet*; car ce Prélat non seulement dit (*Etats d'Oraison p.* 86.) que c'est une erreur de dire que Dieu commande des choses impossibles; mais encore que *cette erreur est directement condamnée dans cette détermination du Concile de Trente, tirée de S. Augustin & de la tradition de tous les Saints*: » Dieu ne commande rien » d'impossible; mais en commandant » il nous avertit de faire ce que nous » pouvons, & de demander ce que » nous ne pouvons pas, & il nous aide » à le pouvoir ». Il dit ailleurs : (*Divers Ecrits* 3ᵉ. *Ecrit pag.* 96.) » C'est encore une autre Hérésie de » croire *invinciblement, que Dieu nous* » *laisse tenter au dessus de nos forces*; ce » qui est expressément, selon la parole » de l'Apôtre, *contre la fidélité de* » *Dieu*. C'est encore une Hérésie ana- » thématizée par tous les Conciles, » que Dieu commande des choses im- » possibles ».

Il est donc aussi certain que la doc-

trine contenuë dans ce long extrait des *Méditations* n'est point de feu M. de Meaux, qu'il est certain qu'elle est de Jansénius, dont voici le texte Latin (1) „ hæc igitur omnia plenissimè planissiméque demonstrant, „ nihil esse in sancti Aug. doctrina „ certius ac fundatius, quàm esse præcepta quædam, quæ hominibus non „ tantùm infidelibus, excœcatis, obduratis, sed fidelibus quoque & „ justis volentibus, conantibus secundùm præsentes quas habent vires, „ sunt impossibilia ; deesse quoque „ gratiam, quâ fiant possibilia : hoc „ enim *sancti Petri* exemplo aliisque „ multis quotidiè manifestum esse, „ qui *tentantur ultra quàm possint sustinere* : nec illam implendi talia præcepta difficultatem indè proficisci, „ quòd actus implendi debeat esse supernaturalis vel meritorius, . . . sed „ ex eo quod *vires voluntatis infirmæ* „ *sunt*, propter concupiscentiam à volendo bono retrahentem ; cujus renisu fit, ut vires voluntatis distrahantur, atque ita homo non *plenè*

(1) Jans. l. 3. de Grat. Chr. Salv. c. 13.

„ velit, non *integrè* velit, non *totâ*
„ *voluntate* velit. Talem autem volun-
„ tatem *non esse idoneam* ut superet al-
„ teram vetustate roboratam, quia
„ per illam *nondùm potest homo tantùm*
„ *velle quantùm sufficit ut volendo fa-*
„ *ciat : poterit autem cùm habuerit ma-*
„ *gnam & robustam* „. Et un peu plus
bas : „ quamvis & fidelis esset & bo-
„ nus (S. Petrus) quando non solùm
„ jam *volebat pro Christo mori*, sed
„ etiam de sua fortitudine multa pro-
„ mittebat . . . gratiâ desertus *implere*
„ *non potuit quod se velle sentiebat* „.

Je me dispenserai de traduire ce long texte, d'autant plus volontiers que l'Auteur des *Méditations* ne l'a pas mal traduit.

X I I.

Je finis par une proposition que je trouve au 3e. Tome p. 309. : „ qui „ renonce à la charité, renonce à „ la Foi, abjure le Christianisme, „ sort . . . de l'Eglise „.

Remarque. Cette proposition renferme deux erreurs :

La premiére, qu'en perdant la cha-

rité on perd la Foi, & l'on cesse d'être Chrêtien.

La seconde, que l'Eglise n'est composée que de justes, puisqu'on en sort en perdant la charité, & que par conséquent l'Eglise est invisible.

J'ai fait voir dans mes remarques sur les *Elévations*, que la premiére de ces erreurs est attribuée par feu M. *Bossuet* aux Protestans; voici ses termes (*Hist. des var. Tom.* 2. *L.* 14. *p.* 308. *Edition de* 1717.) „ Dans la „ nouvelle Réforme la vraïe Foi est „ inséparable de l'amour de Dieu & „ des bonnes œuvres, qui en sont le „ fruit nécessaire; c'est le dogme le „ plus constant de cette Religion „. J'y ai fait voir aussi qu'elle est condamnée par le saint Concile de Trente Sess. 6. Can. 28.: *si quelqu'un dit que la grace étant perduë par le péché, la Foi se perd aussi ... ou que celui qui a la Foi sans la charité n'est pas Chrêtien, qu'il soit anathéme.* Je ne comprens pas comment on a pû se flatter de faire passer sous le nom de feu M. *Bossuet* une erreur si palpable.

Je comprens encore moins, com-

ment on pourroit attribüer la seconde erreur à ce sçavant Prélat, qui a fait des Livres entiers pour prouver contre les Calvinistes la visibilité de l'Eglise, & qui soûtient (*Instr. Past. sur les prom. de J. C. à son Eglise p. 17.*) que Jesus-Chrît *loin de promettre qu'il n'y auroit que des Saints dans son Eglise, a prédit au contraire qu'il y auroit des scandales dans son Roïaume & de l'yvraïe dans son champ, & même qu'elle y croîtroit mêlée avec le bon grain jusqu'à la moisson.* On peut lire le passage entier dans le Livre même. Je crois qu'il seroit fort inutile d'accumuler ici passage sur passage, pour prouver ce que personne ne révoque en doute, que le grand Bossuet n'étoit point Hérétique, & qu'il n'a pas pû dire qu'on cesse d'être Chrêtien, & qu'on sort de l'Eglise en perdant la charité.

Je crois pouvoir m'arrêter ici; & j'ai suffisamment rempli mon dessein; puisque j'ai fait voir entre la doctrine répanduë dans les *Méditations* & les sentimens avérés de feu M. de Meaux, l'opposition la plus marquée. A des preuves de cette nature on est

 forcé

forcé de se rendre; & il n'y a personne au monde, que je sçache, que l'Auteur des *Nouvelles Ecclésiastiques*, qui pût être tenté de me contredire. Mais comme il a lui-même donné au Public une Lettre, (1) dans laquelle il est dit qu'on a fait des additions au Livre posthume dont il s'agit, il est à présumer qu'il aura une grace victorieuse pour ne pas succomber à la tentation.

Je vous prie, MM., de jetter les yeux sur ces Remarques, & de les inserer dans vos *Mémoires*. C'est la grace que vous demande,

MESSIEURS,

Vôtre, &c. FICHANT, *Prêtre du Diocése de Quimper*.

(1) Nouv. Eccl. du 1r. Mai 1731. Art. 8. de Paris.

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RELIGION.

DE PARIS. Dans plusieurs Journaux imprimés en Hollande, on

rappelle par des lettres & extraits Critiques, ce qui a été dit en des tems différens touchant quelques miracles: & d'abord on remet sur la scéne un Discours addressé à M. *le Clerc* en 1704, & demeuré sans replique en ce tems-là & depuis: „ addressés-vous „ aux Protestans de Genéve, disoit le „ Catholique dans sa *troisiéme réponse* „ *à M. le Clerc*; & demandés-leur ce „ qui se passe dans leur voisinage. Je „ veux bien les en croire sur leur pa„role. Ils ont auprès d'eux un Mis„sionnaire tout miraculeux. Ils ont „ eû la curiosité de l'éprouver. Quel„ques-uns de leurs malades sont al„lés à lui, avec une ferme résolution „ de renoncer à l'erreur, s'il les gué„rissoit. Il les a guéris, & ils se sont „ convertis . . . il n'est pas possible „ qu'un *Seeker* ou un chercheur de „ bonne Foi, tel que je vous suppose „ maintenant, ne se rende à ces preu„ves „. Tout Lecteur sent ce que signifie en cette occasion, & ce qu'ajoûte à ce témoignage le silence d'un M. *le Clerc* & des autres, & un silence de 26. ou 27. ans, sur un fait si

intéressant, si facile à constater, si hautement avancé : mais enfin ces Messieurs pour empêcher, disent-ils, la prescription, s'inscrivent présentement en faux, & soutiennent que les miracles allégués dans ce défi, furent examinés par l'Evêque Diocésain, & désapprouvés par un Acte qu'ils ne rapportent pas : & ils le disent sur le rapport de M. *Hoguiné*, Curé, dont ils se mocquent. Ils entreprennent encore le même Curé de saint Julien, voisin de Genéve, sur sa défense du miracle de S. Marguerite en 1725. & ils soutiennent que les Catholiques ne l'ont point reconnu, & que la Religion même des Médecins lui a refusé les suffrages nécessaires. Que ne disent-ils point d'avance des miracles alors projettés, du Faux-bourg S. Marceau de Paris ? Et que n'en diront-ils point lorsqu'ils auront vû les *trois lettres* sur ce sujet, la déclaration de l'Abbé le Franc, & sur-tout l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris & l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi ? Mais que concluront de tout cela les Protestans sensés, si-non que

dans l'Eglise Catholique on n'est pas disposé à reconnoître des miracles pour véritables, s'ils n'ont été examinés avec rigueur & juridiquement constatés; d'où il suit que l'on ne peut judicieusement révoquer en doute les miracles, que l'Eglise Catholique déclare certains & avérés, tels que sont ceux sur lesquels, entre les autres preuves, elle béatifie ou canonise les Saints? Si donc Messieurs les aggresseurs veulent toucher utilement & solidement la question des miracles, le point qu'ils ont à éclaircir par l'Ecriture qui attache à la vraïe Eglise la possession des miracles, est celui-ci. Comment se peut-il faire que l'Eglise Catholique, dont ils se sont séparés, soit en possession depuis Jesus-Chrît de faire des miracles, & soit encore actuellement la seule où il s'en fasse, si elle n'est pas seule la véritable & unique Eglise de Jesus-Chrît?

De Rome. Mgr. Fontanini a publié un Recüeil des Décrets ou Constitutions des Papes pour des canonisations de Saints. Les premiéres sont de 993. sous Jean XV., & les

derniéres de 1729. *Codex Constitutionum quas summi Pontifices ediderunt in solemni canonizatione Sanctorum.*

DE PARIS. Deux Traités écrits par S. Jean-Chrysostome dans le lieu de son exil, & addressés à la Veuve *Olympiade*; ensemble, les Lettres de ce Saint, sont traduites du Grec en François. 2. voll. in 8°. chés *Gandoüin.*

Dissertation Critique & Théologique sur le Concile de Rimini. M. CORGNE pourvû par M. l'Archevêque de Sens, auquel il dédie son Livre, d'un Canonicat de Soissons, où ce Prélat étoit alors Evêque, entreprend d'enlever à ceux qui combattent l'autorité de l'Eglise, l'argument qu'ils prétendoient tirer du Concile de Rimini, comme si sa chûte eût été celle de toute l'Eglise, ou l'eût entraînée. Nôtre Auteur leur fait voir que ce Concile, loin d'être oecuménique, ne fut légitime, ni dans sa convocation, ni en sa tenuë; qu'il n'etra point, que joint même à celui de Seleucie, il ne contenoit pas le plus grand nombre des Evêques du monde; & que les

de l'Eglise, étoient fermes pour la vraïe Foi. On loüe la Critique judicieuse & sçavante de ce Livre.

De Berlin. On attend de M. *Frideric* Murelius, Professeur au grand Collége de *Joachim Skall*, un Dictionnaire philologique & critique sur le Nouveau Testament.

De Halle. Le Traité de Grotius sur la satisfaction de J. C. réimprimé par le Docteur M. Lange avec la Vie de l'Auteur, est accompagné d'une réfutation du Systéme de M. Dippel, qui s'étoit déguisé sous le nom de *Christianus Democritus*.

De Leipsig. Le Supplément à *l'Histoire Littéraire de la Théologie* de M. Buddeus, se débite chés les héritiers de *Fritsch*.

De Iene. M. Wucherer, Professeur extraordinaire en Théologie, a préludé par une Brochure sur la mort d'*Arius*, au Traité qu'il prépare contre M. *Whiston* touchant l'Arianisme.

M. Walch, aussi Professeur en Théologie, a éclairci par une Disser-

tation académique, le point des *Samosatemens*, dont il est fait mention dans la Confession d'Ausbourg. C'est l'Auteur du Dictionnaire philosophique annoncé sous son nom mal imprimé en ces *Mémoires* pages 2299. de 1726., & 754. de 1727.

De Francfort sur l'Oder. Dans le tems que l'on a ici solemnisé, avec magnificence le Jubilé de la Présentation de la Confession d'Ausbourg, M. Hoffmann a publié fort à propos un plan des principales matiéres, que l'on devroit traiter pour bien expliquer l'histoire de cette Confession d'Ausbourg. Toutes les Eglises, Universités, Colléges Réformés, tant Allemands que François des Etats du Roi de Prusse, ont célébré ce Jubilé avec les Luthériens.

De Gotha. M. le Docteur Cyprian, Conseiller Ecclésiastique de cette Cour, (de M. le Duc de Saxe-Gotha) a donné l'histoire de la Confession d'Ausbourg.

De Halle. M. Salig, Conrecteur à Wolfenbuttel, a composé en Allemand & fait imprimer une

bourg.

De Kiel. M. Hane, Professeur en l'histoire, publiera en quelques Dissertations Académiques séparées, l'histoire Critique de la Confession d'Ausbourg, de ses Editions, & de ses Versions.

D'Altenbourg. On trouvera diverses choses propres à éclaircir l'histoire de la Confession d'Ausbourg, dans la Vie Latine de Grégoire *Pontanus*, qui fut consécutivement Chancelier de trois Electeurs de Saxe. Cette Vie a été nouvellement écrite en Latin par un Ministre des environs de cette Ville, M. Jean-Abraham Wimmer.

De Leipsig. On a les Tomes V. VI. VII. VIII. de la nouvelle Edition des Œuvres de Luther.

De Londres. Recherches touchant l'évidence de la Religion Chrêtienne. In 8°. pp. 143. l'Auteur anonyme procéde par voye de Définitions & de Raisonnemens. Après avoir demandé qu'on lui accorde que le plaisir est préférable à la douleur, il re-

nonce à prouver l'existence de
à priori.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

D'AMSTERDAM. On p
d'un nouveau Journal de Lon
intitulé ; *Historia Litteraria*, auq
on assûre que plusieurs Auteurs t
vaillent avec succès.

D'ERFORT. M. *André-I*
BRUCHNER ; Docteur & Professe
en Médecine, & Membre de l'Ac
démie *des Curieux*, rétablit le Recü
périodique Allemand, commencé
1717. par M. *Kanold*, sous ce titre
Mémoires sur la nature & sur les Art
& depuis interrompu par la mort d
l'Auteur arrivée le 15. Novemb
1729. Il étoit Docteur en Médecin
à Breslau.

DE LUBECK. M. DE SEELEN
Auteur de *Selecta Litteraria*, doit le
continuer par la réimpression de plu-
sieurs Piéces ensemble. Il y en a sur
les citations des Poëtes dans le Nou-
veau Testament ; sur le titre d'Ortho-
doxe ; & pour montrer que la langue

pas la langue Latine.

De Greifswalde. M. Nettelbladt continuë son Journal Allemand (*Bibliotéque Suedoise* :) il y en a déja plus de cinq parties. Il poursuit aussi en Latin *Themis Romano-Suecica*, *Memoria virorum in Suecia eruditorum*, *fasciculi rerum Curlandicarum* : & il est prêt d'imprimer *Scriptores rerum Lapponicarum*.

D'Amsterdam. Chaque année l'on imprime ici des *Tablettes de tous les Ministres publics des Cours Souveraines de l'Europe*. Le premier volume, qui se rapporte à l'année 1728., contenoit des éclaircissemens, que l'on suppose dans les Volumes suivans.

De la Haye. De six en six mois on publiera ici en François, en 90. feüilles in 4°., l'Histoire Universelle que l'on distribuë en Angleterre dans la langue du Païs, par petits volumes de 20. feüilles in *folio*, & qui est composée par une Société de Gens de Lettres. On voit le plan de tout l'Ouvrage à la fin d'une introduction de

de ce Livre périodique viennent de présenter au Public. C'est un essai, dans lequel les sentimens de tous les Philosophes sont, dit-on, mieux éclaircis que dans aucun autre Ecrit.

De Nuremberg. Des Curieux de la nature se sont déterminés à entretenir le Public en Latin tant par des *feüilles hebdomadaires* que par des *Mémoires*, qui paroîtront tous les six mois, sur des sujets capables d'intéresser les Gens de Lettres. Ils donneront en abregé des extraits de Livres, ou de Dissertations manuscrites, ou de Vies des Sçavans. Ils s'étendront davantage dans les *Mémoires* de chaque semestre; & ils s'y permettront la Critique des Livres & des sentimens qui s'éléveront. Les Auteurs ne se déclarent pas; il est dit seulement que les étrangers pouront addresser leurs piéces à MM. *Jean-Christophle* Goetze, *Christophle-Jacques* Trew, & *Christophle* Homann, Docteurs en Médecine en cette Ville; ou bien à M. le Docteur Schultz, Professeur en Médecine à Altorf.

Lortin publie un volume in 8°. de Piéces critiques, hiſtoriques, chronologiques, contenant les obſervations de ſes amis ſur les Auteurs anciens & modernes. *Miſcellaneous obſervations upon Authors antient and modern.*

De Paris. Deux Livres périodiques tirent leur nom du Parnaſſe : l'un eſt le *Nouvelliſte du Parnaſſe*; l'autre, le *Chifonnier du Parnaſſe*. Celui-ci eſt en Vers, & s'imprime à Amſterdam : celui-là eſt écrit en Proſe, & ſe propoſe en vente à Paris. Le *Chiffonier* ne fait que commencer, le *Nouvelliſte* paroît prêt à finir; on s'y étoit propoſé de parler en ſtile leger & ſuperficiellement, des petits Ouvrages qui reſtent, quand les Journaux des Sçavans ſont remplis de ce qu'il y a de ſolide. On le diſtribuoit comme l'ancien Journal des Sçavans le lundi de chaque ſemaine, chés le Libraire du Journal des Sçavans; & l'un des deux Auteurs du *Nouvelliſte* a été admis un tems à la compoſition de ce Journal.

Fevrier 1732.

Extrait d'une Lettre écrite par M. D... sur quelques curiosités trouvées en Bretagne.

Dans la Paroiſſe de *Lanrivoaré*, à cinq lieües & demie ou ſix lieües de Breſt, eſt un *palu*, ou un marais, qui ſéche en partie l'été, & qui tient à pluſieurs rochers fort eſcarpés, au travers deſquels coulent différens petits ruiſſeaux. On juge que ce marais a été autre fois un grand étang. Des Païſans de *Lanrivoaré* ayant beſoin de pierres plattes pour aſſeoir des ruches à miel, en virent dans ce marais : mais ſous la premiére qu'ils s'efforcérent de tirer, ils trouvérent pluſieurs coins de fonte, ſemblables à ceux que j'ai l'honneur de vous envoïer. Leur curioſité étant piquée par cette découverte, ils fouillérent dans le reſte du marais & en tirérent plus de deux mille. Le village entier fut occupé à ce travail pendant ſept à huit jours.

Tous ces coins ſont de fonte & creux, avec un petit anneau à la baſe. Il ne s'en eſt trouvé que des deux

grands cependant que des autres. La fonte en eſt aigre, mais aſſés particuliére par ſon mêlange, & preſque auſſi dure que de l'àcier.

Il y a deux queſtions à faire au ſujet de ces coins. La premiére, à quoi ont-ils ſervi? La ſeconde, à quel deſſein un ſi grand nombre ſe trouve-t'il raſſemblé en même lieu? Car ce ne peut-être l'effet du hazard. Il me ſemble d'àbord évident que ces coins étant creux, ils ont ſervi à mettre au bout de quelques bâtons ou de quelques hampes, moins comme arme offenſive que comme arme défenſive. On attachoit à l'anneau qui eſt près de la baſe, quelque banderolle par forme d'ornement, ou plûtôt de reconnoiſſance dans un combat: ce que l'on ſçait avoir été d'uſage parmi les Celtes & les Gaulois, qui mettoient d'ordinaire de ces ſortes de banderolles au bout de leurs lances, près du fer.

Ce qui m'à donné lieu de former cette conjecture, c'eſt que la tradition du Païs porte qu'il s'eſt donné

autrefois dans la Paroisse de
voaré une grande bataille, n
ne sçait ni en quel tems, ni ent
On voit seulement dans cette P
un cimetiére fort singuliér, &
on raconte des choses extraordi
Il se nomme le cimetiére des S
ou le cimetiére des sept mille. A
te, *Lanrivoaré* n'est guéres qu
lieüe de la mer, & plus près
du Château de *Trémazen*, au
très-considerable & le Chef-lieu
terre du *Châtel*; mais entiér
ruïné pendant que la maison de
fac possedoit cette terre. Quelque
numens échapés du Château de
muzen, font connoître que le fa
Tanneguí y avoit pris naissance
qui n'a point été remarqué, c
semble, par aucun Historien de
regne.

Il y a apparence que des étra
encore Païens, soit Allemands,
Bretons de l'Isle, soit Hybern
ayant fait descente en Basse Breta
tuérent un grand nombre de gen
Païs qui voulurent s'y opposer.
soupçonne que les autres prire

tombassent entre les mains des Vainqueurs, ils les jettérent dans le marais ou l'étang de *Lanriouaré*. Les morts furent enterrés dans le cimetiére de cette Paroisse, auquel on donna le nom de cimetiére des Saints, parcequ'anciennement ceux qui étoient tués combattans contre des Idolâtres, & ensuite contre des Mahometans, portoient le même nom. Il y en a plusieurs exemples dans nôtre Histoire pendant le tems de Croisades : je ne rappellerai point ici tout ce qui se dit de surprenant de ce cimetiére ; vous sçavés, Monsieur, que c'est une suite ordinaire de l'ignorance ; elle ne manque guéres de répandre le merveilleux, & de nourrir la superstition par tout où elle est la plus forte.

Une autre pensée me vient, Monsieur, dans le tems que j'ai l'honneur de vous écrire : ces coins de fonte n'ont-ils point servi à terminer des bâtons d'Etendarts ? Or les Etendarts des anciens, soit le *Labarum* des Romains, soit les Banniéres des Gaulois, n'étoient qu'un leger & petit Drapeau,

qui étant ſuſpendu à une lance, formoit une croix à peu près comme les Banniéres de nôtre tems affectées aux Egliſes. Cela poſé, nos coins de fonte avec leur petit anneau pouvoient aiſément ſervir à cet uſage, & tenir les Banniéres dans la ſituation qui leur convenoit; mais le nombre de 2000. me paroît exorbitant. Comment réünir tant de Drapeaux enſemble? Quel en pouvoit être l'uſage? A peine trouveroit-on cette quantité dans une armée; mais cette difficulté pourroit ſe lever, en diſant qu'il y avoit autant de Drapeaux que de Bourgs & de Villages; ce qui ſe remarque encore aujourd'hui en Bretagne parmi les Milices Gardes-côtes. Quand elles ſont raſſemblées, on voit une grande confuſion de Drapeaux, y en ayant autant que de Paroiſſes & de Villages ſujets à la Garde des côtes, & exempts par là de beaucoup d'autres corvées. Au reſte, M. tout cet amas de conjectures eſt ſoûmis à vôtre judicieuſe critique. Je crains ſeulement que vous ne trouviés, que je me ſois mis en trop

ſe déja connuë des Antiquaires.

MÉDECINE.

DE HALLE. M. HOFFMAN, a publié, il y a quelque tems le, 4e. Tome de ſon Syſtéme de Médecine.

DE LEYDE. M. BOERHAAVE donne une nouvelle édition des Œuvres d'Aretée : il ajoûte à celle de M. MAITTAIRE publiée à Oxford en 1723., des Augmentations conſidérables. *Aretæi Cappadocis de cauſis & ſignis acutorum & diuturnorum morborum Libri IV.* In fol.

D'AUSBOURG. En annonçant la mort de M. LUC SCHROECK, Comte Palatin, Noble de l'Empire, Médecin de l'Empereur & de cette Ville, arrivée en 1730. le 5. Janvier en la 84e. année de ſon âge, on a rappellé les titres de ſes Œuvres imprimées, qui ſont : *Pharmacopœa Auguſtana reſtituta* 1673.; & avec des additions conſidérables en 1684. *Defenſio Pharmacopœa Auguſtana* en 1674. *Memoria Welſchiana* 1676. *Methodus medendi*

Walæo-Welschiana 1679. *Observationes Physico-Medica Helwvigiana notis aucta* 1680. *Decades decem curationum & observationum Welschianarum* 1681. *Historia Moschi* 1688. *Memoria sæcularis Collegii Medici Augustani* 1688.

DE BERLIN. M. le Docteur GOHL, qui compose les *Acta Medica*, que l'on imprime en cette Ville, a donné un Traité *de insufficientia cerebri ad sensum & motum animalis*; contre M. BURGRAVE le jeune, Médecin de Francfort sur le Mein, & un autre Traité contre M. BURCHARDI, pour la défense de M. STAHZ.

DE BRESLAU. M. Jean KANOLD, Docteur en Médecine, mort le 15. Novembre 1729. en sa 50e. année, a laissé en manuscrit un Ouvrage considérable, intitulé : *Annales de Ortu, progressu & exitu magnâ hominum pestilentia ab anno* 1701. *ad annum* 1716. On sçait qu'il a publié des Ouvrages en Allemand sur *la peste*, sur diverses maladies contagieuses du bétail, & sur d'autres sujets.

DE MONTPELIER. M. Hugues GOURTRAIENE, Docteur en

tions Medico-Chirurgiques, suivant les Loix de la circulation. In 8°. pp. 41. Elles sont Latines : dans la premiére il traite des tumeurs qui sont contre nature ; c'est-à-dire de celles qui sont étrangéres au corps, & qui dérangent considérablement sa constitution ; il se borne aux humorales, il en expose la nature & les différences, les causes, les signes, la curation, puis les abscès, & l'ouverture. Dans la seconde *Dissertation* il traite des tumeurs chaudes en général ; puis du phlegmon, des l'érysipelle ; enfin des tumeurs froides en général, & en particulier de l'œdeme & du schirre. Quantité de bonnes réflexions sur la théorie & sur la pratique, rendent ce petit Ouvrage utile aux jeunes Médecins.

De Stettin. M. de Superville dans un Programe, *de Anatome à multis calumniis & falsis imputationibus vindicanda*, ayant blâmé l'usage de quelques Médecins, de juger des maladies par la seule inspection des urines, sans s'informer de l'é-

tat des malades, a eu occasion par diverses attaques qu'il y a essuyées, de donner un écrit de 32. pages in 4°. dans lequel il fixe & réduit à peu de chose, l'usage que l'on peut faire en Médecine de l'inspection des urines.

De Paris. M. Winslow de l'Académie Roïale des Sciences, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, ancien Professeur en Anatomie & en Chirurgie, Interpréte du Roi en langue Teutonique; & de la Société Roïale de Berlin, vient de publier : *Exposition Anatomique de la structure du corps humain*. In 4°. pages 738.; à deux colonnes. L'Ouvrage est Méthodique; le stile clair & concis, & quant au fonds, il répond à la réputation de l'Auteur.

De Iene. Il paroît un court Traité Latin sur *l'utilité de la saignée dans les maladies aiguës des enfans*.

De Dresde. M. Martin Schurig a donné depuis assés peu de tems trois Ouvrages; *Muliebria Historico-Medica*: *Parthenologia Historico-Medica*; *Gynaecologia*.

D'AMSTERDAM. On a annoncé l'édition des *Avantures de Telemaque*, la plus autentique & la plus magnifique qui ait paru, ou que l'on puisse esperer. Elle est in 4°. ornée de 24. planches en taille douce, dessinées & gravées par M. *Picart* & d'autres maîtres les plus habiles, & du portrait de l'Auteur gravé & dessiné par MM. *Drevet* pére & fils, sur le *Pastel* reconnu pour l'unique portrait autentique du célébre Archevêque. M. DE RAMSAY a augmenté son discours, qui est à la tête, sur le Poëme épique; il ajoûte aussi des notes.

DE LEIPSIG. Le Recüeil des Poëtes Polonois par M. Michel-Abraham TROTZ, premiére & seconde partie. La *premiére* contient la traduction de l'*Argenis* en Polonois par *Waclavv Poloeck*. La 2^e. *Bibliotheca Polono-Poëtica* est remplie des fables de M. le Waivode de Russie.

TABLE
DES ARTICLES.

Article XI. *Vita abscondita.* . . . . . *Vie de J. C. cachée, ou voilée sous les Espéces Eucharistiques, &c.* p. 191

Art. XII. *Quatriéme Lettre du Pére* Castel *sur la véritable cause primitive & insensible de la pesanteur, &c.* p. 221

Art. XIII. *Histoire de l'Eglise de Meaux, &c.* p. 240

Art. XIV. *La suite de l'Article précedent.* p. 255

Art. XV. *Lettre sur le véritable Auteur de l'explication de la Fontaine de Fontestorbe, &c.* p. 281

Art. XVI. *Les Oraisons de Ciceron traduites en François, &c.* p. 288

Art. XVII. *Méditations sur l'Evangile, &c.* p. 313

Art. XVIII. *La suite de l'Article précédent.* p. 335

Lettre sur quelques curiosités trouvées en Bretagne. p. 367

Art. XIX. *Nouvelles Littéraires.* p. 355

D'ITALIE. *De Rome.* p. 358

D'ALLEMAGNE. *De Lubeck.* p. 363

De Berlin. pp. 360. 373

De Halle. pp. 360. 361. 372

Fevrier 1732.

De Leipsig. pp. 360. 361. 376
De Iene. pp. 360. 375
De Francfort sur l'Oder. p. 361
De Gotha. *Ibid.*
De Kiel. p. 362
D' Altenbourg. *Ibid.*
D'Erfort. p. 363
De Greifsvvalde. p. 364
De Nuremberg. p. 365
D' Ausbourg. p. 372
De Breslau. p. 373
De Stettin. p. 374
De Dresde. p. 375
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 363. 364
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 363 364. 376
De la Haye. p. 364
De Leyde. p. 372
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 355. 359. 366. 375
De Montpelier. p. 373

FIN DE LA TABLE.

Fevrier 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIR
POUR
L'HISTOIR

Des Sciences & des beaux Ar

Commencés d'imprimer l'an 170
Trevoux, & dédiés à son Alte
Sérénissime, Monseigneur le
DUC DU MAINE.

Mars 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD
ruë Merciere, au Grand Hercule.
A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai
de Conty, à la descente du Pont-Neuf,
à la Croix d'Or.

M DCC XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCES au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc ; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
—	1702.	12 v.
—	1703.	12. v.
—	1704.	13. v.
—	1705.	12. v.
—	1706.	12. v.
—	1707.	12. v.
—	1708.	12. v.
—	1709.	12. v.
—	1710.	12. v.
—	1711.	12. v.
—	1712.	12. v.
—	1713.	12. v.
—	1714.	12. v.
—	1715.	12. v.
—	1716.	12. v.
—	1717.	12. v.
—	1718.	12. v.
—	1719.	12. v.
—	1720.	5. v.
—	1721.	12. v.
—	1722.	12. v.
—	1723.	12. v.
—	1724.	12. v.
—	1725.	12. v.
—	1726.	13. v.
—	1727.	12. v.
—	1728.	12. v.
—	1729.	12. v.
—	1730.	12. v.
—	1731.	12. v.
—	1732.	3. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1732.

ARTICLE XX.

ABREGE' DE LA VIE DU célébre Pierre Danes, *Ambassadeur du Roi* François I. *au Concile de* Trente, *Evêque de* Lavaur, &c. *Avec deux Mémoires sur les principales Actions de* Jacques Danes... Evêque de Toulon, &c. *On a joint un Recüeil contenant deux parties; dans la premiere on rapporte les textes de tous les Ecrivains qui ont parlé de l'Evêque de* Lavaur, &c. *La seconde partie.... contient les Opuscules de* Pierre Danes, &c. *A Paris, Mars* 1732.

M. DCCXXXI. *In* 4°. *Pages* 184.

NOus ſuivrons, en rendant compte de ce Recüeil, l'ordre & le partage annoncé dans le tître, & nous donnerons une idée ſuffiſante de chacune des parties qui le compoſent.

Abregé de la Vie de Pierre Danes.

Pierre Danes naquit à Paris l'an 1497. d'une famille illuſtre, & très ancienne, laquelle ſubſiſte encore avec diſtinction. L'Auteur de cet Abregé, très inſtruit de ce qui regarde une maiſon dont il ſoutient l'honneur, par ſon rang, & par ſes qualités perſonnelles, remarque, comme une preuve de ſon ancienneté, que l'E de ce nom, quoiqu'il ſoit ouvert, s'écrit néanmoins ſans accent. *Danes* fut mis fort jeune au Collége de *Navarre*, qui joüiſſoit alors du premier éclat de ſon origine royale. En peu de tems il y fit de ſi grands progrès, qu'on ne fit point difficulté de l'égaler dèſlors aux plus Sçavans hommes de ſon ſiécle, au grand *Budé* même, pour la connoiſſance de la langue Gréque.

Ce n'étoit pas au reste un simple Grammairien ; il étoit *Réel*, dit *Genebrard*, dans l'Oraison Funébre de ce Prélat, qu'il prononça peu de jours après sa mort, en 1577. il *s'adonnoit aux choses sérieuses, & connoissance d'icelles, voulant savoir les langues, non pour les vocables, mais pour la substance & énergie du sens*. Et, pour ce qui est de l'Hébreu, on avoit une telle idée de sa capacité, qu'*Arias Montanus*, & *Guillaume Lindan*, étant en dispute, au sujet de l'autenticité du texte hébreu, ils priérent *Genebrard*, de savoir quel étoit sur cela le sentiment de *Danes*, *chacun estimant que c'étoit un grand avantage pour sa cause, d'avoir ce sçavant de son parti*.

S'il eut été jaloux des titres destinés à couronner la doctrine, on n'eut pû les lui refuser ; il ne se mit point en peine de les obtenir, il se contenta de les mériter : *Non Magisterio quidem, sed merito, Parisiensis Theologus fuit* ; c'est le témoignage que lui rend le célébre Controversiste *Claude* de *Xaintes*. *Genebrard* ajoute que *Danes étoit grand Orateur, grand Philosophe, bon*

Mathématicien, bien versé en Médecine & en Théologie. De si grands talens pouvoient-ils manquer d'être reconnus & employés, sous un Prince tel que François I? Dans cette premiére ferveur du rétablissement des belles Lettres, les personnes les plus distinguées se faisoient un plaisir d'y contribuer en les enseignant publiquement, & *Lascaris*, Prince du sang des Empepereurs Grecs, avoit bien voulu honorer cette profession par son exemple. *Danes*, qu'il comptoit au nombre de ses plus illustres disciples, accepta donc la premiére chaire de Professeur en langue Gréque, que le Roi lui donna en 1530. Il ne la garda qu'environ cinq ans, & dans ce peu de tems, il eut pour disciples, ce que ce siécle vit de plus distingué parmi les Sçavans.

Depuis long-tems *Danes* avoit résolu d'aller en *Italie* visiter les Sçavans & les Bibliothéques d'un pays, où le bon gout s'étoit rétabli plûtôt qu'en aucune autre partie de l'*Europe*. En 1535. *Georges* de *Selve*, Evêque de *Lavaur*, fils du célébre *Jean* de *Selve*,

premier Président du Parlement de *Paris*, fut nommé Ambassadeur à *Venise*. *Danes* obtint du Roi la permission d'y aller joindre son ami, & son ancien disciple. Durant ce voyage il travailla à divers Ouvrages, dont on parlera dans la suite. Le P. *Hilarion de Coste* assure qu'il fut chargé de la part de François I. de plusieurs commissions auprès du Souverain Pontife, & des autres Princes d'*Italie*, pour les affaires générales de l'Eglise, *où il fit paroître & sa probité, & sa profonde doctrine, au grand honneur du nom François.*

A son retour d'*Italie* ces qualités parurent avec éclat, dans une affaire qui fut alors regardée comme importante, & que le Roi jugea digne de son attention. Nous parlons de la fameuse dispute entre *Antoine* de *Govea* & *Ramus*, au sujet de l'autorité & de la doctrine d'*Aristote* que *Ramus* s'efforçoit de décréditer, & d'anéantir, pour s'élever, s'il étoit possible, à la place & aux dépens de ce célébre Philosophe. Sa Majesté ordonna que cette contestation fût mise en régle,

& que l'affaire fût traitée dans les formes. On nous en donne ici en abregé une histoire exacte & fidéle, avec des réflexions très judicieuses. *Govea* choisit *Danes* pour Juge, avec l'agrément du Roi, & lui joignit *Vicomercato*. *Ramus* de son côté prit pour Arbitres *Jean Quentin*, Docteur en Droit, & *Jean* de *Baumont*, Docteur en Médecine : Le Roi y ajouta *Jean Salignac*, Docteur en Théologie, comme sur-Arbitre. Après quelques incidens, *Ramus* se soumit ; & les Juges libellérent ainsi leur avis : *Que ledit* Ramus *avoit été téméraire, arrogant & impudent d'avoir réprouvé & condamné le train & art de Logique receu de toutes les Nations, que lui même ignoroit : & que par ce qu'en son Livre des* Animadversions, *il reprenoit* Aristote, *étoit évidemment connüe & manifeste son ignorance. Voire qu'il avoit mauvaise voulonté, de tant qu'il blasmoit plusieurs choses à quoi il ne pensa onques. Et en somme ne contenoit son dit Livre d'A*nimadversions, *que tous mensonges & une maniére de médits ; tellement qu'il sembloit être le grand bien & profit des*

Lettres & Sciences, que ledit Livre fust du tout supprimé. Semblablement l'autre dessus dit, intitulé Dialecticæ Institutiones, *comme contenant aussi plusieurs choses fausses & étranges* ?

Jusques ici, dit nôtre Auteur, *Danes* n'avoit brillé que par la connoissance des Langues, & de la Philosophie. En 1545. *François* I. l'honora d'une commission également glorieuse & importante, Sa M. l'ayant envoyé au Concile de *Trente*, en qualité de son Ambassadeur, avec *Claude d'Urfé* Sénéchal de *Forêts*, & *Jean Desligneris*, Président aux Enquêtes. Dans ses Lettres Patentes, qui sont du premier Avril, le Roi loüe les Ambassadeurs, *à cause de leur probité, leur solide piété, leur grande expérience dans les affaires, leur zéle extrême pour le service de Dieu & de l'Etat. Danes* & ses Collégues arrivérent à *Trente* le 26. Juin 1546. Il y prononça un discours qui fut reçû avec beaucoup d'applaudissement & que le Roi ordonna qu'on imprimât aussitôt. Il assista à cette auguste assemblée durant toute la troisiéme convocation ; & les Auteurs conviennent

qu'il y ſoutint dignement l'honneur de la Nation. On a remarqué ſur-tout, & l'on a bien fait valoir un bon mot qu'il dit dans une des Scéances. *Nicolas Pſeaume*, Evêque de *Verdun* ſe plaignoit de certains abus, qui ſe commettoient à *Rome* au ſujet des proviſions des Bénéfices: un Evêque Italien qui l'écoutoit impatiemment, dit par une raillerie piquante, & d'un air de mépris, ces mots équivoques en Latin: *Gallus cantat*. *Danes* le prenant ſur un ton plus ſérieux, & continuant la même équivoque, repartit ſur le champ: *Utinam ad hujus Galli cantum Petrus ad pœnitentiam adducatur!* *Pallavicin* avoüe que ce mot ſervit comme d'aiguillon, pour engager le Concile à travailler à la réformation de la Diſcipline Eccléſiaſtique.

Peu de tems après que *Danes* eut prononcé au Concile de *Trente* la harangue dont nous venons de parler, il fut choiſi par *Henri II.* pour être Précepteur du Dauphin, qui fut Roi, ſous le nom de *François II.* Ce Prince prit en lui tant de confiance, qu'il le fit dans la ſuite ſon Confeſſeur; &

c'est le seul exemple que l'Histoire nous fournisse d'un Précepteur choisi par le même Prince, pour être son Confesseur. D'ailleurs, comme *François II.* a été surnommé *Roi sans vice*, cet éloge fait presque autant d'honneur au maître & au Directeur, qu'à son éléve & à son Pénitent.

En 1557. *Danes* fut nommé à l'Evêché de *Lavaur*, après la mort de *Georges* de *Selve*; & depuis ce tems là il renonça presque entiérement aux sciences profanes, pour ne s'appliquer plus qu'aux devoirs de son ministére. Les Protestans s'étoient flattés qu'il ne leur étoit pas fort opposé : mais il effaça bientôt cette fausse idée, il soutint la Religion avec tant de zéle & de fermeté, que l'Historien latin des Eglises Réformées du seiziéme siécle, traite ce Prélat de petit génie, & de cruel persécuteur; *infirmi judicii, & acerbus vexator Episcopus.* Son désinteressement étoit parfait; ses aumônes immenses. La meilleure partie de son revenu étoit employée au soulagement des pauvres : *il entretenoit*, dit *Thevet*, *certains Ecoliers en cette ville de* Paris,

où les aumônes se continuoient, ayant toûjours laissé 600. septiers de bled pour les faire. Il étoit bienfaisant, & prenoit avec courage le parti de ceux qui étoient injustement accusés ou persécutés. Le Pere *Polanc* dans un Abregé de l'Histoire de sa Compagnie, qui n'a point été imprimé, raconte que *Danes* s'étant trouvé avec le Cardinal de *Mâcon* (*Charles Hemard d'Enonville*) lequel étoit fort prévenu contre les *Jésuites*, lui fit un grand éloge de la Société naissante, disant, *qu'il en avoit connu au Concile de* Trente *les principaux chefs, sçavoir les Peres* Laynés, le Jay *&* Salmeron, *qui étoient des Ecclésiastiques d'un véritable mérite, distingués par leur science & par leur piété; que la sainteté de leur Institut avoit déja engagé plusieurs Nations à leur bâtir des maisons, comme à* Venise, en *Portugal*, en *Espagne*.

Danes se voyant avancé en âge, voulut pourvoir au bien de son Eglise après sa mort. Il demanda à *Henri* III. pour son successeur *Genebrard*, dont il connoissoit les grandes qualités, & qui n'avoit encore rien témoigné de

sa fureur pour la Ligue. Le Roi le lui accorda ; mais aucun Sécretaire d'Etat ne voulut signer le Brévet. *Danes* présenta sa Requête aux Etats de Blois, en 1576. Le Clergé & la Noblesse promirent de l'appuyer : le Tiers Etat refusa de se joindre aux deux autres, & le Prélat ne put obtenir ce qu'il souhaitoit. Depuis ce tems-là, il ne fit plus que languir, & mourut le 23. d'Avril 1577. Il fut enterré à S. *Germain* des Près, où il s'étoit retiré sur la fin de ses jours. *Genebrard* son ami, & autre fois son disciple, lui fit une Epitaphe Latine, rapportée par nôtre Auteur. Elle contient un éloge asses complet du célébre *Pierre Danes*, c'est-à-dire, un abregé de sa Vie. Il y est marqué qu'il avoit été Précepteur, non seulement du Roi *François II.* mais aussi du Prince *Charles* de *Lorraine* ; ce que d'autres Auteurs nous apprennent aussi.

Mémoire sur les Principales Actions dè Jacques Danes, *Evêque de* Toulon, *Maître de l'Oratoire du Roi.*

Jacques Danes naquit à *Paris* en

1601. Il étoit petit neveu à la mode de *Bretagne*, de l'Evêque de *Lavaur* dont nous venons de parler. Son pere, aussi nommé *Jacques*, exerça plusieurs grandes charges avec distinction. Il avoit épousé *Anne Hennequin*, fille du Seigneur de *Bermainville*, & de *Madelaine Seguier*, tante du Chancelier de ce nom, dont il eut trois filles, & le fils qui fait le sujet de cet Article. Celui-ci, dit M. l'A. ** D. *dans ses premiéres années, suivit le train ordinaire de grand monde. Il fut Président des Comptes, & Intendant en Languedoc*. En 1625. il épousa *Madelaine de Thou*, fille de *Jacques-Auguste de Thou*, Président à Mortier au Parlement de *Paris*. Il en eut un fils nommé *Henri*, qui se noya à l'âge de seize ans. Peu d'années auparavant, *Jacques Danes* ayant perdu son Epouse, résolut d'embrasser l'Etat Ecclésiastique. Il fut presque aussitôt fait Maître de l'Oratoire du Roi, Conseiller d'Etat Ordinaire; & nommé à l'Evêché de *Toulon*. Il fut sacré le 6. de Mai 1640. par *Nicolas Sanguin*, Evêque de *Senlis*. Depuis ce

tems-là il eut part à toutes les grandes affaires de l'Eglise, tandis qu'il conserva son Siége Episcopal. Il assista aux Assemblées du Clergé de 1641. 1645. 1650. 1656. & donna toujours des marques d'une fermeté & d'une intégrité vraiment Episcopale. Dans l'Assemblée tenüe à *Mante* en 1641. il fut un des Prélats qui s'opposérent à l'augmentation du subside que l'on exigeoit, au-delà de ce que le Clergé avoit déja accordé aux besoins de l'Etat; & il fut, comme les autres, chassé de l'Assemblée avec ignominie, & renvoyé dans son Diocése. Mais le Public lui rendit justice; les Puissances mêmes reconnurent dans la suite la droiture de ses intentions, & lui témoignerent qu'on étoit content des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, & de la conduite qu'il avoit tenüe. Il fut même invité en 1645. à venir prendre part aux délibérations de l'Assemblée du Clergé, dont il n'étoit pas: *honneur qui n'est pas ordinaire*; ainsi que le remarque l'Auteur de ce *Mémoire*. Quoiqu'il se soit déclaré dans toutes les occasions contre la

tous les environs, semblérent la respecter. Il passoit fort secrétement une grande partie de la nuit à genoux en priére, devant la Chapelle de sa Cathédrale où reposoit le saint Sacrement. Aux grands repas où il étoit obligé de se trouver, il ne mangeoit que d'une sorte de viande, & la plus commune; disant plusieurs fois, pour cacher sa sobriété: *que cela est bon!* On sçait d'ailleurs qu'il pratiquoit de grandes & de continuelles austérités, surtout les derniéres années de sa vie, jeunant presque tous les jours, & d'une maniére très-rigoureuse, ne mangeant que des légumes insipides, & sans apprêt, ne bûvant que de l'eau. Il couchoit sur la dure, ne donnoit que deux ou trois heures à son repos, & ne quittoit jamais la haire ni le cilice. Sa récréation consistoit à secourir les pauvres, & à leur rendre les services les plus dégoutans. Si on lui portoit des plaintes contre quelque Prêtre, il ne manquoit jamais de l'excuser, & de dire: *Il est meilleur que moi.* Il le reprenoit ensuite avec une douceur à laquelle il n'étoit pas pos-

ible de résister. Mais rien n'a paru avec plus d'éclat dans sa conduite, que ses immenses libéralités, & les aumônes qu'il a perpétuées par les pieuses fondations qu'il fit pour le soulagement des Pauvres, & l'instruction de ses Diocésains. Ayant appris la mort de son fils, il se retira pendant une demie heure, puis étant venu rejoindre la Compagnie, il dit d'un air tranquille : *Je viens de recevoir la nouvelle de la mort de mon fils ; les pauvres ont gagné leur procès.* Le *Gallia Christiana*, assure qu'il se publioit des miracles faits à son tombeau, à sainte *Geneviéve* des Ardens.

RECUEIL.

Ce Recüeil contient deux parties ; dans la premiére on rapporte divers Extraits des Auteurs qui ont parlé de *Pierre Danes.* Dans la seconde on a ramassé ce qu'on a pû recouvrer de ses Ouvrages, ou manuscrits, ou imprimés, qui sont devenus rares.

Premiere Partie.

La premiére Piéce est un extrait

défaire de la Garde qui les défendoit, il alla, sous prétexte d'une Procession de tous les Prêtres de son Diocése, cachant des armes, pour les surprendre, & les accabler dans leur Prêche.

M. de *Thou* se trompe, quand il dit que *Danes* mourut chès les Bernardins. Le P. *Hilarion de Coste*, dit qu'il enseigna le Grec *pendant huit années*, au College Royal : il ne garda sa Chaire, qu'environ cinq ans.

L'Oraison Funébre de l'Evêque de *Lavaur*, prononcée par *Genebrard*, le 27. d'Avril 1577. dans l'Eglise de S. *Germain* des Prés, étant devenüe fort rare, on a jugé à propos de la faire réimprimer dans ce *Recüeil*, non comme un chef d'œuvre d'éloquence, mais comme un éloge complet & fidéle de nôtre Prélat. Elle est suivie de son Epitaphe en Hébreu, & en Vers hendécasyllabes par le même *Genebrard*, & de plusieurs autres de divers Auteurs, en Grec, en Latin, & en François.

Discours sur la famille de Pierre Danes.

On prouve premiérement dans ce

 discours,

discours, que *Danes* étoit d'une famille noble & ancienne. Tous les Auteurs qui ont parlé de lui, le témoignent, & cela ne peut être contesté. On fait voir en second lieu, que *Jacques Danes*, Evêque de *Toulon*, étoit parent de l'Evêque de *Lavaur*. En effet il étoit son cousin au troisiéme degré : ce qui paroît par la généalogie de cette famille, que l'on établit ici. Elle commence à *Guillaume Danes*, qui mourut en 1476. & qui eut vingt enfans ; entre autres, *Robert*, lequel en eut vingt-huit. Cette nombreuse postérité a illustré la famille des *Danes*, par de grandes alliances, avec les maisons de la *Trimouille*, de *Briçonnet*, de *Spifame*, de *Barillon*, de *Morangis*, de *l'Hopital*, de *Marquemont*, &c. *Samuel Spifame* de *Bisseaux*, Doyen des Conseillers d'Etat, & Ambassadeur du Roi en *Angleterre*, en rapporta un Arbre généalogique d'une Maison d'Angleterre, originaire d'*Allemagne*, qui portoit le nom de *Danes*. Il prétendoit que sa femme, *Françoise Danes*, petite Niéce de l'Evêque de *Lavaur* en descendoit. Ce qui est cer-

Si toutes les raiſons alléguées dans la Diſſertation, étoient ſeulement de la force de celle-ci, elle ſeroit plus propre à éclaircir le fait dont il s'agit.

Seconde Partie du Recüeil, où l'on rapporte les Ouvrages de Pierre Danes.

Les Auteurs qui ont parlé de *Pierre Danes*, conviennent que ce Sçavant a laiſſé peu d'Ouvrages. Auſſi avoit-il ſouvent à la bouche la maxime d'*Horace* : *Nonumque prematur in annum*; ne voulant rien donner qui ne fût digne de la réputation qu'il s'étoit acquiſe. Il paroît que durant ſon ſéjour en *Italie*, il avoit travaillé à corriger pluſieurs anciens Auteurs concernant la Philoſophie qui étoit alors à la mode, & pour laquelle il avoit un goût particulier. Ce fut encore en ce tems-là qu'il compoſa la Lettre Apologétique en faveur de *François I.* pour répondre aux invectives que Charles V. fit contre ce Prince, en préſence du Pape & des Cardinaux aſſemblés en Conſiſtoire. On aſſure qu'en 1533. *Danes* donna une Edition fort exacte de l'Hiſtoire Natu-

relle de *Pline*, ſous le nom de *Bellocirius*, c'eſt-à-dire, *Belletiere*, l'un de ſes domeſtiques qu'il aimoit fort. La Préface de cette Edition eſt rapportée dans ce *Recüeil*, avec quelques Lettres du même Auteur, & une Piéce en Vers, à la loüange de *Nicolas Menuel* ſon Précepteur. Tous ces Ouvrages marquent le bon goût de *Danes*, & ſont d'une latinité pure & élégante. Voici le jugement que l'Editeur de ce *Recüeil* porte de l'Apologie de François I. *Cette Apologie*, dit-il, *eſt fort latine, bien tournée, ſolide & ſçavante. Elle eſt une preuve que* Danes *n'étoit pas ſi fort adonné à la connoiſſance de l'antiquité, qu'il ignorât les affaires de ſon tems; comme cela eſt ordinaire aux Sçavans Antiquaires.* Dans la harangue prononcée au Concile de *Trente*, l'Orateur après avoir relevé fort au long l'attachement de la Nation Françoiſe à l'Egliſe, & à l'Egliſe Romaine, & les bienfaits dont nos Rois l'ont comblée, elle & ſes Pontifes, expoſe en peu de mots les ordres dont lui & ſes Collégues ſont chargés. Il prie donc les Peres du Concile, au nom du Roi,

premiérement de concourir tous à l'unanimité des Déciſions ſur le Dogme ; ſecondement à travailler ſérieuſement à la réforme du Clergé ; les aſſurant que le Roi appuyera leurs Décrets de toute ſon autorité. Enfin il demande que les Priviléges accordés aux Rois & aux Egliſes de *France*, ſoient conſervés en leur entier.

On a délibéré ſi l'on donneroit ici un petit Opuſcule de Philoſophie Péripatéticienne, depuis long-tems ſi décréditée, qu'on prend le parti *de la* mépriſer, ſans ſe donner la peine de l'examiner : enfin on s'eſt déterminé à le faire imprimer avec les autres. Il a pour titre : *De ſubſtantia & modis ejus*. Ce n'eſt qu'une ébauche, & un fragment trouvé parmi les papiers de *Danes*. On peut aiſément juger du goût & du mérite de cet Opuſcule, en faiſant réflexion ſur le zéle de *l'Auteur*, pour l'ancienne Philoſophie.

Le dernier Ouvrage de ce *Recüeil*, eſt le Traité de l'*Ambaſſadeur*. On le croît compoſé à *Veniſe*, à la priére de l'Evêque de *Lavaur Georges de Selve*, quoique le Manuſcrit autentique, ſur

lequel on l'a fait imprimer, soit daté du premier de Janvier 1561. & qu'il ait pour titre : *Instruction de* Pierre Danes, *Evêque de* Lavaur, *pour Messieurs de* Lausac *& de* Lisle, *Ambassadeurs à* Rome, *& au Concile, années* 1561. *&* 1562. Quoiqu'il en soit, il convient également à tous les Ambassadeurs, & contient toutes les instructions nécessaires, pour s'acquiter dignement d'un si important Ministére. Depuis peu on en a imprimé la plus grande partie.

ARTICLE XXI.

DISCOURS SUR LA COMEDIE : ou traité Historique & Dogmatique des jeux de Théatre, & des autres divertissemens comiques, &c. Seconde édition. Par le R.P.Pierre le Brun, *Prêtre de l'Oratoire, In* 12. *pp.*360, *sans l'Epître dédicatoire, une table des matiéres assés ample, & deux Préfaces, une de l'Editeur, & l'autre de l'Auteur. A Paris* 1731.

UN Recüeil de Comédies de M. *Boursault*, à la tête duquel étoit

une lettre ſous le nom d'un *Théologien illuſtre par ſa qualité & par ſon mérite*, lettre trop favorable à la Comédie & aux Comédiens, donna naiſſance à cet Ouvrage, qui parut anonyme, en 1694. ſous un titre un peu différent de celui-ci.

L'Editeur a raiſon de dire que cette édition eſt augmentée de plus de la moitié: ce n'étoient d'abord que deux diſcours prononcés par le P. *le Brun*, au Seminaire de S. Magloire: ici on en trouve trois, dont le ſecond eſt conſiderablement augmenté, & le troiſiéme paroît pour la premiére fois. Ils ſont précédés d'une *Preface*, dont le but eſt de juſtifier la pratique de l'Egliſe, qui excommunie les Comédiens en tolérant ceux qui vont aux ſpectacles. » Ne faudroit-il pas, dit le » P. *le Brun*, fermer les Théatres, ou » prononcer moins ſévérement contre » ceux qui les fréquentent » ? A celà il répond, que l'Ecriture, la raiſon, & l'expérience nous apprennent que l'Egliſe ne peut ſe diſpenſer de tolérer des maux; parceque dans le champ du Seigneur il y aura toûjours de

l'yvraïe mêlée avec le froment, & que la crainte d'arracher l'un, empêche d'arracher l'autre. C'est ainsi qu'au douziéme siécle les Papes & les Evêques commencérent à interdire sous peine d'excommunication les Tournois, qui pourtant ne cessérent que près de 500. ans après, lorsque *Henri* II. y eût été blessé à mort. C'est ainsi encore que malgré les loix de l'Eglise & des plus sages Empereurs, l'usage des bains communs aux hommes & aux femmes ne fut aboli qu'après trois siécles.

Les exemples cités par le P. *le Brun*, prouvent-ils tout-à-fait ce qu'il veut prouver? L'Eglise, dit-on, toléroit les Tournois, les bains publics, l'yvrognerie, & certains autres vices qu'on cite ici, comme elle tolére les Comédiens; c'est-à-dire, qu'elle n'avoit pas la force en main pour les abolir : mais elle les défendoit clairement & expressément. On avoit donc raison de *prononcer sévérement* contre ceux qui étoient coupables de désobéïssance : mais quoique l'Eglise excommunie les Comédiens, condamne-t'elle ex-

preſſément ceux qui fréquentent les ſpectacles ? Ne les tolére-t'elle que comme elle a toléré les Tournois, & les bains publics d'hommes & de femmes ? Et ſi on le ne le prouve pas clairement, pourquoi prononcer auſſi ſévérement contr'eux ? Voila l'objection à laquelle on ne répond pas, quoiqu'on eût ce ſemble entrepris de le faire. Nous aurons quelquefois occaſion de remarquer, que les ſentimens du P. *le Brun* ſont meilleurs que ſes preuves. Donnons maintenant quelque idée des trois diſcours, qui partagent tout cet Ouvrage.

Le premier tend à montrer, que l'Egliſe ne s'eſt pas préciſément élevée contre les ſpectacles, à cauſe des impiétés & de la licence qui regnoient dans ceux des Payens ; puiſqu'elle n'a point ceſſé de fulminer de la même maniére, depuis la deſtruction de l'idolatrie dans l'Empire. L'Auteur de la Lettre favorable aux piéces de Théatre, avoit reconnu que les Religieux & les Eccléſiaſtiques conſtitués en dignité ne peuvent aller à la Comédie ſans péché mortel, & à cauſe

du ſcandale ; & parce qu'étant conſacrés à Dieu ils doivent ſe priver des divertiſſemens du ſiécle. De ces principes le P. *le Brun* conclut : 1°. Que la Comédie n'eſt donc pas indifférente de ſa nature ; puiſque les divertiſſemens du ſiécle, quand ils ſont honnêtes , ne ſont pas interdits aux Ecléſiaſtiques: 2o. Que ſelon l'idée du monde même , la Comédie ne peut donc s'accorder avec la ſainteté de la Religion Chrêtienne ; puiſque les perſonnes conſtituées en dignité Ecléſiaſtique n'y peuvent aller ſans ſcandale. 3o. Que puiſque les Ecléſiaſtiques commettent un péché de ſcandale,en allant à la Comédie,auſſi lesLaïques qui font profeſſionde piété & ſur qui la Comédie ne fait aucune mauvaiſe impreſſion , ſont coupables lorſqu'ils y vont , parceque pluſieurs eſprits foibles , pour qui la Comédie eſt un poiſon mortel, ſe détérminent à ſuivre l'exemple des perſonnes qui paroiſſent pieuſes. Tout cela eſt ſuivi de quelques Canons & de l'authorité de S. *Charles Borromée* , qui ordonnent aux Ecléſiaſtiques de détourner les

Chrêtiens de ces ſortes de ſpectacle
On cite entre autres ce Canon neu
viéme du Concile de *Châlons* ſo
Charlemagne ; *hiſtrionum ſive ſcurr*
num, & turpium ſeu obſcœnorum joc
rum, non ſolùm ipſi reſpuant, verù
etiam fidelibus reſpuenda percenſcan
L'adverſaire du P. *le Brun* pourr
lui repliquer, que par les paroles m
mes de ce Canon il ne s'agit que
jeux obſcénes, ou de bouffonner
indécentes. Quand on conteſte ſur
point, il faut citer des authorités pr
ciſes.

Une des choſes qui a le plus ch
qué dans la *Lettre* de l'Anonyme d
on a parlé, c'eſt qu'il a oſé avanc
que la Comédie eſt *moins l'école*
vice que de la vertu: le P. *le B*
craint de citer des vers, « où les art
„ces de l'amour déréglé, & les dém
„ches d'une ambition demeſurée
„montrent avec l'appareil le plus
„pable de ſéduire les cœurs„. Mai
y ſupplée par la peinture que *D*
préaux & M. *Racine* le fils ont fa
l'un de l'Opéra dans ſa dixiéme *ſ*
re, l'autre du Théatre en général d

Mars 1732.

une Epître en vers à M. *de Valincour*. Il montre ensuite, que *Corneille* & *Racine*, malgré le soin qu'ils ont pris de donner des piéces plus chastes que les autres, ont encore été plus applaudis par les personnes mêmes du monde, pour avoir enfin regardé leurs travaux comme des pechés de jeunesse : & que *Moliére*, au jugement même de l'Auteur de la Republique des Lettres, a fait beaucoup de mal par ses Comédies.

Jusqu'ici on n'a pas fait voir aussi clairement qu'on se l'étoit proposé, que la tolérance de l'Eglise, à l'égard de ceux qui vont aux spectacles profanes en general, soit la tolérance d'un mal qu'elle réprouve positivement. On entreprend de le montrer dans le second Discours, où l'on fait l'Histoire des jeux de Théatre & des autres divertissemens comiques, & des sentimens des Docteurs de l'Eglise sur cette matiére. La défaite la plus ordinaire des partisans de la Comédie, c'est que l'Eglise n'a condamné les spectacles, qu'à cause des superstitions & des infamies que les Payens

que les Acteurs ſe ſoient préſentés nûs dans les Tragédies & dans les Comédies.

Pour établir plus ſolidement ce dernier point, ſçavoir que les piéces de Théatre étoient ſouvent plus honnêtes que celles d'aujourd'hui, on nous renvoye & aux Régles dreſſées depuis *Auguſte*, & aux piéces mêmes qui nous reſtent de ces tems là. Quant aux Régles, on les peut lire dans l'art Poëtique d'*Horace*. „ La Tragé„die, dit-il, a un air de majeſté qui „ne s'accommode point du burleſque: „ſemblable à une Dame chaſte & „modeſte, qui ſeroit contrainte de „danſer par Religion à certains jours „de fête, au milieu même de la li„cence des ſatyres elle gardera toû„jours la pudeur„.

> Effutire leves indigna Tragœdia verſus,
> Ut feſtis Matrona moveri juſſa diebus,
> Intererit ſatyris paulùm pudibunda protervis.

Quant aux piéces mêmes, on en peut

juger par les Tragédies qui nous restent de l'antiquité : & en géneral les connoisseurs ont remarqué ; " que les „Tragédies des Anciens n'avoient „point d'autre but , que d'exciter „des sentimens de terreur & de com„passion ; & qu'on a changé le vrai „caractére de la Tragédie , en y „faisant entrer l'amour„. Si des Tragédies on passe aux Comédies , on montre que malgré les libertés de *Plaute*, il y a moins d'obscénités dans toutes ses piéces que dans telle Comédie de nos jours. Il falloit bien qu'alors on exigeât de la modestie sur le Théatre , puisque dans le Prologue des *captifs* , *Plaute* pour se concilier l'attention des spectateurs dit , que cette piéce n'est pas écrite d'un stile lascif , comme les autres comédies ; & qu'on n'y trouve point de vers qui blessent la pudeur. Cela paroît encore mieux par les Comédies de *Ménandre* & de *Térence* , les plus estimées dans l'ancienne Rome. Que si on n'entend point dans nos Comédies des mots aussi grossiers que dans les anciennes, on fait remarquer , qu'autrefois on

s'énonçoit d'une maniére alles ouverte dans la converſation, dans les écrits,& dans les livres mêmes de piété: de ſorte que certaines expreſſions qui nous bleſſent chés les Anciens, faiſoient bien moins d'inpreſſion alors, que n'en font aujourd'hui ces mots à double ſens, ces tours ingénieuſement équivoques avec leſquels on expoſe une intrigue d'amour, & cette maniére dangereuſe dont on s'énonce, en ôtant adroitement tout ce qui *donnoit* quelque horreur du mal, *pour ne* laiſſer que ce qui flatte la paſſion. Toutes ces reflexions ſont belles & vraies; mais la preuve eût été bien plus complette, ſi on eût établi auſſi ſolidement deux autres points: 1mt, que dans les jeux qui ne ſe faiſoient pas en l'honneur des idôles, on ne mêloi ni cérémonies idolatriques, ni certaines invocations Payennes que les Chrê- tiens n'auroient pû authoriſer ſan ſcandale: 2mt, que ces Tragédies ces Comédies, qui paroiſſent plus m deſtes que les nôtres, n'étoient po mêlées de piéces, de danſes, ou d'a tres divertiſſemens indécens : car e

fin le dernier des vers d'Horace qu'on vient de citer, ſemble prouver que la Tragédie étoit accompagnée de ſatyres un peu licentieux, pour ne rien dire de plus.

La ſeconde partie embraſſe le tems depuis Conſtantin juſqu'à Honorius. On y fait voir, que quoiqu'on eût aboli certains jeux, les ſpectacles ſubſiſtoient pourtant dans l'Empire: mais que les Chrêtiens n'y alloient pas; & que *Julien* lui-même vouloit faire imiter leur conduite aux Prêtres des Idôles, perſuadé du ridicule & de *l'indécence* des ſpectacles. Il y avoit donc de l'indécence: comment accorder le P. le *Brun* avec lui même? Les différentes loix des Empereurs Chrêtiens qu'il rapporte enſuite, prouvent bien, que la profeſſion d'Acteur de Théatre étoit regardée comme baſſe & peu honorable au caractére de Chrêtien; parce que ces Acteurs étoient ordinairement de mauvaiſe vie: mais elles ne prouvent rien de plus. On en pourra juger par la lecture même. L'Auteur ſoutient quelquefois mal une très bonne cauſe; puiſqu'il ap-

plique toûjours au Théatre en géné-ral, ce qui dans ses propres citations, ne convient qu'aux spectacles, *où* tout ne se passe pas dans l'ordre.

Après cela il est assés inutile de parcourir dans la troisiéme partie toutes les loix faites sur ce point depuis *Honorius* jusqu'à *Justinien*. *Arcadius*, dit-on, abolit seulement les jeux *Majuma* : *Honorius* permit les spectacles publics, à condition qu'on n'y feroit ni sacrifice, ni superstition: ce qui n'empêcha pas S. Chrysostome de déclamer contre l'Impératrice *Eudoxia*, pour avoir fait celebrer des jeux *dans un lieu qu'on pouvoit voir de l'Eglise*. C'étoit donc plûtôt l'abus que la chose même qui excitoit tant de troubles ; & la requête des Evêques d'Afrique aux Empereurs vers l'an 400. ne paroît pas sur ce point favorable au P. *le Brun*, qui pourtant la fait beaucoup valoir. On y demande trois choses. „ 1mt, de ne pas souf„frir aux jours de fêtes les anciennes „réjouissances venües du Paganisme; „parce qu'on y dansoit impudemment „dans les places & dans les ruës, &

„que les femmes pieuſes ne pouvoient
„aller à l'Egliſe, ſans ſouffrir des in-
„ſultes & des railleries ſur le chemin:
„2^{mt}, qu'on ne ſouffrît pas non plus
„les ſpectacles du Théatre les Diman-
„ches & les jours ſolemnels: 3^{mt},
„qu'on n'obligeât aucun Chrêtien à
„ces ſpectacles„. En finiſſant cette partie, on fait ſentir la vengeance Divine contre les amateurs de ces ſortes de jeux: car ils ceſſérent à Carthage par une irruption des Vandales, qui firent paſſer les Habitans au fil de l'épée, dans les Gaules par une voie à peu près ſemblable, & à Rome par la déſolation totale de la Ville par *Totila* ſous *Juſtinien.* Ils durérent plus long-tems à Antioche & à Conſtantinople: & *Juſtinien* content de faire obſerver les Canons qui défendoient aux Eccléſiaſtiques d'y aſſiſter, laiſſa toute liberté aux autres.

Preſque tout ceci eſt hiſtorique. Mais quel jugement les Auteurs tant profanes que ſacrés depuis *Auguſte* juſqu'à *Juſtinien*, ont-ils porté ſur les ſpectacles? C'eſt ce que contient la quatriéme partie. Après *Ovide*, *Sené-*

que, *Tacite*, *Juvenal*, qui tous avoüent que les jeux & les Théatres sont une source de corruption, viennent plusieurs endroits du nouveau Testament, où les Comédies sont clairement défenduës. S. Paul recommande fort la modestie aux filles. „ Qu'on „ n'entende jamais parmi vous, dit-il „ ailleurs, des paroles deshonnêtes, „ des extravagances, ni des bouffon„neries„. S. Jean inspire aux Chrétiens de l'horreur pour *tout ce qui* peut exciter la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, & l'orgüeil de la vie. Voila donc le Théatre généralement condamné. De là on passe au second siécle, & on y trouve S. *Justin*, *Athenagore*, *Tatien*, *Minutius Felix*, *Clement* d'Alexandrie, qui reprouvent les spectacles : mais nul Pére de ce tems-là n'a parlé avec plus de force contre eux que *Tertullien*. Les raisons pour lesquelles il les interdit, sont, l'idolatrie qui s'y trouve presque toûjours ; le danger d'y allumer des passions qui font perdre l'esprit saint, l'obligation où sont les Chrêtiens d'éviter tout ce qui peut

porter à l'impureté, le compte qu'ils doivent rendre de toutes les paroles vaines & bouffonnes, le concours des hommes & des femmes qui s'y fait d'une maniére ſcandaleuſe. Pourquoi encore le Théatre eſt-il défendu ? „parce qu'il eſt incompatible avec la „priére toûjours ordonnée aux Chrê„tiens, parcequ'on ne peut offrir à „Dieu tout ce qui s'y fait, parceque „les Chrêtiens ne doivent rechercher „que des joyes toutes ſpirituelles...... „parceque la Religion nous préſente „des ſpectacles bien différens de ceux „du Théatre, &c. „. Dans les ſiécles ſuivans, *Arnobe*, *Lactance*, & les SS. *Ephrem*, *Baſile*, *Gregoire* de Nazianze, *Ambroiſe*, *Chryſoſtome*, *Jerôme*, *Auguſtin*, diſent la même choſe à peu près pour les mêmes raiſons. Toutes ces raiſons, comme l'on voit, ne ſont pas de la même force ; & puiſqu'il y en a qui prouveroient que les plus innocens divertiſſemens ſeroient illicites, le P. *le Brun* devoit bien diſtinguer ici ce qui eſt d'obligation étroite d'avec ce qui n'eſt que de perfection ou de décence ; ce qui eſt anathématiſé

comme mal, d'avec ce qu'on veut précisément retrancher comme moins bien. Car en vérité peut-on croire que *Salvien*, qui parle comme les autres Docteurs, ait voulu faire aux Chrétiens un peché mortel de rire, parce qu'il dit. » Vous cherchés à rire, & » vous êtes Disciples de J. C. dont » personne n'a jamais écrit qu'on l'ait » vû rire, au lieu que nous sçavons „ qu'il a pleuré ».

Dans la cinquiéme partie on reprend l'Histoire des jeux de Théatre depuis l'extinction de l'idolatrie dans l'Empire, jusqu'à la naissance des Scholastiques. En Orient ils subsistérent long-tems, surtout sous les Empereurs Iconoclastes: en Occident ils ne se renouvellérent depuis l'irruption des Goths & des Vandales, que sous *Charlemagne*. Mais dans l'un & dans l'autre les Conciles particuliers, & les Canons en parlérent comme on avoit fait dans les siécles précédens: & on remarque surtout, que *Philippe Auguste* chassa de sa Cour les Comédiens, jongleurs, & farceurs.

La sixiéme & derniére partie contient

tient le jugement qu'on a porté sur les jeux de Théatre, depuis les Scholastiques jusques à nos jours. Ici le P. *le Brun* commence à saisir l'état de la question, en se voyant forcé d'avoüer, que dans certains cas, & dans certaines suppositions on ne peut condamner ce qu'on condamne pourtant dans la pratique commune : c'est-à-dire, en bon François, que ce ne sont pas les jeux du Théatre en général, mais les abus qui s'y trouvent que les Scholastiques condamnent. Tenons-nous en à S. *Thomas* sur lequel l'Auteur insiste davantage. Ce grand Docteur * demande trois conditions, pour que les jeux, où l'on ne cherche qu'une delectation animale, *in quibus non quaritur nisi delectatio animalis*, ne soient pas des pechés. Il ne croyoit donc pas que tout ce qui n'est pas fait directement par un principe & pour un motif surnaturel, fût un crime. Il demande, dis-je, trois conditions; & il faut remarquer, qu'un peu plus bas il parle à peu près de la même maniére au sujet des *Histrions*,

* 2. 2. q. 87, art. 3. ad 2.

qui sont faits pour divertir les autres; 1^{mt}, qu'il ne s'y rencontre rien d'indécent ou de nuisible : 2^{mt}, que la gravité de l'ame n'en soit pas totalement alterée : 3^{mt}, qu'ils conviennent à la personne, au tems, & au lieu. Or le P. *le Brun* donne ici un libre essor à son zéle & à son éloquence, pour montrer que ces trois conditions manquent à la Comédie de nos jours. Il a raison : aussi ceux qui voudroient tolérer le Théatre, sous-entendent toûjours qu'on en doit réformer les *abus*. Mais parmi bien des abus visibles qu'il rapporte, ce qu'il ajoute est-il bien concluant ? « Tout exercice qui » ne peut être fait *par J. C.* & pour J. » C. est indigne d'un Chrêtien... Or » ne seroit-ce pas se moquer de Dieu » & des hommes, que de dire, que » l'on va à la Comédie pour l'amour » de J. C. ? » Par ce raisonnement *la* course, la chasse, la paume sera interdite. Il est bien vrai qu'il ne faut prendre aucun plaisir contraire au Christianisme, qu'il faut que celui que l'on prend, puisse être, du moins indirectement, rapporté à Dieu : mais est-il nécessaire qu'actuellement il

parte d'un principe surnaturel, il ait une fin surnaturelle, & que J.C. pût le prendre avec bienséance ? N'y auroit-il point ici une de ces morales outrées, qui ont été censurées dans les Bulles des Papes contre les derniéres Hérésies?

Des sentimens des Scholastiques, on revient à une Histoire abregée de la différence des Piéces Comiques du tems de S. *Loüis*, d'avec celles de nos jours, & du progrès que le Théatre a fait pendant tout cet intervalle. On montre que depuis le douziéme siécle jusqu'au dix-septiéme, l'Eglise n'a pas cessé de fulminer contre les spectacles, par ses Conciles, ses Rituels, ses Docteurs & ses Prélats. Mais il en est des authorités qu'on rapporte, comme de celles des siécles antérieurs : la plûpart ne regardent que les Clercs, & presque toutes supposent de l'indécence, de l'infamie, ou d'autres abus dans les spectacles. Les uns se faisoient dans les cimetiéres, ou même dans les Eglises: les autres étoient représentés par des Ecclésiastiques; dans ceux-ci il y avoit des superstitions:

dans ceux-là nos plus respectables mystéres étoient deshonorés. La bonté de cet Ouvrage consiste plus dans la justice de la cause, que dans la justesse du raisonnement; il faut pourtant l'avoüer, le P. *le Brun* prouve bien son sentiment par l'authorité de plusieurs Evêques de nos jours, qui ont condamné le Théatre sans misericorde & sans restriction: ce sont MM. *Godeau* Evêque de Grasse, de *Vialard* Evêque de Châlons sur Marne, *Mallier* Evêque de Troyes, *Pavillon* Evêque d'Alet, le *Tellier* Archevêque de Rheims, le Cardinal *le Camus* Evêque de Grenoble, *de Clermont Tonnerre* Evêque de Noyon, *de Sève de Rochechouart* Evêque d'Arras, le Cardinal *de Noailles* dont on fait l'éloge, *Fléchier* Evêque de Nimes dont le mandement donné en 1708. est inseré en entier à la fin du troisiéme discours. On y joint l'Université de Paris sous le Rectorat de M. *Hermant*. Tous ces Prélats n'ont pas cependant parlé d'une maniére également forte: mais que penser de ces paroles de M. *de Chaluset*, Evêque de

Toulon, dans ses Ordonnances Synodales ? « Tous les Chrêtiens ensemble
„ne sont qu'un Corps dont J. C. est
„le Chef, & le S. Esprit l'Ame : vou-
„loir donc que les Comédies puissent
„être *l'occupation* des Chrêtiens, c'est
„vouloir que J. C. s'y plaise, & que
„le S. Esprit les y conduise „. La conséquence est-elle juste ? Outre qu'il y a de la différence entre un divertissement, & *une occupation*, aimer la chasse ou la paume, est-ce vouloir que J. C. s'exerce à l'une ou à l'autre ? Quelquefois le zéle emporte, & malheureusement les Partisans du Théatre renfermé dans de justes bornes, en ont pris occasion d'interpréter aussi les paroles des Péres dans leurs Sermons.

Au reste les Evêques & les Casuistes d'Espagne ont parlé du Théatre comme en France : c'est ce qu'on montre par le témoignage du Docteur *Gonzalés*, du Cardinal d'*Aguirre*, & de *Didacus de Tapia*. Il ne faut pas non plus s'authoriser des paroles de S. *François de Sales*, sur le Bal & sur la Comédie : car on s'applique à fai-

re ſentir qu'il a penſé là deſſus comme les Péres. Voila en abregé ce que contient ce ſecond diſcours qui eſt fort étendu. Il eſt ſuivi d'une lettre où l'Auteur répond à quelques difficultés qu'on lui avoit propoſées. La plûpart de ces difficultés ont déja été réſoluës dans le corps de l'Ouvrage : ainſi nous ne nous y arrêterons pas.

Le troiſiéme & dernier diſcours eſt un vraye harangue, où l'on examine, ſi on peut tirer de l'Ecriture Sainte des ſujets de Piéces de Théatre? On établit que non, pour deux raiſons: 1^{mt}, parceque l'Ecriture ne peut paroître ſur le Théatre, ſans y être alterée & corrompuë: 2^{mt}, parceque quand même on ne la corromproit pas, elle eſt par ſa ſainteté incompatible avec le Théatre.

Preuves de la premiére Partie. 1^{mt}, le Parlement de Paris, S. *Charles*, & *Mariana*, ont condamné les Piéces de Théatre tirées de l'Ecriture : le Concile de *Trente* défend de faire entrer l'Ecriture dans les choſes profanes. Donc on ne peut tirer un ſujet de l'Ecriture, ſans la corrompre.

2.mt, l'esprit de l'Ecriture est d'établir le renoncement à soi-même, le mépris des richesses, la crainte & l'amour de Dieu seul, la charité pour le prochain. Or ce n'est pas là ce qu'on cherche à la Comédie. Aimeroit-on à entendre parler au Théatre de la fin derniére, du jugement général, de l'obligation de rapporter toutes ses actions à J. C.? non sans doute. Donc on ne peut tirer un sujet de l'Ecriture sans la corrompre. 3mt, on choisira infailliblement des sujets, „qui donneront lieu aux spectateurs „d'altérer l'Ecriture dans leur esprit „& dans leur cœur„. La Tragédie de *Judith* qui paroissoit depuis peu, est une preuve claire de ce fait. Donc on ne peut tirer un sujet de l'Ecriture, sans la corrompre. 4mt, „on mêlera „toûjours de la galanterie dans les „sujets, tels qu'ils soient, qui paroi- „tront sur le Théatre„. L'impossibilité de faire autrement se prouve encore ici par les galanteries, qui sont dans la Tragédie de *Judith*. Donc on ne peut tirer un sujet de l'Ecriture, sans la corrompre. 5mt, enfin

ceux qui travaillent pour le Théatre sont incapables de manier l'Ecriture : ont-ils les lumiéres d'un S. *Augustin* par exemple? Ces sortes d'Auteurs *ne peuvent donc être appellés que des interprêtes comiques*. Donc, &c. Ceux qui liront cette premiére partie, jugeront si nous en avons alteré les preuves.

Preuves de la seconde Partie. Les Péres en parlant de l'Ecriture, se servent des mêmes expressions qu'ils employent au sujet du Corps de J.C., ils la comparent à l'Eucharistie ; chaque partie de l'Ecriture exige nos respects & nos hommages; les paroles en sont saintes & sacrées. *Origéne* entre autres a dit ; que comme l'Agneau paschal ne pouvoit être mangé que dans le lieu saint ; on ne doit aussi se nourrir des Ecritures saintes, que dans un lieu saint : or cela ne peut se trouver parmi les Comédiens, ou dans leurs assemblées. „ Sera-t'il dit, reprend-on „ avec autant d'éloquence que de ju-„ stice, que les adorables paroles soient „ le sujet d'un divertissement si pro-„ fane, qu'on joue indifféremment ou

„Moliére, ou l'Ecriture? que des „bouches si souvent profanées par des „chansons & des paroles lascives, pro„noncent les oracles de Dieu? & que „les actions des Saints soient repré„sentées par des Acteurs de Sgana„relle? . . . Qui ne seroit touché, ou „plûtôt qui ne seroit indigné de voir, „que pour empêcher qu'on ne parle „contre la Comédie, on croit qu'on „n'a qu'à faire représenter de tems „en tems des sujets saints? Saints „dans le lieu d'où on les prend, & „profânes par le changement qu'on y „fait. . . . quoi qu'ils fassent (les dé„fenseurs du Théatre) la Comédie „sera toûjours regardée par les vrais „Chrêtiens, comme un lieu conta„gieux, où la plûpart des jeunes gens „vont puiser la corruption du cœur„. Certainement il prouve très-bien, que la sainteté de l'Ecriture est incompatible avec le Théatre tel qu'il paroît à nos Comédies & à nos Opéra; mais ne s'attendoit-on pas que sa proposition, qui est générale, seroit prouvée par rapport à tout Théatre? On a dû remarquer plusieurs fois, que l'Auteur

n'est pas toûjours exact, ni dans son stile, ni dans ses expressions, ni dans ses sentimens, ni dans ses preuves.

ARTICLE XXII.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE Meaux, avec des Notes ou Dissertations, & les Piéces justificatives. Par Dom Toussaint du Plessis, *Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. In 4°. 3. vol. A Paris chés Julien Michel* Gandoüin, *Quai de Conty; & Pierre François* Giffart, *rüe S. Jacques. MDCCXXXI.*

Voyés Articles XIII. & XIV. au mois précédent.

APrès la mort de l'Evêque *Anseau*, les Chanoines de Meaux assemblés, se partagérent entre le Chantre de la même Eglise, & l'Abbé de Sainte Geneviéve de Paris. Cette espéce de Schisme alla loin. Le Pape qui en fut informé, cassa l'élection de l'un & de l'autre, par ce seul motif que l'opposition des parties pouvoit avoir des suites dangereuses.

Il donna commission aux Evêques de Senlis & d'Arras, & à l'Abbé de Lagni, de procéder à une nouvelle élection, avec pouvoir de confirmer l'Evêque élû, & au cas que les Chanoines ne pussent s'accorder, d'en élire un eux-mêmes. Le rescrit est du 27. Novembre 1207. *L'affaire traîna en longueur* jusqu'aux premiers mois de l'année suivante; & Geoffroi de *Tressi*, Chanoine & Trésorier de l'Eglise de Meaux, qui fut élû, ne se pressa pas de se faire sacrer. L'Abbesse de *Joüarre* s'en plaignit au Pape, parcequ'elle n'étoit pas elle-même bénie, & que le retardement de sa bénédiction causoit du préjudice à son Monastére. Le Pape écrivit à l'Evêque *Geoffroi* au mois d'Avril 1208, de se faire sacrer incessamment, & de bénir l'Abbesse quinze jours au plus tard après son Sacre; sinon qu'il donnoit pouvoir à l'Evêque de Troye de faire cette fonction pour lui. Malgré tout cela, *Geoffroi* n'étoit point encore sacré au mois d'Août de l'an 1209.

En ce tems l'Abbaye de *Rebal*

devint opulente : grand nombre de Prieurés furent érigés sous sa dépendance : l'Abbé & les Religieux se virent en état de tenir tête à leurs propres Evêques. L'Historien Bénédictin avoüe de bonne foi, que ces Religieux portérent quelquefois leur veuë trop haut. Ils se prétendirent exempts de la Jurisdiction spirituelle de l'Evêque, ils s'arrogérent le droit de cette Jurisdiction dans leur propre territoire, comme l'Evêque dans son Diocése. L'Evêque au contraire soutenoit que l'Abbé, les Religieux, le Clergé & le peuple de *Rebais*, comme Diocésains, lui devoient obéïssance. Cette grande contéstation prit naissance sur la fin du XI^e^ siécle, fut agitée avec chaleur pendant tout le douziéme, & enfin terminée à l'avantage des Religieux au commencement du treiziéme, sous l'Episcopat de Geoffroi de *Tressi*. Elle fut renouvellée, il y a 40 ans ou environ, par feu M. *Bossüet*, & décidée en faveur des Evêques de Meaux : sur quoi nôtre Historien fait des réflexions pacifiques. Entre les titres, que l'Abbé & les Religieux de *Rebais*

produiſirent, deux l'un du Pape *Jean* IV. & l'autre de *Martin* I. qui ſont venus juſqu'à nous, ſont de l'aveu du nouvel Hiſtorien, manifeſtement faux, ou du moins extraordinairement alterés„. Ce vice, ajoûte D. *Touſſaint*, „n'étoit pas particulier à l'Abbaïe de „*Rebais*. On ne diſconvient plus que „le mal ait été univerſel, & que non „ſeulement les Monaſtéres d'hommes „& de filles, mais encore les Commu„nautés Séculiéres, les Corps de Vil„le, les Egliſes Collégiales & les „Cathédrales mêmes, n'ayent ſuc„combé à la tentation de contrefaire „des actes favorables à tout ce qu'el„les oſoient prétendre. Ceux de l'Ab„baïe de *Rebais* furent apparemment „fabriqués pendant le cours du on„ziéme ſiécle, par quelque Religieux „trop zélé pour la gloire de ſon Mo„naſtére; mais en même tems trop „habile pour ne pas ſurprendre la „Religion des ſiécles poſtérieurs, où „l'on ne s'aviſoit pas de s'inſcrire en „faux contre des titres anciens, par„cequ'on ne ſe méfioit pas encore de „la fourberie des hommes„.

On voit à la fin de cette Histoire une lettre écrite à l'Auteur par un Académicien célébre, dans laquelle celui-ci reléve la proposition un peu trop générale, qu'on avance ici sur la falsification où supposition des titres anciens, qu'on dit avoir été un vice presque universel. L'Académicien ne disconvient pas qu'il n'y ait eû des faussaires, que chaque siécle a eû les siens, & que nous en avons veu de nos jours. Le P. *Mabillon*, dit-il, qu'on cite ici, étoit trop *éclairé* & d'une sincérité trop exacte pour n'en pas convenir, de même que tous les autres Auteurs qui ont eû occasion de parler de Diplomatique: mais de ce qu'il y a eû de tems en tems des gens, qui ont voulu imposer à la crédulité publique, faut-il en conclure que toutes les Archives du monde connu, ont été en butte à leur mauvaise foi; & que tous les titres qui sont venus jusqu'à nous, sont faux ou du moins suspects. On lui fait voir les dangereuses conséquences d'une proposition si générale; & que les critiques mal-intentionnés ne

manqueroient pas d'en conclure, que tout ce qui nous reste de titres anciens ont été fabriqués par des faussaires. D. *Toussaint* répond à cette lettre avec beaucoup de politesse : & loin de se plaindre des reflexions de son critique ; il lui en rend des actions de grace, & déclare qu'il y souscrit avec la plus grande sincérité ; en un mot, il désavoüe toutes les conséquences qu'on pourroit malignement tirer de ses paroles.

Mais reprenons le fil de cette Histoire. Comme l'amour de l'indépendance est commun aux deux sexes ; environ l'an 1224. sous l'Episcopat de Pierre *de Cuisy*, l'Abbesse de *Joüarre* voulut à l'exemple de l'Abbé de *Rebais* se soustraire à la Jurisdiction de l'Evêque de Meaux ; sur cela, grand procès ; l'Abbesse enfin se soumet à l'Evêque, bientôt après elle renouvelle la querelle ; elle est excommuniée : elle trouve de l'appui en Cour de Rome ; l'excommunication est levée ; la possession est ajugée en partie à l'Evêque : nouveaux incidens ; les Parties transigent, & la

Jurisdiction demeure à l'Abbesse. Cependant on verra dans la suite, que comme la prétention des Religieuses de *Jouarre* n'étoit pas plus légitime que celle des Religieux de *Rebais*, & que l'un & l'autre partoit du même principe, M. *Talon*, Avocat général au Parlement de Paris, avoüa au siécle passé, en concluant pour M. *Bossuet*, que l'Abbaïe de *Jouarre* avoit anciennement quelques priviléges, qui ne l'empêchoient pas à la vérité d'être soumise à l'Evêque de Meaux; mais néanmoins avec quelque limitation de cette dépendance. On verra dans la suite que M. *Bossuet* attaque de nouveau l'Abbaïe de *Jouarre* sur la Jurisdiction; l'Abbesse allégue sa longue possession du 15. 16. & 17. siécle: enfin, après bien des objections & des repliques fort vives de part & d'autre, l'Abbesse perd son procès, l'Arrêt étant intervenu le 26. Janvier 1690.

On voit ici sous le même Evêque Pierre de *Cuisy*, la fondation de l'Abbaïe *de Pont-auxdames*, de l'Ordre de Citeaux, par Hugues *de Chatillon*

Comte de Blois, & Marie d'*Avenes* sa 2^e femme. Cette Abbaïe a toûjours eû des Abbesses d'une maison & d'un rang distingué; surtout depuis le concordat, on y a veu une Isabelle de *Chabannes*, ensuite Madame Claude de *Beauvilliers* de *S. Aignan* sous le regne d'Henri IV: celle-ci cloîtra ses Religieuses, qui ne l'étoient plus depuis longtems; cette Dame avoit deux autres sœurs Abbesses, l'une de *Montmartre*, & l'autre de S. Pierre de Lyon. Dans la suite on a vû à la tête de cette Abbaye, deux Dames de la Maison de Lorraine, & deux de celle de la Trémoille, &c. Deplus, on remarque ici un grand nombre d'Abbesses tirées de ce Monastére dans le dernier siécle, pour aller gouverner divers autres Monastéres de leur Ordre. On en compte jusqu'à 15. & 16; mais la principale gloire de cette maison, dit le nouvel Hiflorien, consiste moins dans cet éclat temporel, que dans la grande régularité, qui y a toûjours été observée, & dans cet esprit de ferveur & de piété, qui n'y a souffert aucun affoiblissement de-

puis sa premiére institution.

L'Evêque Pierre de *Cuisy*, sous le Pontificat duquel se fit cet établissement, assista l'an 1227. à la dédicace de l'Eglise de *Longpont*, & fit lui-même en 1233. celle de l'Abbaye de S. *Antoine des champs* à Paris, avec les Evêques de Paris & de Cambrai, en présence du Roi S. *Loüis*, de la Reine son Epouse, de la Reine *Blanche* sa mere, d'un grand nombre de Prélats, & de toute la Cour. Ce même Prélat, l'un des plus illustres qui ait gouverné l'Eglise de Meaux, assista aussi en 1229. au sixiéme Concile tenu à Meaux, où se fit en présence du Cardinal Romain, de l'Archevêque de Narbonne & de tous ses Suffragans, la reconciliation du Comte de Toulouse, autres fois Chef des Hérétiques Albigeois. Ce fut, dit un ancien Auteur, un spectacle bien touchant de voir ce Prince, qui jusques-là avoit résisté si long-tems aux puissances du Ciel & de la terre, humilié aux pieds des Autels, & nud en chemise demander pardon à Dieu & à l'Eglise de tous les troubles scan-

dâleux, dont il avoit été l'Auteur. Dom *Toussaint* renvoie aux sçavans Ecrivains de la nouvelle histoire du Languedoc ses confreres, le détail de cet événement célébre.

Le Pontificat de Robert de *Gireme* élû Evêque de Meaux le 17. Décemb. 1418, fut un tems de trouble & de désolation pour toute la France, par la cruelle domination des Anglois qui en possedoient alors la meilleure partie. La Ville de Meaux, que l'exemple de Paris n'avoit pû corrompre, étoit demeurée fidéle à son Roi Charles VII. & inébranlable dans l'obéïssance qu'elle lui devoit; souvent même on voioit ses habitans sortir par bandes hors de leur enceinte, & brûler dans leurs courses tout le païs ennemi jusque sous les murs de la Capitale. Les Parisiens en portérent leurs plaintes en 1420. au Roi d'Angleterre, & ce Prince resolut enfin de les vanger à quelque prix que ce fût: il s'avança donc sur la fin de Septembre, vers la Ville de Meaux, avec un corps d'armée considérable; & après l'avoir investie de tous côtés,

il l'assiégea dans les formes. Le Bâtard de *Wauru* en qualité de Capitaine Général de la Place, la défendoit avec le grand-Bailli Loüis *Gast*, le Gouverneur *Perron de Luppel*, Sinador de *Gireme*, & d'autres brâves qu'on nomme ici, entre lesquels un Religieux de S. Denis en France, nommé Philippe de *Gamache*, signala sa valeur. La garnison étoit composée de mille hommes d'élite, sans compter les Bourgeois qui tous avoient pris les armes, resolus de ne se rendre qu'à la derniére extrémité. On soutint le siége pendant cinq mois, sans perdre un poulce de terrain; mais enfin les vivres venant à manquer, on fut contraint d'abandonner la Ville; & après s'être encore défendu pendant deux mois dans le Château, il fallut se rendre à discrétion. Le Bailli fut mené à Paris, où il eut la tête tranchée; & la plûpart des autres prisonniers, au nombre de 7. ou 8. cens, moururent de faim & de misére dans diverses prisons. On respecta le caractére de l'Evêque Robert de *Gireme*, & l'on se contenta de l'emmener

prisonnier à Londres, d'où il revint ensuite mourir paisiblement dans sa Ville Episcopale en 1426.

Pour ce qui est du Bâtard de *Wauru*, dit l'Historien de l'Eglise de Meaux, c'étoit moins un homme qu'une bête féroce. Entre les horribles cruautés qu'il exerça sur les païsans, on raconte un trait singulier qui ne se peut lire sans horreur : un tel homme ne méritoit que de périr. Le Roi d'Angleterre le nomma expressément parmi ceux, qui devoient lui être livrés pieds & poings liés ; & dés qu'il fut entre ses mains, il le fit d'abord trainer ignominieusement au derriére d'une charrette, sur le pavé de la Ville de Meaux ; ensuite on lui coupa la tête, qui fut attachée au bout d'une pique, & que l'on suspendit aux branches du même arbre, où il avoit fait pendre près de cent personnes en divers tems, & entre autres une jeune femme enceinte, qu'il fit suspendre par dessous les bras, & à qui des loups affamés déchirérent le ventre, & dévorérent son enfant dans ses entrailles. L'arbre fatal que

& les pillages dont on fait ici une affreuse peinture.

Telle étoit la face du Diocése de Meaux, lorsque l'Evêque Pasquier *de Vaux* se retira vers le Roi d'Angleterre, & que Pierre de *Versailles* qui lui succéda, en prit en main le gouvernement. Ce Prélat avoit été d'abord Evêque de *Digne*, & se trouva en cette qualité en 1439. au Concile de Florence; il devint ensuite le Légat du Pape *Eugene IV.* en France, & assista au Concile de Bâle *sous le* titre d'Ambassadeur de Loüis III. Roi de Jerusalem & de Sicile. Le même Pape s'en servit avantageusement en Gréce pour quelques affaires ecclésiastiques, & l'obligea d'accepter une récompense de deux cens écus d'or, dont il fit présent aux Chanoines de Meaux, qui à peine avoient alors de quoi vivre. Il mourut l'onziéme Novembre 1446. Jean *Meusnier*, Abbé de S. Maur des fossés lui succéda: ce fut à la recommandation de la Reine, qu'il fut promû à cette Prélature: on ne dit rien de lui qui mérite quelque attention; sa mort fut suivie la même

année de l'Election de Jean du *Drac*, Doyen de la Cathédrale de Meaux. Lorsque ce Prélat prit possession de l'Evêché de Meaux, la France commençoit à respirer ; & l'Eglise joüissoit d'un assés grand calme, pour pouvoir penser à réparer ses pertes. Alors les Communautés Religieuses parurent s'empresser à l'envi l'une de l'autre, de relever les ruines de leurs Monastéres, & les aumônes des Fidéles ne contribuérent pas peu à les rétablir ; ces divers rétablissemens remplissent le reste de ce 3e Livre de l'Histoire de l'Eglise de Meaux.

ARTICLE XXIII.

DISSERTATION SUR LES différentes Méthodes d'accompagnement pour le Clavecin ou pour l'Orgue ; avec le Plan d'une nouvelle Méthode, établie sur une Mécanique des doigts, que fournit la succession fondamentale de l'Harmonie : & à l'aide de laquelle on peut devenir sçavant compositeur, & habile accompagnateur, même sans sçavoir

lire la Musique. Par M. Rameau. In 4°. 63. *pp.* A Paris, *chés* Boivin *&* le Clerc, 1732.

Monsieur Rameau, dont nos Mémoires ont annoncé au Public les profondes découvertes Géometriques & Philosophiques sur l'Art jusqu'à lui trop mécanique & trop frivole de la Musique, ne perd point de vûë son objet ; &, soit par de nouvelles découvertes, soit par un nouveau développement des premiéres, après s'être élevé jusqu'à la science primitive de l'harmonie dans ses deux premiers traités, déduit de cette science une méthode extrêmement simple & facile pour le double art de l'accompagnement & de la composition.

Nous avions bien senti dés nos premiers Extraits, que les Principes auxquels cet Auteur étoit arrivé, ceux surtout de la réduction de tous les accords à deux, & de toute l'harmonie à sa Basse fondamentale, alloient abreger à peu de mois le travail de plusieurs années, jusqu'ici assés

mal & souvent assés inutilement employées à apprendre un Art, dont la beauté, quelque grande qu'elle soit, ne compensoit pas, ne valoit presque pas la trop grande difficulté qu'on trouvoit, le trop long tems qu'on mettoit à en prendre la routine aveugle, tâtonniére & mécanique.

Ce que nous avions senti, ce que nous avions annoncé & comme prédit, M. *Rameau* l'exécute avec encore plus d'adresse que nous ne pouvions le prévoir. Nous nous fondions uniquement sur sa réduction des accords & de l'harmonie. La maniére nouvelle dont il chifre les Basses rélativement à la note du ton, & l'enchainement naturel qu'il trouve entre les diverses successions des accords sous les doigts, double au moins la facilité que nous avions annoncée.

Cela paroit merveilleux & tout-à-fait paradoxe, & n'a pourtant rien que de vrai & de naturel. Du reste ce n'est point sur la parole d'un Auteur toûjours trop prévenu en faveur de son systême, que nous garantissons ce

que nous en disons ici. Tout Paris voit depuis quelques années l'expérience, que plusieurs personnes ont faite de l'extrême facilité de cette méthode. Et le Précis que nous en allons donner, peut en convaincre tous ceux qui voudront bien se donner la peine de s'y rendre attentifs.

M. *Rameau* fait d'abord toucher au doigt les sources de la grande difficulté, qu'on éprouve jusqu'ici dans l'accompagnement. La premiére *source* vient de la maniére tout-à-fait *bizarre*, fausse & contradictoire de chifrer les Basses. On ne le croiroit pas qu'un Art, qui est de tous les Arts le plus numérique, le plus géométrique, le plus assujéti à la précision, ait été traité d'une maniére si capricieuse & si peu exacte.

D'abord on a trop multiplié les chifres. Car pour un accord consonant qu'un seul chifre peut exprimer, on a employé trois & même quatre chifres, & pour un dissonant faussement multiplié en vingt-deux, on a jusqu'à 40. signes pour l'indiquer ou pour le masquer, & le rendre tout-à-

fait méconnoiſſable. Cela eſt ſi vrai, que réellement une perſonne à qui on apprend qu'il n'y a que deux accords, ſçait tout d'un coup tout ce qu'il y a à ſçavoir à cet égard : au lieu que celle à qui on montre à grands frais, & à force de tems les 44. prétendus accords, ne ſçait encore preſque rien, quand ce ne ſeroit que parcequ'elle ignore le principal, que ces 44. accords n'en font eſſentiellement que deux. C'eſt ce qu'on appelle acheter l'ignorance à un haut prix.

Mais distinguant ainſi les accords en un ſi grand nombre, il faudroit au moins les rendre bien diſtincts dans la pratique, en les caractériſant avec préciſion, en ſorte qu'on ne pût les confondre. Or on diſtingue la ſeptiéme majeure de la ſuperfluë dans une eſpéce de théorie ; & dans la pratique, on les chifre du même nombre 7. barré ou diézé.

La *quinte fauſſe* qu'on veut rendre *juſte*, & la *quinte juſte* qu'on veut rendre *ſuperfluë*, ſe chifrent du même 5. auquel on aſſocie un diéze : & c'eſt la

même chose de la plûpart des intervalles simplement majeurs ou superflus.

On barre le 2, le 4, le 6, pour y tenir lieu du diéze; on barre le 5. & le 7. pour le Bémol. Encore même les uns barrent le 7. pour le Bémol & d'autres pour le diéze.

Mais pour le 6, les Compositeurs nous permettront de dire qu'ils en abusent tout-à-fait, que c'est leur selle à tous chevaux, & la vraye qualité occulte de l'Art de la *musique*, & par conséquent une vraye pierre d'achopement pour les accompagnateurs de bonne foi. On le prodigue, on le jette, & vous en voyés quelquefois des quatre ou cinq de suite, qui semblent tous indiquer le même accord, & dont il n'y en a pas deux qui ne soient différens, l'un consonant, l'autre dissonant, tous accompagnés & assortis de différens intervalles. Celui-ci est *sixte quarte*, celui là *sixte quinte*, l'autre *petite sixte*, & un autre est un accord de *seconde*.

Ce qu'on appelle *la Régle de l'octave*, inventée depuis quelques années,

a paru d'abord une grande découverte, & a tenu lieu effectivement jusqu'ici de quelque chose de meilleur. Elle consiste à fixer l'accord qui convient à chaque note d'un ton, soit en montant, soit en descendant.

Mais elle ne fixe rien, lorsque le ton lui-même n'est pas fixé, & que la modulation est indécise. Or elle n'a fourni par elle-même jusqu'ici aucun moyen, aucun signe, aucun chifre pour fixer le ton & caractériser la modulation. M. *Rameau* s'en étant servi, comme par provision, & pour ne pas trop heurter la routine des régles, nous primes la liberté, dans nos Extraits de son traité d'harmonie, de l'encourager à supprimer tout-à-fait cet immense détail de régles, dont il commençoit tout de bon de nous affranchir, à l'aide de son Principe de réduction d'accords & d'harmonie.

Il fait ici sentir l'insuffisance de toutes ces régles, qui réellement n'ont pû jamais apprendre la môdulation, ni par conséquent l'accompagnement, ni la composition à aucun de ceux qui, par dix ans d'exercice,

n'ont pas eû le ſoin ou le travail d'y rendre leur oreille ſenſible, pour ſuppléer au défaut d'intelligence qu'elles laiſſoient toûjours dans leur eſprit.

L'Auteur vient à ſa réduction d'accords. Il démontre comment d'un ſeul accord de ſeptiéme *ſol*, *ſi*, *re*, *fa*, les muſiciens ont trouvé le moyen d'en faire 75. accords, dont la connoiſſance de l'un n'ôte point la peine d'acquerir la connoiſſance de l'autre.

Car cet accord eſt ſuſceptible de ſix baſſes différentes. Sur la baſſe *ſol*, il fait la *ſeptiéme*, ſur *ſi* c'eſt la *fauſſe quinte*, ſur *re* la *petite ſexte*, ſur *fa* c'eſt le *triton*, ſur *ut* la *ſeptiéme ſuperfluë*, ſur *mi* la *neuviéme*, enfin ſur *mi bémol*, c'eſt la *quinte ſuperfluë*, la main droite touchant ſur toutes ces notes, *ſol*, *ſi*, *re*, *fa*, dans le ton d'*ut*.

Or chés les muſiciens tout cela s'appelle ſept accords qu'ils regardent comme très différens. Ils ſont plus. Car chacun de ces accords touché de la main droite a quatre ou du moins trois faces, *ſol*, *ſi*, *re*, *fa* : *ſi*, *re*, *fa*, *ſol*, &c. Ajoutés que chaque face d'accord a ſa marche différente. Quel la-

byrinthe ! mais quelle simplicité de réduire cette multitude d'accords, de faces, & de marches, à un seul accord dont toutes les faces sont indifférentes, & les marches naturellement enchainées sous les doigts.

Cela supposé, M. *Rameau* procéde au plan de sa nouvelle méthode, il commence par remarquer que dans l'accompagnement du Clavecin ou de l'Orgue, il n'est question que d'harmonie, & que la Basse continuë qu'exécute la main gauche, est un hors d'œuvre dont l'accompagnateur pourroit laisser le soin à la Basse de viole, au violoncello ou à tout autre instrument.

Cette remarque qui est très juste, mais qui ne paroit rien, est pourtant le nœud de tout ce systême d'accompagnement. Si les musiciens s'en fussent avisés plûtôt, peut-être n'auroient-ils jamais multiplié les accords & les régles comme ils l'ont fait, ni par conséquent multiplié les difficultés innombrables de l'accompagnement. Car c'est cette Basse, qu'ils ont crû essentiel de joindre aux accords, qui

les a ainsi multipliés à leurs yeux ; ne pouvant comprendre que *sol*, *si*, *re*, *fa*, mis sur des basses aussi différentes que *sol*, ou *si*, ou *re*, ou *fa*, ou *ut*, ou *mi*, fût cependant toûjours un même accord : au lieu qu'en touchant uniquement ces quatre notes, ils ne se seroient pas sans doute avisés d'y trouver de la différence.

Un autre inconvénient où cette Basse a jetté les Musiciens, a été de leur faire confondre le simple accompagnement qui ne doit rouler que sur l'harmonie, avec la composition recherchée & figurée, dont les parties ne sont faites, que pour être exécutées par diverses voix ou divers instrumens. Car alors chaque partie a une marche libre qui peut se diversifier à l'infini, & qu'on peut à son gré assujétir à toutes sortes de régles de goût & même de caprice. Au lieu que les parties harmoniques du simple accompagnement ont une marche liée, enchaînée, & par conséquent réguliére, mécanique & toute simple, que rien ne doit déranger.

C'est une loi que les Compositeurs

ont voulu s'impoſer pour une plus parfaite diverſité, de ne jamais faire de ſuite deux mêmes conſonances trop parfaites, comme l'octave & la quinte. Trois ou quatre parties ſéparées s'y aſſujétiſſent ſans difficulté. Les accompagnateurs trop eſclaves de la Baſſe que joue leur main gauche, ont voulu y aſſujétir leur main droite déja trop embarraſſée des 3. ou 4. parties qui occupent tous ſes doigts. Cette ſervitude a jetté cette main dans des mouvemens irréguliers & biſarres, qui empêchent les doigts de ſe former à la ſuite naturelle de l'harmonie pure, qui eſt la ſeule choſe qu'ils doivent ſe mêler d'exécuter.

Enfin, après avoir bien fait entendre les inconveniens de cette Baſſe jointe aux accords, dont pour le moins elle retarde l'habitude dans les commençans, M. *Rameau* conſent qu'on l'y joigne, ſurtout lorſque la main droite eſt routinée à la marche harmonique.

Cette marche étant comme nous venons de le dire, reguliére & enchaînée, n'a de difficulté que dans

un changement libre & arbitraire du ton. Car, quoiqu'une piéce entiére de musique ne soit absolument que dans un ton déterminé, par où elle commence & par où elle finit invariablement, il est pourtant vrai qu'entre ces deux extrémités, elle se proméne pars divers tons, relatifs à ce ton primitif & final, mais qui à cause de l'arbitraire qui y régne plus ou moins, les empêche d'être si réguliérement enchainés avec lui & entr'eux.

D'un ton à l'autre au *moins il y a* un enchainement rigoureux, & pourvû qu'on connoisse ces tons, l'enchainement des accords & la seule habitude mécanique des doigts donne tout le reste. Ces tons, que nulle méthode, nul chifre, nul signe n'a fait connoître jusqu'ici, M. *Rameau* les marque par une lettre qui n'a rien d'équivoque, & dont la signification est déja connuë de tous ceux qui sçavent la simple gamme de la musique. La lettre *A* marque le ton de *la*, la lettre *B* marque *si*, la lettre *C* est pour *ut*, &c.

Voila donc la modulation tout-à-

fait fixée dans la nouvelle méthode, puiſque tout l'arbitraire y eſt fixé, & que le reſte eſt une affaire d'enchainement régulier & toûjours à peu près le même; la régle même de l'octave pouvant alors faire ce reſte. Sur quoi M. *Rameau* nous permettra d'ajoûter une réflexion à toutes celles, qu'il fait fort judicieuſement ſur ſa nouvelle méthode.

Car on lui objecte, qu'il eſt toûjours difficile & peut-être impoſſible, d'introduire une nouvelle méthode, quelque excellente qu'elle ſoit démontrée, qui va à anéantir tout ce qu'on a juſqu'ici de muſique gravée ou imprimée. Il répond à cela, bien & très bien, qu'abſolument on n'auroit qu'à graver ou imprimer les Baſſes, & que la dépenſe même où cela pourroit jetter, ſeroit bien compenſée dans ceux qui ont déja leur proviſion de muſique, par la facilité qu'ils trouveroient à l'exécuter, & dans les commençans par la facilité d'apprendre, & par l'épargne qu'ils feroient même d'un maître, qu'ils ſont obligés de garder 4, 5, 6 ans, & dont ils ſe

passeroient desormais après 6, 8, 10 mois, ou un an de leçons.

Le Public se prête lentement aux nouveautés, & les maîtres de l'Art qui sont en possession de diriger ce Public, s'opposent à ces nouveautés, de toutes leurs forces. Il faut qu'un inventeur se plie lui-même & s'ajuste, ne pouvant plier & ajuster les autres. Pour le moins, sans presqu'aucune nouvelle dépense, on pourroit dans les musiques gravées ou imprimées qu'on a, introduire, proprement même & sans les gâter, introduire un *A*, un *B*, un *C*, &c. aux endroits où il convient.

Ce seroit quelque chose, & même beaucoup. Et peut-être que de ce seul article l'accompagnement en deviendroit tout d'un coup plus facile de la moitié. Si ensuite on se mettoit un peu au fait de la vraye succession des accords, de leur enchainement, de leurs faces, & de la simple méchanique des doigts, le reste de la difficulté seroit bien encore levé à moitié, & il n'en resteroit en tout qu'un quart, provenant des ambiguités &

furtout des fauſſetés & des contradictions des chifres déja marqués.

Ne pourroit-on pas même, ſans rien gâter, rectifier un peu ces chifres par quelques ſignes qu'on ajoûteroit, pour le moins aux endroits qui ne péchent que par défaut ? On prend la liberté d'exhorter ici M. *Rameau* à ſe prêter tout-à-fait au zéle du bien public, pour ſa propre gloire. Un inventeur doit encore une fois éviter toute ſorte de roideur & d'empire, car autrement c'eſt toûjours lui qui a tort d'être venu trop tard troubler le Public dans la paiſible poſſeſſion de ſon ignorance. Ce Public n'auroit-il pas même plus d'obligation à ce célébre Auteur, s'il trouvoit le moyen d'introduire la perfection d'accompagnement qu'il propoſe, dans la muſique déja gravée, que de le forcer ou à admirer cette perfection ſans pouvoir y atteindre, ou à n'y atteindre qu'en brûlant cette muſique, & en l'achetant ſur nouveaux frais ? Le ſiécle de *Deſcartes* lui auroit été bien plus redevable, ſi au lieu d'annoncer ſon ſyſtême comme faiſant main baſſe ſur les qua-

lités occultes, il l'eût simplement proposé avec art, comme ne faisant que les expliquer.

Après avoir fixé les toniques, qui terminent en quelque sorte les phrases harmoniques, dont une piéce, qui est comme un discours harmonique, est composée, M. *Rameau* vient à l'enchainement des accords, qui doivent précéder chaque ton, & former comme le tissu & les diverses expressions de chaque phrase. Car, à *proprement parler*, il n'y a *plus d'arbitraire* dans les accords qui précédent cette tonique.

Elle doit être réguliérement précédée de son accord sensible, qui est celui de sa dominante; celui-ci est précédé de l'accord de la seconde note du ton précédent, & celui-là de ce qu'on appelle l'ajouté, &c. Par exemple le ton d'*ut* est réguliérement précédé de l'accord de *sol*, celui de *sol* précédé de celui de *re*, celui de *re* de celui de *la*. Et s'il y avoit lieu, celui de *la* seroit précédé de l'accord de *mi*.

Tout cela dépend de la longueur

de la phrase, ou du nombre de notes ou de tems qui se trouvent entre deux toniques consécutives. Par exemple, si vous commencés la phrase par le ton de *mi*, & que vous la finissiés par celui d'*ut*, vos notes étant *mi*, *ut*, *re*, *si*, *ut*, & qu'ayant fait sur la premiére l'accord parfait *mi*, *sol*, *si*, vous vouliés faire sur la derniére l'accord parfait *ut*, *mi*, *sol*, il faut pour la seconde note *ut*, faire l'accord *la*, *ut*, *mi*, *sol*, sur la troisiéme *re*, faire *re*, *fa*, *la*, *ut*, sur la quatriéme, *sol*, *si*, *re*, *fa*, cela fait une phrase harmonique enchainée dans toutes les régles.

Si vous aviés *mi*, *mi*, *ut*, *re*, *si*, *ut*, ayant fait l'accord parfait sur le prémier *mi*, vous ajouteriés la septiéme *re* sur le second, & le reste marcheroit par les dominantes enchainées *la*, *re*, *sol*. Tout consiste à retrograder depuis la tonique *ut*, qui termine la phrase ou la cadence, jusqu'à la premiére *mi*, qui la commence, ou après laquelle elle commence. Car ce premier *mi*, étant tonique & portant un accord parfait & par conséquent final, est plûtôt censé finir la phrase précédente, que commencer la sui-

vante. Car c'est comme si après *mi*, il y avoit un point, & qu'il y en eût un aussi après l'*ut*, & après toute autre tonique ; l'analogie étant parfaite entre le discours harmonique & le discours ordinaire, comme nous le remarquames dans nos premiers Extraits du Traité de l'harmonie.

Cependant, comme malgré les points & toute la diversité des phrases, un discours, à moins qu'il ne soit tout phrases & un verbiage pur, a une continuité & une liaison de pensées & d'expressions qui en rapportent toutes les parties à un but ; & qu'après tout une piéce même de musique a un ton principal & final auquel tous les tons passagers se concertent, le ton *mi*, dans l'exemple précédent, en finissant la phrase ou la cadence qui le précéde, ne doit pas être indépendant du ton *ut*, qui le suit.

Quelque arbitraires que ces divers tons passagers puissent être, il n'est pas arbitraire de les enchainer ou de ne pas les enchainer. Seulement le choix de tel ou de tel enchainement est arbitraire. L'enchainement est parfait lorsque le ton précédent domine

le suivant, soit immédiatement par lui-même, soit médiatement & par un enchainement de dominantes, comme dans l'exemple précédent on passe de *mi* à *ut*, par *mi*, *la*, *re*, *sol*, *ut*.

L'enchainement est toûjours parfait, lorsque dans chaque accord on retient au moins deux cordes de l'accord précédent, & l'accompagnement est régulier, lorsque d'un accord à l'autre, de quatre doigts il y en a deux qui tiennent ferme, & deux qui descendent. Il y a moins de régularité, mais en revanche aussi moins de servitude, & un air de hardiesse & de licence heureuse lorsqu'un seul doigt tient, & que trois descendent : quelquefois il n'y en a qu'un qui descend.

La nouvelle méthode de chifrer est toute fondée sur ces Principes d'enchainement & de regularité. Jusqu'ici les chifres ne marquent que des intervalles ou tout au plus des accords. Les chifres de M. *Rameau* marquent surtout la modulation. Ils se rapportent uniquement au ton, & même au ton qui précéde celui où l'on veut passer, afin qu'en courant

après celui-ci on ne perde jamais de vûë celui-là. Tout se réduit donc à un fort petit nombre de chifres, qui étant bien expliqués, & rapportés au vrai but, ne laissent rien à deviner.

Ces chifres ne sont même que pour ôter l'équivoque dans les cas, où il y a de l'arbitraire & un choix d'enchainement. Car dans les cas, d'un enchainement nécessaire & parfait, de simples points posés directement au dessus des notes, *indiquent* aux doigts leur marche & *leur mouvément*.

C'est un des beaux endroits du systême de M. *Rameau*, d'avoir poussé l'analyse qu'il fait de la marche des doigts, aussi loin qu'elle peut aller. Il a d'abord observé que dans leur position primitive, les doigts sont toûjours arrangés par tierces, soit dans le consonant *ut*, *mi*, *sol*, soit dans le dissonant *sol*, *si*, *re*, *fa*, & que dans leurs diverses faces, le consonant est tantôt *mi*, *sol*, *ut*, tantôt *sol*, *ut*, *mi*, & le dissonant tantôt *si*, *re*, *fa*, *sol*, tantôt *re*, *fa*, &c.

Que dans les deux, la fondamentale n'a jamais de tierce au dessous

d'elle ; mais qu'ayant une note au dessous, elle est à la quarte dans le consonant, à la seconde dans le dissonant, & que tout le reste va toûjours par tierces. Il suit ainsi la position de toutes les notes qui forment un accord, & de tous les doigts qui les touchent. Et c'est de là qu'il tire une foule d'observations, qu'un Ecolier ne sauroit faire pendant quelque tems, sans acquerir une possession d'accords dans les doigts, une facilité d'exécution, qu'absolument aucune routine n'a pû procurer jusqu'ici ni en 6, ni en 10 ans d'un tâtonnement aussi ingrat qu'il étoit aveugle. Cela s'appelle faire passer l'oreille dans les doigts & l'esprit dans la main; au lieu que jusqu'ici ce n'est qu'à force d'oreille qu'on ébranle l'esprit, & qu'à force de mains qu'on forme l'oreille.

On ne sauroit croire, combien cette Dissertation contient, dans sa petite étenduë, de véritable doctrine sur le fait de l'accompagnement & même de la composition. C'est une Récapitulation très compléte de tout ce que M. *Rameau* a

écrit jusqu'ici, dans son Traité d'harmonie & ailleurs. C'est beaucoup plus que cela. Et il y a ici une extension de ses Principes, & une application à la Pratique qu'on attendoit depuis long-tems.

ARTICLE XXIV.

ADDITION A L'ARTICLE précédent sur la composition de la Musique.

MOnsieur *Rameau*, dans sa Dissertation sur l'accompagnement du Clavecin, sans paroître s'étendre beaucoup sur l'art de la composition, fait entendre, dés son titre même, que cet art n'est pas moins son objet que celui de l'accompagnement, dont on pourroit croire qu'il s'agit uniquement dans cet Ouvrage. Ce n'est pas par un premier coup d'œil ni par une premiére lecture qu'il en faut juger. L'Ouvrage est profond, & a plus d'énergie qu'on ne pense.

L'Auteur y dit qu'en parlant à l'accompagnateur, il y parle partout

au compoſiteur. Un Auteur comme lui mériteroit d'en être crû ſur ſa parole. Mais il ne dit rien là qu'il n'ait bien prouvé dans ſon Traité d'harmonie, & ceux qui pénétrent ſes principes, voyent bien que l'art de l'accompagnement contient tout le ſecret de l'art de la compoſition; non dans le ſens qu'on a pû l'entendre juſqu'ici; ſavoir, que pour être médiocre compoſiteur, il faille être habile accompagnateur, afin de ſuppléer par la ſenſibilité de l'oreille à l'imperfection & au cahos des régles infinies de la compoſition: mais en ce que l'accompagnement donne toutes les véritables régles de l'harmonie, & eſt pour le moins un commencement de compoſition.

On doit rappeller le Principe, que M. *Rameau* a cité de Platon; que la mélodie eſt fondée ſur l'harmonie. D'où nôtre Auteur a conclu, que pour compoſer à deux & à trois parties, il faloit avant toutes choſes ſavoir compoſer, & compoſer même réellement à quatre. Or l'accompagnement eſt une compoſition à quatre

parties, ou même ſouvent à cinq & à ſix, la main droite exécutant toûjours trois & pouvant le plus ſouvent exécuter quatre parties, tandis que la gauche en exécute au moins une & peut en exécuter deux.

Pour bien entendre ceci, il faut diſtinguer deux ſortes de compoſitions, l'une purement harmonique, ſimple, primitive & naturelle, & l'autre mélodieuſe, recherchée, artificielle, figurée, chantante & diverſifiée. L'accompagnement donne la premiére dans toute ſon étenduë; & on peut même dire que cet accompagnement exécute tout ce que l'art général de la Muſique fournit de régles, de principes, de préceptes ſur l'art particulier de la compoſition: en ſorte que le Muſicien, entant que Muſicien, n'a point d'autres régles à montrer au compoſiteur, que celles qu'il montre à l'accompagnateur, les régles d'exécution & de *doigter* miſes à part.

Il eſt vrai qu'après ces régles propres de la Muſique, qui ſe tirent de la connoiſſance des ſons & de la natu-

re de l'harmonie & des accords ; il y a des régles de goût que le Musicien peut & doit donner, mais qui lui sont communes avec les Peintres, les Poëtes, les Orateurs, avec tous ceux qui travaillent pour plaire par l'imitation de la nature, qui est le modéle général de tous les arts.

Tous les arts ont ces deux sortes de régles : les unes propres, tirées du fonds même de leur objet ou de leur sujet ; les autres communes, fondées sur le goût général de la nature & de ceux pour qui ces arts travaillent. La nature même roule sur ces deux espéces de Loix ; les unes mécaniques, conformément à la grossiéreté brute & inanimée des corps ; les autres libres & arbitraires, conformément à l'être spirituel qui a donné à ces corps leurs premiéres formes & leurs premiers mouvemens, conformément même aux divers êtres spirituels qui perpétuent ces mouvemens.

Enfin, il y a deux sortes de compositions en musique. L'une se borne à la pure harmonie, & se contente de la mélodie ou du chant que cette harmo-

nie lui donne naturellement. L'autre, sans cesser d'être harmonique, recherche sa mélodie & diversifie son chant par toutes les adresses que le génie, le goût, la connoissance du vrai & du beau peuvent inspirer.

Par exemple, les régles de prépaparer & de sauver les dissonances, de faire monter la dissonance majeure, de faire descendre la mineure; d'accompagner de la tierce l'accord consonant de la sixte, d'accompagner de la seconde & de la sixte l'accord dissonant du triton, &c. Toutes ces régles, dont l'immense détail est réduit par M. Rameau à deux principes simples, de la composition primitive & du progrès naturel de deux accords; l'un consonant formé de deux tierces, & l'autre dissonant qui en a trois, toutes ces régles sont les régles de l'art, les régles propres de la musique & du musicien.

Mais les fugues, les imitations, les desseins, les caractéres, les expressions, les mouvemens, les divers chants, la loi même de diversifier les consonances; & de ne jamais faire

deux quintes ni deux octaves de suite, les figures, les diverses tournures de mélodie, tout cela est du ressort du goût & du génie, n'est assujéti à aucune régle, est tout-à-fait au dessus des régles, tout-à-fait libre, tout-à-fait arbitraire, & ne connoît d'autres principes & d'autres loix que celles de la variété & de l'agrément.

Seulement, comme tout cela a déja été introduit dans la musique & est devenu par conséquent du ressort du Musicien, & une partie de son art, il peut en donner quelques sortes de leçons; mais des leçons fort différentes des premiéres régles : celles-ci étant comme des préceptes fixes & immuables, ausquels on est toûjours asservi : au lieu que les régles de goût ne sont, si je puis user de cette expression, que des conseils utiles qui développent le génie; tandis que les régles vulgaires l'arrêtent, le repriment, ou pour le moins l'empêchent de s'évaporer ou de donner dans des écarts.

On n'a point assés distingué jusqu'ici ces deux sortes de régles, non

ſeulement dans la muſique où tout a été broüillé & confondu, mais même dans d'autres arts plus ſuſceptibles de raiſonnement & de diſcours, comme l'éloquence même, & même la Poëſie. Mais cette diſtinction une fois faite, il n'eſt pas concevable à quelle facilité les découvertes de M. Rameau réduiſent tout l'art de la compoſition, ou du moins ſa premiére Partie qui conſiſte dans les régles de précepte, qui ſont propres de la Muſique & du Muſicien.

Trois opérations en font toute l'affaire. La premiére fait trouver une baſſe fondamentale, ſoit arbitraire, ſoit ſous un chant donné. La ſeconde éléve ſur cette baſſe tout l'édifice de l'harmonie, & donne la compoſition compléte à 4, à 5 & à 6 parties. La troiſiéme enfin diverſifie les parties, & produit la mélodie ou le chant. On a beau tourner & retourner la choſe pour l'embroüiller, on a beau multiplier & entaſſer les régles & les exceptions pour les anéantir. Tout ſe réduit à ces trois opérations bien diſtinctes & bien préciſes. Il n'y en a

pas une de plus, pas une de moins. C'eſt cela, & ce n'eſt que cela.

Quoique nôtre but ne ſoit pas tant de donner un Traité de compoſition, que d'en ébaucher le plan rélativement aux découvertes de M. Rameau, nous ajoûterons un mot ſur chacune de ces trois opérations principales.

La premiére opération nous raméne au principe, & nous donne la clef de l'harmonie. Nous donnâmes cette clef & toute la marche, & par conſéquent la conſtruction de cette baſſe fondamentale dans nos extraits du Traité de l'harmonie. Pour mieux fixer l'objet, nous ajoûterons que la marche ordinaire eſt par quintes en deſcendant, que ſouvent elle marche par quartes, quelquefois par tierces, & de tems en tems par ſecondes.

Qu'on remarque bien cette expreſſion qui dit la choſe avec préciſion. *Preſque toûjours* par quintes. *Aſſés ſouvent* par quartes. *Quelquesfois* par tierces. *De tems en tems* par ſecondes. Cela veut dire, que ſur quatre quintes on peut jetter trois quartes, hazarder deux tierces, riſquer une ſeconde.

Nous ne disons rien de l'octave & de l'unisson, qui n'est à proprement parler que l'extension d'une même corde sur divers tems de la mesure.

La quinte est le premier & comme l'unique objet. Elle seule forme l'enchaînement régulier & nécessaire de l'harmonie. Les autres n'y sont admises que par la loi de la variété & du goût. Une harmonie, un chant, auroient quelque chose de trop roide, de trop servile, de trop monotonique, si sa basse fondamentale ne procédoit que par quintes. Toutes les cadences en seroient parfaites; il n'y auroit même au vrai qu'une cadence, ce seroit comme un discours tout d'une seule phrase, d'une seule Période. Rien ne seroit plus pesant.

La quarte forme les cadences irréguliéres & comme des entrepôts qui suspendent le chant ou l'harmonie, pour laisser au musicien & à l'auditeur le tems de reprendre haleine & de remonter son attention. Ce sont comme les deux points qui partagent une période en deux membres.

La tierce interrompt les cadences &

les porte plus loin ; comme le point avec la virgule dans le discours. Cela fait l'effet d'un corps qu'une balle rencontre avant que de tomber à terre ; & qui la fait rebondir & tomber plus loin. *La seconde* forme la cadence rompuë qui est, comme la virgule dans une phrase, & fait l'effet d'un corps présenté de biais à une balle qui tombe ; & qui sans le faire rebondir, le fait seulement comme glisser un peu plus loin, sans pouvoir se fixer à l'endroit précis où elle est tombée.

Et tout cela se fonde sur ce qu'il y a toûjours un mélange de mécanique nécessaire & enchaîné, & d'arbitraire libre & de goût dans toutes sortes de régles & de principes : l'art, & le génie ; le génie & l'art régnant inséparablement dans toutes sortes d'opérations qui ont le vrai & le beau pour objet ; & le naturel pour modéle.

Quand on a la clef, il n'y a qu'à ouvrir & à prendre. La basse fondamentale étant faite, l'édifice harmonique n'est l'affaire que du maçon & du simple manœuvre. Tout au plus il peut y avoir deux opérations, dont l'u-

ne demande l'œil de l'architecte ou du maître maçon.

1°. Il faut, après avoir reconnu le ton final par où la piéce commence & finit, planter en quelque sorte les piquets d'espace en espace, déterminer les tons passagers qui doivent terminer les diverses cadences, les diverses phrases, qui suspendent la cadence finale; c'est-à-dire, y mettre selon la nouvelle méthode de M. Rameau, ici un *A*, là un *B*, ailleurs un *C*, ou un *D*, ou un *E*, pour marquer les divers tons de *la*, de *si*, d'*ut*, &c. qui constatent la modulation.

2°. Le reste est l'affaire d'un manœuvre, & se réduit ayant une basse fondamentale *mi*, *mi*, *la*, *re*, *sol*, *ut*, à mettre *mi*, *sol*, *si*, *mi*, sur le premier *mi*: ensuite *mi*, *sol*, *si*, *re*, sur le second: *la*, *ut*, *mi*, *sol*, sur *la*: *re*, *fa*, *la ut*, sur *re*: *sol*, *si*, *re*, *fa*, sur *sol*: & enfin *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, sur *ut*.

Or ces accords étant exécutés sur le clavecin sont le 1er. *mi*, *sol*, *si*, *mi*, le second, *mi*, *sol*, *si*, *re*. Le 3e. *mi*, *sol*, *la*, *ut*. Le 4e. *re*, *fa*, *la*, *ut*. Le 5e. *re*, *fa*, *sol*, *si*, & le dernier, *ut*,

mi, *sol*, *ut*, ce qui nous donne les 4. parties harmoniques. 1°. *mi*, *re*, *ut*, *ut*, *si*, *ut*. 2°. *si*, *si*, *la*, *la*, *sol*, *sol*. 3°. *sol*, *sol*, *sol*, *fa*, *fa*, *mi*. 4°. *mi*, *mi*, *mi*, *re*, *re*, *ut*. Car voila qui tranche toute la difficulté, & fait voir que l'accompagnement contient toutes les régles de la ſimple compoſition harmonique par le ſimple enchaînement des doigts, ou, ce qui va au même, par l'aſſujétiſſement des parties à aller de proche en proche : ce qui ſeul renferme & anéantit toutes les régles : n'y ayant peut-être pas un ſeul mot à ajoûter à celle-là, pour poſſéder à fond tout l'art de cette compoſition harmonique.

Après cette opération ou même ſans avoir beſoin de ſe réduire à cet aſſujétiſſement, on peut, dés qu'on a trouvé les ſimples accords, prendre dans chacun une note à ſon gré pour en compoſer une ou pluſieurs parties mélodieuſes & chantantes, conformément au deſſein de fugue, de caractére, de figure qu'on aura imaginé, ou que cette liberté même de choix peut faire imaginer, plus ou

moins heruensement, selon qu'on aura plus ou moins de génie & d'usage.

Et cela sans être désormais astreint à d'autre régle qu'à celle de la variété, du goût, & du plus grand agrément possible. Par exemple prenant un *mi* dans le premier accord, un *re* dans le second, un *ut* dans le troisiéme, un *re* dans le 4^e^. ou un *la*, un *si* dans le 5^e^. & un *ut* dans le dernier, je formerai une phrase chantante *mi*, *re*, *ut*, *re*, *si*, *ut*, ou *mi*, *re*, *ut*, *la*, *si*, *ut*. Et de la même maniére je formerai une basse chantante *mi*, *sol*, *la*, *fa*, *sol*, *ut*, ou *mi*, *si*, *ut*, *fa*, *sol*, *ut*.

Et ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'ayant la liberté de prendre pour une partie, une note qui est déja dans une partie, pourvû que je n'en prenne pas deux de suite dans la même, & que je vise toûjours à la plus grande variété & au plus grand agrément; je puis après avoir épuisé tout mon fonds d'accords dans la construction de quatre parties, former une, deux trois, 4, & 20. nouvelles parties, en glanant ainsi les unes sur les autres par le moyen des octaves, & de mille

industries dont l'usage & le génie peuvent me faire aviser.

Peut-être, est-ce ici un Traité de composition assés complet; telle est l'énergie & la simplicité des principes de M. Rameau, d'après lequel nous venons de l'ébaucher.

ARTICLE XXIV.

RERUM ITALICARUM Scriptores, &c. *Suite du Recueil Latin des Ecrivains qui ont travaillé à l'Histoire d'Italie, &c. Par M. Muratori & MM. de la Société Palatine de Milan.* Tome IX. *A Milan* 1726. *pp.* 1358.

UNe Chronique de Genes, conduite depuis la fondation de cette ville jusqu'en l'année 1297. est le premier Ouvrage qui se présente dans ce nouveau Tome. Le nom de l'Auteur, *humble Dominicain*, & *pieux Archevêque*, n'a rien moins que ce qu'il faut de nos jours pour lui concilier des Lecteurs. Quand on apprendra, que c'est le même Jacques

de Voragine, ou plûtôt *de Varagine*, qui a composé le *Miroir des Saints*, autrement la *Legende dorée*; les personnes instruites ne s'en formeront pas une idée plus avantageuse que celle qu'en ont donnée Loüis *Vivés*, & Melchior *Cano*; qui l'ont appellé *Hominem oris ferrei, & plumbei cordis*. M. *Muratori*, que le torrent, ou le préjugé public, n'entraîna jamais, a examiné la Chronique par elle même. C'étoit à la vérité un travail bien dégoûtant, que d'essuyer les puérilités, les fables, les digressions, qui s'y offroient souvent sous ses yeux. Mais en perçant ces obstacles, il y découvroit de quoi profiter; & pour en faciliter les moïens dans l'édition qu'il méditoit, il a crû pouvoir hardiment la publier avec les retranchemens convenables, épurée par là de tout ce qu'elle auroit de trop; & qu'il soupçonne avoir empêché jusqu'ici qu'on ne l'ait encore mise au jour. Telle liberté n'appartient pas à tout Editeur; il en a senti les conséquences; mais outre qu'à chaque endroit qu'il retranche, il en avertit fidélement; & com-

munique ses raisons : la sagacité de son goût est assés connuë pour mériter qu'on s'en repose sur lui.

Ce n'est point à l'Archevêque de Genes, Jacques *de Varagine*, que le Pape Boniface VIII. adressa, un jour des cendres, le fameux mot : *Memento quia Gibellinus es*, &c. Quoique disent là dessus deux Ecrivains graves, M. *Muratori* juge le fait absolument faux ; où s'il falloit y reconnoître quelque vérité : il aimeroit mieux en charger un *Porchetto Spinola*, Successeur de Jacques *de Varagine*, & d'un caractére plus propre à s'attirer une pareille insulte.

Stephanardo de Vicomercato étoit un autre Religieux de saint Dominique, bon Théologien & bon Jurisconsulte, qui avoit avec cela du talent pour la Poësie, & qui l'employa utilement pour se consoler des maux que Milan sa patrie avoit soufferts, par l'animosité des factions, du tems de l'Archevêque Othon *Visconti*. Il s'agit ici, sous le titre de poëme, d'une suite d'évenemens, racontés en grands vers, & entrecoupés de mou-

vemens fort vifs, où le cœur & la colére ont encore plus de part que l'anthousiasme. Rien de plus capable en effet d'échauffer l'Auteur, que l'intérêt qu'il prenoit personnellement aux désastres qu'il rapporte; deux de ses fréres consumés de langueur dans l'horreur d'une prison; son pére mort sur un échafaut; sa famille accablée; ses amis proscrits; l'Archevêque sur-tout, son bienfacteur, qui est le Heros du poëme, exposé au feu & à l'insolence d'une rébellion opiniâtre: ce sont là des sujets, qu'il n'avoit garde de traiter foiblement; ne manquant d'ailleurs ni de génie, ni de stile. Semblables à Capanée, lui & les siens, dit-il, sont devenus célébres par la foudre même qui les a frappés. Le saint institut qu'il embrassa, le mit en place d'acquerir un nom plus solide. Il paroît qu'il jouit le premier d'une chaire de Théologal fondée en faveur de son Ordre, par l'Archevêque Othon *Visconti*, dans la Cathédrale de Milan. Son poëme avoit déja été imprimé au III Tome d'Anecdotes de M. *Muratori*. Il a réé-

dition est revisée, & accompagnée de nouvelles notes.

Pendant que l'Italie & l'allemagne concourent à la gloire de résusciter les anciens Ecrivains, chacune selon son plan : il arrive quelquefois que l'une empiéte sur les prétentions de l'autre ; & lui enléve inopinément le prix du premier succès. Messieurs de la Société Palatine viennent de l'éprouver sur le *Pomarium Ravennatis Ecclesiæ* de *Ricobaldo* de Ferrare : & le *Compilatio Historica* du même Auteur, ou d'un anonyme. Tout étoit préparé dans les Tablettes de M. Muratori pour les faire passer à leur rang ; lorsqu'il reçût de Leipsig les *Scriptores Medii ævi* de M. Jean-George Eccard ; & reconnut qu'il avoit été prévenû. Mais ayant travaillé sur un Manuscrit différent, plus exact & plus complet, que celui de M. Eccard, il a jugé qu'avec une addition de remarques échapées au sçavant Allemand, il pourroit donner à son édition un air de nouveauté, qui plairoit toûjours.

Quoique *Ricobaldo*, suivant le goût

& la méthode du tems, eût poussé ses recherches jusqu'au commencement du monde ; on n'en trouvera ici que l'espace d'environ six siécles, entre les années 700. de J. C. & 1298. Le reste étoit bon dans le treiziéme siécle, où il écrivoit, & ne seroit à présent d'aucune utilité. Ce retranchement ne regarde pourtant que la partie du *Pomærium*, où il suit l'ordre des Empereurs ; & qui est la plus fournie. L'abrégé de la Vie des Papes ; & le Catalogue des Evêques qui ont rempli les autres principaux Siéges, demeurent entiers. Le manuscrit de Modéne joint à cela quelques descriptions géographiques très-succintes ; mais la *Compilation historique* ou *chronologique* attribuée à *Ricobaldo* y manque : & elle va en effet si loin, qu'il est difficile qu'elle soit de lui ; à moins qu'il ne l'ait fait fort vieux ; à un âge, où la passion de faire des Livres est communément bien amortie. C'est une Chronologie universelle ; & ce qu'on y a lié sous le nom de Philippe de *Lignamine*, noble Sicilien, & Imprimeur à Rome, en est

la continuation depuis 1316, jusqu'en 1469.

L'estime, qu'on avoit pour *Ricobaldo*, près de deux cens ans après sa mort, fit que l'on publia, comme la traduction d'un de ses Ouvrages, l'Histoire Italienne des Empereurs, élégamment composée par le Comte de *Scandiano*, *Matteo-Maria Boiardo*, qui la dédia au Duc de Ferrare, Hercule I. Mais sur ce que personne n'en a jamais représenté le texte original, qui n'est pas certainement le *Pomarium*; il y a de forts soupçons que ce pourroit être une supposition du Comte, dans le besoin qu'il avoit de couvrir d'une grande autorité les faits extraordinaires qu'il débite. Sa prétenduë traduction en devient si monstrueuse, que M. *Muratori* a beaucoup hésité, s'il ne la mettroit pas au nombre de quelques productions romanesques, que l'on a en Italien de sa façon. Réflexions faites, il n'a pas osé trancher le mot; n'étant pas impossible, dit-il, que le Comte de *Scandiano* soit le seul à nous transmettre certaines choses, qui ne nous par-

roissent incroyables, que faute d'avoir creusé assés avant pour trouver dans l'antiquité des monumens qui les appuïent. Une preuve même, que ce qui y semble quelquefois le plus contradictoire au commun des Historiens, n'est pas absolument destitué de tout moyen de justification ; c'est l'institution de l'Ordre de la *Jarretiére*, selon le récit du Comte. Il la rapporte, non au Grand *Edoüard* après la bataille de Creci : mais au Roi *Richard*, cœur de lion, pendant son expédition du Levant. M. *Muratori* en avoit bien lû sur la Vie de *Richard* ; & il ne se rappelloit rien qui approchât de cette découverte. Il fut surpris d'apprendre, qu'une Histoire d'Angleterre, imprimée à Londres, en l'année 1706. en disoit autant : il en raisonna avec de sçavans Anglois ; qu'il trouva fermes dans l'opinion dominante : & lui-même ne l'a pas abandonnée. On doit néanmoins convenir, que ce qui se passa au Siége d'Acre dans le camp de *Richard* ; & particuliérement ces rubans noüés sur la cuisse, en signe de concorde, peuvent bien faire, qu'on

lui attribuë la premiére idée d'une institution, qu'*Edoüard* III. aura ensuite développée, formée, & érigée en vénérable Chevalerie.

Peu de gens apparemment s'intéressent aujourd'hui aux extravagances, & aux blasphêmes de frére *Doucin* de Novare; & d'un peloton de faux Apostoliques, Patarins, ou Manichéens, retranchés avec lui dans quelques montagnes du Milanés, d'où ils insultoient & damnoient toute l'Eglise. D'autres erreurs en ont pris la place, &, au sentiment de ceux qu'elles amusent, elles n'ont pas moins le privilége de passer à leur tour pour la seule vraïe Foi. La discussion des anciennes est toûjours utile; ne servît-elle qu'à montrer la liaison des unes avec les autres. C'est à l'égard de frére *Doucin* ce que s'est proposé M. Joseph-Antoine *Sassi*, Garde de la Bibliothéque Ambrosienne, en déterrant de ce riche fond deux manuscrits d'Auteurs contemporains, qu'il n'a pas jugé indignes de ses soins & de ses observations. On nous dispensera de les parcourir, quoique la ma-

tiére soit abondante. Le monde est rebattu de toutes ces folies : où après bien des injures contre le Pape & contre les Evêques, du mépris de l'autorité qui contient dans l'ordre, ils en venoient les malheureux, au culte arbitraire, & à la dépravation de moeurs la plus effrénée. Nous remarquerons seulement que frére *Doucin* distinguoit quatre états ou quatre âges dans l'Eglise. Le premier bon, humble, pauvre & sujet aux persécutions ; il a été fort court. Le second, qui n'a pas non plus duré beaucoup : bon, riche, honorable, tel qu'il étoit sous le Pape S. Silvestre. Le troisiéme riche & honorable ; mais avare, superbe, corrompu : il renfermoit plusieurs siécles, & duroit encore du tems de frére *Doucin*. Le quatriéme commençoit heureusement à en dissiper les ténébres : c'étoit depuis que *Segarelli* de Parme, son maître, envoyé de Dieu pour remplacer les Apôtres, vivoit, prêchoit, ne tendoit comme eux, qu'à la perfection. Frére *Doucin* écrivoit plusieurs lettres, pleines d'explications prophétiques,

qu'il ajoûtoit à ſon plan de réforme, & à ce qu'il imaginoit de plus déſavantageux pour le Siége & la Cour de Rome. Dans une de ces lettres, il comptoit plus de quatre mille diſciples affidés, qui ſans aucun lien d'obéïſſance extérieure, lui étoient tous intérieurement unis & ſoûmis. Il en commandoit environ treize cens ſur le Mont S. Bernard, lorſque Régnier *Advocati*, Evêque de Verceil, vint l'y forcer à la tête d'une petite armée de Croiſés, & le prit un Jeudi-Saint 23. de Mars 1307. avec Marguerite de Trente, ſa concubine, & quelques autres. Ils furent livrés au bras ſéculier & exécutés.

La Chronique de Florence écrite en Italien par *Dino Compagno*, prend à peu près l'Hiſtoire Florentine, où *Ricordano Malaſpina*, dont nous avons rendu compte au Tome précédent, l'avoit laiſſée : l'un finit en 1280; l'autre commence en 1280. Outre les qualités, qui touchent plus directement le fond de l'Hiſtoire; *Dino Compagno* eſt pour le langage un de ces grands modéles, qui ſervent à

dresser les régles; & que l'on doit connoître de réputation par tout où l'on a quelque usage du Dictionnaire *della Crusca*. Quant à sa personne; M. *Muratori* ne le croit pas d'une ancienne famille : il déclare au moins l'ignorer; mais en tout cas, les charges dont sa République l'a honoré, l'ont élevé à un assés haut rang, pour suppléer à la naissance. Ainsi la qualité d'Auteur contemporain, toûjours si estimable, seroit encore peu à son égard. C'est un homme d'état, qui ne raconte souvent que les affaires qu'il a maniées lui-même; constamment placé pour le reste à la source des bons mémoires; & en qui d'ailleurs l'on ne découvre rien, sur quoi l'on puisse craindre, qu'il ait ou trahi, ou altéré, ou défiguré ses connoissances. Il n'avoit pas été toute sa vie Républicain fort zélé; c'étoit un écart de jeunesse, qu'il avoüe bonnement; alléguant qu'il ignoroit, comme bien d'autres à cet âge : » ce qu'il » en doit coûter pour enfraindre les » Loix ». *Che per giovanezza non conosceva le pene delle Leggi.*

On ne pardonne point aux Florentins d'avoir réduit un Ecrivain de cette importance, à n'être connu dans le monde qu'à la faveur de quelques citations, ou d'un très-petit nombre de copies, qui auroient à peine passé l'enceinte de leur ville, sans l'attention & le travail de l'illustre M. *Zeno*, Historiographe & Poëte de sa Majesté Impériale. On avoit seulement imprimé de lui en l'année 1547. une harangue prononcée devant le Pape Jean XXII. *Leo Allatius* en a depuis recouvré quelques vers, qu'il a pareillement mis au jour. La *Chronique* comprend trente-deux ans: & fait regretter, qu'elle n'ait pas été poussée quelques années au-delà: ce qui étoit, ce semble, assés naturel, s'il est vrai que *Dino Compagno* ne soit mort qu'au mois de Février 1323, dix ans plus tard que le terme où il s'arrête. Il s'y est peint sans affectation avec un air de probité, une politique saine, un amour du bien public, qui le rendent cher à ses Lecteurs. Il y est éloquent sur l'esprit mutin, & les divisions éternelles de

ses compatriotes, qu'il presse vivement, quoiqu'en termes moderés, & toûjours dans les bornes d'une sage indignation. Le Gouvernement du Comte de Valois & la licence de ses favoris ne devoient pas lui inspirer beaucoup de bonne volonté pour les François. Il ne le dissimule pas, mais il n'en ménage pas moins le corps de la nation, & la personne du Prince: content de quelques expressions fortes par lesquelles il réclame avec douleur la mémoire du bon Roi S. *Loüis*, & l'honneur de la Roïale Maison de France. *O buono Re Luigi, che tanto temasti Iddio! Ove è la fede della Real Casa di Francia, caduta per mal consiglio . . . o malvagi consiglieri*, &c. *Dino Compagno* étoit un des *Prieurs*, ou premiers Administrateurs de Florence, lorsque le Comte de Valois y fit son entrée, sur la fin de l'année 1301. Il avoit été *Gonfalonier de Justice* huit ans auparavant.

On a déja vû que Messieurs de la Société Palatine sçavoient habilement insérer dans leur collection, jusqu'aux Synodes Provinciaux, & aux

Décrets de discipline ecclésiastique. Ce qu'ils donnent en ce genre, par rapport à la Province de Milan, sous l'année 1322, est encore un précieux fruit des recherches de M. Joseph-Antoine *Sassi*; qui en consultant modestement M. *Muratori* sur l'usage qu'on en pouvoit faire, le lui a lui-même indiqué par une lettre très-curieuse, qu'on trouve à la tête. Il est question d'un Synode tenu à Bergame par l'Archevêque Gaston *de la Tour*, après son exil. Cette disgrace du Prélat procédoit des défenses d'un autre *de la Tour* son parent; mais aussi animé contre lui par ses soupçons, qu'il l'étoit contre son propre rival, *Matteo Visconti*, avec qui il partageoit successivement dans Milan une Souveraineté tyrannique. L'arrivée de l'Empereur Henri VII, en Italie, où il venoit se faire couronner, calma ces troubles, & procura à l'Archevêque la tranquilité nécessaire pour le rétablissement du bon ordre dans son Eglise. Il commença par le Synode dont nous parlons, distingué en trente-quatre *Rubriques*, ou Chapitres. Quelques-uns

des délits & des abus, qu'on y spécifie, sont atroces. Cela ne doit point étonner, à la suite d'un brigandage & d'un boulversement aussi général qu'il y en avoit eû dans la Province. L'Hérésie à son ordinaire, n'en avoit que trop profité pour se répandre; & ce fut de ce côté là, que tournérent les premiéres vûës du Synode; de sorte néanmoins qu'il vouloit qu'on évitât l'éclat & l'appareil des formes judiciaires; vraisemblablement de peur du tumulte, & des incidens. La réforme des Ecclésiastiques venoit après. Voici pour les habits ce qu'on jugeoit contraire à la bienséance de leur profession; *vestes* (1) *virgulatas, seu de* (2) *catabriato*, (3) *de medietate, vel* (4) *listatas, vel* (5) *frixis aut maspilis argenteis, vel de metallo aliquo; aut vestem superiorem à summo usque deorsum totaliter scissum ante; seu* (6) *infulam de setâ sive serico, more laïcali*, &c. Ce détail est suivi d'articles

(1) Etofes rayées. (2) Soye couleur de pourpre. (3) Habits courts. (4) Galonnés. (5) Boutons. (6) Bonnet en forme de turban.

plus importans ; mais communs. L'Archevêque prenoit de bonnes mesures, pour éviter doresnavant un traitement pareil à celui qu'on lui avoit fait ; c'étoit au moins les plus honnêtes qu'il pût prendre, si ce n'étoit pas les plus efficaces. Car aux statuts Synodaux succedérent bien vîte les procédures & les foudres contre *Matteo Visconti*, qui devenu maître à Milan, n'en persécuta *Gaston de la Tour* qu'avec plus de fureur. Gaston contraint de quitter son Archevêché, s'alla jetter entre les bras de Jean XXII. & en eut le Patriarchat d'Aquilée.

Une Chronique entiére, telle que le manuscrit s'en est conservé à Modéne, sous le nom de frére François *Pipin*, Dominiquain de Bologne, n'auroit été en plusieurs points qu'une répétition inutile, si M. *Muratori* n'y avoit pourvû. D'environ cinq siécles & demi qu'elle contient, à commencer par Charlemagne, il a d'abord supprimé les 407. années, antérieures à la reconciliation de Venise, entre le Pape Alexandre III, & l'Empereur Frideric I, en 1176. De

là jusqu'à la mort du Pape Clement V, en 1314, il a encore retranché quelques redites, mais en petit nombre; & de cette partie de l'Ouvrage il a formé en quatre Livres une suite de 138 ans, qu'il ne craint pas de donner pour un des excellens monumens, & des plus agréables de ce Recüeil.

C'est le même Pipin, Auteur d'une traduction de *Bernard le Trésorier*, rapportée au Tome VII^e.; & qui a aussi traduit d'Italien en Latin la célébre Relation de *Marc Paul de Venise*, sur les états & les coûtumes d'Orient. De si bons services rendus à la République des Lettres, mais cachés & ignorés, n'avoient pas même pénétré jusqu'aux anciennes Bibliothéques des Ecrivains de son ordre; où M. *Muratori* se plaint fort de n'en avoir trouvé aucune mention. Les PP. *Quetif* & *Echard* en ont mieux usé dans la leur; mais la *Chronique* n'étoit pas venüe à leur connoissance. Elle étoit si profondément ensévelie avec les autres Manuscrits des Ducs de Modéne, que M. *Muratori* l'ayant tirée en 1712. au sujet des droits de la

Maison d'Est sur *Comacchio* ; un Jurisconsulte de Plaisance l'accusa hautement de supposition ; accusation mortifiante pour M. *Muratori*, qui ne s'attendoit pas que tant d'années d'expérience & de capacité prouvée, en fait de monumens antiques, dussent aboutir à un affront si sanglant. Il le regarda comme un coup de désespéré de la part du Jurisconsulte, qu'il sçût convaincre depuis de la fidélité du manuscrit. L'acte contesté étoit le Testament de l'Empereur *Frideric* II. François *Pépin* en a plusieurs autres de même conséquence ; qui ajoûtent beaucoup au mérite de la narration ; mais les bruits populaires lui en ont quelquefois imposé un peu trop facilement dans la narration même. Comme la mémoire de quelques Papes n'y est pas toûjours fort scrupuleusement ménagée, M. Muratori prévient le scandale ; ne pensant pas, dit-il, qu'entre honnêtes gens il y ait des esprits, ou assés délicats pour s'offenser de ces endroits ; ou assés foibles pour en rien conclure de préjudiciable au S. Siége. Il reste dans ce volu-

me quelques articles considérables, que nous réservons pour un autre Extrait.

Article XXV.

PRINCIPES GENERAUX & raisonés de la Grammaire Françoise par demandes & par réponses. A Paris *chés Jean* Dessaint, *ruë St. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. In 12. pp.* 318.

CE Livre a été imprimé, il y a plus d'un an; mais l'Auteur reconnoissant qu'il l'avoit tiré des Grammaires qui ont eû le plus de cours, nous n'avions rien à dire de nouveau; le mémoire suivant qu'on nous a adressé, nous donne occasion d'en parler, afin qu'on juge de son utilité: l'Auteur du mémoire ne se nomme point, nous rapportons ses propres termes.

Il m'est revenu qu'un petit livre intitulé *Principes généraux de la Grammaire* Françoise, qui m'est tombé entre les mains, étoit destiné à l'instruction des Ecoliers de certains Collé-

ges; comme le dessein m'en parut très-loüable, j'eus envie de voir comment il étoit exécuté : le zéle pour l'éducation de la jeunesse méritant bien cette attention, j'ai crû qu'il étoit bon d'examiner le merite de l'Ouvrage, qu'on lui met en main, pour lui donner de justes notions de la Grammaire, qui est l'entrée aux sciences.

J'ai été arrêté au premier mot, où l'on définit la Grammaire *l'art de parler*. Avant toute Grammaire ne parloit-on pas ? Toutes les langues n'ont-elles pas été faites indépendamment de la Grammaire qui en a été dressée dans la suite ? Comment l'Auteur qui a étudié la Grammaire du Pére *Buffier*, comme une des trois qu'il dit avoir pris pour guide & dont il dit avoir tiré ce qu'il avance, n'a-t'il pas aperçû que sa définition n'étoit pas juste ? La Grammaire n'est donc pas précisément l'art de parler. Plusieurs & même plusieurs Académiciens parlent très-bien françois & l'écrivent dans sa perfection, sans avoir jamais ni sçû ni lû peut-être aucune Grammaire Françoise. Il auroit donc

mieux valu, ce semble, en demeurer à dire que la Grammaire est *un amas de préceptes & de réflexions propres à enseigner, ou à étudier métodiquement une langue.*

On demande ensuite ce que c'est que *parler*; & l'on répond *c'est exprimer* ses pensées. On peut exprimer & l'on exprime souvent ses pensées par d'autres moyens que celui de parler. Pour rendre la définition juste, il falloit dire; c'est exprimer ses pensées *par le secours de sons articulés de la voix humaine & de la parole.*

On dit 3°. que les mots sont parties du *discours*; il auroit été à propos de dire d'abord ce que c'est que le *discours* dont les mots sont parties; & de marquer en quoi les mots diffèrent des *phrases*, qui sont aussi des *parties du discours*. Des définitions si exactes sont difficiles, mais c'est pour cela qu'elles méritent davantage l'attention & l'exactitude de ceux qui se mêlent de définir.

On demande de *quoi sont composés les mots*, & l'on répond *qu'ils sont composés de lettres*; mais les lettres n'étant que

des caractéres emploïés pour désigner aux yeux le son des mots ou la parole : il y avoit des mots avant qu'il y eût des lettres, & avant que l'on en eût trouvé ou admis l'usage. Les mots ne sont donc pas composés de *lettres*, puisque les mots subsistoient avant les lettres. D'ailleurs il ne faudroit pas dire absolument que les mots sont composés de lettres : car quelquefois une lettre seule, sans nulle composition, fait un mot ; comme dans le François, *y*, en Latin *ibi*, qui signifie en ce lieu-là ; & *a*, il a, *habet* ; & *i* dans le Latin qui signifie *allés*. Il semble donc qu'on auroit mieux défini le *mot*, en disant que c'est *un son* ou un *amas de sons articulés de la voix humaine pour signifier quelque chose* : après quoi on auroit pû ajoûter qu'un mot se désigne aux yeux par un ou plusieurs caractéres qu'on appelle des *lettres*.

De plus un mot désigné par des *lettres*, quand il est composé de plusieurs sons déterminés & réunis, comme il l'est ordinairement, n'est pas immédiatement composé de lettres,

mais de syllabes ; ces syllabes sont dans un même mot autant de sons déterminés, qui sont désignés par un ou plusieurs caractéres de *lettres*.

On demande ensuite *combien y a-t'il de sortes de lettres*; à quoi l'Auteur répond *qu'il y en a de deux sortes, les voyelles & les consonnes*. Il auroit fallu, pour répondre juste, dire qu'il y a autant de lettres en François que de caractéres différens de lettres, c'est-à-dire vingt-trois : d'ailleurs les voyelles & les consonnes ne sont rien moins que des lettres, mais des sons de la voix humaine qui sont désignés aux yeux par des signes, figures ou caractéres qu'on appelle des *lettres* : une lettre représente un son, mais elle n'est pas un son.

On demande encore combien il *y a de voyelles* : l'Auteur répond qu'il y en a cinq. Il se trouve encore plus d'une méprise en cette réponse : car ou bien il prend ici le mot *voyelles* pour des *sons*, & alors il n'y a pas seulement cinq sons de voyelles différentes en François, puisque M. l'Abbé *de Dangeau* & le P. *Buffier* en

comptent & en marquent pour le moins quatorze, qu'on ne peut méconnoître sans ignorer les premiers élémens de nôtre Langue. Que si l'on prend ici le mot *voyelles* simplement pour les caractéres de lettres, employés pour désigner aux yeux les sons des voyelles, il en faudroit pour le moins mettre six, sçavoir, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *y*; outre que diverses combinaisons de ces six caractéres désignent des voyelles tout-à-fait différentes. En effet les cinq premiéres suivies chacune d'une *n*, désignent cinq voyelles nazales, particuliéres & essentielles à nôtre Langue, dont à la vérité, plusieurs Grammairiens ne parlent point; mais par cet endroit même ce qu'ils disent sur nôtre Alphabet demeure confus, défectueux ou absolument faux.

La même erreur se retrouve dans la réponse à la question. *Qu'entendés-vous par voyelles?* L'Auteur répond, *les voyelles sont des lettres qui produisent un son d'elles-mêmes.* Les lettres sont les images ou signes des sons; les signes produisent-ils les choses dont ils sont les signes? D'ailleurs, comment

les voyelles produiront-elles les sons, puisqu'elles sont elles-mêmes les sons des langues ? Une même chose se produit-elle, elle-même ? On ne voit donc pas ce que l'Auteur a entendu par là : peut-être aura-t'il voulu dire ce qu'on dit communément, & ce qui est vrai, que les voyelles se font entendre sans le secours d'aucune consonne : au lieu que les consonnes ne se peuvent faire entendre sans le secours de quelque voyelle : mais ce n'est point là ce qu'il a dit, & ce qu'il dit, n'est pas ce qu'il faut pour donner la vraïe notion des voyelles.

Il s'y méprend encore d'une maniére plus sensible dans ce qu'il ajoûte ; que *les voyelles produisent un son d'elles-mêmes par la simple ouverture de la bouche*. S'il suffisoit d'ouvrir simplement la bouche pour former le son des voyelles, elles seroient toutes des *a* ou des *e* muets ; puisqu'il n'y a qu'elles qui se forment simplement par une ouverture de la bouche plus ou moins grande ; mais toutes les autres voyelles, outre l'ouverture de la bouche, demandent différentes modifications ou fi-

tuations de la bouche, de la langue & des lévres pour différentier leurs sons ; elles ne se forment donc nullement *par une simple ouverture de la bouche*, puisque l'ouverture de la bouche se change & se modifie en autant de maniéres différentes, que l'on compte de différentes voyelles.

Dans la question suivante, *combien y a-t'il de consonnes ?* On a pris encore les caractéres de lettres, qui désignent aux yeux les *consonnes*, pour les consonnes mêmes.

Sur la question : *Qu'entendés-vous par consonnes ?* On répond que ce *sont des lettres qui ne peuvent se prononcer qu'avec le secours d'une des cinq voyelles* : il valoit mieux dire *avec quelque voyelle* ; car en prononçant le mot *feu*, ou le mot *fou*, si je n'emploïe que le secours d'une des cinq voyelles indiquées au mot *feu*, je ne prononcerai que *fe* ou *fu* ; & au mot *fou* je prononcerai *fo* ou *fu*. C'est ce qui fait toucher au doigt l'erreur considérable de ceux qui n'admettroient que cinq voyelles dans le François ; comme si les sons *eu* & *ou* ne faisoient pas des

voyelles & des sons manifestement différens des cinq autres ; car *eu* dans *feu* n'est nullement le son, ni de la voyelle *e*, ni de la voyelle *u*. Pour prononcer *eu*, la bouche prend une conformation différente de celle qu'elle prend dans la voyelle *e* ou dans la voyelle *u*. On n'a donc guére profité de l'explication qu'on trouve à ce sujet dans la Grammaire du Pére *Buffier* qu'on dit avoir étudiée. Il ne paroît pas ici qu'on l'ait lûë. Pour peu qu'on y eût fait attention, on y auroit découvert la différence sensible & naturelle, qui se trouve entre une voyelle & une consonne, la voici : la voyelle est un son permanent de la voix humaine, & la consonne n'est qu'une modification passagére d'un son de la voix humaine. En effet qu'on prononce *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, & les *nazales an*, *en*, *in*, *on*, *un*, le son de chacune dure tant que les poumons peuvent pousser le souffle de la voix : au lieu que le son d'une consonne ne dure qu'un instant, pour ne laisser plus entendre que le son de la voyelle. Par exemple en prononçant *ba*, *fin*, *peu*,

le son du *b*, de l'*f*, & du *p*, ne sçauroit être entendu qu'un instant, à moins que de recommencer à le former par un nouveau mouvement de la bouche, au lieu que les sons *a*, *in*, *en*, se font entendre continuament sans recommencer à les former & sans aucun nouveau mouvement de la bouche, tant que les poumons fourniront le souffle de la voix qui forme la voyelle.

On ne voit pas comment l'Auteur qui a voulu rendre facile aux enfans les principes du François, a crû qu'ils entendroient la réponse qu'il fait à la demande. *N'y a-t'il pas quelques observations à faire sur le son & la prononciation des voyelles*, il répond, *oui*, *il y en a quatre*, sçavoir *a*, *i*, *o*, *u*. Est-ce qu'*a*, *i*, *o*, *u*, sont des observations. Il auroit dû énoncer qu'il y a quatre observations à faire par rapport aux quatre voyelles *a*, *i*, *o*, *u*. Il ajoûte que ces quatre voyelles *gardent toûjours* leur *son propre* : il auroit pû apprendre encore dans une des Grammaires qu'il dit avoir étudiées, qu'aucune lettre *n'a de son propre*.

puis qu'elle ne désigne que le son qui y est attaché par une institution arbitraire, en sorte que les mêmes caractéres de lettres désignent en diverses langues & quelquefois dans une même langue, des sons différens qui sont également *propres* : par exemple la lettre *e* désigne des sons différens, & qui résultent de diverses conformations de la bouche à l'égard de l'*e* muet, de l'*e* ouvert & de l'*e* fermé. Or ces trois sons se trouvent également les sons propres de la lettre *e*. Ce que l'Auteur ou le copiste aura voulu dire par *le son propre d'une lettre*, est le son qui est le plus communément désigné dans une langue par cette lettre; mais alors il auroit donc fallu faire connoître quel est ce son le plus *commun*; & le marquer dans quelque mot connu : disant, par exemple, le son propre de l'*a* est celui qui s'entend dans les deux syllabes du mot *papa*, le son propre de l'*i* est celui qu'on entend aux deux syllabes du mot *fini*, le son propre de l'*o* est celui qu'on entend à la premiére syllabe du mot *ange*. L'Ecrivain ajoûte encore que

les quatre voyelles *a*, *i*, *o*, *u*, gardent toûjours leurs ſons propres, quand elles ſont 1°. *précédées d'une conſonne*, 2°. *quand elles finiſſent une ſyllabe*, & 3°. *quand elles ne ſont point liées à quelques* lettres ſuivantes. Or ce qu'il ajoûte ainſi eſt défectueux ou faux ; car dans le mot *taire*, par exemple, 1°. la voyelle *a* ne *garde pas le ſon propre* de l'*a* ; puiſqu'elle prend avec l'*i*, dont elle eſt ſuivie, le ſon d'*e* ouvert, & néanmoins en cette occaſion la voyelle *a* eſt précédée d'une conſonne qui eſt *t* : 2°. elle finit avec l'*i* une même ſyllabe ; car la ſyllabe finit à *tai* : 3°. les voyelles *ai* ne ſont point liées avec une lettre ſuivante, puiſque la lettre ſuivante dans *taire* eſt *r*, avec laquelle les voyelles *ai* ne ſont point liées, puiſqu'elles ne font point une même ſyllabe avec *r*. Peut-être aura-t'il voulu mettre ici pour 3^{me}. condition, quand une voyelle n'eſt pas jointe à une autre voyelle pour ne former qu'un ſon, ce qui s'appelle *diphtongue impropre*, mais cela eſt fort différent de ce qu'il a dit. D'ailleurs on demandera qu'eſt-ce

que c'est que des voyelles *qui sont* ou *qui ne sont pas liées avec une lettre suivante* ? Que faut-il pour cette liaison & quel moyen donne-t'on pour la reconnoître, à ceux qui n'en sont pas déja instruits ?

On pouroit faire des remarques sur le reste de ce livre, comme j'en viens de faire sur les 12. premiéres questions. Il auroit fallu certainement y apporter plus de justesse & de précision, pour ne pas rendre défectueuses les premiéres notions de Grammaire, qu'on veut donner à la jeunesse dans un Collége, touchant les principes de la langue Françoise. On dira que la chose est difficile, il est vrai, & c'est pour cela qu'il ne faut pas l'entreprendre quand on n'en a pas senti & vaincu les difficultés : mais le moins habile est assés souvent celui qui les apperçoit le moins ; il s'imagine en être quitte pour transcrire des endroits de livres qui ont eû quelque réputation, sans distinguer en quoi les uns sont préferables aux autres, ou même en quoi les uns & les autres ont laissé échaper des méprises, ce qui arrive

des Sciences & des beaux Arts. 511
quelquefois aux plus exacts; d'ailleurs un homme qui a la démangeaison de faire un petit livre, veut faire entendre qu'il a profité de ce qu'il a trouvé de meilleur avant lui, mais s'il lui falloit rendre compte de ce *meilleur*, il y seroit embarrassé.

Quoique la dissertation précédente nous ait parû exacte & partir d'une main habile, nous laissons aux intéressés à se débattre là dessus, pour attendre la décision des Grammairiens François, plus familiarisés que nous sur des matiéres qui semblent aisées & qui le sont moins qu'elles ne paroissent. Néanmoins nous croïons pouvoir dire sans nous hazarder, que dans le petit livre sur lequel tombe la critique, il se trouve plusieurs bons endroits & des réflexions utiles, comme l'Auteur le reconnoît lui-même dans sa Préface, les aïant tirés d'Ouvrages déja *reçûs & approuvés du Public.* L'inconvénient est que même parmi ces *Ouvrages reçûs* du Public, il se trouve des notions & des régles opposées, comme quelques-uns l'ont observé de la Grammaire de M. l'Abbé

Regnier & de celle du Pére *Buffier*. En pareil cas est-ce aux Particuliers à juger le Public, ou au Public à se juger soi-même ?

ARTICLE XXVI.

PAUSANIAS OU VOYAGE historique de la Gréce traduit en François avec des remarques. Par Mr. l'Abbé GEDOYN, *Chanoine de la Ste. Chapelle, & Abbé de* Beaugenci, *de l'Académie Françoise, & de l'Académie Roïale des Inscriptions & Belles-Lettres. 2. Tom. in 4°. 1er. Tom. pp. 478. sans compter l'Epître dédicatoire & la Préface. 2e. Tom. pp. 408. sans la Table. A* Paris 1731.

POur bien connoître tout le prix, & toute l'utilité d'un pareil Ouvrage; il faut connoître le mérite de l'Auteur qu'on s'est proposé de traduire, la difficulté de le traduire, & la maniére dont on l'a traduit. Or qu'est-ce que *Pausanias* que l'on met ici sous les yeux de tous les François ?

Nous ne pouvons mieux le peindre que par les traits mêmes, dont M. l'Abbé *Gedoyn* s'est servi dans sa Préface qui est d'une beauté achevée ; dans ce Livre, dit-il, on remarque tout à la fois un Voyageur curieux, & un Ecrivain profond parfaitement instruit de tout ce qui regardoit les divers Peuples dont il parle ; il en possédoit la langue ; c'étoit la sienne propre ; il connoissoit leurs Dieux, leur Religion, leurs Cérémonies, leurs Loix, leurs Coûtumes, leurs Moeurs, &c. De là cette quantité prodigieuse de faits, d'évenémens, de particularités qui ne se rencontrent plus que dans cet Auteur, & qui le rendent précieux à tous ceux qui aiment l'étude des tems & de l'antiquité. Non seulement il décrit l'état présent des Païs où il avoit voyagé ; mais il recherche l'origine des Peuples qui les habitoient. Il nous donne la suite des Rois qui y ont régné, la Généalogie des grands personnages qui y ont vêcu, un détail exact de tous les monumens qui s'y étoient conservés jusqu'à son tems ; c'est-à-dire, jusqu'au

tems de l'Empereur *Adrien*. Ainsi il embrasse le plus vaste dessein qu'un Auteur profane pût se proposer : à quoi l'on peut dire qu'il met autant d'art que d'érudition. Car ayant à décrire le Païs le plus orné & le plus fécond en merveilles qu'il y eût au monde ; il ne s'est pas contenté de toûjours parler d'Edifices publics, de Temples, de Portiques, de Tombeaux, de Statuës, de Trophées & de Théatres, ce qui auroit bientôt ennuyé son Lecteur : mais il entreprend de lier avec l'histoire tout ce qu'il voit de curieux & tout ce qu'il raconte, liaison si naturelle que l'un semble être la suite de l'autre.

Le Traducteur a donc eû raison de donner à son Livre le tître de *Voyage historique de la Gréce*, parcequ'en effet *Pausanias* n'est rien autre chose. Mais ce qui doit le rendre plus intéressant & plus curieux ; ce n'est point la Gréce d'aujourd'hui qu'on expose à nos yeux, cette Gréce pauvre, miserable, dépeuplée, gémissante dans une espéce d'esclavage, & qui n'offre plus aux yeux des Voyageurs que des

ruïnes superbes, au milieu desquelles on la cherche sans la trouver. C'est de la Gréce florissante que *Pausanias* nous donne la description; de la Gréce, lorsqu'elle étoit le séjour des muses, le domicile des sciences, le centre du bon goût, le Théatre d'une infinité de merveilles, enfin le Païs le plus renommé de l'Univers. Toutes ces expressions sont presque mot pour mot celles de M. l'Abbé *Gedoyn*, que nous ne faisons que copier ici.

Or dans une matiére si abondante, si riche & si variée, continuë-t'il, l'ordre que *Pausanias* observe est tel. Premiérement, il n'embrasse dans sa Relation qu'une partie de la Gréce & les Villes que ses Colonies occupoient dans l'Asie mineure. Il divise cette Partie en dix Etats, qui étoient autrefois indépendans les uns des autres, sçavoir, l'Attique, la Corinthie, l'Argolide, la Laconie, la Messenie, l'Elide, l'Achaïe, l'Arcadie, la Béotie & la Phocide, avec quelques autres petits Etats, qui après s'être maintenus plus ou moins de tems, furent enfin réunis à d'autres plus considérables.

& se trouvent compris dans ceux où ils étoient fondus : en second lieu il divise pareillement son Ouvrage en dix Livres, de sorte que chacun est le voyage & la description de chacun de ces dix Etats de la Gréce, à la réserve du cinquiéme & du sixiéme Livre, qui tous deux ne traitent que de l'Elide, comme le second lui seul comprend Corinthe & Argos. Tout cela est traité avec le détail d'un Historien exact & profond : car comme nous l'avons déja dit, il va chercher l'origine de ces Peuples dans les tems les plus reculés ; il les suit d'âge en âge depuis leur établissement dans la Gréce jusques à son tems ; il nous instruit de leur gouvernement, de leurs guerres, de leurs Colonies ; il parcourt leurs Villes & leurs Bourgades ; il marque leur position, & leur distance entre elles ; enfin il n'omet rien de ce qu'il a vû, & qui lui a parû digne de curiosité.

Voila le trésor qui jusqu'ici n'avoit été ouvert qu'à un petit nombre de Sçavans ; & que l'on entreprend d'ouvrir à tout le monde en le faisant pa-

noître en la langue vulgaire, en une langue presque aussi répanduë que l'étoit autrefois la langue Grecque. C'en seroit déja beaucoup pour rendre cette traduction estimable : mais que sera-ce, si on fait attention aux difficultés qu'il a fallu surmonter dans l'exécution de ce dessein ? En effet, comme le dit très-bien M. l'Abbé *Gedoyn*, le stile de cet Auteur est un peu singulier, & si serré, que souvent la clarté en souffre : ce que j'attribuë, ajoût'il, à „ deux causes ; l'une, qu'écri-
„ vant pour les gens de son tems, qui
„ étoient au fait de ce qu'il racontoit
„ & qu'ils entendoient à demi mot,
„ il ne s'est pas crû obligé de s'expli-
„ quer plus au long ; l'autre, que son
„ texte par la négligence ou l'ignoran-
„ ce des copistes, est si corompu, si
„ rempli de fautes, qu'il seroit sou-
„ vent inintelligible sans le secours du
„ grand nombre de Sçavans, qui ont
„ travaillé comme à l'envi, les uns
„ à le corriger, les autres à l'éclair-
„ cir ; & ce qui m'en fait juger ainsi,
„ c'est que l'on y trouve beaucoup
„ d'endroits, où l'Auteur ne le céde ni à

„ *Herodote*, ni à *Thucidide* „. On pourroit encore apporter bien d'autres raisons, qui augmentoient la difficulté d'une belle traduction Françoise.

Mais, comment Mr. l'Abbé Gédoyn a-t'il exécuté son projet, malgré tant d'obstacles ? C'est la troisiéme chose qui reléve infiniment le prix de cet Ouvrage. Pour ce qui est du stile & du langage ; on y sent un Académicien, digne membre de l'Académie Françoise dans ses plus beaux jours ; cette simplicité majestueuse & cette noble élégance, qui a rendu le siécle de Loüis le Grand, le siécle du bon goût ; rien de précieux, rien d'affecté, aucune trace de cette démangeaison de parler autrement que les autres, qui à force d'esprit introduit peu à peu la barbarie dans les Lettres. D'ailleurs un Ouvrage qui traite de tems si éloignés, & qui renferme tout ce que l'Histoire Grecque & la Mythologie ont de plus profond, demandoit beaucoup de remarques, sans quoi l'on auroit été arrêté presque à chaque mot. Il convenoit donc encore à un membre de l'Académie des Inscriptions & des Belles-Lettres,

de satisfaire le Public sur cet article, comment l'a-t'il fait ? Ecoutons-le lui-même. „ L'embarras, dit-il, étoit „ de prendre un juste milieu entre le „ trop & le trop peu. En effet, qui „ voudroit appliquer à chaque en- „ droit du texte tout ce que la con- „ noissance des Médailles, la Fable, „ la Géographie, l'Histoire, la Chro- „ nologie, peuvent suggérer, multi- „ plieroit les volumes presque à l'infi- „ ni. Je me flatte de l'avoir pris ce „ milieu qui étoit si nécessaire; car „ d'un côté je n'ai rien laissé passer „ d'obscur sans l'éclaircir autant qu'- „ il a été possible; & de l'autre j'ai „ évité ces longues remarques, qui „ tiennent de la dissertation, & où le „ texte se trouve comme noyé „.

Ce n'est point injustement que M. l'Abbé *Gedoyn* se flatte d'avoir réüssi en ce point. Ses notes sont effectivement curieuses & concises : curieuses, elles donnent une notice exacte des Païs, des Villes, des Dieux, des Héros, des Grands hommes, & d'une infinité d'autres choses dont *Pausanias* a parlé, & qu'il n'a pas dû expliquer

plus au long : concises, elles ne tiennent pour la plûpart que quelques lignes, qui disent ce qu'il faut dire à des Lecteurs, qui ne sont pas tout-à-fait ignorans. Elles ont été puisées pour la plûpart dans de très-sçavans modernes, tels que *Casaubon*, *Meursius*, Kuhnius, & surtout *Meziriac & Paulmier* de Grante-Mesnil, deux des meilleurs critiques du dernier siécle : mais il faut dire aussi que quand l'autorité de ces grands critiques lui manque, soit qu'ils aïent mal pris le sens du texte, soit que le texte lui-même ait été si corrompu qu'il est devenu inintelligible, le sçavant Traducteur prend la liberté de le corriger lui-même, & cela d'une maniére si naturelle, que si *Pausanias* n'a pas dit ce qu'on lui fait dire, il a dû le dire. Il supplée même quelquefois certains mots au texte : mais outre qu'il ne le fait jamais, que quand le Grec tel qu'il est ne fait aucun sens ; il se sert ordinairement de l'autorité de quelque Auteur ancien, qui lui fournit la chose même qu'il ajoûte. Quand tout cela ne suffit pas, ce qui arrive

dans quelques endroits en petit nombre, il a la bonne foi de marquer que le texte est si corrompu, qu'il n'est pas possible de le rendre exactement; mais il avertit en même tems que tous les interprêtes & les traducteurs y ont été pour le moins aussi embarrassés que lui. Celui de tous qui a fait le plus de fautes en ce genre, c'est *Amasée* qui a traduit *Pausanias* en Latin. Aussi le traducteur François ne manque-t'il pas d'y marquer tous les endroits où *Amaisée* & les autres se sont trompés. Il est vrai que le Lecteur souhaiteroit qu'on raportât le sens que ceux-ci ont donné au texte, & qu'on fît voir pourquoi il est mauvais; ce que n'a guéres fait M. l'Abbé *Gedoyn*; car il s'est contenté pour l'ordinaire de dire, *un tel n'a pas entendu, a mal rendu cet endroit :* mais, outre que cela auroit trop allongé les notes, défaut qu'on vouloit éviter; le traducteur toûjours plein de modestie, n'a pas voulu faire un étalage d'érudition affectée que bien des gens auroient trouvée ici hors de saison. Il n'y a peut-être qu'un seul défaut à lui

reprocher sur cet article, & encore est-il bien leger, c'est que quelques notes se trouvent répétées deux fois, & que dans les derniers Livres on en trouve quelques autres, qui auroient dû être mises dans les Livres précédens où se trouvent les mêmes termes.

Pour donner quelque idée de ces remarques, il suffira de dire, qu'outre une explication fort nette des choses dont on traite, & une critique modeste des interprétes qui se sont trompés, quelquefois on concilie *Pausanias* avec d'autres Auteurs qui paroissent dire le contraire. Souvent on le reléve lui-même dans les fautes qui lui sont échapées, sur l'Histoire, la Généalogie, la Chronologie, & certaines merveilles de la nature qui se trouvent dans son Ouvrage; nous en rapporterons des deux espéces.

Pausanias dans son voïage d'Attique parle de quelques Autels consacrés aux *Dieux inconnus*. Sur cela voici la réflexion du Traducteur. » Dans » les Actes des Apôtres ch. 17. saint » *Paul* parlant aux Athéniens, leur » dit, qu'il avoit vû chés eux un Au-

„ tel dédié *ignoto Deo*, au *Dieu incon-*
„ *nu*. Cependant S^t. *Jerôme* dans son
„ Commentaire sur l'Epître à Tite,
„ ch. 1. prétend que S^t. *Paul* n'a pas
„ rapporté plus fidélement l'Inscri-
„ ption dont il s'agit, que quelques
„ Vers Grecs qu'il cite par fois dans
„ ses Epîtres. Suivant ce Pére, l'In-
„ scription dont parle S^t. Paul, étoit
„ conçûë en ces termes : *aux Dieux de*
„ *l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique,*
„ *à tous les Dieux inconnus & étran-*
„ *gers*. Pour moi, par respect pour
„ le témoignage de l'Apôtre, j'aime
„ mieux croire qu'il y avoit à Athénes
„ un Autel consacré *ignoto Deo*, au
„ *Diëu inconnu* : ce qui n'empêche pas
„ que les Athéniens n'eussent aussi des
„ Autels dédiés en général *aux Dieux*
„ *inconnus* „. Rien de plus sensé que
cette explication ; on y apperçoit au-
tant de religion que de justesse d'es-
prit. De même encore l'Auteur grec
dit, qu'il n'y a qu'une fontaine à
Athénes. „ Cependant reprend l'Ab-
„ bé Gedoyn, *Platon*, *Thucidide*, *Vi-*
„ *truve*, *Pline*, &c. parlent de plusieurs
„ fontaines qui étoient à Athénes.

„ Comment accorder leur témoigna-
„ ge avec celui de *Pausanias* ? Rien
„ de si aisé ; il n'y avoit qu'une seule
„ fontaine, c'est-à-dire, une seule
„ source: mais elle étoit si abondante,
„ que par neuf canaux souterrains
„ elle distribuoit de l'eau dans plu-
„ sieurs quartiers de la Ville „. Effectivement *Pausanias* avoit parlé plus haut de ces neuf canaux, sans dire quelle étoit leur situation. Voila comment il tâche de concilier ou de justifier son Auteur ; voici comment ailleurs il le reléve.

En parlant d'une Galére de Delos à neuf rangs de rameurs, *Pausanias* dit, que c'est la plus grande qu'il connoisse. „ Il est surprenant, ajoûte-t'on dans la remarque sur cet endroit,
„ que *Pausanias* n'ait pas ici fait men-
„ tion des Galéres de Demetrius Po-
„ lyorcete, qui avoit seize rangs de
„ rameurs, ni de cette prodigieuse
„ Galére de Ptolomée Philopator,
„ qui en avoit quarante. Ces rangs de
„ rameurs si multipliés ont donné la
„ torture à tout ce qu'il y a eû de cri-
„ tiques modernes : & en effet il n'est

» pas possible de concevoir comment
» dans une Galére, il pourroit y avoir
» neuf & dix rangs de rameurs les
» uns sur les autres, qui agîssent en
» même-tems; mais comme il n'est
» pas possible d'éclaircir cette difficul-
» té dans une simple note, je renvoie
» le Lecteur à une dissertation de
» *Paulmier*, qui se trouve dans ses
» observations sur le fragment de
» *Memnon*; n'aïant rien vû de plus
» solide & de plus sçavant en ce gen-
» re ». Il faut tout dire; quelque connoissance qui paroisse dans cette réflexion, peut-être la critique ne paroîtra-t'elle pas tout-à-fait juste à quelques-uns; car *Pausanias* ne parle que des Galéres qu'il connoit, c'est-à-dire, qu'il a vûës; & il n'avoit jamais vû celles qu'on objecte ici. Il n'en est pas ainsi des autres points sur lesquels il fait voir que *Pausanias* s'est trompé. Par exemple, cet Auteur dit au Livre 5e. *la corne, soit de bœuf, soit d'élephant*; (car il faut remarquer qu'il prétend que l'yvoire est une corne & non pas une dent de cet animal.) *amollie par le feu, obéit à l'ouvrier qui*

la tourne comme il lui plaît. „ Pausanias „ se trompe, dit M. *Gedoyn*, l'yvoi„ re se durcit au feu, bien loin de s'a„ mollir „, & plus bas, *il est vray que les défenses des sangliers sortent de leurs machoires d'en bas.* „ Les princi„ pales défenses du sanglier sont à la „ machoire supérieure, & non à celle „ d'en bas, comme le dit *Pausanias* „: & encore quelques pages après; *il semble au reste que l'ambre n'est autre chose qu'un mêlange de l'or & de l'argent*, „ autre erreur, dit-on. La Phy„ sique des Anciens étoit fort courte, „ aujourd'hui l'on est plus éclairé sur „ les effets de la nature, les natura„ listes modernes disent que l'ambre „ est une espéce de poix fossile ou de „ bitume, qu'on trouve sur les bords „ de la mer de Prusse. D'autres disent „ qu'en Suede comme en Prusse, on „ en trouve dans des endroits fort „ éloignés de la mer „. Il y a plusieurs autres méprises dans le *Voïage de la Gréce.* Nous nous contentons d'observer celles-ci, afin que les Lecteurs peu instruits par eux-mêmes ne se laissent pas surprendre à l'autorité

de *Pausanias*. C'est une preuve incontestable que la traduction avoit besoin de Notes. Du reste on peut encore ajoûter qu'on n'a rien épargné pour rendre cette Edition digne de l'attention du Public & de la beauté de la traduction. Outre que le papier & le caractére en sont très-beaux ; au commencent de chaque volume on voit une carte de la Gréce & des Païs quelle occupoit autrefois dans l'Asie mineure : ces deux cartes plus exactes qu'aucunes que l'on ait vûës jusqu'ici, servent à l'intelligence des livres qui composent chaque volume : elles sont dressées sur les mémoires de M. de l'*Isle*, par M. *Buache* son gendre & l'héritier de ses talens ; on a mis encore le plan de la barriére d'Olimpie & l'ordre de quelques batailles décrites par l'Auteur, & l'on avertit que ces divers plans sont de l'invention de M. le Chevalier *de Follard*, dont on connoit le génie & la sagacité *en cette matiére* : c'est pourquoi l'on a ajoûté à tout l'Ouvrage trois dissertations du même Chevalier. Dans les deux premiéres qui sont

à la fin du premier Tome, on prend occasion des batailles de Messenie & du mont Ithome, dont il est parlé au 4^{e}. Livre de *Pausanias*, pour traiter de l'usage de la Cavalerie dans les batailles, & surtout de la Phalange grecque ; & dans la 3^{e}. qui finit le 2^{e}. Tome, on parle de la bataille de Mantinée, rapportée au 8^{e}. Livre ; on explique le stratagême d'*Aratus*, Général des Siconiens & des Achéens, contre *Agis* Roi des Lacédémoniens ; & on le compare avec celui dont *Annibal* s'étoit servi à Cannes peu d'années auparavant. Enfin on a pris la peine de mettre à la fin du 2^{e}. Livre une Table alphabetique très-ample & très-exacte, de ce qui est contenu non seulement dans le Texte de *Pausanias*, mais même dans les remarques, ce qui est d'une commodité infinie. Car, lorsqu'on voudra s'instruire de quelques points de Mythologie ou de l'Histoire grecque, en cherchant à la Table, on trouvera tout aussitôt tous les endroits où il en est parlé, avec l'explication qu'en donne l'Auteur même, ou le Traducteur. » Le Mars 1732.

» Public, ajoûte M. l'Abbé *Gedoyn*,
» jugera peut-être qu'un voïage de la
» Gréce, comme celui de *Pausanias*,
» demandoit plus de planches que
» l'on n'y en a mis, & véritablement
» la plûpart de celles qui sont dans les
» les antiquités grecques de Dom B.
» *de Montfaucon*, seroient fort à leur
» place dans la relation de l'Auteur
» grec; mais on a voulu épargner
» (aux achepteurs sans doute,) les
» frais de la gravûre, & le recüeil du
» sçavant Bénédictin peut suppléer à
» ce défaut ».

Avant que de finir cet extrait, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici les deux buts principaux, que s'est proposé le Traducteur dans cet Ouvrage, parcequ'ils serviront à faire connoître également & la droiture de son cœur, & la solidité de sa Religion. Le premier a été d'exciter ses concitoïens à la vertu par la vûë de tout ce qu'ont fait les Héros de la Gréce. Ecoutons-le lui-même. Nous ne pourrions parler plus purement & plus éloquemment que lui. „ Quels
» exemples de courage, dit-il, de

„ grandeur d'ame, d'amour du bien
„ public, de zéle pour la Patrie, de
„ moderation & de justice, ces grands
„ hommes ne nous ont-ils point laissés ? On leur reproche que la vaine gloire étoit l'ame de leurs belles actions, & sous ce prétexte on obscurcit leurs vertus comme s'il n'étoit donné qu'à nous d'en avoir: je sçai ce qu'un Chrêtien doit penser de la vertu des Païens, & je crois qu'il est plus dangereux de l'estimer trop que de ne l'estimer pas assés : mais sans vouloir l'apprécier au juste.... Quand les hommes font bien, quel qu'en puisse être le motif, n'est-il pas vrai que la société y gagne toûjours infiniment ? Ne seroit-il pas à souhaiter que les femmes, du moins par un noble orgueil, fussent sages & inaccessibles à la galanterie, & que tout Général d'armée, tout Ministre, par ce plaisir sécret qu'il y a à bien faire, au défaut d'un motif plus pur, fit toûjours ce qui dépend de lui pour l'avantage de l'Etat ?... Me sera-t'il permis de dire ce que je

» pense ? Il me semble qu'on a trop
» affoibli dans nous ce desir de gloire
» qui nous est si naturel, à force de
» rebattre que la reputation n'est que
» l'écho de mille voix confuses for-
» mées au hazard, & que cette espé-
» ce d'immortalité dont on joüit après
» la mort, n'est qu'une chimére ; on
» a presque étouffé en nous je ne sçai
» quel sentiment d'élévation, qui
» pour se soûtenir a besoin d'étai ; &
» à l'amour de la gloire on a fait suc-
» céder la simple crainte du deshon-
» neur... Seroit-il donc impossible,
» ajoûte-t'on, aux Princes de l'Europe,
» d'allumer dans le cœur de leurs Su-
» jets le même desir de la gloire qui ré-
» gnoit chés les Grecs, & s'ils y réussis-
» soient, quel avantage n'en retire-
» roient-ils pas : déchargés des re-
» compenses onereuses dont eux &
» leurs Peuples sentent le poids, ils
» n'auroient plus besoin de tant de
» subsides.... On feroit avec peu de
» bien ce que l'on ne peut faire avec
» beaucoup ; & libres des soins domes-
» tiques, les Peuples tourneroient in-
» sensiblement leurs pensées du côté

» de l'honneur. . . Cette belle passion
» venant à se communiquer de la
» Cour à la Capitale, & des Grands
» aux Petits, embraseroit toutes les
» professions. Dans l'épée, dans l'E-
» glise & dans la robbe, ce seroit à
» qui mériteroit l'honneur d'une sta-
» tuë, d'une inscription, d'une cou-
» ronne, d'un tombeau ordonné par
» un Décret public & élevé aux dé-
» pens de l'Etat. Le luxe, la molles-
» se, la rapine, la fraude, l'usure,
» tous ces vices si honteux à l'huma-
» nité, tomberoient dans le décri &
» dans le mépris; & bientôt nous au-
» rions une image de la Gréce dans
» un Païs qui me paroît assés fait
» pour lui ressembler ».

Jusqu'ici l'honnête homme a par-
lé, voici, comme s'explique le Chrê-
tien. « A l'égard de ces fables, de
» ces superstitions Païennes, qui nous
» font pitié dans les Ecrivains grecs,
» les premiers Docteurs du Christia-
» nisme ne les ont-ils pas recuëillis
» avec soin? Et quel avantage n'en
» ont-ils pas tiré contre l'Idolatrie?
» Aujourd'hui il ne s'agit pas d'ex-

» horter les Gentils à embraſſer la Re-
» ligion Chrêtienne, il s'agit de nous
» y affermir nous-mêmes. Qu'on liſe
» avec réflexion l'Ouvrage de Pauſa-
» nias, on y trouvera preſque à cha-
» que page un témoignage non ſuſ-
» pect de l'égarement des plus grands
» hommes du Paganiſme ſur le cha-
» pitre de la Religion, d'où l'on peut
» tirer une conſéquence en faveur du
» Chriſtianiſme, par un raiſonnement
» bien ſimple & bien naturel. Les Peuples les plus éclairés de l'Univers, ces Grecs ſi vantés, leurs Sages même, & leurs Philoſophes, ont penſé pitoyablement de la Divinité, ont adoré l'ouvrage de leurs mains, ont rendu les honneurs divins à des hommes dont ils avoient fait eux-mêmes l'apothéoſe, & qu'ils avoient vûs ſujets à toutes les foibleſſes humaines : donc l'homme par lui-même eſt incapable de penſer comme il faut du ſouverain Être : donc il avoit beſoin de la révélation : donc la vraïe Religion eſt un don de Dieu : donc la Religion Chrêtienne eſt la ſeule véritable; puiſque c'eſt la ſeule révélée, la ſeule

qui ait des idées nobles & justes de sa Divinité. . . . Voila le fruit que l'on peut tirer de la lecture de *Pausanias*, toute profane qu'elle est ; & c'est celui que j'ai principalement envisagé, lorsque j'ai entrepris de traduire cet Auteur ».

Rien n'est plus digne du rang qu'occupe le sçavant Traducteur & du caractére qu'il porte ; & c'est ce qui le rend encore plus estimable que son érudition & ses talens. Comme il n'a pas fait consister le vrai esprit dans ce goût prétendu ingénieux, qui défigure tant d'ouvrages d'ailleurs si estimables ; aussi n'a-t'il pas crû devoir mettre sa sagesse & sa gloire, dans cette prétenduë force d'esprit, qui sert aujourd'hui de voile à l'impiété, & qui n'est que trop commune parmi ceux qui se piquent de sçavoir plus que les autres.

Article XXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Religion.

De Londres. M. *Archibald* Campbell, Docteur en Théologie, a prouvé par un Discours Anglois qui est imprimé, que les Apôtres ne furent point des Enthousiastes: il explique la nature & les effets de ce qu'il appelle Enthousiasme religieux. Dans la Préface il refléchit sur le livre fait pour prouver, que *la Religion Chrétienne est aussi ancienne que la création*; & sur les pensées de M. *Woolston* touchant la resurrection de nôtre Seigneur J. C.

De Genéve. M. Vernet, Pasteur estimé, donne par morceaux la traduction françoise d'un *Traité de la vérité de la Religion*, que feu M. *Jean Alphonse* Turretin avoit distribüé par Théses, qui devoient être soûtenuës en divers tems. Les deux premiéres sections ont parû: celles que

l'on publiera desormais, les premiéres ont pour objet *la vérité de la Religion Judaïque*; ensuite allant toûjours en remontant, & s'éloignant de plus en plus de l'occasion d'examiner la vérité de la *Religion Protestante*, il achévera de donner la Théologie naturelle, dont M. TURRETIN a publié des commencemens.

DE WEYDA. On peut esperer une nouvelle édition fort augmentée, de l'Ouvrage de feu M. *Daniel* FRANCKE, Sur-Intendant des *Eglises* du Duché de Zeitz, *de Papistarum indicibus librorum prohibitorum & expurgandorum*. Il a laissé de quoi le grossir.

DE COLOGNE. Le P. *Matthieu* VOGEL a fait ici imprimer un livre intitulé: *Preparatio menstrua ad mortem sanctam*. In 8°. pagg. 1142. Ce livre a un grand cours & beaucoup de succès: l'onction s'y fait partout sentir; il abonde en exercices & en pratiques d'un bon goût; l'on ne doute pas que pour l'utilité des Peuples, on ne le traduise içi & ailleurs en langues vulgaires. L'Auteur, qui s'occupe à *Manheim* dans les bonnes

œuvres, avoit déja donné avec fruit & applaudiſſement, *Præparatio annua ad ſanctam mortem.*

DE GENÉVE. Le Traité de *la paix de l'ame & du contentement de l'eſprit*, composé en François par *Pierre* DUMOULIN, fils du célébre Auteur de ce même nom, & depuis long-tems mis en Allemand, reparoit de nouveau en ces deux langues. L'Auteur de la nouvelle édition Françoiſe, M. SARTORIS, en a corrigé le langage ſuranné, & renvoyé du texte à la marge beaucoup de ſentimens ou de penſées, trop peu conformes au bon goût d'aujourd'hui. Cette réforme a plû & déplû ſelon les diſpoſitions différentes: mais l'Editeur peut ſe flatter que les Lecteurs ſentiront encore, autant que M. *Bayle*, l'onction dont ce dernier diſoit que ce Traité étoit rempli.

DE LONDRES. M. LE COURAYER traduit de l'Anglois en François les 12. ou 15. volumes des Sermons de M. CLARK. Ils ſont remplis de Méthaphyſique.

M. *Archibald* CAMPBELL a revendiqué publiquement un Ouvrage ſur

les fondemens de la vertu morale, qui est de lui, & que le D. M. INNES s'est donné dans la premiére édition; & dont il a tiré un bénéfice considerable. *An enquiry into the original of moral virtue.* Le véritable Auteur l'imprime avec des augmentations, & supprimera la longue Préface du Docteur, qui a si publiquement marqué une haute estime pour l'Ouvrage.

D'AMSTERDAM. Les Méditations du Docteur M. BEVERIDGE, Evêque de S. Asaph, c'est-à-dire, les Réflexions sur la Religion avec des resolutions pratiques, & les Réflexions sur la vie d'un Chrêtien, ont été traduites de l'Anglois en deux volumes in 12. Il s'en est fait en peu de tems onze éditions chés les *Westheins* & *Smith*.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DE PARIS. Le continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé *Fleuri*, vient de publier deux nouveaux tomes, qui en comptant ceux de l'Auteur, font le XXIX^e. & le

XXX^e^. Chacun des deux comprend cinq années, depuis l'an 1545.

De Berlin. M. Jablonski a donné l'Histoire du *Consensus* de Sendomir, & prépare celle des *Eglises* Esclavonnes. Il sçait les langues usitées dans les lieux, où ces Eglises sont situées.

De Cologne. M. Roderique a répondu à la *Dissertation* du P. Hartzeim, sur l'origine de nôtre Eglise en qualité de Métropole. Le tître de cette *réponse*, pour laquelle il n'a pas eû l'attention d'obtenir l'approbation nécessaire, est celui-ci : *Sancta Coloniensis Ecclesia de sua Metropoleos origine traditio vindicata ab impugnationibus Disquisitoris anonymi. Autore Ignatio* Roderique. Cette défense a été suivie de fort près d'une replique du P. Hartzeim.

De Venise. La traduction Latine du *Traité des Etudes Monastiques*, imprimée en 1705. chés *Golleti*, est accompagnée dans une édition nouvelle, qui se débite chés le même Libraire, 1^mt^. des remarques que le P. Mabillon, Auteur du Traité, avoit

faites sur la réponse de M. l'Abbé de la Trappe; 2me. de l'Histoire de cette dispute, composée par Dom *Vincent* THUILLIER; 3me. de plusieurs *Lettres* sur ce sujet, imprimées parmi les Œuvres posthumes de D. MABILLON.

DE IENE. La description de l'Abbaïe de *Burgelin* autrefois célébre, composée en Allemand par M. *Jean Basile* DE GLEICHENSTEIN, Conseiller de la Cour du Duc de Saxe-Weimar, est imprimée. In 8°.

DE PARIS. „ Procès verbal de „ plusieurs Médecins & Chirurgiens „ dressé par ordre de sa Majesté, au „ sujet de quelques personnes soi-di- „ santes agitées de convulsions „. In 4°. pagg. 17. chés la Veuve *Mazieres.* Tout ce qui regarde les opinions du tems, dogme, fait dogmatique, partisans, étant ou décidé par les jugemens de l'Eglise dûëment reçûs, ou vérifié & constaté par les écrits des prétendus disciples de S. Augustin, ou déclaré par leurs listes, ils ont eu recours pour faire valoir leur cause, à l'art déja pratiqué en pareilles oc-

casions, de contrefaire des miracles en faveur de leur doctrine. Ils les ont fait consister en des contorsions & des agitations extraordinaires, qu'ils faisoient regarder comme des pronostics de guérisons, qui devoient arriver par l'intercession d'un mort, qu'ils disent avoir persévéré jusqu'au dernier soupir inclusivement dans leurs sentimens, & sur le tombeau duquel ils donnoient journellement à certaines heures ce spectacle lucratif. Les circonstances ayant enfin rendu la supercherie sensible, & dessillé les yeux du Peuple, il s'est fait par autorité un examen sérieux & juridique, dont cet Imprimé rend compte. On y voit attesté par un bon nombre des plus éclairés Docteurs dans la science de Medécine, & des plus habiles Maîtres dans l'art de Chirurgie, que ces mouvemens extraordinaires, qui par leur vivacité, rapidité, irrégularité, violence, auroient pû en imposer pour des mouvemens convulsifs, étoient purement volontaires; puisque ces hommes & femmes les ont recommencés, suf-

pendus, moderés, & ceſſés, toutes les fois qu'on les en a requis.

De Leipsig. M. Zeltner, Profeſſeur d'Altorf, a donné in 4°. un Ouvrage hiſtorique ſur le Socinianiſme, dont l'utilité ſe fait ſentir par ce titre : *Hiſtoria crypta-Socinifmi Altorfina quondam Academia infeſti, arcana, ex documentis maximam partem manuſcriptis ita adornata, ut quùm hiſtoriæ illorum hominum illuſtrandæ, tum dogmatibus in univerſum illuſtrandis inſervire poſſit. Acceſſerunt prater alia, Valentini* Smalcii *Diarium, vita ex autographo, & Martini* Ruari *Epiſtolarum centuria dua notis illuſtrata.* Chés *Gleditſch.*

De Venise. La *Bibliotéque Eccléſiaſtique* du P. Dom. Ceillier Bénédictin, dont deux tomes, ſur ſeize, ont déja parû en France, ſe traduit ici en Latin. Le premier volume fut diſtribué aux ſouſcripteurs le premier de Février, chés *Golleti* entrepreneur de cette traduction.

De Paris. Les Antiquités Eccléſiaſtiques de Bingham, traduites en Latin par M. Griskow, occupent

présentement un traducteur François, aux frais d'un Libraire à qui l'on a conseillé cette entreprise.

DE HAMBOURG. M. HUBNER le fils a publié une relation du miracle arrivé sur une Hostie en 1492. *Historia de Hostia Sternbergensi à Judæis anno 1492. confossa & cruenta.*

DE MAGDEBOURG. M. KETTNER a mis au jour l'Histoire du Clergé de *l'Eglise du* S. *Esprit* depuis la réformation (prétenduë.)

DE LAUBAN. On anonnce comme fort prochaine la publication de l'Ouvrage de M. *Gott. Frid.* GUDE, *de Statu Ecclesiæ Ephesinæ ævo Apostolico.*

HISTOIRE NATURELLE, CIVILE, &c.

DE COLOGNE. On a depuis peu découvert près d'un Village appellé *Siglar*, une veine d'un fort beau marbre varié à quatre couleurs. Il est noir, jaune, d'un blanc cendré & rougeâtre. *Siglar* est de cet Archevêché, & situé sur la petite riviére de *Sig* au Duché de Berg. Cette riviére se décharge dans le Rhin, une lieuë au dessus de

Bonne. On a pareillement rencontré une veine de charbon fort abondante, à 4. lieuës d'*Andernack*, dans le haut Archevêché de Cologne.

De Londres. M. Medley a traduit en raccourci, d'Allemand en Anglois, „ l'état présent du Cap de „ Bonne-Esperance, ou Relation des „ différentes nations des Hottentots „. On y parle selon le dénombrement compris dans le tître, de „ leur Reli- „ gion, leur Gouvernement, leurs „ Loix, coûtumes, cérémonies & „ opinions : de leur maniére de faire „ la guerre, leurs professions, langa- „ ge, génie „. L'Auteur y a joint „ une Histoire abregée de l'établisse- „ ment des Hollandois à ce Cap „. Le traducteur s'est donné carriére dans la Préface en parlant des Auteurs ; il se plaît à montrer, combien leur tempérament influë dans les Histoires qu'ils écrivent ; & il ne doute pas que *Pierre* Colben, qu'il traduit, n'ait été phlegmatique : aussi l'abrége-t'il considérablement. Le II^e. volume qui a aussi parû, traite des Plantes, des Animaux, & des Mineraux qui

ſe rencontrent au Cap.

De Wolfenbuttel. M. le Docteur Bruckmann, Auteur du *Magnalia Dei in locis ſubterraneis*, qui paroît, publie ſes *Lettres itinéraires ſur diverſes curioſités naturelles*.

De Leyde. L'Hiſtoire diverſe du Sophiſte *Claude* Ælien eſt réimprimée en Grec & en Latin par les ſoins de M. *Abraham* Gronovius en 2. volumes in 4°. l'Editeur a ſuivi pour le Texte Grec la meilleure des Editions précédentes, qui eſt celle de Jacques Perizonius de 1701. en 2. tomes in 8°. Il l'a pourtant revûë ſur les manuſcrits de la Bibliotéque de *Medicis* & de *Sluysken*. La verſion Latine eſt celle de *Vultejus* beaucoup réformée. Les Notes imprimées au deſſous du Texte & en deux colomnes ſont celles de *Geſner*, tant les anciennes de l'Edition qu'il fit à Zurich in *folio* en 1556, que les poſthumes qu'on a trouvées écrites de ſa main, & que M. *Hagenbuk* a communiquées; celles de *Tannegui Lefévre*, qui accompagnérent l'Edition de Saumur, in 8°. en 1668.: celles de Jean *Schef-*

fer & de Joachim *Kuhnius*, imprimées en 1713. à Strasbourg in 8°.: celles de *Perizonius*, celles de *Koenig* & celles de M. *Gronovius*. Il n'y manque que celles de *Gebhard*, qui ont disparu. Les fragmens d'*Elien* recueillis par M. *Kuhnius* entrent dans cette Edition, soutenus des Notes de *Kuhnius* même, de celles de *Perizonius* & de celles de nôtre Editeur. La premiére des quatre Tables dressées par *Scheffer* & *Kuhnius*, est une espéce de Concordance des mots & des phrases Grecques d'*Elien* rangées dans un ordre alphabétique. Toutes les Préfaces & toutes les Dédicaces des précédentes Editions sont au commencement de celle-ci. M. *Gronovius* prépare une nouvelle Edition de l'Histoire des Animaux d'*Elien*, dans laquelle il achévera de décider, entre combien d'*Eliens* il faut partager les trois Ouvrages, que l'on a long-tems attribués à un seul; la *Tactique*, l'*Histoire diverse*, & l'*Histoire des Animaux*; sur quoi il prie les Sçavans de l'aider, & d'examiner une difficulté qu'il expose.

De la Haye. Les huit volumes *in folio* du *Corps diplomatique du Droit des Gens*, qui avoient été promis, étant en pleine vente, les Libraires qui ont rempli avec honneur ce fort engagement, représentent aussi-tôt au Public, que cet Ouvrage emporte encore six volumes *in folio*, qui doivent contenir, outre le supplément aux huit précédens, un *Corps cérémonial diplomatique*, conformément au projet de feu M. Dumont, & à leur traité avec cet utile compilateur. Ce second thrésor comprendra une infinité de Diplomes, Priviléges, Traités, Réglemens, & Actes publics, dont l'objet sont les prééminences des Rois & des Princes, les usages des Cours à l'égard des Ambassadeurs, Envoyés, & autres Ministres publics; leurs immunités, les différens survenus entre eux pour le cérémonial, & la conclusion de ces difficultés; les érections des Dignités titulaires, celles des Ordres de Chevalerie & leurs Statuts, les disputes & accords des Puissances touchant les saluts de mer, & tout ce qui concerne les affaires

d'honneur, de dignité & de cérémonie. Là par exemple trouvera sa place naturellement un Traité du Cérémonial de France, dressé par feu M. DE SAINCTOT, Introducteur des Ambassadeurs, qui n'a pas encore vû le jour.

Les volumes destinés à ces Piéces de Cérémonial, seront précédés de l'*Introduction & Supplément au Corps diplomatique du droit des Gens*. M. BARBEYRAC y parlera d'abord de *l'antiquité & de l'origine des Traités publics*, de leurs sortes différentes, de la maniére dont ils se faisoient, de leur nécessité, usage, interprétation, observation, &c. Il donne ensuite un recüeil de tous les Traités antiques, rapportés dans les livres & monumens, soit en entiers ou par fragmens; & cette suite disposée par ordre chronologique, s'étendra depuis les premiers tems jusqu'à celui de *Charlemagne*, où commencent les huit tomes déja donnés du *Corps diplomatique du droit des Gens*. Ces Traités seront traduits en François, & le titre de l'article qui améne chacun d'eux, préviendra le Lecteur sur le

obtenu, par une notice suffisante. Enfin M. BARBEYRAC donnera en 3e. lieu, tous les éclaircissemens nécessaires, pour l'intelligence de toutes les Piéces de ces 14. volumes, lesquels seront couronnés par une riche Table des matiéres, qui y seront renfermées. L'impression s'avance sous l'inspection de M. ROUSSET, qui travaillant dans le goût de MM. DUMONT & LAMBERTI, a donné un *Récüeil historique d'Actes, négociations mémoires & Traités.* Le 5e. volume in 12. qui vient de paroître, contient en quatre parties, les affaires de la Compagnie d'*Altena*, le Congrès de Soissons, la suite des affaires d'Oost-Frise; enfin le Traité de Seville & les négociations qui l'ont suivi.

DE LONDRES. Le *Moreri* qui s'imprime à Amsterdam sous le nom de M. PLATEL, ci-devant Maître d'Ecole, n'en sera pas moins sçavant, ni moins intéressant, moyennant la part qu'y contribuë M. l'Abbé PETITPIED.

DE LA HAYE. On réimprime à Amsterdam la *Théodicée* de M.

LEIBNITZ pour la 3e. fois. Le volume sera augmenté d'une Vie de l'Auteur par M. CAMUSAT: ce sera un grand in 12. d'environ dix feüilles d'impression.

DE PARIS. *Mémorial de Paris & de ses environs, à l'usage des Voyageurs; par M. l'Abbé* ANTONINI. *A* Paris *chés* Musier, *à l'entrée du Quay des Augustins*. In 12. pp. 164. C'est une instruction sur les principales curiosités de la Ville de Paris, pour servir de guide aux Etrangers. Tout ce qu'il y a de digne d'être vû & connu, est rangé en différens chapitres, sous son tître spécial d'Eglises, Hôtels, Bibliotéques, &c. Une seconde Table distribuée par quartiers, & qui marqueroit au curieux ce qu'il doit chercher dans chacun, augmenteroit la commodité de ce Livre. Les fréquens changemens, qui le rendoient nécessaire après tant d'autres, en rendroient d'autres nécessaires après celui-ci, si M. l'Abbé ANTONINI n'avoit soin de le renouveller, ou par des éditions ménagées de tems en tems, ou par des supplémens. &c

additions en feüilles volantes ; & c'est à quoi il paroit s'engager.

DE MILAN. La Société Palatine a mis au jour le 20ᵉ. Tome de son excellent Recüeil, *Scriptores rerum Italicarum.* Il est composé de Piéces, qui n'avoient point été imprimées : sçavoir, I. *Chronicon Regiense ab anno* 1272. *usque ad* 1338. *Autoribus* Sagacio *&* *Petro* de Gazata Regiensibus.

II. *Memoriale historicum rerum Bononiensium ab anno* 1109. *usque ad* 1428. *Autore Matthæo* de Griffonibus.

III. *Historia miscella Bononiensis ab anno* 1104. *usque ad annum* 1394. *Auctore præsertim Fratre Bartholomæo* della Pugliola *Ordinis Minorum.*

IV. *Ejusdem continuatio ad annum* 1471. *ab aliis Auctoribus Synchronis.*

V. *Joannis* Ser-Cambii *Auctoris Synchroni* Chronicon *de rebus gestis Lucensium ab anno* 1400. *usque ad annum* 1409.

VI. *Annales Estenses Jacobi* de Delayto *Cancellarii D. Nicolai Estensis Marchionis Ferrariæ, Auctoris Synchroni de gestis ipsius Marchionis, ab anno* 1393. *usque ad annum* 1409.

VII. *Monumenta historica de rebus Florentinorum, Auctore* Gino Capponio, *ab anno* 1378. *usque ad annum* 1419. *cum continuatione* Nerii *ipsius filii usque ad annum* 1456.

Les Tomes 21. & 22. paroîtront incessamment.

D'AUSBOURG. M. LOTTER a fait imprimer la traduction, qu'il a faite en Latin, de la Dissertation Italienne de M. le Marquis MAFFEI, sur les plus anciens habitans de l'Italie. Le tître est : *Scipionis* MAFFEI *Origines Etruscæ & latinæ, sive de priscis ac primis ante Urbem conditam Italiæ incolis Commentatio.* Il s'y trouve beaucoup de recherches intéressantes, touchant la langue & le commencement de ces deux Peuples.

DE LEIPSIG. M. J. MENKEN a donné dans un troisiéme volume de son Recüeil, *Scriptores rerum Germanicarum præcipuè Saxonicarum*, dix-sept Ecrits historiques, qui à un seul près n'avoient point encore été imprimés, & sont tirés de Manuscrits originaux. Ils répandent une grande lu-

miére sur l'Histoire générale d'Allemagne & des Etats particuliers.

D'AMSTERDAM. *L'Iconografia*, &c. Les Images des Héros ou des Grand-hommes de l'Antiquité, dessinées sur des Médailles, Pierres antiques & autres anciens monumens par Jean CANINI; publiées à Rome en 1669. chés *Lazzeri*, avec les annotations de Marc-Antoine CANINI, paroissent de nouveau au nombre de 115. gravées par *Picart* le Romain, avec la traduction de l'Italien en François par M. DE CHEVRIERES.

DE DUBLIN. L'Edition qui s'est faite ici des Œuvres de *Tacite* en 3. voll. in 8°. est très-belle. Les Notes de RICKIUS, qui dans l'Edition de Leyde font un volume à part, accompagnent ici le texte. On a joint la traduction en Latin un peu foible de la vie de *Sejan* écrite en Anglois par M. le Chevalier SAVILE.

DE DRESDE. *L'Histoire des Empereurs & de l'Empire* par M. DE BUNAU Ministre d'Etat; second tome. On a traduit déja en Latin cet Ouvrage.

DE HELMSTADT. On a im-

primé un Ouvrage de feu M. l'Abbé SCHMIDT. C'est l'Histoire *de l'Interim*.

TABLE
DES AUTEURS,

Pour les mois de Janvier, Février, & Mars, 1732.

C*Laude* Ælien.	545
M. l'*Abbé* Antonini.	510
M. Argelati.	87
M. *Jean-Frideric* Bachstrohm.	190
Le *Chevalier* Bacon.	172
M Barbeyrac.	548
M. Belidor.	186
M. Beveridge.	538
M. Boerhaave.	372
M. Bossuet, *Evêque de Meaux*.	313
M. *André-Elie* Bruchner.	363
M. Bruckmann.	545
Le P le Brun.	403
M. Buddeus.	360
M. de Bunau.	553
M. *Archibald* Campbell.	535. 537
Jean Canini.	553
Marc-Antoine Canini.	*Ibid.*
Le P. Castel. *	57. 221
Le P. Dom. Ceillier.	542

TABLE DES AUTEURS.

M. de Chevrieres. 555

Mgr. le Card. Cienfuegos. * 5. 192

M. Clark. 537

M. Corgne. 359

M. le Courayer. 537

M. *Hugues* Coutraïene. 373

M. Cypriau. 361

Jacques Danes. 387. 391

Pierre Danes. 378. 400

Le P. Dentrecolles. * 158

M. Deslandes. 367

Dino Compagno. 489

M. Dippel. 360

Frere Doucin *de Novare.* 487

M. Duguet. 175

M. Dumont. 547

M. *Pierre* Dumoulin. 537

M. Duranti. 398

M. Fichant *Prêtre.* 314. 335

M. l'*Abbé* Fleuri. 538

Mgr. Fontanini. 358

M. *Daniel* Francke. 536

M. l'*Abbé* Gedoyn. 512

Antoine de Godis. 84

M. Gohl. 373

M. *Jean-Basile* de Gleichenstein. 540

M Griskovv. 542

M. Grivel *de Perigny.* 173

M. *Abraham* Gronovius. 545

Grotius. 360

M. *Gott. Frid.* Gude. 543

Le P. du Halde. * 154

M. Hane. 362

Le P. Hartzeim. * 142. 539

M. *Benjamin* Hederich. 188

M. Hoffmann. 361. 372
M. *le Marquis* de l'Hopital. 103
M. Hubner. 543
M. Jablonski. 539
Nicolas de Jamsilla. 91
Pierre Janvier. 244
S. Jean-Chrysostome. 359
M. Innes. 538
M. *Jean* Kanold. 363. 373
M. Kettner. 543
M. Kirch. 189
M. Lange. 360
M. le Dieu. 247
M. Leibnitz. 550
Nicolas Lenfant. 244
M Long. 189
M. Lortin. 366
M. Lotter. 552
Luther. 362
Dom Mabillon. 539
M. *le Marquis* Maffei. 552
Malaspina. 91. 95
Ricardano Malaspini. 97
Gerard Maurisio. 80
M. Medley. 544
M. J. Mencken. 552
Merlin. 102
Laurent de Monacis. 86
M de Monteney. 173
Morery. 549
M. Muratori. 80. 479
M. *Frideric* Murelius. 360
M. Nettelbladt. 364
Le P. Parennin. 157
Parisio *de Cereta*. 92

M. l'*Abbé* Pascoli. 188
Pausanias. 512.
M. l'*Abbé* Petitpied. 549.
Jean Phelipeaux. 249.
Frére *François* Pipin. 495.
Le P. Planque. 281.
M. Platel. 549.
Dom *Toussaint* du Plessis. 240. 255. 430.
M. Pfeffinger. 188.
M. Rameau. 187. 446. 466.
M. de Ramsay. 376.
M. de la Richardiere. 179.
Rickius. 553.
Ricobaldo *de Ferrare*. 483.
M. Roderique. 539.
Rolandino. 86.
M. Rousset. 549.
M. Roylet. 188.
M. l'*Abbé* de Saint-Real. 128
M. Salig. 361
M. *le Marquis* de Santa-Cruz. 114.
M. Sartoris. 537
M. Sassi. 84. 487.
M. *le Chevalier* Savile. 553
Le Comte de Scandiano. 485
M. Scheuchzer. 190
M. l'Abbé Schmidt. 554.
M. *Luc* Schroeck. 372.
M. *Martin* Schurig. 375
M. de Seelen. 363
Nicolas Smarego. 485
MM. de la Société Palatine de Milan. 79. 479. 551
M. Stone. 103.
M. de Superville. 374.
Mars 1732.

TABLE DES AUTEURS.

Dom *Vincent* Thuillier.	540
M. Trevisar.	190
M. *Michel-Abraham* Trotz.	376
M. *Jean-Alphonse* Turretin.	535
M. Vernet.	535
Stephanardo de Vicomercato.	481
M. de Villefore.	288
Le P. *Matthieu* Vogel. *	536
Jacques de Voragine.	480
M. Walch.	360
M. *Jean-Abraham* Wimmer.	362
M. Winslow.	375
M. Wrist.	187
M. Wucherer.	360
M. Zeltner.	542
M. Zeno.	491

TABLE

DES MATIERES,

Pour les mois de Janvier, Février, & Mars, 1732.

B

M. *Bossuet*, Evêque de Meaux. V. *Méditations.*

C

Carosse. Défauts des Carosses ordinaires, train de Carosse inversable. 174. à 179

Chirurgie. Institution d'une Académie de Chirurgie à Paris. 181

Ciceron. Justification des défauts qu'on lui reproche : 1mt. d'être trop diffus, 301. 2mt. mauvais poëte, 302. 3mt. poltron. 303. On lui attribuë la ruïne entiére de la République. 304

Cologne. Preuves que cette ville commença d'être Métropole Ecclésiastique, du tems de S. *Marténe* son premier Evêque ; avec la réponse aux objections. 143. *& suiv.*

D

Pierre Danes. Abrégé de sa Vie. 378. à 387. Extraits de divers Auteurs qui en ont parlé. 393. à 396. Discours sur sa famille. 396. On lui assûre le Livre, *de Ritibus Ecclesiæ Catholicæ*, attribué à *Duranti* par M *Dupin*. 398. Ses autres Ouvrages. 400

Jacques Danes, Evêque de Toulon. Mémoire sur les principales actions de sa vie, 387. à 390. Autre Mémoire de ce que l'on a retenu des vertus & bonnes œuvres du St. Evêque. 391

E.

Esprit. Définition du véritable esprit, qu'est-ce qu'un esprit faux ; en quoi consiste le bel esprit ? 123. Qu'est-ce que le bon esprit, consideré dans son idée métaphorique, ou comme une vertu civile ? 124. Quel est l'esprit superficiel ? 125

Eucharistie. Que J. C. y vit actuellement d'une vie réelle *in actu secundo*. 9. On le prouve par l'Ecriture, 10. par les Péres, 13. par des raisonnemens solides. 15. On répond aux objections. 20. à 25. Que J. C.

en tant que présent sacramentellement sur l'Autel, y exerce par lui-même d'une maniére immédiate & active, les fonctions de Grand-Prêtre, aussi réellement qu'il y fait passivement l'office de victime non sanglante: Preuves. 26. & *suiv.* Quelle est, & en quoi consiste l'union qui se fait par l'Eucharistie entre J. C. & celui qui le reçoit dignement? Sentimens des Théologiens. 193. 194. Opinion de S. E. Mgr. le Cardinal *Cienfuegos*; preuves, réponse aux objections, 195 à 209. Qualités & effets de cette union. 209. & *suiv.*

F.

S. *Felix* de Valois. Quelques traits de sa vie. 273. & *suiv.*

S. *Fiacre*. Abregé de sa vie. 265

Fleurs artificielles de la Chine. Leur éclat, leur matiére. 159. 160

Fontestorbe. Eclaircissemens sur le véritable Auteur des Observations publiées sur cette fontaine. 281

G.

Grammaire. Sa définition. 499. Remarques critiques sur divers points, qui concernent cet art. 500. & *suiv.*

I.

Pierre *Janvier*. Son portrait, caractére de ses Ouvrages. 245. Son Epitaphe. 246

Jarretiére. Institution de l'Ordre qui porte ce nom. 486

Jouarre, Abbaïe. Sa fondation. 263. Entreprises de l'Abbesse pour se soustraire à la jurisdiction de l'Evêque de Meaux. 435

Juilli, Abbaïe. Sa fondation, elle a été

unie à la Congrégation des Péres de l'Oratoire ; conditions de cette union. 271

L.

M. le Dieu. Caractére de cet Ecrivain. 247. Cause de sa mort. 248

Nicolas *Lenfant*. Portrait de cet Auteur, idée de ses Ouvrages. 244

M.

S. Jean *de Matha*. Quelques traits de sa vie. 273. *& suiv.*

Matiére. Sa division. 60. *& suiv.*

Meaux. Histoire de ce Diocése, sa situation, son étenduë. 255. Epoque de l'établissement de la Religion dans le territoire de Meaux. 256. Suite de cette Histoire. 430. Ce qui se passa au sixiéme Concile de Meaux. 438. Siége de Meaux par les Anglois. 439

Méditations sur l'Evangile. Ouvrage faussement attribué à feu M. *Bossuet*, Evêque de Meaux : on le démontre par l'opposition de plusieurs propositions de ce Livre à la doctrine des Ouvrages certains de ce Prélat. 315. à 355.

Musique. Ce qui a rendu difficile jusqu'ici l'accompagnement. 448. à 451. Réduction des accords, son utilité. 452. Nouvelle méthode d'accompagnement. 453. *& suiv.* Régles pour la composition de la Musique. 467. *& suiv.*

P.

Pausanias. Caractére de cet Auteur, causes de son obscurité par rapport à nous. 517

Pendule. Inventions qui les perfectionnent. 179

Pont-aux-Dames, Abbaïe. Sa fondation.

436. Abbesses distinguées qu'elle a eûës. 437

R.

Rebais, Abbaïe. Sa fondation. 264. Son opulence dans le XI[e]. siécle, prétentions des Religieux, faux Titres qu'ils produisent. 431

S.

Spectacles. Que l'Eglise ne les défend pas précisément à cause des impiétés & de la licence, qui régnoient dans ceux des Payens : preuves. 406. à 425

M. Stone. Histoire de ses études. 109

T.

Théatre. Qu'on ne peut pas tirer de l'Ecriture Sainte des sujets de Piéces de Théatre. 426. à 429.

V.

Petite-vérole. Usage de son insertion ou inoculation chés les Chinois. 163. *& suiv.*

S. *Vualbert*. Qu'il n'a jamais été Evêque de Meaux. 259

Le bâtard *de Vuaurn*. Ses cruautés, sa fin funeste. 441

TABLE

DES ARTICLES.

Article XX. Abrégé de la Vie du célébre *Pierre* Danes, &c. avec *deux Mémoires sur les principales actions de Jacques* Danes, &c. p. 377

TABLE DES ARTICLES.

Art. XXI. *Discours sur la Comédie, &c.* p. 403

Art. XXII. *Histoire de l'Eglise de Meaux, &c.* p. 430

Art. XXIII. *Dissertation sur les différentes Méthodes d'accompagnement, pour le Clavecin ou pour l'Orgue, &c.* p. 445

Art. XXIV. *Addition à l'Article précédent sur la composition de la Musique.* p. 466

Art. XXV. Rerum Italicarum Scriptores... *Suite du Recüeil des Ecrivains qui ont travaillé à l'Histoire d'Italie, &c.* p. 479

Art. XXVI. *Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise, &c.* p. 498

Art. XXVII. Pausanias, ou, Voyage Historique de la Gréce, traduit en François, &c. p. 512

Art. XXVIIII. *Nouvelles Litteraires.* p. 535

D'Italie. *De Venise.* pp. 539. 542

De Milan. p. 551

D'Allemagne. *De Cologne.* pp. 536. 539. 543

De Berlin. p. 539

De Magdebourg. p. 543

De Lauban. *Ibid.*

De Hambourg. *Ibid.*

De Iene. p. 540

De Leipsig. pp. 542. 552

De Dresde. p. 553

D'Helmstadt. *Ibid.*

D'Ausbourg. p. 552

De Vveyda. p. 536

De Vvolfenbuttel. p. 545

Mars 1732.

TABLE DES ARTICLES.

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 535. 537. 544. 549
De Dublin. p. 553
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 538. 553
De la Haye. pp. 546. 549
De Leyde. p. 545
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 538. 540. 542. 550
DE GENÉVE. pp. 535. 537

FIN DE LA TABLE.

FAUTES *à corriger.*

Page 403. *ligne* 24. *à Paris*, ajoûtés, *chés la Veuve de* Laulne, *ruë* S. Jacques, à l'Empereur 1731.

Page 479. Article XXIV. *lisés*, XXV. *& corrigés de même le chiffre des Articles suivans, qui est mal marqué dans le reste de ce volume.*

Mars 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

3 9015 05975 5721
UNIVERSITY OF MICHIGAN
A 491011